La recherche commanditée

Pratiques en matière de formation et d'évaluation de connaissances linguistiques et culturelles

Volet II

Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles
Septembre 2009

École nationale d'administration publique

L'OBSERVATOIRE DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE
ENAP

AVANT-PROPOS

Le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) a confié à L'Observatoire de l'administration publique de l'ENAP le mandat de réaliser une étude comparative visant à augmenter son niveau de connaissance par rapport à ce qui se fait dans les autres administrations de l'OCDE en ce qui a trait à la formation et à l'évaluation des connaissances linguistiques et culturelles de nouveaux arrivants (immigrants, réfugiés, etc.).

Plus particulièrement, il s'agissait de trouver des pratiques visant à s'assurer que les nouveaux arrivants possèdent les connaissances qui leur permettent de maîtriser la langue de leur pays d'accueil de même que de mieux connaître et comprendre la culture et les valeurs de leur pays d'accueil et y adhérer.

L'Observatoire a réalisé ce mandat en deux volets, soit :

- une recherche préliminaire parmi 10 administrations de l'OCDE afin de cerner quelles sont, au sein de ses administrations, les pratiques, les mesures ou les initiatives associées à la thématique du mandat qui se prêteraient le mieux à une étude détaillée (volet I);
- l'étude détaillée de 5 pratiques (volet II).

Ce document présente le résultat des recherches effectuées dans le volet II du mandat, c'est-à-dire l'étude détaillée de cinq pratiques choisies par le MICC. Il s'agit des pratiques suivantes :

- Australie : Migrer en Australie : Exigence et évaluation de la maîtrise de la langue anglaise (pratique 1);
- Nouvelle-Zélande : Stratégie et plan d'action national sur l'établissement (pratique 2);
- Allemagne : Cycle d'intégration civique, comprenant deux volets, soit une formation linguistique et un cours d'adaptation (pratique 3);
- Allemagne : Cours préliminaires pour les femmes (pratique 4);
- États-Unis : Groupe de travail sur les « nouveaux Américains » (pratique 5).

Les travaux ont été réalisés sous la supervision de Michelle Jacob, chef d'équipe. Les recherches ont été effectuées par Mathieu Carrier, agent de recherche et par Sabrina Dumoulin et Dave Bussières, assistants de recherche. Patricia Pelletier a procédé à la révision linguistique du rapport et Corinne Sarian en a effectué la mise en page.

Pierre Cliche
Administrateur invité
Coordonnateur de la recherche commanditée
L'Observatoire de l'administration publique – ENAP
pierre.cliche@enap.ca

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS I

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES VII

AUSTRALIE – PRATIQUE 1 – MIGRER EN AUSTRALIE : EXIGENCES ET ÉVALUATION DE LA MAÎTRISE DE LA LANGUE 1

1 CADRE GÉNÉRAL DE L'IMMIGRATION 1

1.1 TYPE DE GESTION DE L'IMMIGRATION 1
1.2 VISAS PERMANENTS 1
1.2.1 Classe « migrants qualifiés » *2*
1.2.2 Classe « famille » *5*
1.2.3 Classe « admission spéciale » *6*
1.3 VISAS TEMPORAIRES ET PROVISOIRES 6
1.4 PARTAGE DES RESPONSABILITÉS FÉDÉRAL / PROVINCIAL 7
1.5 ORGANISATIONS RESPONSABLES DE L'IMMIGRATION 8

2 VUE D'ENSEMBLE DE LA PRATIQUE 9

2.1 CONTEXTE PRÉALABLE À L'INSTAURATION DE LA PRATIQUE 9
2.2 OBJECTIFS POURSUIVIS 10
2.3 ORGANISATIONS RESPONSABLES DE LA PRATIQUE 10

3 PRINCIPAUX ÉLÉMENTS CARACTÉRISANT LA PRATIQUE 11

3.1 EXIGENCES LINGUISTIQUES 11
3.1.1 Niveaux d'anglais *11*
3.1.2 Exigences selon les catégories de visas *14*
3.1.3 Mécanismes d'évaluation des connaissances *18*
3.2 ADULT MIGRANT ENGLISH PROGRAM (AMEP) 22
3.2.1 Principales caractéristiques *22*
3.2.2 Frais associés et aide accordée aux participants *24*
3.2.3 Acquis ou conséquences liés à la formation *25*

4 FACTEURS DE SUCCÈS, ÉCUEILS RENCONTRÉS ET RÉSULTATS OBTENUS 26

4.1 EXIGENCES LINGUISTIQUES 26
4.1.1 Facteurs de succès et écueils rencontrés *26*
4.1.2 Résultats obtenus *28*
4.2 ADULT MIGRANT ENGLISH PROGRAM (AMEP) 30
4.2.1 Facteurs de succès et écueils rencontrés *30*
4.2.2 Résultats obtenus *32*

5 CONCLUSION 33

BIBLIOGRAPHIE 35

ANNEXE I : ORGANIGRAMME DU DIC 41

ANNEXE II : NIVEAU D'ANGLAIS EXIGÉ POUR LES DEMANDEURS PRINCIPAUX ET LES PERSONNES À CHARGE SELON LE TYPE DE VISA 43

ANNEXE III : FRAIS SUPPLÉMENTAIRES RELATIFS À L'AMEP SELON LA CATÉGORIE ET LE TYPE DE VISA 47

NOUVELLE-ZÉLANDE – PRATIQUE 2 – STRATÉGIE ET PLAN D'ACTION NATIONAL SUR L'ÉTABLISSEMENT 51

1 CADRE GÉNÉRAL DE GESTION DE L'IMMIGRATION 51

1.1 TYPE DE GESTION DE L'IMMIGRATION 51
1.2 PARTAGE DES RESPONSABILITÉS FÉDÉRAL / PROVINCIAL 53
1.3 ORGANISATIONS RESPONSABLES DE L'IMMIGRATION 53

2 VUE D'ENSEMBLE DE LA PRATIQUE RETENUE : NEW ZEALAND SETTLEMENT STRATEGY (NZSS) 54

2.1 CONTEXTE PRÉALABLE À L'INSTAURATION DE LA PRATIQUE 54
2.2 OBJECTIFS POURSUIVIS 56
2.3 ORGANISATIONS RESPONSABLES DE LA PRATIQUE 57

3 PRINCIPAUX ÉLÉMENTS CARACTÉRISANT LA PRATIQUE 58

3.1 STRATÉGIE NATIONALE D'ÉTABLISSEMENT 58
3.2 PLAN D'ACTION NATIONAL D'ÉTABLISSEMENT 61
3.2.1 Améliorer le programme ESOL et les programmes de perfectionnement au travail (initiative 1.4) 62
3.2.2 Accroître la qualité des cours ESOL destinés aux adultes (initiative 2.8) 64
3.2.3 Améliorer l'information portant sur la vie en Nouvelle-Zélande et destinée aux nouveaux arrivants (initiative 3.1) 68
3.2.4 Développer un programme de planification individuelle d'établissement pour les nouveaux migrants (initiative 3.2) 71

4 FACTEURS DE SUCCÈS, ÉCUEILS RENCONTRÉS ET RÉSULTATS OBTENUS 71

4.1 PRINCIPAUX FACTEURS DE SUCCÈS 72
4.2 ÉCUEILS RENCONTRÉS LORS DE LA MISE EN ŒUVRE 73
4.3 RÉSULTATS OBTENUS 73

5 CONCLUSION 73

BIBLIOGRAPHIE 75

ANNEXE I : AGENCES CONTRIBUANT AU PROGRAMME D'ÉTABLISSEMENT NÉO-ZÉLANDAIS 79

ALLEMAGNE – PRATIQUE 3 – CYCLE D'INTÉGRATION CIVIQUE 83

1 CADRE GÉNÉRAL DE GESTION DE L'IMMIGRATION 83

1.1 TYPE DE GESTION DE L'IMMIGRATION 83
1.2 INCIDENCE DE L'APPARTENANCE À L'UNION EUROPÉENNE 85
1.3 PARTAGE DES RESPONSABILITÉS FÉDÉRAL / PROVINCIAL 86
1.4 ORGANISATIONS RESPONSABLES DE L'IMMIGRATION 88

2 VUE D'ENSEMBLE DE LA PRATIQUE 89

2.1 CONTEXTE PRÉALABLE À L'INSTAURATION DE LA PRATIQUE 89

2.2 OBJECTIFS POURSUIVIS 90
2.3 ORGANISATIONS RESPONSABLES DE LA PRATIQUE 91

3 PRINCIPAUX ÉLÉMENTS CARACTÉRISANT LA PRATIQUE 92

3.1 CYCLE D'INTÉGRATION CIVIQUE 92
3.1.1 Formation linguistique 99
3.1.2 Cours d'adaptation 102
3.2 MÉCANISMES D'ÉVALUATION DES CONNAISSANCES 103
3.3 ACQUIS OU CONSÉQUENCES LIÉES À LA FORMATION 106

4 FACTEURS DE SUCCÈS, ÉCUEILS RENCONTRÉS ET RÉSULTATS OBTENUS 107

4.1 PRINCIPAUX FACTEURS DE SUCCÈS 107
4.2 ÉCUEILS RENCONTRÉS LORS DE LA MISE EN ŒUVRE 108
4.3 RÉSULTATS OBTENUS 110
4.3.1 Données statistiques 110
4.3.2 Évaluation globale 111

5 CONCLUSION 112

BIBLIOGRAPHIE 115

ANNEXE I : ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE FÉDÉRAL DE L'INTÉRIEUR 121

ANNEXE II : DÉPARTEMENT DE LA MIGRATION, DE L'INTÉGRATION, DES RÉFUGIÉS ET DE L'HARMONISATION EUROPÉENNE 123

ANNEXE III : ORGANIGRAMME DU BAMF 125

ANNEXE IV : NIVEAUX DU CADRE EUROPÉEN COMMUN DE RÉFÉRENCE POUR LES LANGUES 127

ALLEMAGNE – PRATIQUE 4 – COURS PRÉLIMINAIRES POUR LES FEMMES 131

1 CADRE GÉNÉRAL DE GESTION DE L'IMMIGRATION 131

2 VUE D'ENSEMBLE DE LA PRATIQUE 131

2.1 CONTEXTE PRÉALABLE À L'INSTAURATION DE LA PRATIQUE 131
2.2 OBJECTIFS POURSUIVIS 131
2.3 ORGANISATIONS RESPONSABLES DE LA PRATIQUE 133

3 PRINCIPAUX ÉLÉMENTS CARACTÉRISANT LA PRATIQUE 135

3.1 NATURE DE LA PRATIQUE 135
3.2 CLIENTÈLES VISÉES 135
3.3 THÈMES ABORDÉS 136
3.4 FRAIS ASSOCIÉS À LA FORMATION ET AIDE FINANCIÈRE 137
3.5 MÉCANISMES D'ÉVALUATION DES CONNAISSANCES 137

4 FACTEURS DE SUCCÈS, ÉCUEILS RENCONTRÉS ET RÉSULTATS OBTENUS 138

4.1 FACTEURS DE SUCCÈS 138
4.2 ÉCUEILS RENCONTRÉS ET OCCASIONS DE DÉVELOPPEMENT 139
4.3 RÉSULTATS OBTENUS 139

5 CONCLUSION 140

BIBLIOGRAPHIE 141

ANNEXE I : EXEMPLES DE THÈMES ABORDÉS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ ALLEMANDE 143

ÉTATS-UNIS – PRATIQUE 5 – GROUPE DE TRAVAIL SUR LES « NOUVEAUX AMÉRICAINS » 147

1 CADRE GÉNÉRAL DE GESTION DE L'IMMIGRATION 147

1.1 TYPE DE GESTION DE L'IMMIGRATION 147
1.2 PARTAGE DES RESPONSABILITÉS FÉDÉRAL / PROVINCIAL 148
1.3 ORGANISATIONS RESPONSABLES DE L'IMMIGRATION 148

2 VUE D'ENSEMBLE DE LA PRATIQUE 149

2.1 CONTEXTE PRÉALABLE À L'INSTAURATION DE LA PRATIQUE 149
2.2 OBJECTIFS POURSUIVIS 150
2.3 ORGANISATIONS RESPONSABLES DE LA PRATIQUE 150

3 PRINCIPAUX ÉLÉMENTS CARACTÉRISANT LA PRATIQUE 151

3.1 RECOMMANDATIONS 152
3.2 INITIATIVES 154

4 CONCLUSION 158

BIBLIOGRAPHIE 159

ANNEXE I : ORGANIGRAMME DE L'USDHS 161

ANNEXE II : ORGANIGRAMME DE L'USCIS 163

ANNEXE III : ORDRE EXÉCUTIF : GROUPE DE TRAVAIL SUR LES « NOUVEAUX AMÉRICAINS » 165

ANNEXE IV : LISTE COMPLÈTE DES ORGANISATIONS AYANT PARTICIPÉ AUX TABLES DE DISCUSSION 167

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

AUSTRALIE – PRATIQUE 1

AMEP	*Adult Migrant English Program*
CSWE	*Certificate in Spoken and Written English*
BSE	*Business Skills Entry*
DIC	*Department of Immigration and Citizenship*
ESM	*Employer Sponsored Migration*
GSMP	*General Skilled Migration Program*
IELTS	*International English Language Testing System*
OET	*Occupational English Test*
RP	Résident permanent
RSMS	*Regional Sponsored Migration Scheme*

NOUVELLE-ZÉLANDE – PRATIQUE 2

DOL	*Department of Labour*
ESOL	*English for Speakers of Other Languages*
NZSS	*New Zealand Settlement Strategy*
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
ONG	Organisations non gouvernementales
RP	Résidence permanente
SNAP	*Settlement National Action Plan*
SSNZ	*Settlement Support New Zealand*
TEC	*Tertiary Education Commission*

ALLEMAGNE – PRATIQUE 3

BAMF	*Federal Office for Migration and Refugees*

CECR	Cadre européen commun de référence pour les langues
UE	Union européenne

ALLEMAGNE – PRATIQUE 4

BAMF	Office fédéral pour les migrations et les réfugiés

ÉTATS-UNIS – PRATIQUE 5

USCIS	*U.S. Citizenship and Immigration Service*
USDHS	*U.S. Department of Homeland Security*

ABRÉVIATIONS

$ A	Dollar australien
$ CA	Dollar canadien
$ US	Dollar américain
€	Euro
G$ A	Milliard de dollars australiens
G$ CA	Milliard de dollars canadiens
M$ A	Million de dollars australiens
M$ CA	Million de dollars canadiens
M€	Million d'euros
n. d.	Non déterminé
s. o.	Sans objet

AUSTRALIE
PRATIQUE 1
MIGRER EN AUSTRALIE – EXIGENCES ET ÉVALUATION DE LA MAÎTRISE DE LA LANGUE ANGLAISE

AUSTRALIE – PRATIQUE 1 – MIGRER EN AUSTRALIE : EXIGENCES ET ÉVALUATION DE LA MAÎTRISE DE LA LANGUE

1 CADRE GÉNÉRAL DE L'IMMIGRATION

1.1 Type de gestion de l'immigration

L'Australie est considérée comme un pays traditionnel d'immigration, et ce, depuis le premier établissement des colonies pénitentiaires en 1788. Aujourd'hui, près de la moitié de la population australienne a un passé qui se rattache à l'immigration. Alors qu'environ 23 % de la population est née à l'extérieur du pays, 20 % des Australiens de naissance ont au moins un parent d'origine étrangère, selon le recensement de 2001[1].

Après la grande dépression et les deux grandes guerres, l'Australie a été aux prises avec un déclin notable de sa population immigrante, un faible taux de natalité et un marché du travail exigeant toujours plus de travailleurs. Par conséquent, le premier portefeuille fédéral de l'immigration a été créé en 1945 et une politique d'établissement proactive a progressivement été mise en place, encourageant notamment l'immigration permanente[2].

Depuis la fin des années 1970, la politique d'immigration de l'Australie s'avère dichotomique : d'une part, elle met l'emphase sur une immigration sélective basée sur les compétences des migrants; d'autre part, elle apparaît comme une politique authentique et généreuse à l'égard des réfugiés[3].

Aujourd'hui, le système australien de l'immigration comporte deux programmes : le programme de migration (non humanitaire) et le programme humanitaire. Dans le cadre du programme de migration, l'Australie vise essentiellement l'immigration permanente, bien que le programme renferme également des visas temporaires et provisoires.

Les exigences linguistiques posées à l'égard des demandeurs de visas et de leurs personnes à charge varient en fonction du visa demandé. Par conséquent, les prochaines sections présenteront brièvement les différents types de visas. Toutefois, étant donné qu'il n'existe pas d'exigences linguistiques dans le cadre du programme humanitaire, seul le programme de migration (non humanitaire) sera documenté dans le cadre de la présente étude. Il importe également de savoir que le programme de migration comprend plusieurs classes, dont celle relative aux migrants qualifiés, seule classe pour laquelle des exigences linguistiques ont été établies. Ceci sera documenté plus en détail dans les prochaines sections.

1.2 Visas permanents

Le programme de migration non humanitaire comprend plusieurs classes :

- La classe « migrants qualifiés » (*Skilled stream*) offre une série de visas pour les travailleurs étrangers qualifiés souhaitant venir vivre et travailler en Australie;

---

1 OCDE, *The Labour Market Integration of Immigrants in Australia*, p. 13, http://www.oecd.org/dataoecd/28/12/38164878.pdf

2 *Ibid.*

3 *Ibid.*, p. 15.

- La classe « famille » (*Family stream*) est réservée aux migrants parrainés par un proche qui est soit un citoyen ou un résident permanent (RP) de l'Australie, soit un citoyen néo-zélandais admissible[4];
- La classe « admission spéciale » (*Special Eligibility Stream*) concerne les individus qui ont déjà été RP en Australie, qui n'ont jamais obtenu la citoyenneté australienne et qui souhaitent retourner au pays en tant que RP.

L'admission des migrants en vertu du programme de migration (non humanitaire) repose sur une série d'exigences qui varient selon les catégories de visas permanents, notamment :

- la relation avec un citoyen ou un RP de l'Australie;
- les qualifications et compétences (comprenant les aptitudes en langue anglaise);
- l'âge;
- le sens des affaires;
- la santé;
- la moralité; etc.

La sélection par le *Department of Immigration and Citizenship* (DIC) des migrants admis sous le programme de migration (non humanitaire) vise deux objectifs principaux : la rencontre des intérêts et des besoins nationaux du pays et la réussite de l'intégration des nouveaux arrivants. Par ailleurs, il faut noter que seuls les flux d'immigration permanente sont assujettis à un plafond global (*Planning Level*)[5] fixé annuellement par le ministre de l'Immigration.

1.2.1 Classe « migrants qualifiés »[6]

Essentiellement, la classe « migrants qualifiés » vise à admettre sur une base permanente des travailleurs étrangers qualifiés sous différentes voies d'entrées, ayant chacune leurs exigences propres, soit :

- le *General Skilled Migration Program* (GSMP);
- l'*Employer Sponsored Migration* (ESM);
- le *Distinguished Talent*;
- le *Business Skills Entry* (BSE).

---

4 On entend par « citoyen néo-zélandais admissible » un citoyen néo-zélandais qui n'est pas un résident permanent de l'Australie et qui : (1) est entré pour la première fois en Australie avant le 26 février 2001 en vertu d'un visa de la *Special Category*, ou (2) détenait un visa de la *Special Category* depuis au moins un an au cours des deux années précédant cette date, ou (3) détient un certificat délivré en vertu de la *Social Security Act 1991* stipulant qu'il résidait en Australie à une date particulière et qu'il avait rencontré certaines exigences statutaires (santé, moralité) au moment de sa dernière entrée en Australie. Il faut savoir que tous les citoyens néo-zélandais admissibles agissant à titre de parrain doivent satisfaire à des exigences statutaires relatives à la santé et à la moralité. Enfin, les citoyens de la Nouvelle-Zélande qui sont entrés en Australie en date du 26 février 2001 ou par la suite doivent avoir obtenu la citoyenneté ou la résidence permanente australienne afin de pouvoir parrainer un proche.
DIC, *Form 40 - Sponsorship for migration to Australia (parent, aged dependent relative, remaining relative, carer)*, p. 2, http://www.immi.gov.au/allforms/pdf/40.pdf

5 Les limites numériques annuelles des classes « migrants qualifies », « famille » et « admissibilité spéciale » se chiffrent respectivement à 115 000, 56 500 et 300 places. DIC, *Fact Sheet 20 – Migration Program Planning Levels*, http://www.immi.gov.au/media/fact-sheets/20planning.htm

6 Dans le cadre du présent propos, seule la classe « migrants qualifiés » sera détaillée puisqu'il s'agit de la seule classe pour laquelle des exigences linguistiques ont été établies.

General Skilled Migration Program (GSMP)[7]

Le GSMP a principalement été conçu pour attirer et retenir, sur une base permanente, des travailleurs hautement qualifiés, possédant un bon niveau d'anglais et disposant de compétences pouvant répondre à un besoin de main-d'œuvre précis en Australie[8]. L'obtention d'un visa dans le cadre du GSMP repose sur un système de point (le *GSM point test*). Ainsi, pour se qualifier, le migrant doit obtenir la note de passage requise pour le visa qu'il demande (comme expliqué plus loin, des points sont notamment accordés pour la maîtrise de l'anglais). Les visas permanents délivrés dans le cadre du GSMP sont :

- le *Skilled-Independant Visa (subclass 175)*[9], qui s'adresse aux travailleurs étrangers indépendants (non parrainés) – ce visa requiert 120 points;
- le *Skilled-Sponsored Visa (subclass 176)*[10], qui s'adresse aux travailleurs qualifiés qui ne sont pas en mesure d'obtenir le nombre de points suffisants afin d'être admissibles au visa 175 – les candidats pour ce visa doivent être parrainés soit par un parent qui est citoyen ou RP australien ou qui est un citoyen néo-zélandais admissible, soit par un territoire ou un État du gouvernement australien[11] – ce visa requiert 100 points.

Évaluation récente des visas octroyés dans le cadre du General Skilled Migration Program

En 2006, l'Australie a évalué divers éléments liés aux visas octroyés aux migrants qualifiés dans le cadre du GSMP. Les résultats de l'évaluation, qui avait pour but d'identifier les secteurs à améliorer afin de mieux répondre aux besoins du marché du travail australien, ont indiqué que de bonnes connaissances de l'anglais et une expérience de travail pertinente permettent aux migrants sélectionnés de trouver un emploi rapidement[12]. C'est pourquoi le gouvernement fédéral australien a décidé, à compter de mai 2006[13] :

- d'augmenter le niveau d'anglais requis pour obtenir un visa en vertu de la classe « migrants qualifiés »;
- d'augmenter le nombre de points boni accordés aux demandeurs de visas de cette classe qui obtiennent des résultats supérieurs au niveau d'anglais prescrit (*à ce sujet, consulter la section 3.1 « Exigences linguistiques »*);
- d'accorder une plus grande importance à l'expérience de travail qualifié dans le cadre du système de points.

---

7 DIC, *Fact Sheet 1 – Immigration: the Background*, http://www.immi.gov.au/media/fact-sheets/01backgd.htm

8 Ces besoins de main-d'œuvre précis sont identifiés dans différentes listes de métiers établies à l'échelle nationale et à l'échelle des États et territoires du gouvernement australien. Sur le plan national, ces listes élaborées par le DIC sont la *Skilled Occupations List*, la *Migration Occupation in Demand List*, la *Critical Skills List* et l'*Employer Nomination Sponsored Occupation List*. À l'échelle des États et des territoires, ces listes varient selon les juridictions.

9 DIC, *Skilled Independent (subclass 175)*, http://www.immi.gov.au/skilled/general-skilled-migration/175/eligibility-applicant.htm

10 DIC, Skilled *Sponsored (subclass 176)*, http://www.immi.gov.au/skilled/general-skilled-migration/176/

11 En effet, les territoires et les États participants peuvent sélectionner des travailleurs étrangers sur la base des compétences en demande dans leur juridiction (pénurie de main-d'œuvre).
DIC, *Nomination by State/Territory government*, http://www.immi.gov.au/skilled/general-skilled-migration/176/nom-state-terr.htm

12 Universities Australia, *Joint Media Release. Evaluation of General Skilled Migration Categories*, http://www.universitiesaustralia.edu.au/documents/news/media_releases/2006/Joint-release-skilled-migration-080506.pdf

13 *Ibid.*

Employer Sponsored Migration (ESM)

Ce programme a été conçu pour admettre, sur une base permanente[14], des travailleurs hautement qualifiés parrainés par un employeur australien dans le but de combler des pénuries de main-d'œuvre[15]. Les visas octroyés dans le cadre de ce programme ne reposent pas sur un système à points. L'ESM comprend quatre volets :

- L'*Employer Nomination Scheme* permet à un employeur australien de recruter sur une base permanente des travailleurs étrangers hautement qualifiés (soit à l'étranger, soit parmi les personnes migrantes qui sont temporairement en Australie), lorsque celui-ci n'est pas en mesure de répondre à ses besoins en matière de main-d'œuvre à partir du marché du travail australien. La profession exercée par le travailleur étranger doit figurer dans l'*Employer Nomination Sponsored Occupation List*;
- Le *Regional Sponsored Migration Scheme* (RSMS)[16] permet à des employeurs situés dans des régions ou zones métropolitaines à faible croissance démographique et/ou économique de recruter sur une base permanente des travailleurs étrangers qualifiés pour des postes qu'ils ne sont pas parvenus à combler à partir du marché du travail australien. N'importe quel employeur peut participer à ce programme à partir du moment où son entreprise et le poste à combler se situent dans une zone couverte par le RSMS. Toutes les zones de l'Australie sont couvertes, à l'exception de Brisbane, de la Gold Coast, de Sydney, de Newcastle, de Wollongong, de Melbourne et de Perth;
- Les *Labour Agreements* sont des ententes formelles négociées entre le *Department of Education, Employment and Workplace Relations* et un employeur ou une association industrielle permettant à des employeurs australiens de recruter, sur une base permanente, un certain nombre de travailleurs étrangers en réponse à une pénurie de main-d'œuvre identifiée ou naissante sur le marché du travail australien[17];
- L'*Invest Australia Supported Skills* vise à encourager les entreprises internationales à venir investir en Australie et à y muter certains de leurs gestionnaires et employés spécialistes.

Rappelons que les exigences à satisfaire afin d'obtenir l'un de ces visas, sur le plan linguistique par exemple, varient d'un visa à l'autre (*voir à ce sujet la section 3.1 « Exigences linguistiques »*).

Distinguished Talent[18]

Cette voie d'entrée particulière est réservée aux individus qui se distinguent grâce à des talents spéciaux ou uniques pouvant profiter à l'Australie. Ceci peut notamment inclure des athlètes, des musiciens, des artistes, des designers, etc. Les migrants souhaitant entrer en Australie par cette voie ne sont pas évalués en vertu d'un système de points, bien que des exigences linguistiques soient tout de même imposées (*voir à ce sujet la section 3.1 « Exigences linguistiques »*).

---

[14] Dans le cadre d'un *Labour Agreement*, le travailleur étranger remplissant les exigences peut se voir attribuer un visa permanent ou un visa temporaire. La décision revient, sur une base discrétionnaire, à l'agent d'immigration.

[15] DIC, *Employer Sponsored Migration*, p. 3, http://www.immi.gov.au/allforms/booklets/1131.pdf

[16] *Ibid.* p. 17.

[17] DIC, *Labour Agrreements*, http://www.immi.gov.au/skilled/skilled-workers/la/

[18] DIC, *Fact Sheet 24 – Overview of Skilled Migration to Australia*, http://www.immi.gov.au/media/fact-sheets/24overview_skilled.htm

Business Skills Entry (BSE)[19]

Les visas de la catégorie BSE sont réservés aux individus ayant un sens aigu des affaires. Dans le cadre de la BSE, l'intention est d'attirer les migrants capables de contribuer au monde des affaires de l'Australie grâce à leurs compétences et à leur expérience. Leur venue en Australie peut profiter au pays de plusieurs manières : création d'emplois, développement de liens avec les marchés étrangers et internationaux, exportation de biens de l'Australie, introduction de nouvelles technologies ou de technologies améliorées.

Pour être titulaires d'un visa de la catégorie BSE, les migrants doivent être en mesure de prouver qu'ils ont eu, par le passé, du succès dans le monde des affaires. Une fois titulaires, ils doivent par ailleurs acquérir une participation substantielle dans une entreprise qu'ils gèrent activement, et ce, à l'intérieur d'une période de trois mois suivant leur arrivée en Australie.

À l'égard de la migration permanente, la catégorie BSE comprend les sous-catégories de visas suivantes :

- *Established Business in Australia*;
- *Regional Established Business in Australia*;
- *State/Territory Sponsored Business Owner (Residence)*;
- *Business Owner (Residence)*;
- *State/Territory Sponsored Investor (Residence)*;
- *Investor (Residence)*;
- *Business Talent (Migrant)*.

Il faut savoir que seuls les migrants souhaitant obtenir un visa de la sous-catégorie *Established Business in Australia* sont évalués en vertu d'un système de points (*Established Business in Australia Points Test*)[20]. En ce qui concerne les autres sous-catégories de visas, des exigences linguistiques sont imposées (*voir à ce sujet la section 3.1 « Exigences linguistiques »*).

1.2.2 Classe « famille »[21]

Les migrants de la classe « famille » sont sélectionnés en vertu de leurs liens familiaux avec un parrain qui est soit citoyen ou RP australien, soit un citoyen néo-zélandais admissible. La classe « famille » comporte quatre catégories de visas, à savoir les catégories « partenaire », « enfant », « parent » et « autre membre de la famille »[22].

---

19 DIC, *Fact Sheet 1 – Immigration: the Background*, http://www.immi.gov.au/media/fact-sheets/01backgd.htm

20 DIC, *Form 1132 – Business Skills Entry*, p. 19, http://www.immi.gov.au/allforms/booklets/1132.pdf

21 DIC, *Fact Sheet 29 – Overview of Family Stream Migration*, http://www.immi.gov.au/media/fact-sheets/29overview_family.htm

22 Il peut s'agir d'un membre âgé de la famille qui est célibataire, veuf, divorcé ou formellement séparé et qui dépend du parrain. Il peut également s'agir d'une personne qui n'a pas de proches en dehors de l'Australie et qui est le frère, la sœur, l'enfant ou l'équivalent par alliance du parrain. Enfin, un « autre membre de la famille » peut aussi inclure une personne désireuse et apte à donner une assistance substantielle et continue à un membre de la famille ou un proche vivant en Australie et souffrant d'une condition médicale portant atteinte à ses capacités, ce qui l'empêche d'aborder des aspects de la vie au quotidien.

Les migrants sélectionnés dans cette classe ne sont pas évalués en fonction de leurs compétences ou de leurs connaissances en anglais. Par conséquent, nous ne documenterons pas davantage cette classe dans le cadre de la présente étude.

1.2.3 Classe « admission spéciale »[23]

La classe « admission spéciale », qui est essentiellement réservée aux anciens RP australiens désireux de retourner au pays, comporte deux catégories, à savoir :

- celle concernant les anciens RP se trouvant à l'extérieur de l'Australie;
- celle concernant les individus se trouvant en sol australien avec un visa temporaire et souhaitant y rester en tant que RP (leur demande doit être effectuée 12 mois avant la date d'expiration de leur visa actuel).

Les migrants de cette catégorie ne sont pas évalués en fonction de leurs connaissances en anglais. Par conséquent, nous ne documenterons pas davantage cette classe dans le cadre de la présente étude.

1.3 Visas temporaires et provisoires

Comme mentionné précédemment, le programme de migration (non humanitaire) pour la classe des travailleurs qualifiés inclut également des visas temporaires et provisoires[24]. Les flux d'immigration temporaire ne sont pas assujettis à un plafond global (*Planning Level*). Voici les principaux visas temporaires du programme de migration (non humanitaire).

- **Skilled-regional Sponsored (subclass 475) Visa**

Ce visa permet à un travailleur qualifié de venir travailler en Australie, sur une base provisoire pouvant aller jusqu'à trois ans[25]. L'obtention de ce visa repose, à l'instar des visas permanents, sur des exigences de base et sur l'obtention d'une note de passage équivalant à 100 points. Pour demander ce visa, le travailleur étranger doit être :

- sélectionné par un État ou un territoire[26] du gouvernement australien, ou;
- parrainé par un parent vivant dans une zone régionale désignée (*Specified Regional Area*)[27] ou une région à faible croissance démographique[28].

- **Visas temporaires délivrés en vertu des Labour Agreements de l'ESM**

Ces visas temporaires sont délivrés dans le cadre d'une entente formelle négociée entre le *Department of Education, Employment and Workplace Relations* et un employeur ou une association

---

23 DIC, *Fact Sheet 40 – Special Eligibility Stream*, http://www.immi.gov.au/media/fact-sheets/40special.htm

24 Les visas provisoires sont des visas temporaires permettant à une personne d'entrer et de rester en Australie jusqu'à ce qu'une décision soit rendue au sujet de sa demande de visa permanent.

25 DIC, *Skilled-regional Sponsored (subclass 475)*, http://www.immi.gov.au/skilled/general-skilled-migration/475/

26 New South Wales, Northern territory, Queensland, South Australia, Tasmania, Victoria, Western Australia.

27 Australian Government, Department of Immigration and Citizenship, *Designated areas of Australia*, http://www.immi.gov.au/skilled/general-skilled-migration/designated-areas.htm

28 La liste de ces zones ou régions à faible croissance démographique est accessible sur le site suivant : Australian Government, Department of Immigration and Citizenship, *General Skilled Migration*, p. 13, http://www.immi.gov.au/allforms/booklets/1119.pdf

industrielle. Cette entente permet à des employeurs australiens de recruter, sur une base temporaire, un certain nombre de travailleurs étrangers en réponse à une pénurie de main-d'œuvre identifiée ou naissante sur le marché du travail australien. L'obtention de ce visa ne repose pas sur un système de points.

- **Temporary Business (Long Stay) subclass 457 Visa**

Ce visa offre la possibilité à des employeurs australiens qui ne sont pas en mesure de combler leurs besoins de main-d'œuvre à partir du marché du travail australien de parrainer, sur une base temporaire[29], des travailleurs étrangers pour occuper certains postes qualifiés. Ce visa n'est pas soumis à un système de points. Le travailleur étranger doit toutefois satisfaire à des exigences linguistiques afin d'obtenir ce visa (*voir à ce sujet la section 3.1 « Exigences linguistiques »*).

- **Visas temporaires de la catégorie BSE**

Mis à part des visas permanents (*voir la section 1.2.1 « Migrants qualifiés »*), la catégorie BSE offre également certains visas provisoires aux individus ayant un sens aigu des affaires. La BSE comprend six sous-catégories de visas, à savoir[30] :

- *State/Territory Sponsored Business Owner*;
- *Business Owner*;
- *State/Territory Sponsored Senior Executive*;
- *Senior Executive*;
- *State/Territory Sponsored Investor*;
- *Investor*.

Les conditions d'admissibilité varient selon les sous-catégories. Ceci concerne notamment les exigences linguistiques (*voir la section 3.1 « Exigences linguistiques » à ce sujet*).

1.4 Partage des responsabilités fédéral / provincial

En Australie, l'immigration est une responsabilité fédérale. Par ailleurs, dans le but de soutenir le développement régional, le gouvernement fédéral australien travaille de pair avec les États, les territoires et les gouvernements locaux afin de fournir des programmes qui visent à encourager la migration régionale[31].

À l'égard de certains visas[32], les États et les territoires australiens ont leur mot à dire quant au nombre et aux compétences des migrants s'établissant dans leur juridiction à titre de travailleurs qualifiés. Essentiellement, il s'agit des États et territoires suivants :

- Australie-Méridionale;
- Tasmanie;

---

29 De trois mois à quatre ans.

30 DIC, *Form 1132 – Business Skills Entry*, p. 11-16, http://www.immi.gov.au/allforms/booklets/1132.pdf

31 DIC, *Regional Initiatives – Overview*, http://www.immi.gov.au/skilled/regional-employment/

32 *Skilled-Regional Sponsored Subclass 475*, *Skilled-Sponsored (migrant) Subclass 176* et RSMS. Rappelons que le travailleur temporaire étranger doit être sélectionné par un État ou un territoire du gouvernement australien afin de pouvoir obtenir ces visas.

- Victoria
- Australie-Occidentale;
- Nouvelle-Galles du Sud;
- Queensland;
- Territoire du Nord;
- Territoire de la capitale australienne.

Ces États et territoires sélectionnent les travailleurs étrangers qualifiés en vertu des compétences en demande dans leur juridiction, c'est-à-dire pour les domaines où il y a pénurie de main-d'œuvre. Afin de déterminer les métiers pour lesquels il y a pénurie, des listes sont dressés. Celles-ci peuvent varier d'un État / territoire à l'autre.

En 2007-2008, 7 530 visas ont été octroyés à des migrants qualifiés sur la base de leur sélection par un État ou un territoire du gouvernement australien[33].

1.5 Organisations responsables de l'immigration

En Australie, il appartient au DIC de s'assurer de l'admission légale des migrants au pays et de veiller à leur intégration au sein de la société australienne. (*L'annexe I présente l'organigramme du DIC.*)

Créé en 1945 sous le nom de *Department of Immigration*, le DIC a pour mission d'enrichir l'Australie grâce à la bonne gestion de l'admission et de l'intégration des étrangers. Ses principales responsabilités sont[34] :

- l'entrée et le séjour des immigrants et des programmes humanitaires;
- le règlement en temps opportun des réclamations relatives au statut d'immigrant;
- la sécurité des frontières;
- l'application et le respect des programmes et des lois qui se rapportent à l'immigration[35], y compris le contrôle de la fraude;
- la gestion des centres de détention de l'immigration;
- la prestation des services d'établissement et d'intégration, comprenant les cours de langue anglaise pour adultes, l'appui à l'installation des réfugiés et les services de traduction et d'interprétariat;
- la promotion de la citoyenneté australienne;
- la promotion des valeurs de la diversité culturelle et des valeurs démocratiques de l'Australie.

Depuis sa création, en 1945, le DIC a géré l'arrivée et l'intégration en Australie de près de 7 millions de migrants provenant de 200 pays, incluant plus de 700 000 réfugiés en vertu du Pro-

---

33 DIC, *Annual Report 2007-08. 1.1.1 Economic migration*, p. 37, http://www.immi.gov.au/about/reports/annual/2007-08/pdf/annual-report-2007-08-complete.pdf

34 DIC, *Annual Report 2007-08*, p. 16, http://www.immi.gov.au/about/reports/annual/2007-08/pdf/annual-report-2007-08-complete.pdf

35 Le ministre australien de l'Immigration et de la Citoyenneté administre notamment les lois suivantes : *Migration Act 1958*, *Migration Regulations*, *Australian Citizenship Act 2007*, *Immigration Guardianship of Children Act 1946*, *Immigration (Education) Act 1971*. DIC, *Fact Sheet 3 – The Department of Immigration and Citizenship*, http://www.immi.gov.au/media/fact-sheets/03department.htm

gramme humanitaire[36]. En 2006-2007, le DIC comptait quelque 7 000 employés et disposait d'un budget de fonctionnement de 1,2 G$ A[37] (soit environ 1,07 G$ CA[38]).

Au cours de l'année financière 2007-2008, le DIC a[39] :

- aidé environ 143 000 personnes à migrer en Australie;
- relocalisé 13 000 autres personnes en vertu du Programme humanitaire;
- délivré un total de 4,6 millions de visas de visite et de visas temporaires;
- accordé la citoyenneté australienne à plus de 121 000 personnes et invité quelque 107 000 autres personnes à assister prochainement à une cérémonie de citoyenneté;
- travaillé avec d'autres agences afin de s'assurer de l'intégrité des frontières australiennes.

2 VUE D'ENSEMBLE DE LA PRATIQUE

Certaines personnes qui souhaitent migrer en Australie doivent satisfaire à des exigences linguistiques afin d'obtenir leur visa. Il s'agit essentiellement des migrants qualifiés qui font des demandes de visas permanents, temporaires ou provisoires.

Comme mentionné précédemment, le niveau d'anglais requis varie selon le type de visa demandé par le migrant. Ce niveau est déterminé par le DIC. En Australie, les exigences linguistiques sont prévues dans les *Règlements sur la migration* (*Migration Regulations*).

2.1 Contexte préalable à l'instauration de la pratique[40]

Depuis quelques années déjà, le nombre de migrants qualifiés a augmenté considérablement en Australie. La migration permanente qualifiée a surpassé, en importance, la migration permanente basée sur la famille vers la moitié des années 1990. C'est pourquoi les changements les plus importants survenus dans le cadre de la politique d'immigration australienne au cours des dernières décennies concernent essentiellement la sélection des migrants qualifiés.

Par exemple, dès les années 1960, les autorités australiennes de l'immigration ont commencé à accorder plus d'importance aux qualifications des migrants et, à partir de ce moment, les demandes d'établissement ont été jugées en considérant notamment le potentiel des requérants. En 1979, un premier système de points a été mis en place afin d'évaluer les demandes de migration. Le *Numerical Multifactor Assessment System* a été développé autour d'indicateurs de probabilité permettant de prédire le succès d'intégration des migrants évalués. Certains indicateurs revê-

---

36 DIC, *About the Department. Who We Are*, http://www.immi.gov.au/about/department/who-we-are.htm

37 DIC, *Fact Sheet 3 – The Department of Immigration and Citizenship*, http://www.immi.gov.au/media/fact-sheets/03department.htm

38 Dans le texte, les devises australiennes sont converties en devises canadiennes grâce aux taux de change calculés et indiqués sur le site Internet de la Banque du Canada. Banque du Canada, *Taux et statistiques. Taux de change*, http://www.banqueducanada.ca/fr/taux/exchange-avg-f.html
Puisque l'année fiscale australienne s'échelonne du 1er juillet au 30 juin, nous avons utilisé le taux de change moyen pour la période entre le 1er juillet 2006 et le 30 juin 2007 afin de convertir ce budget de fonctionnement en $ CA.

39 DIC, *About the Department. Who We Are*, http://www.immi.gov.au/about/department/who-we-are.htm

40 OCDE, *The Labour Market Integration of Immigrants in Australia*, p. 16-17, http://www.oecd.org/dataoecd/28/12/38164878.pdf

taient une plus grande importance, à savoir les compétences professionnelles, les compétences linguistiques et les liens familiaux avec des Australiens.

Une étude menée à la fin des années 1980 et au cours des années 1990 suggère que les migrants provenant de pays autres que les pays anglophones de l'OCDE subissaient des désavantages substantiels et croissants dans le cadre de leur intégration. L'étude expliquait notamment qu'une moins bonne maîtrise de la langue anglaise constituait un obstacle majeur à l'intégration des migrants au sein de la société. À l'époque, les propos avancés par l'étude en question se sont révélés particulièrement préoccupants pour les autorités australiennes puisque la majorité des nouveaux migrants ne provenaient pas de pays anglophones. Dès lors, le mode de sélection des migrants a connu une série de changements, favorisant ainsi l'instauration d'une méthode de sélection plus stricte, particulièrement en ce qui a trait aux compétences linguistiques.

2.2 Objectifs poursuivis

Les exigences linguistiques imposées aux demandeurs « travailleurs qualifiés » de visas permanents, provisoires[41] ou temporaires ont pour objectif de favoriser l'intégration des nouveaux arrivants à la société australienne et d'augmenter leur chance de trouver un emploi. Bien que la maîtrise de la langue anglaise ne soit pas un critère pour l'ensemble des migrants (les migrants de la classe « famille » par exemple), le DIC encourage tous les individus sélectionnés à apprendre l'anglais avant ou peu après leur arrivée en Australie[42].

2.3 Organisations responsables de la pratique

En Australie, la sélection et l'admission des migrants qualifiés sont sous la responsabilité du DIC. Par conséquent, il incombe principalement à cette organisation de gérer la pratique relative aux exigences linguistiques.

Par ailleurs, à l'égard des mécanismes d'évaluation des connaissances linguistiques des demandeurs de visas permanents, temporaires ou provisoires, le DIC travaille de pair avec d'autres organisations. Par exemple, l'*International English Language Testing System* (IELTS) est administré conjointement par le *British Council*, l'*IDP Education Australia* et l'Université de Cambridge[43]. L'*Occupational English Test* (OET) est quant à lui géré par le Centre OET, un département qui fait partie du *Centre for Adult Education*[44]. Le Centre OET travaille par ailleurs en collaboration avec l'Université de Melbourne pour ce qui est de la recherche, du matériel et du support technique. À l'origine, l'Université de Melbourne a été mandatée par le gouvernement fédéral australien pour

---

41 Il s'agit principalement du visa *Skilled-Regional Sponsored Subclass 475*.

42 DIC, *Form 966i – Migrating to Australia – English language assessment*, p. 1, http://www.immi.gov.au/allforms/booklets/966i.pdf
Il faut savoir que le formulaire 966i a été retiré le 1er juillet 2009 puisque l'information qu'il contenait à l'égard des exigences linguistiques pour la catégorie de visas GSM n'est plus à jour. Bien que certains renseignements contenus dans la fiche ne soient plus valides aujourd'hui, la fiche contient néanmoins de l'information encore applicable. Par conséquent, nous avons utilisé ce formulaire à titre de référence à quelques reprises dans cette fiche.

43 IELTS, *About Us*, http://www.ielts.org/about_us.aspx

44 Le *Centre for Adult Education* est une organisation australienne à but non lucratif qui œuvre dans le domaine de l'éducation depuis plus de 60 ans.
OET, *About the OET Centre*, http://www.occupationalenglishtest.org/Display.aspx?tabid=2428

développer l'OET[45]. (*Pour plus de détails concernant l'IELTS et l'OET, voir la section 3.1.3 « Mécanismes d'évaluation des connaissances ».*)

Comme expliqué en détail dans les sections 3.1.2 « *Exigences selon les catégories de visas* » et 3.2 « *Adult Migrant English Program* », certains demandeurs de visa et certaines personnes à la charge du demandeur principal peuvent obtenir leur visa même s'ils ne satisfont pas aux exigences linguistiques établies. Pour ce faire, ils doivent toutefois prépayer des cours d'anglais qui leur seront offerts une fois arrivés en Australie[46]. Ces cours d'anglais sont proposés dans le cadre de l'*Adult Migrant English Program* (AMEP). L'AMEP est géré par le gouvernement australien[47], alors que les cours d'anglais proposés dans le cadre du programme sont offerts dans des centres de services disséminés sur tout le territoire de l'Australie et administrés par divers fournisseurs. Le tableau suivant présente ces fournisseurs selon l'État ou le territoire.

TABLEAU 1 : FOURNISSEURS DE SERVICES ADMINISTRANT LES CENTRES DE SERVICES DE L'AMEP[48]

État/territoire	Fournisseur de services
Canberra et régions de la capitale nationale	*Canberra Institute of Technology*
Nouvelle-Galles du Sud	*ACL Pty Ltd et NSW AMES*
Territoire du Nord	*Charles Darwin University*
Queensland	*TAFE Queensland* et *Brisbane Migrant English Centre*
Australie-Méridionale	*TAFE South Australia* et *LM Training Specialists*
Tasmanie	*TAFE Tasmania*
Victoria	*VIC AMES* et *Northern AMEP Consortium*
Australie-Occidentale	*AMES Westcoast TAFE* et *Central TAFE*

3 PRINCIPAUX ÉLÉMENTS CARACTÉRISANT LA PRATIQUE

3.1 Exigences linguistiques

3.1.1 Niveaux d'anglais

La plupart des travailleurs étrangers faisant une demande de visa permanent, temporaire ou provisoire sont évalués, en autres, en fonction de leur niveau d'anglais. Dans le cadre du système d'immigration de l'Australie, il existe sept niveaux d'anglais, déterminés selon les résultats obtenus à l'IELTS ou à un test approuvé par le DIC[49] :

- Anglais « très compétent » (*'Proficient' English)*;

[45] OET, *The Occupational English Test*, http://www.occupationalenglishtest.org/
[46] Ces frais doivent être acquittés lors de la demande de visa.
[47] DIC, *Review of the Adult Migrant English Program. Discussion Paper July 2008*, p. 8, http://www.immi.gov.au/living-in-australia/delivering-assistance/amep_discussion_paper.pdf
[48] DIC, *Adult Migrant English Program (AMEP). AMEP Service Provider Websites*, http://www.immi.gov.au/living-in-australia/help-with-english/amep/teaching-english/amep-sp-websites.htm
[49] DIC, *Form 966i. Migrating to Australia – English language assessment*, p. 3-4, http://www.immi.gov.au/allforms/booklets/966i.pdf

- Anglais « compétent » (*'Competent' English*);
- Anglais « à compétence réduite » (*'Concessional competent' English*);
- Anglais « professionnel » (*'Vocational' ou 'Better than functional' English*);
- Anglais « fonctionnel » (*'Functional' English*);
- Anglais « limité » (*'Limited' English*);
- « Aucun anglais » (*'No English'*).

Anglais « très compétent » ('Proficient' English)

Une personne possède un niveau d'anglais « très compétent » si elle est capable de bien utiliser et saisir un anglais complexe et si elle en mesure de comprendre un raisonnement détaillé en anglais.

Ce niveau d'anglais correspond à un résultat d'au moins 7 dans chacun des modules de l'IELTS ou à un résultat équivalent dans un test approuvé par le ministre[50]. (*Pour plus de détails concernant l'IELTS, consulter la section 3.1.3*).

Anglais « compétent » ('Competent' English)

Une personne possède un niveau d'anglais « compétent » si elle est en mesure :

- de lire et comprendre raisonnablement bien une variété de textes en anglais;
- d'écrire en anglais de manière à communiquer efficacement sur plusieurs sujets;
- de comprendre bien l'anglais parlé, et ce, dans plusieurs situations;
- de parler l'anglais aisément et correctement dans plusieurs contextes.

Ce niveau d'anglais correspond à un résultat d'au moins 6 dans chacun des modules du test ou à un résultat équivalent dans un test approuvé par le ministre[51].

Anglais « à compétence réduite » ('Concessional competent' English)

Une personne possède un niveau d'anglais « à compétence réduite » si elle possède des connaissances de base en anglais, mais que ses aptitudes en lecture, en écriture, en expression orale et en écoute ne sont pas équivalentes.

Ce niveau d'anglais correspond à un résultat global de 5,5 à l'IELTS ou à un résultat équivalent dans un test approuvé par le ministre[52].

Anglais « professionnel » ('Vocational' ou 'Better than functional' English)

Une personne possède un niveau d'anglais « professionnel » si elle maîtrise l'anglais de manière raisonnable et se débrouille dans la plupart des situations. Elle est par ailleurs en mesure de communiquer efficacement en anglais dans le cadre de son emploi.

---

50 AGD, *Migration Regulations 1994. Volume 1. Article 1.15D Proficient English*, http://www.comlaw.gov.au/ComLaw/Legislation/LegislativeInstrumentCompilation1.nsf/framelodgmentattachments/9A7272BA46531089CA2575BD0013CF9F

51 *Ibid.*, *Article 1.15C Competent English*.

52 *Ibid.*, *Article 1.15E Concessional Competent English*.

Ce niveau d'anglais correspond à un résultat d'au moins 5 dans chacun des modules de l'IELTS ou à un résultat équivalent dans un test approuvé par le ministre[53].

- **Anglais « fonctionnel » ('Functional' English)**

Une personne possède un niveau d'anglais fonctionnel si elle :

- lit et comprend des textes en anglais qui abordent des sujets familiers;
- écrit en anglais afin de communiquer des idées sur une variété de sujets, mais fait quelques erreurs;
- comprend l'anglais parlé (sujets familiers);
- parle assez bien l'anglais pour communiquer adéquatement au quotidien, malgré quelques erreurs.

Ce niveau d'anglais correspond à une moyenne d'au moins 4,5 dans chacun des modules de l'IELTS ou à un résultat équivalent dans un test approuvé par le ministre.

- **Anglais « limité » ('Limited' English)**

Une personne possède un niveau d'anglais « limité » si elle :

- lit et extrait l'information de base contenue dans des textes en anglais issus du quotidien;
- écrit assez bien l'anglais pour communiquer des messages simples, mais fait des erreurs fréquentes;
- comprend assez l'anglais parlé pour saisir quelques-uns des points principaux d'une conversation simple (sujets familiers);
- parle anglais assez bien pour affronter des situations du quotidien, mais fait beaucoup d'erreurs.

Ce niveau d'anglais correspond à un résultat d'au moins 4 dans chacun des modules de l'IELTS ou à un résultat équivalent dans un test approuvé par le ministre.

- **« Aucun anglais » ('No English')**

Une personne est considérée inapte en anglais si elle :

- ne lit et ne comprend que quelques mots ou ensembles de mots dans des textes simples écrits en anglais et issus du quotidien;
- écrit des mots ou des ensembles de mots afin de communiquer une quantité limitée d'information simple sur des sujets familiers, mais fait beaucoup d'erreurs;
- comprend un nombre limité de mots ou d'ensembles de mots issus de conversations simples en anglais;
- parle l'anglais juste assez pour entretenir une conversation élémentaire, mais fait plusieurs erreurs et hésite souvent.

---

[53] AGD, *Migration Regulations 1994. Volume 1. Article 1.15B Vocational English*, http://www.comlaw.gov.au/ComLaw/Legislation/LegislativeInstrumentCompilation1.nsf/framelodgmentattachments/9A7272BA46531089CA2575BD0013CF9F

Dans les faits, certaines personnes qui ne possèdent pas de connaissances en anglais équivalant au niveau « fonctionnel » peuvent obtenir leur visa si elles prépaient des cours d'anglais. Ceci comprend les personnes qui n'ont pas de connaissances en anglais.

3.1.2 Exigences selon les catégories de visas

Les exigences linguistiques imposées aux migrants qualifiés varient selon le type de visa pour lequel ils appliquent. Les personnes à la charge des demandeurs principaux âgées de 18 ans et plus doivent également se soumettre à des exigences linguistiques afin d'obtenir certains visas[54]. Lorsqu'ils ne possèdent pas le niveau d'anglais requis, des frais additionnels sont exigés lors de la demande de visa afin de « prépayer » des cours d'anglais qu'ils devront suivre une fois arrivés en Australie. À cet égard, des renseignements supplémentaires sont fournis un peu plus loin dans la fiche.

L'annexe II présente, sous forme de tableau, le niveau d'anglais requis pour le demandeur principal et ses personnes à charge, et ce, pour chacun des visas pour lesquels il y a des exigences linguistiques.

- **Visas permanents de la classe « migrants qualifiés »**[55]

- General Skilled Migration Program[56] (GMSP)

Dans le cadre du GSMP, la maîtrise de la langue anglaise est requise afin d'obtenir un visa permanent. Généralement, le niveau d'anglais exigé est « compétent ». Toutefois, les migrants qui font la demande d'un visa dans le cadre du GSMP à l'égard d'un métier spécialisé peuvent posséder un anglais correspondant au niveau « professionnel ».

Les migrants appliquant pour un visa dans cette catégorie doivent prouver leurs compétences en anglais au moment où ils effectuent leur demande de visa. C'est pourquoi ils doivent passer l'IELTS, l'OET ou tout autre test d'anglais approuvé par le DIC avant d'entamer les procédures de demande[57]. Il faut savoir que les détenteurs d'un passeport délivré par le Royaume-Uni, les États-Unis, le Canada, l'Irlande et la Nouvelle-Zélande sont exemptés du test d'anglais.

Dans le cadre des visas permanents du GSMP, soit le *Skilled-independent (migrant) visa (Subclass 175)* et le *Skilled – Sponsored (Migrant) Visa (Subclass 176)*, les points relatifs à la maîtrise de l'anglais sont accordés en fonction du niveau d'anglais que possèdent les migrants. Ceux qui possèdent un anglais correspondant au niveau « très compétent » obtiennent 25 points. Ceux qui possèdent un anglais correspondant au niveau « compétent » obtiennent 15 points[58].

---

[54] Le *Skilled-independent (migrant) visa (Subclass 175)*, le *Skilled – Sponsored (Migrant) Visa (Subclass 176)* et le *Skilled – Regional Sponsored (Provisional) Visa (Subclass 475)*, par exemple.

[55] Puisque seule la classe « migrants qualifiés » comporte des exigences linguistiques, la présente section concernera essentiellement les visas compris dans cette classe.

[56] DIC, *Form 1119 – General Skilled Migration – Points for English Language Ability*, p. 7; 24, http://www.immi.gov.au/allforms/booklets/1119.pdf

[57] Le test ne peut pas avoir été effectué plus de deux ans avant le dépôt de la demande.

[58] DIC, *Form 1119 – General Skilled Migration – Points for English Language Ability*, p. 24, http://www.immi.gov.au/allforms/booklets/1119.pdf

- Changements apportés et changements à venir

Le 12 mai 2009, le ministre de l'Immigration et de la Citoyenneté a annoncé que les exigences linguistiques relatives aux visas délivrés dans le cadre du GSMP, y compris les visas 175 et 176, seraient prochainement renforcées. En réponse à une étude menée en 2006 afin d'évaluer ce programme en particulier, le DIC a décidé de rendre obligatoire, pour tous les demandeurs de cette catégorie, une maîtrise de la langue anglaise de niveau « compétent », ce qui correspond à un résultat minimal de 6 pour chacun des modules de l'IELTS. Ce changement concerne particulièrement les migrants faisant la demande d'un visa à l'égard d'un métier spécialisé, alors que le niveau d'anglais requis pour ces individus passe du niveau « professionnel » au niveau « compétent ». Les nouvelles exigences linguistiques sont en vigueur depuis le 1er juillet 2009 pour les demandes de visas provenant de l'étranger et seront en vigueur à compter du 1er janvier 2010 pour les demandes de visas effectuées par des individus déjà présents en Australie[59].

Comme l'indique le DIC sur son site Internet, le GSMP fait fréquemment l'objet de changements et de réformes, car il s'agit de l'un des outils que le gouvernement australien peut utiliser afin d'assister les entreprises à négocier avec le manque de main-d'œuvre et les besoins de l'économie. Par conséquent, la pertinence et les résultats de ce programme doivent être constamment révisés et évalués à la lumière des besoins économiques et sociaux de l'Australie. En réponse à la conjoncture économique globale et à l'augmentation du taux de chômage, le DIC a décidé de renforcer les exigences linguistiques relatives aux visas délivrés en vertu du GSMP afin d'augmenter le nombre de nouveaux migrants susceptibles d'accéder rapidement au marché du travail australien[60]. Il est souhaité par les autorités australiennes que ces nouveaux migrants ayant plus de connaissances en anglais à leur arrivée en Australie puissent obtenir plus facilement et plus rapidement un emploi.

- Employer Sponsored Migration (ESM)

Règle générale, les migrants faisant la demande d'un visa permanent *Employer Nomination Ssheme* doivent posséder un anglais de niveau « professionnel », alors que les migrants appliquant pour un visa permanent RSMS doivent posséder un anglais de niveau « fonctionnel ». Par ailleurs, dans les cas suivants, les demandeurs principaux peuvent être exemptés du niveau d'anglais exigé[61] :

- Le niveau d'anglais exigé n'est pas essentiel afin de bien effectuer l'ensemble des tâches pour lesquelles le migrant a été sélectionné;
- Le transfert des compétences à d'autres employés australiens peut néanmoins s'effectuer;
- Le migrant peut comprendre et respecter les exigences de l'*Occupational Health and Safety*, affronter des situations d'urgence dans le cadre du travail et communiquer avec les équipes d'urgence;

---

59 DIC, *Frequently Asked Questions. Changes to General Skilled Migration (GSM): English Language Requirement for Trade Occupation and JobReady Test*, http://www.immi.gov.au/skilled/general-skilled-migration/pdf/gsm-faq.pdf

60 *Ibid.*

61 DIC, *Employer Sponsored Workers. Employer Nomination Scheme (Subclass 121/856). Exemption From Eligibility Requirements*, http://www.immi.gov.au/skilled/skilled-workers/ens/exemptions.htm
DIC, *Employer Sponsored Workers. Regional Sponsored Migration Scheme (Subclass 119/857). Exemption From Eligibility Requirements*, http://www.immi.gov.au/skilled/skilled-workers/rsms/exemptions.htm

- Le migrant peut comprendre et aborder des questions quant aux droits relatifs à son emploi et à son environnement de travail;
- l'employeur n'a pas été en mesure de recruter, tant en Australie qu'à l'étranger, une personne qualifiée possédant un anglais du niveau exigé.

En ce qui concerne le niveau d'anglais imposé aux migrants appliquant pour un visa dans le cadre d'un *Labour Agreement Visa* ou dans le cadre d'un *Invest Australia Supported Skills Visa*, il sera indiqué dans l'entente. Par conséquent, le niveau d'anglais exigé peut varier d'une entente à l'autre[62].

- Business Skills Entry[63]

Les demandeurs des visas permanents *Business Owner*, *Investor*, *State/Territory Sponsored Business Owner* et *State/Territory Investor* n'ont pas à satisfaire à des exigences linguistiques, car ils ont déjà eu à prouver leur maîtrise de la langue anglaise dans le cadre de démarches antérieures effectuées afin d'obtenir un visa provisoire[64].

En ce qui concerne les demandeurs principaux du visa *Business Talent*, ceux qui ne possèdent pas un anglais de niveau « fonctionnel » doivent débourser des frais supplémentaires pour obtenir leur visa. Ces frais servent à prépayer des cours d'anglais qu'ils devront suivre une fois arrivés en Australie.

- Système de points pour le visa *Established Business in Australia*

Les hommes d'affaires étrangers qui souhaitent obtenir un visa *Established Business in Australia* doivent obtenir au moins 105 points en vertu d'une grille de points établie précisément pour ce type de visa. Des points sont accordés notamment pour l'âge et la maîtrise de la langue anglaise. Dans le cadre de ce système, 30 points sont accordés à ceux qui possèdent un anglais correspondant au niveau « professionnel », 20 points à ceux qui possèdent un anglais de niveau « fonctionnel » et 10 points à ceux qui possèdent un anglais de niveau « limité » ou à ceux qui sont bilingues, mais qui ne parlent pas anglais[65].

- Distinguished Talent

Les migrants qui souhaitent obtenir un visa par cette voie d'entrée doivent posséder un anglais de niveau « fonctionnel ». Dans le cas contraire, ils doivent prépayer pour des cours d'anglais qu'ils devront suivre une fois arrivés en Australie[66].

---

62 ASAGroup, *Labour Agreements*, http://www.australia-migration.com/page/Labour_Agreements/42

63 DIC, *Form 1132 – Business Skills Entry*, p. 28-29, http://www.immi.gov.au/allforms/booklets/1132.pdf

64 Les migrants de ces sous-catégories de visas doivent nécessairement être les détenteurs d'un visa provisoire afin d'être admissibles à la résidence permanente.

65 DIC, *Business People. Established Business in Australia (Subclass 845). Points test*, http://www.immi.gov.au/skilled/business/845/points-test.htm

66 DIC, *Distinguished Talent Visa (Offshore) (visa124). Visa Applicant Eligibility*, http://www.immi.gov.au/skilled/specialist-entry/124/eligibility-applicant.htm#k

Visas temporaires de la classe « migrants qualifiés »

Skilled-Regional Sponsored (subclass 475) Visa

Contrairement aux individus faisant la demande d'un visa permanent de la classe « migrants qualifiés », les personnes qui font la demande d'un visa provisoire *Skilled Regional-Sponsored* peuvent posséder un anglais de niveau « à compétence réduite » (résultat global de 5,5 à l'IELTS), plutôt qu'un anglais de niveau « compétent » (résultat de 6 dans chacun des modules de l'IELTS). Afin d'obtenir leur visa, ils doivent toutefois prépayer des cours d'anglais qu'ils devront suivre une fois arrivés dans l'État ou le territoire qui les parraine.

Toujours en ce qui concerne le visa *Skilled-Regional Sponsored*, les points relatifs à la maîtrise de l'anglais sont accordés en fonction du niveau d'anglais que possèdent les migrants. Ceux qui possèdent un anglais de niveau « très compétent » obtiennent 25 points, ceux qui possèdent un anglais de niveau « compétent » obtiennent 15 points, tout comme ceux qui possèdent un anglais de niveau « à compétence réduite » et qui prépaient des cours d'anglais.

- Changements apportés et changements à venir

À l'instar des changements apportés aux conditions d'admissibilité relatives aux visas permanents de la classe « migrants qualifiés », le ministère de l'Immigration et de la Citoyenneté a également décidé de rehausser les exigences linguistiques imposées aux demandeurs du visa *Skilled-Regional Sponsored*. Depuis le 1er juillet 2009, les individus qui se trouvent à l'extérieur de l'Australie et qui font la demande du visa en question doivent posséder un anglais de niveau « compétent ». Ceux qui n'obtiennent pas un résultat de 6 dans les quatre modules de l'IELTS peuvent néanmoins obtenir leur visa, à condition d'obtenir un résultat global de 6 au test[67]. En reconnaissance de l'augmentation des exigences linguistiques pour ce visa, les demandeurs obtenant un résultat global de 6 à l'IELTS ne sont plus tenus de prépayer pour des cours d'anglais. À noter que ces nouvelles exigences linguistiques seront en vigueur à compter du 1er janvier 2010 pour les individus déjà présents en Australie au moment d'effectuer leur demande.

Depuis l'entrée en vigueur des modifications, les personnes réclamant des points pour un niveau d'anglais « à compétence réduite » doivent obtenir un résultat global de 6 à l'IELTS plutôt qu'un résultat global de 5,5. Rappelons que ces individus ne sont plus tenus de prépayer un cours d'anglais afin de mettre à niveau leurs connaissances en anglais[68].

Temporary Business (Long Stay) Subclass 457 Visa

Jusqu'à récemment, l'obtention du visa *Temporary Business (Long Stay) Subclass 457 Visa* n'était tributaire d'aucune exigence linguistique particulière. Les premiers critères linguistiques relatifs à ce visa sont entrés en vigueur le 1er juillet 2007. À cette époque, les requérants devaient posséder un anglais de niveau « fonctionnel ». Toutefois, depuis le 14 avril 2009, le niveau d'anglais requis est passé de « fonctionnel » à « professionnel »[69].

---

67 Un résultat global correspond à la moyenne des résultats obtenus dans chacun des quatre modules.

68 DIC, *English language ability*, http://www.immi.gov.au/skilled/general-skilled-migration/475/eligibility-english.htm

69 DIC, *Employer Sponsored Workers – Changes to the Subclass 457 Visa Program – English Language Requirements*, http://www.immi.gov.au/skilled/skilled-workers/changes-eng-req.htm

- Visas temporaires délivrés dans le cadre d'un Labour Agreement

Comme mentionné précédemment, le niveau d'anglais exigé est inscrit dans chaque *Labour Agreement* et, par conséquent, peut varier d'une entente à l'autre[70].

- Business Skills Entry[71] (BSE)

À l'intérieur de la catégorie BSE, les individus qui font une demande pour les visas provisoires *Business Owner*, *Senior Executive* et *Investor* doivent posséder un anglais correspondant au niveau « professionnel ». Dans le cadre de leur demande, ces individus sont tenus de prouver leur maîtrise de la langue anglaise de l'une des manières suivantes :

- En prouvant que leur langue maternelle est l'anglais;
- En effectuant l'IELTS ou tout autre test d'anglais approuvé par le DIC (le test ne doit pas être effectué plus de 12 mois avant le dépôt de la demande);
- En fournissant une accréditation en anglais de la *National Accreditation Authority of Translators and Interpreters Ltd*.

En tout temps, si le DIC a un doute quant au niveau d'anglais que possède un demandeur, il peut exiger de celui-ci qu'il se soumette à un test d'anglais.

Par ailleurs, les individus qui font une demande pour les visas provisoires *State/Territory Sponsored Business Owner*, *State/Territory Sponsored Senior Executive* et *State/Territory Investor* ne sont pas tenus de posséder un anglais correspondant au niveau « professionnel ». Toutefois, les demandeurs âgés de 18 ans ou plus qui ne possèdent pas un anglais de niveau « fonctionnel » doivent débourser des frais supplémentaires pour obtenir leur visa. Ces frais servent à prépayer les cours d'anglais qu'ils devront suivre une fois arrivés en Australie. Il en va de même pour les demandeurs du visa *Business Talent*.

- **Personnes à charge**[72]

Règle générale, les personnes à charge de 18 ans et plus[73] qui accompagnent des migrants qualifiés doivent effectuer un test d'anglais afin que le DIC puisse connaître le niveau d'anglais qu'ils maîtrisent. Ceux âgés de 18 ans et plus qui ne possèdent pas un anglais de niveau « fonctionnel » doivent débourser des frais supplémentaires afin d'obtenir leur visa. Ces frais servent à prépayer des cours d'anglais qu'ils devront suivre une fois arrivés en Australie. (*Pour plus de détails concernant les niveaux exigés pour chacun des visas, voir l'annexe II.*)

3.1.3 Mécanismes d'évaluation des connaissances

L'IELTS et l'OET sont les tests généralement acceptés par le DIC afin d'évaluer l'habileté des travailleurs étrangers en anglais.

---

70 ASAGroup, *Labour Agreements*, http://www.australia-migration.com/page/Labour_Agreements/42

71 DIC, *Form 1132 – Business Skills Entry*, p. 28-29, http://www.immi.gov.au/allforms/booklets/1132.pdf

72 DIC, *Form 1119 – General Skilled Migration – Points for English Language Ability*, p. 17, http://www.immi.gov.au/allforms/booklets/1119.pdf
DIC, *Form 1132 – Business Skills Entry*, p. 8, http://www.immi.gov.au/allforms/booklets/1132.pdf
DIC, *Form 1131 – Employer Sponsored Migration*, p. 7, http://www.immi.gov.au/allforms/booklets/1131.pdf

73 Il peut s'agir de l'époux, d'un partenaire interdépendant (*interdependent partner*) ou d'un adulte dépendant.

International English Language Test System

L'IELTS est un système administré conjointement par le *British Council*, l'*IDP Education Australia* et l'Université de Cambridge. Les tests de compétesnce en langue anglaise de l'IELTS sont proposés dans plus de 500 centres répartis dans 120 pays à travers le monde[74]. À l'heure actuelle, le test est en format papier. Toutefois, une version informatique est en cours de développement et sera disponible sous peu. Le nouveau format permettra aux candidats d'effectuer le test dans un centre de services AMEP par l'entremise d'un ordinateur prévu à cette fin[75].

Versions du test

Ce système d'évaluation comporte deux versions : la version scolaire (*academic*) et la version « Formation générale ». La première est conçue pour ceux qui souhaitent poursuivre des études supérieures dans des pays anglophones, alors que la seconde est conçue pour ceux qui souhaitent gagner de l'expérience de travail, suivre un programme de formation, compléter des études secondaires ou migrer dans des pays de langue anglaise.

Chaque version inclut quatre modules, à savoir l'écoute, la lecture, l'écriture et l'expression orale. Tous les candidats sont soumis aux mêmes questions dans le cadre des modules « Écoute » et « Expression orale ». Toutefois, les questions diffèrent d'une version à l'autre dans le cadre des modules « Lecture » et « Écriture »[76].

L'IELTS est d'une durée de 2 heures et 45 minutes, répartie de la manière suivante :

- 30 minutes pour le module « Écoute »;
- 60 minutes pour le module « Lecture »;
- 60 minutes pour le module « Écriture »;
- 11 à 14 minutes pour le module « Expression orale ».

Les trois premiers modules sont effectués au même endroit et au même moment alors que le dernier, « Expression orale », peut être fait jusqu'à sept jours avant ou après la tenue des autres modules[77]. Par ailleurs, l'IELTS ne comporte pas de note de passage (il ne s'agit pas d'un test du type *pass or fail*). Les aptitudes linguistiques des candidats sont évaluées en vertu d'une échelle de valeurs incluant 9 niveaux, 1 étant le niveau le plus bas. Les quatre modules sont évalués séparément et les résultats obtenus sont ensuite utilisés pour obtenir un résultat global. Les résultats peuvent correspondre à un niveau ou à un demi-niveau (ex. : 4.5, 5, 5.5, etc.)[78].

Les résultats sont disponibles dans les 13 jours suivant la tenue du test. Généralement, ils sont envoyés aux candidats par la poste, mais certains centres de tests utilisent également un service sécurisé permettant aux candidats de consulter leurs résultats en ligne, à partir de chez eux[79].

---

74 IELTS, *Frequently Asked Questions – About the test*, http://www.ielts.org/test_takers_information/faqs.aspx
75 IELTS, *Information for Prospective IELTS Centers 2009*, p. 3, http://www.ieltsusa.org/assets/files/information-for-prospective-test-centers.pdf
76 IELTS, *Frequently Asked Questions – About the test*, http://www.ielts.org/test_takers_information/faqs.aspx
77 *Ibid.*
78 IELTS, *Getting my results – My test score*, http://www.ielts.org/test_takers_information/getting_my_results.aspx
79 *Ibid.*

- Frais déboursés par les candidats

Les frais que doivent débourser les candidats afin d'effectuer l'IELTS sont revus annuellement par les trois partenaires qui administrent conjointement le système,[80] et ce, pour chaque pays où se trouvent un ou des centres de tests. Ces frais comprennent des frais « locaux » retenus à la source par les centres de tests, ainsi que des frais « centraux », montant mensuel facturé aux centres par *IELTS International*. À titre d'exemple, les candidats qui effectuent le test aux États-Unis au cours de l'année 2009 doivent débourser des frais totaux de 170 $ US, soit environ 184 $ CA[81]. De ce montant, 105 $ US (environ 113 $ CA) correspondaient aux frais « locaux » et 65 $ US (environ 70 $ CA) correspondaient aux frais « centraux »[82].

Notons que les frais doivent être payés directement au centre de tests[83]. Par ailleurs, partant du postulat qu'ils peuvent choisir le système d'évaluation qui leur convient, les quelque 6 000 institutions, organisations et gouvernements qui utilisent l'IELTS afin de juger des compétences en anglais que possède un individu n'ont aucun moyen d'intervention quant à la détermination des frais relatifs au test.

FIGURE 1 : FORMAT DE L'IELTS[84]

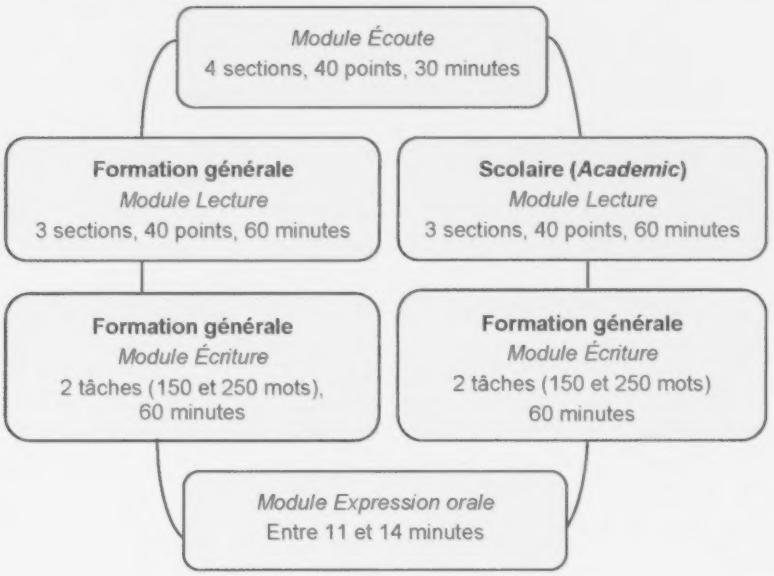

80 Les partenaires sont *British Council*, *IELTS Australia Pty Ltd* et *University of Cambridge ESOL Examinations*. IELTS, *Teaching Resources*, http://www.cambridgeesol.org/teach/ielts/terms_conditions.htm

81 Sauf sous avis contraire, les devises américaines de cette fiche ont été converties en devises canadiennes selon le taux de change en vigueur au 27 juillet 2009. 1 $ US = 1,0835 $ CA.
Banque du Canada, *Taux et statistiques. Taux de change*, http://www.bank-banque-canada.ca/fr/taux/convertisseur.html

82 IELTS, *Information for Prospective IELTS Centers 2009*, p. 6, http://www.ieltsusa.org/assets/files/information-for-prospective-test-centers.pdf

83 DIC, *Form 990i. Charges – MARCH 2009*, p. 6-8, http://www.immi.gov.au/allforms/pdf/990i.pdf

84 IELTS, *What is IELTS – Test Format*, http://www.ielts.org/test_takers_information/what_is_ielts.aspx

- Évolution de l'IELTS[85]

L'*English Language Testing Service*, comme désigné à l'époque, a été instauré en 1980, puis réformé de manière importante en 1989 et en 1995. L'essentiel des modifications effectuées dans le cadre de ces deux réformes avait pour objectif (1) de simplifier et de raccourcir le système et (2) d'améliorer les volets sécurité et administration.

Encore aujourd'hui, l'IELTS est en continuel développement. Des groupes internationaux de chercheurs et d'auteurs contribuent afin que le test demeure robuste et pertinent, juste et non biaisé. Il faut savoir par ailleurs que les auteurs qui rédigent les questions de l'IELTS proviennent de différents pays anglophones et développent le test afin que celui-ci puisse refléter des situations réalistes et propres à une variété de pays[86].

- **Occupational English Test (OET)**

L'OET est un test d'anglais effectué par les professionnels de la santé provenant de l'étranger qui souhaitent venir travailler en Australie. Le test est donné sept fois par an dans plus de 40 localisations dans le monde. Il est administré par le Centre OET, en partenariat avec l'Université de Melbourne[87].

Actuellement, l'OET évalue les compétences linguistiques des professionnels suivants[88] :

- Dentistes;
- Diététistes;
- Médecins;
- Infirmières;
- Ergothérapeutes;
- Optométristes;
- Pharmaciens;
- Podiatres;
- Physiothérapeutes;
- Radiologistes;
- Orthophonistes;
- Médecins vétérinaires.

---

85 IELTS, *History of IELTS*, http://www.ielts.org/researchers/history_of_ielts.aspx
86 IELTS, *Institutions. FAQs. Test development*, http://www.ielts.org/institutions/faqs.aspx
87 OET, *Home. The Occupational English Test*, http://www.occupationalenglishtest.org/
88 *Ibid.*

L'OET comporte quatre volets (expression orale, lecture, écoute, écriture), lesquels sont évalués selon la grille suivante.

TABLEAU 2 : GRILLE D'ÉVALUATION DE L'OET[89]

A	Très haut niveau de performance
B	Haut niveau de performance (le candidat est en mesure d'utiliser l'anglais de manière fluide et adéquate dans le cadre professionnel)
C	Bon niveau de performance, néanmoins inacceptable pour certains conseils médicaux ou de santé
D	Niveau de performance modéré, requérant une amélioration
E	Niveau de performance bas, requérant une amélioration considérable

Contrairement à l'IELTS, il n'existe pas de résultat global pour l'OET. Les candidats reçoivent des notes séparées pour chaque volet du test. La plupart des organisations reconnaissant l'OET requièrent des candidats qu'ils obtiennent au moins la note B dans les quatre volets.

3.2 Adult Migrant English Program (AMEP)

Comme mentionné dans la section 3.1.2 « Exigences selon les catégories de visas », certains demandeurs et certaines personnes à charge peuvent obtenir leur visa même s'ils ne possèdent pas le niveau d'anglais requis. Pour ce faire, ils doivent débourser des frais supplémentaires. Ces frais sont en fait le paiement, à l'avance, de cours d'anglais qui leur seront proposés une fois qu'ils seront arrivés en Australie. Ces cours sont offerts dans le cadre de l'AMEP.

3.2.1 Principales caractéristiques

Contenu de la formation

Depuis 1948, l'AMEP fait partie intégrante des services d'établissement offerts par le gouvernement australien aux migrants et aux réfugiés. Le programme a pour objectif d'aider les nouveaux arrivants d'âge adulte à développer leurs habiletés en anglais afin de pouvoir accéder à des services généralement offerts dans la communauté, tels que des services d'accès à l'emploi, des services de formation ou d'éducation, des programmes gouvernementaux, etc. Essentiellement, l'AMEP aide les participants à devenir indépendants et à gérer seuls des situations issues du quotidien[90].

Dans le cadre de l'AMEP, les participants développent leur habileté en anglais tout en apprenant sur la société, la culture et les coutumes australiennes. Pour ce faire, les leçons abordent des sujets réalistes issus du quotidien des habitants de l'Australie. Grâce à des activités et des exemples pratiques, les participants peuvent en apprendre davantage sur les plans de téléphonie mobile, les épiceries, le système de santé australien, etc.[91]

---

89 OET, *Test Information – Assessment*, http://www.occupationalenglishtest.org/Display.aspx?tabid=2571

90 DIC, *Review of the Adult Migrant English Program. Discussion Paper July 2008*, p. 8, http://www.immi.gov.au/living-in-australia/delivering-assistance/amep_discussion_paper.pdf

91 DIC, *Adult Migrant English Program (AMEP). Teaching in the AMEP*, http://www.immi.gov.au/living-in-australia/help-with-english/amep/teaching-english/teaching-amep.htm

Au sein de l'AMEP, l'enseignement s'effectue par l'entremise de cours, de services de soutien[92] et d'activités sociales. Le programme inclut également des séances d'information et de liaison concernant les parcours d'emploi, de formation ou d'études que peuvent emprunter les participants, et ce, une fois le programme terminé[93].

Les participants de l'AMEP peuvent choisir parmi plusieurs options d'apprentissage.

TABLEAU 3 : OPTIONS D'APPRENTISSAGE DE L'AMEP[94]

Option d'apprentissage	Description
Cours d'anglais (enseignement dit formel)	Cours offerts en classe ou dans un cadre communautaire, à temps complet[95] ou à temps partiel, le jour, le soir ou la fin de semaine.
Formation à distance (enseignement dit formel)	Formation au cours de laquelle l'apprentissage se fait à distance, par l'entremise de manuels et de matériel audiovisuel livrés chez les participants. Dans le cadre de cette formation, des enseignants qualifiés entrent régulièrement en contact téléphonique avec les participants afin de leur offrir le support dont ils ont besoin.
Tutoriaux à la maison (enseignement dit informel)	Enseignement donné par des tuteurs bénévoles et qualifiés dans le cadre de tutoriaux individuels (*one-to-one basis*) offerts à la maison.

Par ailleurs, avant de suivre des cours d'anglais dans le cadre de l'AMEP, les participants ayant rencontré des expériences prémigratoires difficiles peuvent également bénéficier d'un programme préparatoire (*Special Preparatory Program*). Ce programme vise à préparer les participants à un environnement d'enseignement plus formel, et ce, par l'entremise de cours d'anglais à temps partiel (pas plus de 15 heures de cours par semaine) offerts à des groupes de 7 à 12 étudiants[96].

Le *Certificate in Spoken and Written English* (CSWE) est utilisé dans le cadre de l'AMEP. Il s'agit d'un curriculum et d'un cadre d'évaluation accrédité par l'*Australian Quality Training Framework* et reconnu à l'échelle nationale. Le CSWE comporte quatre niveaux[97] :

- Pré-CSWE pour les apprenants prélettrés (*pre-literate learners*);
- CSWE 1 pour les débutants;
- CSWE 2 pour les postdébutants;
- CSWE 3 pour les apprenants intermédiaires.

---

92 Il peut s'agir de services d'orientation professionnelle, par exemple.

93 DIC, *Review of the Adult Migrant English Program. Discussion Paper July 2008*, p. 8, http://www.immi.gov.au/living-in-australia/delivering-assistance/amep_discussion_paper.pdf

94 *Ibid.*, p. 11.

95 Un temps complet correspond à 20 heures par semaine, ce qui inclut un minimum de 15 heures de cours et 5 heures d'activités.
DIC, *Welcome to the Adult Migrant English Program*, p. 4, http://www.immi.gov.au/living-in-australia/help-with-english/amep/learning-english/_pdf/welcome-amep-english.pdf

96 DIC, *Review of the Adult Migrant English Program. Discussion Paper July 2008*, p. 11, http://www.immi.gov.au/living-in-australia/delivering-assistance/amep_discussion_paper.pdf

97 *Ibid.*

Voir la section 3.2.3 « Acquis ou conséquences liés à la formation » afin d'obtenir plus de détails au sujet du CSWE.

- **Durée et lieu de la formation**

Les participants à l'AMEP doivent s'inscrire au programme dans les trois mois suivant leur arrivée en Australie et ont, par ailleurs, jusqu'à 12 mois pour entamer leur formation. Ils sont en droit de recevoir jusqu'à 510 heures de cours d'anglais, à moins d'atteindre le niveau d'anglais visé par leur formation avant la fin de cette période, auquel cas leur droit à l'AMEP cesse[98]. Au cours de la formation, les participants sont tenus d'aviser leur enseignant lorsqu'ils sont dans l'impossibilité d'assister à une séance, faute de quoi ils risquent de perdre des heures de cours auxquelles ils ont droit[99].

Les cours d'anglais de l'AMEP sont offerts dans plus de 250 centres d'apprentissage disséminés à travers le pays[100] localisés dans des écoles, des collèges, des centres communautaires, des églises et des mosquées[101].

3.2.2 Frais associés et aide accordée aux participants

À l'égard de la migration qualifiée, les frais pour les cours d'anglais de l'AMEP sont de l'ordre de 5 865 $ A, soit environ 4 939 $ CA[102], pour les demandeurs principaux et de 2 925 $ A, soit environ 2 463 $ CA, pour les membres de la famille âgés de 18 ans et plus. Ces frais doivent être payés en totalité avant que les visas ne soient octroyés. Une fois arrivés en Australie, les migrants n'ont pas à payer d'autres frais afin de suivre les cours d'anglais auxquels le paiement des frais supplémentaires leur donne droit. (*Pour une ventilation détaillée des frais supplémentaires selon la catégorie et le type de visas, consulter l'annexe II.*)

Dans le cadre de l'AMEP, des services de garde sont offerts gratuitement aux participants ayant des enfants d'âge préscolaire[103]. Ces services sont offerts uniquement aux personnes qui assistent à des cours d'anglais proposés dans le cadre du programme et ne peuvent pas être utilisés en dehors des heures de cours. Les services de garde sont fortement en demande et les places sont limitées. Néanmoins, l'AMEP est tenu de fournir le service aux participants qui y ont droit, et ce, dans les trois mois suivant l'inscription de ces derniers au programme. Par ailleurs, l'AMEP tente, dans la mesure du possible, de fournir des services de garde à proximité (à 30 minutes) du lieu de travail ou de l'emplacement des cours d'anglais des participants. Afin de permettre aux

---

98 DIC, *Review of the Adult Migrant English Program. Discussion Paper July 2008*, p. 10, http://www.immi.gov.au/living-in-australia/delivering-assistance/amep_discussion_paper.pdf

99 DIC, *Welcome to the Adult Migrant English Program*, p. 3, http://www.immi.gov.au/living-in-australia/help-with-english/amep/learning-english/_pdf/welcome-amep-english.pdf

100 DIC, *Review of the Adult Migrant English Program. Discussion Paper July 2008*, p. 10, http://www.immi.gov.au/living-in-australia/delivering-assistance/amep_discussion_paper.pdf

101 DIC, *Adult Migrant English Program (AMEP). Find AMEP English Classes*, http://www.immi.gov.au/living-in-australia/help-with-english/amep/learning-english/where.htm

102 Taux de change moyen pour le mois de mars 2009 (0,8422 $ CA = 1 $ A).
Banque du Canada, *Taux et statistiques. Taux de change*, http://www.banqueducanada.ca/fr/taux/exchange-avg-f.html

103 DIC, *Childcare in the Adult Migrant English Program*, http://www.immi.gov.au/living-in-australia/help-with-english/amep/learning-english/_pdf/amep-childcare-english.pdf

participants d'entamer leur formation le plus rapidement possible, l'AMEP peut leur demander notamment[104] :

- d'étudier dans un centre communautaire disposant d'un service de garde;
- de voyager davantage pour assister aux cours de l'AMEP;
- d'étudier à la maison, grâce au service de tuteurs à domicile ou de la formation à distance.

Les frais de garde sont assumés par l'AMEP[105] qui est par ailleurs responsable de trouver un centre de garde pour les enfants des participants de l'AMEP. Les participants ne peuvent pas choisir leur propre centre de garde. Si le centre de garde choisi par l'AMPE ne convient pas à un participant, celui-ci peut en discuter avec le prestataire de services AMEP auquel il est associé ou formuler une plainte[106].

3.2.3 Acquis ou conséquences liés à la formation

Les cours offerts dans le cadre de l'AMEP ont été développés en vertu d'un cadre d'enseignement et d'évaluation reconnu à l'échelle nationale intitulé *Certificates in Spoken and Written English* (CSWE). Ce cadre permet de mesurer les accomplissements des participants et comporte trois niveaux d'apprentissage : niveau 1 (débutant), niveau 2 (postdébutant), niveau 3 (intermédiaire). Ceux qui réussissent à compléter un niveau d'apprentissage reçoivent alors un certificat (CSWE 1, 2 ou 3). Ceux qui réussissent à compléter des modules à l'intérieur d'un niveau (le module écriture, par exemple) reçoivent, quant à eux, une attestation de réussite (*records of achievement*)[107].

Au cours de l'année 2007-2008[108] :

- 21,3 % des participants de l'AMEP ont obtenu un certificat de niveau 3;
- 20,8 % des participants ont obtenu un certificat de niveau 2;
- 41 % des participants ont obtenu un certificat de niveau 1;
- 16 % des participants ont obtenu une attestation de réussite.

Au moment de rédiger la version finale de cette fiche, il n'avait pas été possible de savoir ce qui arrive aux personnes qui n'assistent pas à leurs 510 heures de cours (ex. : est-ce qu'on refuse le renouvellement de visa?). Les démarches auprès de personnes-ressources à ce sujet sont demeurées infructueuses.

---

[104] DIC, *Childcare in the Adult Migrant English Program*, http://www.immi.gov.au/living-in-australia/help-with-english/amep/learning-english/_pdf/amep-childcare-english.pdf

[105] L'AMEP est financé par le DIC.

[106] DIC, *Childcare in the Adult Migrant English Program*, http://www.immi.gov.au/living-in-australia/help-with-english/amep/learning-english/_pdf/amep-childcare-english.pdf

[107] Deborah Mackrell (16 juillet 2009). *Request of Information from Québec, Canada*, [courrier électronique à Sabrina Dumoulin], [en ligne], sabrina.dumoulin@enap.ca

[108] *Ibid.*

4 FACTEURS DE SUCCÈS, ÉCUEILS RENCONTRÉS ET RÉSULTATS OBTENUS

4.1 Exigences linguistiques

À l'heure actuelle, le DIC mène des recherches afin de documenter les plus récents résultats à l'égard de l'intégration des nouveaux arrivants au pays. Puisque la maîtrise de la langue anglaise constitue un indicateur clé en ce qui concerne l'intégration, l'étude abordera notamment la question des exigences linguistiques imposées aux demandeurs de visas permanents et temporaires de l'Australie. Notons toutefois que l'étude n'examinera pas le lien entre les changements apportés aux exigences linguistiques en juillet 2009 et les résultats obtenus à l'égard de l'intégration, dans la mesure où ces changements sont beaucoup trop récents. L'étude sera disponible sur le site Internet du DIC à compter du début de l'année 2010[109].

Par conséquent, nous avons fait appel aux personnes-ressources afin de documenter la présente section et avons consulté le rapport d'évaluation à l'égard du GSMP publié en 2006[110].

4.1.1 Facteurs de succès et écueils rencontrés

Facteurs de succès

Selon les personnes ressources consultées, il appert très difficile d'évaluer le succès que rencontre le DIC à l'égard des exigences linguistiques imposées aux travailleurs qualifiés souhaitant venir en Australie sur une base temporaire ou permanente. Après la publication de la recherche que mène actuellement le DIC au sujet du GSMP et de l'intégration des nouveaux arrivants à la société australienne, il sera peut-être plus facile de tirer des conclusions à cet égard.

Quant aux résultats obtenus dans le cadre de l'évaluation 2006 du GSMP, les renseignements fournis ne permettent pas de se prononcer clairement quant au succès lié aux exigences linguistiques établies par le DIC, dans la mesure où il a été impossible d'aligner les réponses des répondants avec une mesure objective du niveau d'anglais (un résultat à l'IELTS, par exemple). De plus, puisque les répondants évaluaient eux-mêmes leur maîtrise de l'anglais, les résultats obtenus peuvent avoir variés grandement d'un répondant à l'autre. Malgré ces quelques défauts, le rapport d'évaluation de 2006 montre qu'il existe une relation systématique entre la maîtrise de l'anglais et les résultats obtenus en matière d'intégration, particulièrement ceux relatifs à l'emploi et à l'entrée des migrants qualifiés sur le marché du travail australien[111]. (*Pour plus de détails à ce sujet, consulter la section 4.1.2 « Résultats obtenus »*.)

---

[109] Helen Harcourt-Cooze (31 juillet 2009). *Request of Information from Québec, Canada*, [courrier électronique à Sabrina Dumoulin], [en ligne], sabrina.dumoulin@enap.ca

[110] DIC, *Evaluation of the General Skilled Migration Categories Report*, http://www.immi.gov.au/media/publications/research/gsm-report/

[111] *Ibid.*, p. 89.

Écueils rencontrés

Détermination du niveau d'anglais approprié[112]

Puisque l'économie du savoir est en constante évolution, la principale difficulté à l'égard des exigences linguistiques réside en la détermination des niveaux d'anglais appropriés afin de permettre aux nouveaux arrivants de s'intégrer avec succès à la société et au marché du travail de leur pays d'accueil. Depuis l'établissement des premières exigences linguistiques en Australie, les niveaux d'anglais exigés de la part des migrants qualifiés ont été revus par le gouvernement central, et ce, à plus d'une reprise. À titre d'exemple, un niveau d'anglais « professionnel » était exigé des demandeurs de visas du GSMP avant l'introduction des changements apportés aux exigences linguistiques en septembre 2007. Ce niveau d'anglais tombait bien en-dessous du niveau d'anglais requis afin que les migrants puissent assurer adéquatement les fonctions d'un poste professionnel. Comme indiqué dans le rapport d'évaluation 2006 du GSMP, un migrant possédant un anglais de niveau « professionnel » s'exprime souvent avec hésitation et de manière inappropriée lors d'entrevues et peut faire de nombreuses erreurs grammaticales dans un rapport écrit, des lacunes qui semblent inadéquates dans le cadre d'un emploi qualifié. Des consultations et des études sur le sujet ont incité le DIC[113] à faire passer le niveau d'anglais exigé de « professionnel » à « compétent ». Notons que la détermination d'exigences linguistiques demande la collaboration de plusieurs organisations. À l'égard des récents changements apportés aux exigences linguistiques imposés aux demandeurs de visas du GSMP, le DIC a consulté et travaillé de pair avec[114] :

- les gouvernements des États et des territoires australiens;
- le secteur de l'éducation, y compris les prestataires privés et les autorités évaluant les compétences en Australie;
- le *Department of Education, Science and Technology*.

Intégrité des tests d'anglais[115]

Avec l'augmentation de la fraude à l'échelle mondiale, l'Australie et d'autres pays d'immigration ont rencontré des problèmes dans le cadre de l'évaluation des aptitudes linguistiques des demandeurs de visa. Ces problèmes concernent principalement la substitution d'identité et la violation des mesures de sécurité mises en place lors de la tenue de tests de langue. Pour contrer la fraude, la Chine, qui a été le plus important centre IELTS au monde[116] avant d'être dépassé par l'Inde, a récemment implanté les mesures suivantes à titre de solutions :

---

[112] DIC, *Evaluation of the General Skilled Migration Categories Report*, p. 109-110, http://www.immi.gov.au/media/publications/research/gsm-report/
Helen Harcourt-Cooze (31 juillet 2009). *Request of Information from Québec, Canada*, [courrier électronique à Sabrina Dumoulin], [en ligne], sabrina.dumoulin@enap.ca

[113] À cette époque, il s'agissait en fait du *Department of Immigration and Multicultural Affairs*. Par souci de cohérence, nous utiliserons toutefois le terme *DIC* peu importe l'année à laquelle l'information présentée fait référence.

[114] Helen Harcourt-Cooze (31 juillet 2009). *Request of Information from Québec, Canada*, [courrier électronique à Sabrina Dumoulin], [en ligne], sabrina.dumoulin@enap.ca

[115] DIC, *Evaluation of the General Skilled Migration Categories Report*, p. 111, http://www.immi.gov.au/media/publications/research/gsm-report/

[116] Au moment d'être le plus important centre IELTS au monde, la Chine administrait quelque 87 000 tests par année dans 26 centres fonctionnant à pleine capacité.

- Inscription en ligne cryptée (afin de masquer l'information relative à l'identité);
- Utilisation d'un système électronique de vérification de l'identité;
- Vérification d'une pièce d'identité avec photographie le jour du test afin de minimiser la substitution d'identité;
- Tenue d'une base de données contenant des renseignements sur les imposteurs (cette base de données est disponible pour les superviseurs de tests afin de contribuer à la reconnaissance des imposteurs);
- Comparaison des photographies des candidats avec celles contenues dans la base de données des imposteurs;
- Formation des employés IELTS et des employés des ambassades au sujet des techniques de reconnaissance faciale;
- Avis public de toutes ces procédures afin d'en informer les candidats;
- Embauche à temps plein d'un responsable de la sécurité IELTS.

Il existe par ailleurs une autre préoccupation quant à l'intégrité des tests d'anglais, et particulièrement de l'IELTS. Les résultats des candidats qui sont évalués en vertu de l'IELTS s'avèrent quelque peu instables. Si un candidat effectuait le test deux fois plutôt qu'une, il y aurait 44 % de chances pour que le résultat obtenu à la reprise diffère du résultat obtenu lors de la première administration du test (ce qui correspond à une corrélation de 0,77 entre les deux résultats). Selon un universitaire reconnu, le *Test of English as a Foreign Language* offre plusieurs avantages que l'IELTS n'offre pas, ou du moins pas encore :

- Le test s'effectue en ligne;
- Le test est associé à des résultats plus stables (corrélation de 0,90 entre les résultats obtenus au test lorsqu'il est effectué à deux reprises);
- Le test est administré simultanément et de manière sécuritaire dans des centres disséminés à travers le monde avec plus d'intégrité que pour l'IELTS, et ce, à moindres coûts;
- Le test permet l'obtention d'information supérieure quant aux capacités du candidat à communiquer dans un contexte scolaire.

4.1.2 Résultats obtenus

Afin de documenter les résultats obtenus par le DIC à l'égard des exigences linguistiques imposées aux travailleurs étrangers qualifiés qui demandent des visas permanents ou temporaires, il est d'abord nécessaire de déterminer les objectifs visés par le DIC dans le cadre du GSMP. À cet égard, le but premier des autorités australiennes en matière d'immigration est d'augmenter le nombre de travailleurs qualifiés pour lesquels il y a une forte demande au sein du marché du travail australien. Le GSMP s'oriente essentiellement autour de la sélection des migrants qui possèdent des compétences de niveau élevé. Une fois arrivés en Australie, ces individus ont de meilleures chances de trouver un emploi rapidement et de devenir indépendants sur le plan financier. Ils sont par ailleurs plus en mesure de trouver un emploi faisant appel à leurs compétences et assurant un salaire convenable. Ces éléments constituent les indicateurs qu'ont utilisés les auteurs du rapport d'évaluation 2006 du GSMP afin de mener à bien leur étude.

À la lumière des résultats obtenus par ces auteurs dans le cadre de leur recherche, il appert que les nouveaux migrants qui possèdent une meilleure maîtrise de la langue anglaise sont plus aptes à trouver un emploi dans les six mois suivant leur arrivée en Australie, comme l'illustre la figure suivante.

FIGURE 2 : COMPARAISON DES STATUTS DES MIGRANTS QUALIFIÉS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL AUSTRALIEN EN VERTU DE LEUR MAÎTRISE DE LA LANGUE ANGLAISE (EN %)

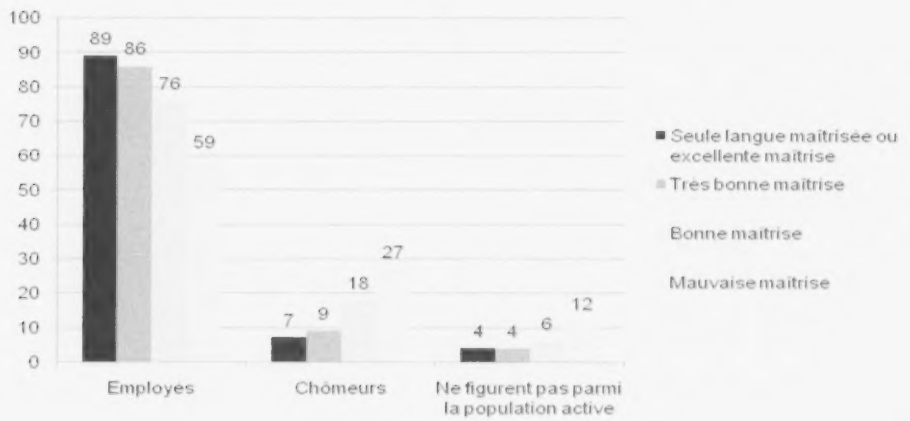

De plus, les individus ayant une excellente ou une très bonne maîtrise de la langue utiliseront leurs compétences beaucoup plus fréquemment dans le cadre de leur travail que ceux ne possédant pas une bonne maîtrise de la langue anglaise. Voici les résultats obtenus à ce sujet.

TABLEAU 4 : FRÉQUENCE D'UTILISATION DES COMPÉTENCES EN VERTU DE LA MAÎTRISE DE L'ANGLAIS CHEZ LES MIGRANTS QUALIFIÉS (EN %)

Maîtrise de l'anglais	Fréquence			
	Souvent	Parfois	Rarement/Jamais	Aucune réponse
Excellente	61	20	17	2
Très bonne	60	24	15	1
Bonne	44	25	29	2
Mauvaise	37	21	34	9
Total des répondants	**6 172**	**2 458**	**2 280**	**253**

Dans les faits, quelque six mois après l'arrivée en Australie, le niveau de maîtrise de l'anglais a un impact important sur le champ et la qualité du poste que les migrants seront en mesure d'obtenir. D'autant plus que la plupart des migrants de l'Australie proviennent de pays qui ne sont pas anglophones. Pour l'année 2005-2006, les principaux pays de provenance des demandeurs de visa du GSMP étaient notamment l'Inde, la Chine, la Malaisie, les Philippines, l'Indonésie, Hong Kong, la Corée, le Sri Lanka et Singapour[117].

[117] DIC, *Evaluation of the General Skilled Migration Categories Report*, p. 110, http://www.immi.gov.au/media/publications/research/gsm-report/

4.2 Adult Migrant English Program (AMEP)

4.2.1 Facteurs de succès et écueils rencontrés

Facteurs de succès

En 2008, l'AMEP fêtait ses 60 ans d'existence. À l'origine, le programme était offert aux migrants avant et au cours du voyage en mer qui les menait en Australie[118]. Aujourd'hui, l'AMEP est un programme d'apprentissage unique au monde et reconnu internationalement pour son travail auprès des migrants et des réfugiés. Jusqu'à ce jour, le programme a contribué à l'établissement de plus de 1,5 M d'individus dans plus de 250 localisations au pays[119].

Comme noté dans le rapport annuel 2007-2008 du DIC, le succès de l'AMEP s'explique essentiellement du fait que le programme tient compte des besoins spécifiques des clients. Il faut également savoir que les centres de prestations de services de l'AMEP sont inspectés annuellement. Les inspections portent sur les installations, les ressources offertes aux clients et les processus d'enseignement[120].

Au moment de rédiger cette fiche, il n'avait pas été possible d'obtenir davantage de renseignements au sujet des facteurs de succès. Des questions comme : « qu'est-ce qui explique le succès du programme : les divers modes de prestation?, l'appui d'un réseau de bénévoles formés?, le fait que les participants sont motivés par leur « prépaiement du cours? » ont été posées aux personnes-ressources, mais elles sont demeurées sans réponse.

Écueils rencontrés

- Rétention des participants

Au cours des dernières années, les administrateurs de l'AMEP ont dû aborder certains problèmes, dont celui concernant la rétention des participants. Il s'agit là d'un problème complexe auquel les programmes semblables à l'AMEP sont bien souvent confrontés.

Un grand nombre de migrants adultes qui apprennent l'anglais doivent faire face à d'autres priorités au cours de leur apprentissage. Ces priorités incluent le besoin de trouver du travail, de s'occuper de la famille, de respecter ses croyances religieuses, etc. Entre 1996 et 1998, 28 % des participants de l'AMEP ont quitté le programme avant d'avoir complété leurs 510 heures de cours ou d'avoir atteint un niveau d'anglais « fonctionnel ». Pour remédier à la situation, des recherches ont été menées au début des années 2000 afin de déterminer diverses stratégies de rétention[121]. Plusieurs stratégies adoptées se sont révélées efficaces soit pour abolir les obstacles à la rétention, soit pour encourager et promouvoir la persévérance des participants. Voici quelques-unes de ces stratégies :

---

[118] DIC, *Review of the Adult Migrant English Program. Discussion Paper July 2008*, p. 8, http://www.immi.gov.au/living-in-australia/delivering-assistance/amep_discussion_paper.pdf

[119] Australia TESOL Training Centre, *Adult Migrant Teacher Preparation Course. Australian TESOL Training Centre & ACL Adult Migrant English Program*, p. 2, http://www.acl.edu.au/documents/AdultMigrantTeacherPreparationCoursebrochure2007.pdf

[120] DIC, *Annual Report 2007-08*, p. 195, http://www.immi.gov.au/about/reports/annual/2007-08/pdf/annual-report-2007-08-complete.pdf

[121] AMEP Research Centre, *Fact sheet – retention of adult migrant learners*, p. 1, http://www.ameprc.mq.edu.au/docs/fact_sheets/Misc_Retention.pdf

TABLEAU 5 : STRATÉGIES VISANT À ABOLIR LES OBSTACLES À LA RÉTENTION OU À ENCOURAGER ET PROMOUVOIR LA PERSÉVÉRANCE DES PARTICIPANTS[122]

Stratégies relatives aux options de programmes et aux styles d'apprentissage		
Clientèle ciblée	Stratégie	Mise en œuvre
Clients désirant entrer sur le marché du travail	Offrir des modules « Prêt au travail » ou « Recherche d'emplois ».	Inclure des modules tels que : ▪ anglais général; ▪ habiletés à la négociation; ▪ habiletés à l'ordinateur; ▪ habiletés au téléphone; ▪ habiletés en entrevue; etc.
Personnes âgées, personnes apprenant lentement, clients avec des engagements familiaux ou des engagements dans le cadre d'un emploi	Offrir des classes moins intenses.	Offrir 6 à 10 heures de classe par semaine pour ces clientèles.
Personnes âgées ou clients préférant recevoir un support bilingue	Offrir des classes bilingues de niveau 1.	Choisir des stratégies relatives au support bilingue telles que : ▪ des enseignants bilingues; ▪ des assistants bilingues. Élaborer également un plan de transition afin de passer d'activités bilingues à unilingues (en anglais).
Stratégies relatives aux ressources et au contenu des classes		
Clientèle ciblée	Stratégie	Mise en œuvre
Toutes les clientèles	Recruter des aides bilingues.	Avoir des aides bilingues travaillant dans les classes sur une base régulière (à tous les niveaux).
Stratégies relatives aux clients qui risquent d'abandonner		
Clientèle ciblée	Stratégie	Mise en œuvre
Toutes les clientèles	Demander aux clients leurs réactions et commentaires face aux classes et services offerts. Aborder les problèmes et trouver des solutions avant que les clients n'abandonnent.	Avoir un membre de l'équipe désigné afin qu'il suive les nouveaux participants dans le but de : ▪ s'assurer qu'ils sont satisfaits de l'enseignement offert; ▪ résoudre les problèmes soulevés.
Clients absents	Utiliser les contacts personnels afin d'encourager les clients à revenir en classe.	Avoir un enseignant ou une aide bilingue désigné afin de téléphoner aux clients après une semaine d'absence.

[122] AMEP Research Centre, *Fact sheet – retention of adult migrant learners*, p. 1, http://www.ameprc.mq.edu.au/docs/fact_sheets/Misc_Retention.pdf

Depuis la mise en place de ces stratégies et de plusieurs autres, le taux de rétention des participants à l'AMEP s'est amélioré à l'échelle nationale, tel que l'indique le tableau suivant.

TABLEAU 6 : RÉTENTION DES PARTICIPANTS DE L'AMEP, SELON LES CLASSES DE MIGRANTS (EN HEURES SUR 570)[123]

Classe de migrants	2004-2005	2005-2006	2006-2007
Humanitaire	425	423	426
Regroupement familial	361	366	376
Migration qualifiée	377	377	360
Total à l'échelle nationale	**380**	**384**	**389**

- Changement des besoins de la clientèle et du marché du travail australien

Par ailleurs, le DIC s'affaire actuellement à revoir et à améliorer l'AMEP afin que celui-ci réponde mieux aux besoins de la clientèle et du marché du travail australien qui ont considérablement changé depuis une dizaine d'années. Les circonstances sont d'autant plus favorables aux changements dans la mesure où les contrats de l'AMEP viennent à échéance en juillet 2010 et qu'un nouvel appel d'offres débutera bientôt à l'égard du programme.

Dans le cadre du processus de révision, le DIC tient notamment compte des commentaires des participants de l'AMEP. Ces commentaires proviennent entre autres de séances de discussion qui ont été organisées en avril et en mai 2008[124].

Dans le cadre du budget 2008-2009, un montant de 49,2 M$ A (environ 42,4 M$ CA[125]) réparti sur quatre ans a été prévu pour la mise en place des programmes *Employment Pathway* et *Traineeship in English and Work Readiness*, développés dans le but d'aider les nouveaux arrivants à obtenir les compétences nécessaires en anglais afin d'entrer sur le marché du travail australien. Ces programmes sont à l'essai depuis octobre 2008 et une évaluation de performance est prévue pour le milieu de l'année 2009. Si tout se passe comme prévu, les deux programmes seront par la suite implantés à l'échelle nationale[126].

4.2.2 Résultats obtenus

Les exigences linguistiques et l'AMEP ont pour objectif de favoriser l'intégration des nouveaux arrivants à la société australienne. Par conséquent, il est pertinent de considérer les résultats obtenus dans le cadre de l'AMEP quant à l'établissement des participants en Australie. Les résultats présentés dans le tableau ci-dessous sont issus d'un sondage effectué auprès de 2 956 clients de l'AMEP en octobre et novembre 2006.

---

123 DIC, *Adult Migrant English Program (AMEP). AMEP Program Statistics*, http://www.immi.gov.au/living-in-australia/help-with-english/amep/facts-figures/program-statistics.htm

124 DIC, *Review of the Adult Migrant English Program. Discussion Paper July 2008*, p. 8-9, http://www.immi.gov.au/living-in-australia/delivering-assistance/amep_discussion_paper.pdf

125 Banque du Canada, *Taux et statistiques. Taux de change*, http://www.banqueducanada.ca/fr/taux/exchange-avg-f.html Nous avons utilisé le taux de change moyen pour la période entre le 1er juillet 2008 et le 30 juin 2009 afin de convertir ce montant en $ CA.

126 Deborah Mackrell (16 juillet 2009). *Request of Information from Québec, Canada*, [courrier électronique à Sabrina Dumoulin], [en ligne], sabrina.dumoulin@enap.ca

TABLEAU 7 : UTILITÉ DU PROGRAMME AMEP QUANT À L'ÉTABLISSEMENT EN AUSTRALIE[127] (EN %)

Est-ce que l'apprentissage de l'anglais réalisé dans le cadre du programme AMEP a été utile afin ...			
	Oui	Non	Ne s'applique pas
d'apprendre à propos de la société australienne	89	9	2
de se faire de nouveaux amis	83	15	2
de pouvoir magasiner	86	10	3
d'utiliser le transport en commun	75	12	13
d'obtenir de l'assistance médicale	67	18	15
de démarrer une entreprise	66	25	9
d'utiliser les services gouvernementaux	63	25	12
de chercher un emploi	44	29	26
de trouver un logement	33	28	38
de trouver un emploi	30	36	34

Le nombre de participants de l'AMEP est en constante augmentation depuis les dernières années. Entre l'année 2003-2004 et l'année 2006-2007, l'achalandage de l'AMEP est passé de 36 788 à 50 218. Au cours de l'année 2006-2007, plus de 8 millions d'heures de cours ont été données dans le cadre de l'AMEP et les dépenses totales du programme ont atteint 155,8 M$ A (environ 138,7 M$ CA[128])[129].

5 CONCLUSION

Plusieurs catégories de visas temporaires, provisoires et permanents sont à la disponibilité des étrangers qui souhaitent venir travailler et s'établir en Australie. Dans le cadre de la migration qualifiée, les conditions d'admissibilité et les exigences, dont celles linguistiques, qui s'appliquent aux demandes de visas, varient grandement d'une voie d'entrée à l'autre. L'important toutefois n'est pas de retenir l'ensemble des exigences selon le type de visa et le type de demandeurs (principaux ou secondaires), mais bien que ces exigences semblent favoriser l'intégration des nouveaux migrants. Comme mentionné dans la section 4.1.2. « Résultats obtenus », la maîtrise de la langue anglaise est indubitablement liée à l'intégration des migrants au marché du travail australien.

---

[127] DIC, *National Client Satisfaction Survey. Adult Migrant English Program. 2007 Report*, p. 38, http://www.immi.gov.au/living-in-australia/help-with-english/learn-english/client/pubs/AMEP_client_survey_report_2007.pdf

[128] Banque du Canada, *Taux et statistiques. Taux de change*, http://www.banqueducanada.ca/fr/taux/exchange-avg-f.html
Nous avons utilisé le taux de change moyen pour la période entre le 1er juillet 2008 et le 30 juin 2009 afin de convertir ce montant en $ CA.

[129] DIC, *National Client Satisfaction Survey. Adult Migrant English Program. 2007 Report*, p. 5, http://www.immi.gov.au/living-in-australia/help-with-english/learn-english/client/pubs/AMEP_client_survey_report_2007.pdf

De plus, afin de mieux répondre aux besoins du marché du travail et de favoriser toujours plus l'établissement des nouveaux arrivants, le gouvernement australien apporte fréquemment des modifications aux exigences linguistiques imposées dans le cadre du GSMP. Jusqu'ici toujours revus à la hausse, les critères linguistiques assurent la sélection de gens capables de bien maîtriser la langue anglaise et de pourvoir, par le fait même, des postes professionnels pour lesquels il y a pénurie de main-d'œuvre.

Notons également que le pays investit beaucoup afin de permettre à ceux qui ne possèdent pas le niveau d'anglais exigé de perfectionner leurs compétences linguistiques une fois arrivés en Australie. Ayant plus de 60 ans d'existence, l'AMEP a fait ses preuves auprès des migrants et des réfugiés et est maintenant une référence mondiale en matière de programme de langue.

Si l'Australie apparaît comme un exemple à suivre à cet égard, il faut se rappeler qu'en matière d'exigences linguistiques imposées aux demandeurs de visa, le pays en est encore à ses débuts. Les travaux en cours quant à l'impact des connaissances linguistiques sur l'intégration des personnes immigrantes qualifiées permettront sans doute une meilleure compréhension du sujet.

BIBLIOGRAPHIE

ADULT MIGRANT ENGLISH PROGRAM RESEARCH CENTRE (Page consultée le 16 juillet 2009). *Fact sheet – retention of adult migrant learners*, [en ligne], http://www.ameprc.mq.edu.au/docs/fact_sheets/Misc_Retention.pdf

ASAGROUP (Page consultée le 31 juillet 2009). *Labour Agreements*, [en ligne], http://www.australia-migration.com/page/Labour_Agreements/42

ATTORNEY-GENERAL'S DEPARTMENT (Page consultée le 9 juin 2009). *Migration Regulations 1994. Volume 1*, [en ligne], http://www.comlaw.gov.au/ComLaw/Legislation/LegislativeInstrumentCompilation1.nsf/framelodgmentattachments/9A7272BA46531089CA2575BD0013CF9F

AUSTRALIA TESOL TRAINING CENTRE (Page consultée le 16 juillet 2009). *Adult Migrant Teacher Preparation Course. Australian TESOL Training Centre & ACL Adult Migrant English Program*, [en ligne], http://www.acl.edu.au/documents/AdultMigrantTeacherPreparationCoursebrochure2007.pdf

BANQUE DU CANADA (Page consultée le 9 juin 2009). *Taux et statistiques. Taux de change*, [en ligne], http://www.banqueducanada.ca/fr/taux/exchange-avg-f.html

DEPARTMENT OF IMMIGRATION AND CITIZENSHIP (Page consultée le 5 juin 2009). *About the Department. Who We Are*, [en ligne], http://www.immi.gov.au/about/department/who-we-are.htm

DEPARTMENT OF IMMIGRATION AND CITIZENSHIP (Page consultée le 16 juillet 2009). *Adult Migrant English Program (AMEP). AMEP Program Statistics*, [en ligne], http://www.immi.gov.au/living-in-australia/help-with-english/amep/facts-figures/program-statistics.htm

DEPARTMENT OF IMMIGRATION AND CITIZENSHIP (Page consultée le 24 juillet 2009). *Adult Migrant English Program (AMEP). AMEP Service Provider Websites*, [en ligne], http://www.immi.gov.au/living-in-australia/help-with-english/amep/teaching-english/amep-sp-websites.htm

DEPARTMENT OF IMMIGRATION AND CITIZENSHIP (Page consultée le 8 juin 2009). *Adult Migrant English Program (AMEP). Find AMEP English Classes*, [en ligne], http://www.immi.gov.au/living-in-australia/help-with-english/amep/learning-english/where.htm

DEPARTMENT OF IMMIGRATION AND CITIZENSHIP (Page consultée le 27 juillet 2009). *Adult Migrant English Program (AMEP). Teaching in the AMEP*, [en ligne], http://www.immi.gov.au/living-in-australia/help-with-english/amep/teaching-english/teaching-amep.htm

DEPARTMENT OF IMMIGRATION AND CITIZENSHIP (Page consultée le 5 juin 2009). *Annual Report 2007-08*, [en ligne], http://www.immi.gov.au/about/reports/annual/2007-08/pdf/annual-report-2007-08-complete.pdf

DEPARTMENT OF IMMIGRATION AND CITIZENSHIP (Page consultée le 5 août 2009). *Business People. Established Business in Australia (Subclass 845). Points test*, [en ligne], http://www.immi.gov.au/skilled/business/845/points-test.htm

DEPARTMENT OF IMMIGRATION AND CITIZENSHIP (Page consultée le 31 juillet 2009). *Designated areas of Australia*, [en ligne], http://www.immi.gov.au/skilled/general-skilled-migration/designated-areas.htm

DEPARTMENT OF IMMIGRATION AND CITIZENSHIP (Page consultée le 5 août 2009). *Distinguished Talent Visa (Offshore) (visa 124). Applicant Eligibility*, [en ligne], http://www.immi.gov.au/skilled/specialist-entry/124/eligibility-applicant.htm#k

DEPARTMENT OF IMMIGRATION AND CITIZENSHIP (Page consultée le 8 juin 2009). *Childcare in the Adult Migrant English Program*, [en ligne], http://www.immi.gov.au/living-in-australia/help-with-english/amep/learning-english/_pdf/amep-childcare-english.pdf

DEPARTMENT OF IMMIGRATION AND CITIZENSHIP (Page consultée le 5 juin 2009). *Employer Sponsored Workers – Changes to the Subclass 457 Visa Program – English Language Requirements*, [en ligne], http://www.immi.gov.au/skilled/skilled-workers/changes-eng-req.htm

DEPARTMENT OF IMMIGRATION AND CITIZENSHIP (Page consultée le 5 août 2009). *Employer Sponsored Workers. Employer Nomination Scheme (Subclass 121/856). Exemption From Eligibility Requirements*, [en ligne], http://www.immi.gov.au/skilled/skilled-workers/ens/exemptions.htm

DEPARTMENT OF IMMIGRATION AND CITIZENSHIP (Page consultée le 5 août 2009). *Employer Sponsored Workers. Regional Sponsored Migration Scheme (Subclass 119/857). Exemption From Eligibility Requirements*, [en ligne], http://www.immi.gov.au/skilled/skilled-workers/rsms/exemptions.htm

DEPARTMENT OF IMMIGRATION AND CITIZENSHIP (Page consultée le 5 août 2009). *English language ability*, [en ligne], http://www.immi.gov.au/skilled/general-skilled-migration/475/eligibility-english.htm

DEPARTMENT OF IMMIGRATION AND CITIZENSHIP (Page consultée le 7 août 2009). *Evaluation of the General Skilled Migration Categories Report*, [en ligne], http://www.immi.gov.au/media/publications/research/gsm-report/

DEPARTMENT OF IMMIGRATION AND CITIZENSHIP (Page consultée le 5 juin 2009). *Fact Sheet 1 – Immigration: the Background*, [en ligne], http://www.immi.gov.au/media/fact-sheets/01backgd.htm

DEPARTMENT OF IMMIGRATION AND CITIZENSHIP (Page consultée le 5 juin 2009). *Fact Sheet 3 – The Department of Immigration and Citizenship*, [en ligne], http://www.immi.gov.au/media/fact-sheets/03department.htm

DEPARTMENT OF IMMIGRATION AND CITIZENSHIP (Page consultée le 5 juin 2009). *Fact Sheet 20 – Migration Program Planning Levels*, [en ligne], http://www.immi.gov.au/media/fact-sheets/20planning.htm

DEPARTMENT OF IMMIGRATION AND CITIZENSHIP (Page consultée le 5 juin 2009). *Fact Sheet 25 – Skilled Categories*, [en ligne], http://www.immi.gov.au/media/fact-sheets/25skilled_categories.htm

DEPARTMENT OF IMMIGRATION AND CITIZENSHIP (Page consultée le 31 juillet 2009). *Fact Sheet 29 – Overview of Familiy Stream Migration*, [en ligne], http://www.immi.gov.au/media/fact-sheets/29overview_family.htm

DEPARTMENT OF IMMIGRATION AND CITIZENSHIP (Page consultée le 31 juillet 2009). *Fact Sheet 29 – Special Eligibility Stream*, [en ligne], http://www.immi.gov.au/media/fact-sheets/40special.htm

DEPARTMENT OF IMMIGRATION AND CITIZENSHIP (Page consultée le 12 août 2009). *Form 40 – Sponsorship for migration to Australia (parent, aged dependent relative, remaining relative, carer)*, [en ligne], http://www.immi.gov.au/allforms/pdf/40.pdf

DEPARTMENT OF IMMIGRATION AND CITIZENSHIP (Page consultée le 5 juin 2009). *Form 966i. Migrating to Australia. English language assessment*, [en ligne], http://www.immi.gov.au/allforms/booklets/966i.pdf

DEPARTMENT OF IMMIGRATION AND CITIZENSHIP (Page consultée le 8 juin 2009). *Form 990i. Charges – MARCH 2009*, [en ligne], http://www.immi.gov.au/allforms/pdf/990i.pdf

DEPARTMENT OF IMMIGRATION AND CITIZENSHIP (Page consultée le 5 juin 2009). *Form 1119 – General Skilled Migration*, [en ligne], http://www.immi.gov.au/allforms/booklets/1119.pdf

DEPARTMENT OF IMMIGRATION AND CITIZENSHIP (Page consultée le 5 juin 2009). *Form 1131 – Employer Sponsored Migration*, [en ligne], http://www.immi.gov.au/allforms/booklets/1131.pdf

DEPARTMENT OF IMMIGRATION AND CITIZENSHIP (Page consultée le 5 juin 2009). *Form 1132 – Business Skills Entry*, [en ligne], http://www.immi.gov.au/allforms/booklets/1132.pdf

DEPARTMENT OF IMMIGRATION AND CITIZENSHIP (Page consultée le 8 juin 2009). *Frequently Asked Questions. Changes to General Skilled Migration (GSM): English Language Requirement for Trade Occupation and JobReady Test*, [en ligne], http://www.immi.gov.au/skilled/general-skilled-migration/pdf/gsm-faq.pdf

DEPARTMENT OF IMMIGRATION AND CITIZENSHIP (Page consultée le 31 juillet 2009). *Labour Agreements*, [en ligne], http://www.immi.gov.au/skilled/skilled-workers/la/

DEPARTMENT OF IMMIGRATION AND CITIZENSHIP (Page consultée le 16 juillet 2009). *National Client Satisfaction Survey. Adult Migrant English Program. 2007 Report*, [en ligne], http://www.immi.gov.au/living-in-australia/help-with-english/learn-english/client/pubs/AMEP_client_survey_report_2007.pdf

DEPARTMENT OF IMMIGRATION AND CITIZENSHIP (Page consultée le 30 juin 2009). *Nomination by State/Territory government*, [en ligne], http://www.immi.gov.au/skilled/general-skilled-migration/176/nom-state-terr.htm

DEPARTMENT OF IMMIGRATION AND Citizenship (Page consultée le 5 juin 2009). *Regional Initiatives – Overview*, [en ligne], http://www.immi.gov.au/skilled/regional-employment/

DEPARTMENT OF IMMIGRATION AND Citizenship (Page consultée le 23 juin 2009). *Review of the Adult Migrant English Program. Discussion Paper July 2008*, [en ligne], http://www.immi.gov.au/living-in-australia/delivering-assistance/amep_discussion_paper.pdf

DEPARTMENT OF IMMIGRATION AND CITIZENSHIP (Page consultée le 31 juillet 2009). *Skilled Independent (subclass 175)*, [en ligne], http://www.immi.gov.au/skilled/general-skilled-migration/175/eligibility-applicant.htm

DEPARTMENT OF IMMIGRATION AND CITIZENSHIP (Page consultée le 31 juillet 2009). *Skilled-Regional Sponsored (subclass 475)*, http://www.immi.gov.au/skilled/general-skilled-migration/475/

DEPARTMENT OF IMMIGRATION AND CITIZENSHIP (Page consultée le 31 juillet 2009). *Skilled Sponsored (subclass 176)*, [en ligne], http://www.immi.gov.au/skilled/general-skilled-migration/176/

DEPARTMENT OF IMMIGRATION AND CITIZENSHIP (Page consultée le 8 juin 2009). *Welcome to the Adult Migrant English Program*, [en ligne], http://www.immi.gov.au/living-in-australia/help-with-english/amep/learning-english/_pdf/welcome-amep-english.pdf

INTERNATIONAL ENGLISH LANGUAGE TESTING SYSTEM (Page consultée le 18 juin 2009). *About Us*, [en ligne], http://www.ielts.org/about_us.aspx

INTERNATIONAL ENGLISH LANGUAGE TESTING SYSTEM (Page consultée le 8 juin 2009). *Frequently Asked Questions*, [en ligne], http://www.ielts.org/test_takers_information/faqs.aspx

INTERNATIONAL ENGLISH LANGUAGE TESTING SYSTEM (Page consultée le 19 juin 2009). *Getting my results – My test score*, [en ligne], http://www.ielts.org/test_takers_information/getting_my_results.aspx

INTERNATIONAL ENGLISH LANGUAGE TESTING SYSTEM (Page consultée le 8 juin 2009). *History of IELTS*, [en ligne], http://www.ielts.org/researchers/history_of_ielts.aspx

INTERNATIONAL ENGLISH LANGUAGE TESTING SYSTEM (Page consultée le 27 juillet 2009). *Information for Prospective IELTS Centers 2009*, [en ligne], http://www.ieltsusa.org/assets/files/information-for-prospective-test-centers.pdf

INTERNATIONAL ENGLISH LANGUAGE TESTING SYSTEM (Page consultée le 26 juillet 2009). *Institutions. FAQs. Test development*, [en ligne], http://www.ielts.org/institutions/faqs.aspx

INTERNATIONAL ENGLISH LANGUAGE TESTING SYSTEM (Page consultée le 27 juillet 2009). *Teaching Resources*, [en ligne], http://www.cambridgeesol.org/teach/ielts/terms_conditions.htm

INTERNATIONAL ENGLISH LANGUAGE TESTING SYSTEM (Page consultée le 8 juin 2009). *What is IELTS*, [en ligne], http://www.ielts.org/test_takers_information/what_is_ielts.aspx

OCCUPATIONAL ENGLISH TESTING (Page consultée le 18 juin 2009). *About the OET Centre*, [en ligne], http://www.occupationalenglishtest.org/Display.aspx?tabid=2428

OCCUPATIONAL ENGLISH TEST (Page consultée le 8 juin 2009). *The Occupational English Test*, [en ligne], http://www.occupationalenglishtest.org/

OCCUPATIONAL ENGLISH TEST (Page consultée le 19 juin 2009). *Test Information – Assessment*, [en ligne], http://www.occupationalenglishtest.org/Display.aspx?tabid=2571

ORGANISATION DE DÉVELOPPEMENT ET DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUES (Page consultée le 5 juin 2009). *The Labour Market Integration of Immigrants in Australia*, [en ligne], http://www.oecd.org/dataoecd/28/12/38164878.pdf

UNIVERSITIES AUSTRALIA (Page consultée le 5 juin 2009). *Joint Media Release. Evaluation of General Skilled Migration Categories*, [en ligne], http://www.universitiesaustralia.edu.au/documents/news/media_releases/2006/Joint-release-skilled-migration-080506.pdf

PERSONNES-RESSOURCES

DIC

Deborah Mackrell
Directrice de l'AMEP
deborah.mackrell@immi.gov.au

Helen Harcourt-Cooze
Independent Skilled Migration Policy
Labour Market Branch
Migration and Visa Policy
Helen.Harcourt-Cooze@immi.gov.au

ANNEXE I : ORGANIGRAMME DU DIC[130]

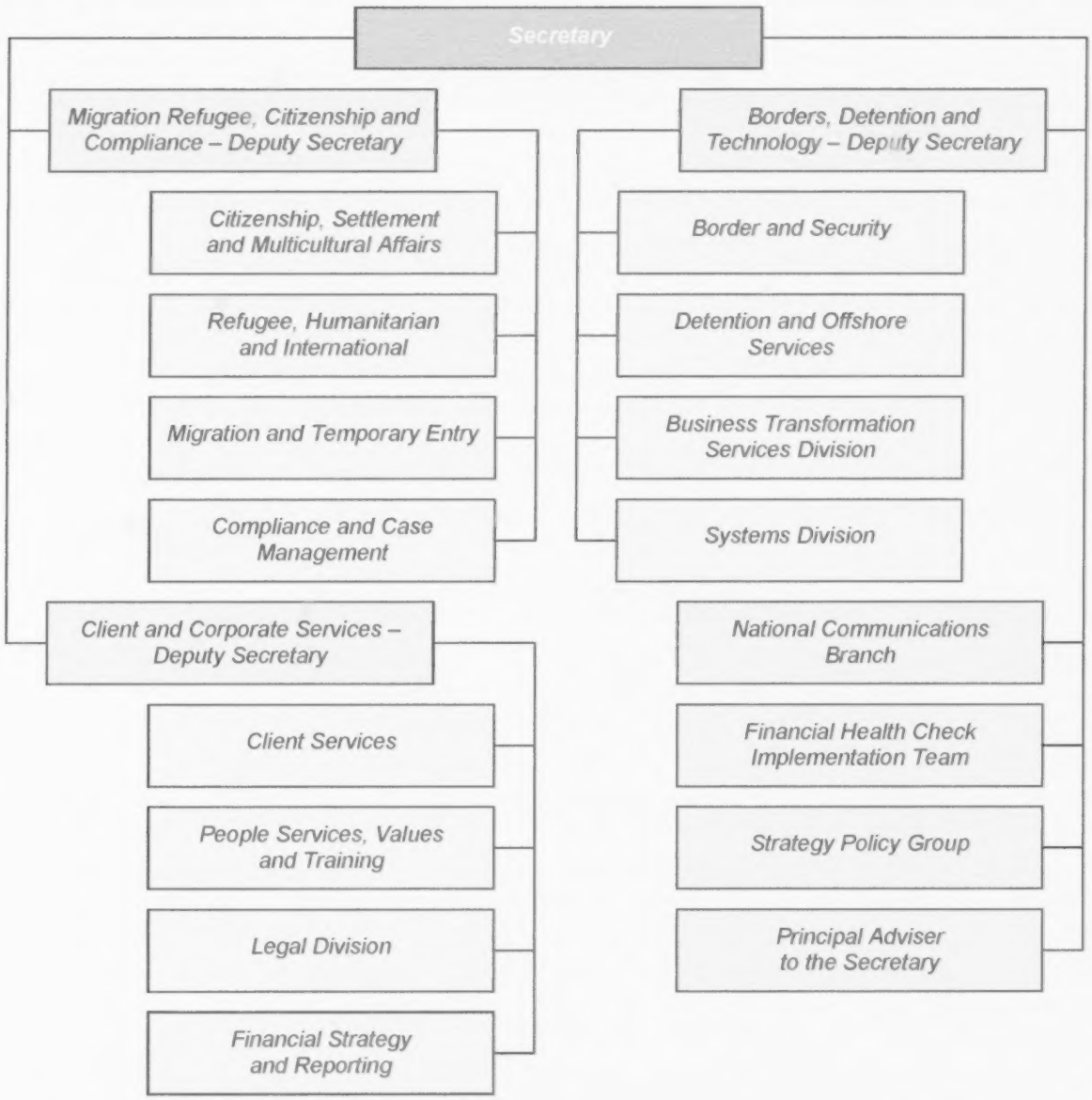

[130] Pour un organigramme plus détaillé, consulter le rapport annuel 2007-2008 du DIC.
DIC, *Annual Report 2007-08*, p. 20-21, http://www.immi.gov.au/about/reports/annual/2007-08/pdf/annual-report-2007-08-complete.pdf

ANNEXE II : NIVEAU D'ANGLAIS EXIGÉ POUR LES DEMANDEURS PRINCIPAUX ET LES PERSONNES À CHARGE SELON LE TYPE DE VISA

Les niveaux d'anglais présentés ici correspondent aux nouvelles exigences linguistiques en vigueur depuis le 1er juillet 2009.

		Demandeurs principaux		Personnes à charge (demandeurs secondaires)	
		Niveau d'anglais	Résultat à l'IELTS	Niveau d'anglais	Résultat à l'IELTS
Visas permanents	GSMP				
	• *Skilled-Independent Visa* (175)	« Compétent »	6 ds les 4 modules	« Fonctionnel »†	4.5 global
	• *Skilled-Sponsored Visa* (176)	« Compétent »	6 ds les 4 modules	« Fonctionnel »†	4.5 global
	ESM				
	• *Employer Nomination Scheme* (121/856)	« Professionnel »*	5 ds les 4 modules	« Fonctionnel »†	4.5 global
	• *Regional Sponsored Migration Scheme* (119/857)	« Fonctionnel »*	4.5 global	« Fonctionnel »†	4.5 global
	• *Labour Agreements*	Variable	Variable	« Fonctionnel »†	4.5 global
	• *Invest Australia Supported Skills program*	Variable	Variable	n. d.	n. d.
	Distinguished Talent				
	• *Distinguished Talent Visa – Offshore* (124)	« Fonctionnel »†	4.5 global	« Fonctionnel »†	4.5 global
	• *Distinguished Talent Visa – Onshore* (858)	« Fonctionnel »†	4.5 global	« Fonctionnel »†	4.5 global
	Business Skills Entry				
	• *Established Business in Australia* (845)	–	–	–	–
	• *Regional Established Business in Australia* (846)	–	–	–	–
	• *State/Territory Sponsored Business Owner – Residence* (892)	–	–	–	–
	• *Business Owner – Residence* (890)	–	–	–	–
	• *State/Territory Sponsored Investor – Residence* (893)	–	–	–	–
	• *Investor – Residence* (891)	–	–	–	–
	• *Business Talent – Migrant* (132)	« Fonctionnel »†	4.5 global	« Fonctionnel »†	4.5 global

Les niveaux d'anglais présentés ici correspondent aux nouvelles exigences linguistiques en vigueur depuis le 1er juillet 2009.		Demandeurs principaux		Personnes à charge (demandeurs secondaires)	
		Niveau d'anglais	Résultat à l'IELTS	Niveau d'anglais	Résultat à l'IELTS
Visas temporaires et provisoires	GSMP				
	• *Skilled-Regional Sponsored (475)*	« Compétent »	6 ds les 4 modules	« Fonctionnel » †	4.5 global
	• *Skilled- Recongnised Graduate (476)*	« Compétent »	6 ds les 4 modules	–	–
	ESM				
	• *Labour Agreements*	Variable	Variable	« Fonctionnel » †	4.5 global
	• *Invest Australia Supported Skills program*	Variable	Variable	n. d.	n. d.
	Business (Long Stay) Visa (457)	« Professionnel »	5 ds les 4 modules	–	–
	Business Skills Entry				
	• *State/Territory Sponsored Business Owner (163)*	« Fonctionnel » †	4.5 global	« Fonctionnel » †	4.5 global
	• *Business Owner (160)*	« Professionnel »	5 ds les 4 modules	« Fonctionnel » †	4.5 global
	• *State/Territory Sponsored Senior Executive (164)*	« Fonctionnel » †	4.5 global	« Fonctionnel » †	4.5 global
	• *Senior Executive (161)*	« Professionnel »	5 ds les 4 modules	« Fonctionnel » †	4.5 global
	• *State/Territory Sponsored Investor (165)*	« Fonctionnel » †	4.5 global	« Fonctionnel » †	4.5 global
	• *Investor (162)*	« Professionnel »	5 ds les 4 modules	« Fonctionnel » †	4.5 global
	• *Designated Investment (for the Investor categories)*	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.
	• *State/Territory Treasury Corporations*	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.

† Si ce niveau d'anglais n'est pas atteint, les demandeurs âgés de 18 ans et plus doivent débourser des frais supplémentaires lors de leur demande de visa. Dans les faits, ces frais servent à prépayer des cours d'anglais que les demandeurs devront suivre une fois arrivés en Australie.

* Dans les cas suivants, les demandeurs peuvent être exemptés du niveau d'anglais exigé :

- le niveau d'anglais exigé n'est pas essentiel afin de bien effectuer l'ensemble des tâches pour lesquelles le migrant a été sélectionné;
- le transfert des compétences à d'autres employés australiens peut néanmoins s'effectuer;
- le migrant peut comprendre et respecter les exigences de l'*Occupational Health and Safety*, affronter des situations d'urgences dans le cadre du travail et communiquer avec les équipes d'urgence;
- le migrant peut comprendre et aborder des questions quant aux droits relatifs à son emploi et à son environnement de travail;
- l'employeur n'a pas été en mesure de recruter, tant en Australie qu'à l'étranger, une personne qualifiée possédant un anglais du niveau exigé.

NOMBRE DE POINTS OBTENUS EN VERTU DU NIVEAU D'ANGLAIS SELON LE TYPE DE VISA

		Système de points					
		GSM Points Test			*Business Skills*		
		Niveau d'anglais	Résultat à l'IELTS	Nombre de points	Niveau d'anglais	Résultat à l'IELTS	Nombre de points obtenus
Visas permanents	*Skilled-Indepedent Visa* (175)	« Très compétent »	7 dans les 4 modules	25	s. o.	s. o.	s. o.
		« Compétent »	6 dans les 4 modules	15			
	Skilled-Sponsored Visa (176)	« Très compétent »	7 dans les 4 modules	25	s. o.	s. o.	s. o.
		« Compétent »	6 dans les 4 modules	15			
	Established Business in Australia (845)	s. o.	s. o.	s. o.	« Professionnel »	5 dans les 4 modules	30
					« Fonctionnel »	4.5 global	20
					Bilinguisme (sans anglais)	s. o.	10
					« Limité »	4 dans les 4 modules	10
					« Aucun anglais »	–	0
Visa provisoire	*Skilled-Regional Sponsored* (475)	« Très compétent »	7 dans les 4 modules	25	s. o.	s. o.	s. o.
		« Compétent »	6 dans les 4 modules	15			
		« À compétence réduite »	6 global	15			

Légende : s. o. : Sans objet
– : Aucun

ANNEXE III : FRAIS SUPPLÉMENTAIRES RELATIFS À L'AMEP SELON LA CATÉGORIE ET LE TYPE DE VISA[131]

Classe « Migrants qualifiés »

Catégories ESM et RSMS		
Type de visa	Frais supplémentaires (*second instalment*)	
	Demandeur principal	Membres de la famille âgés de 18 ans et plus
Demandeurs à l'extérieur ou à l'intérieur de l'Australie (excluant les ministres du culte)	5 865 $ A (soit environ 4 939 $ CA[132])	2 925 $ A (soit environ 2 463 $ CA)
Catégorie GSM		
Type de visa	Frais supplémentaires (*second instalment*)	
	Membres de la famille âgés de 18 ans et plus	
Skilled – Independent (Migrant) *Skilled – Sponsored (Migrant)* *Skilled – Regional Sponsored (Provisional)* *Skilled – Regional Sponsored (Provisional* (première demande))	2 925 $ A	
Skilled – Independent (Residence) *Skilled – Sponsored (Residence)*	2 925 $ A	
Skilled – Recognised Graduate (Provisional) *Skilled – Graduate (Provisional)*	Aucun	
Skilled – Regional (Residence) *Skilled – Regional Sponsored* (renouvellement de 12 mois)	2 925 $ A	
Skilled – Independent Regional (Provisional) *Skilled – Regional Sponsored (Provisional)* détenteur d'un visa demandant la résidence permanente – Catégories ESM et RSMS	2 925 $ A	
Catégorie BSE		
Type de visa	Frais supplémentaires (*second instalment*)	
	Demandeur principal	Membres de la famille âgés de 18 ans et plus
Business Owner (Provisional)	s. o.	2 925 $ A
State/Territory Sponsored Business Owner (Provisional)	5 865 $ A	2 925 $ A

[131] DIC, *Form 990i. Charges – MARCH 2009*, p. 6-8, http://www.immi.gov.au/allforms/pdf/990i.pdf

[132] Taux de change moyen pour le mois de mars 2009 (0.8422 $ CA = 1 $ AU). Banque du Canada, *Taux et statistiques. Taux de change*, http://www.banqueducanada.ca/fr/taux/exchange-avg-f.html

Catégorie BSE		
Type de visa	Frais supplémentaires (*second instalment*)	
	Demandeur principal	Membres de la famille âgés de 18 ans et plus
Senior Executive (Provisional)	s. o.	2 925 $ A
State/Territory Sponsored Senior Executive (Provisional)	5 865 $ A	2 925 $ A
Investor (Provisional)	s. o.	2 925 $ A
State/Territory Sponsored Investor (Provisional)	5 865 $ A	2 925 $ A
Business Talent (Migrant)	5 865 $ A	2 925 $ A
Business Owner (Residence)	s. o.	2 925 $ A
State/Territory Business Owner (Residence)	s. o.	2 925 $ A
Investor (Residence)	s. o.	2 925 $ A
State/Territory Sponsored Investor (Residence)	s. o.	2 925 $ A
Established Business in Australia	5 865 $ A	2 925 $ A
State/Territory Sponsored Regional Established Business in Australia	5 865 $ A	2 925 $ A

- **Classe « Admissibilité spéciale »**

Il n'existe pas d'exigences linguistiques particulières afin d'obtenir un visa faisant partie de la classe « Admissibilité spéciale ». Ceci explique pourquoi nous n'avons pas traité de cette classe dans la fiche jusqu'ici. Il faut toutefois savoir que les demandeurs principaux et les membres de la famille âgés de 18 ans et plus s'inscrivant dans cette classe doivent débourser des frais supplémentaires afin d'obtenir leur visa s'ils ne possèdent pas un anglais de niveau « fonctionnel ». Ces frais sont de l'ordre de 2 925 $ A, soit environ 2 463 $ CA, pour l'ensemble des personnes nommées ci-haut.

NOUVELLE-ZÉLANDE
PRATIQUE 2
STRATÉGIE ET PLAN D'ACTION NATIONAL SUR L'ÉTABLISSEMENT

NOUVELLE-ZÉLANDE – PRATIQUE 2 – STRATÉGIE ET PLAN D'ACTION NATIONAL SUR L'ÉTABLISSEMENT

1 CADRE GÉNÉRAL DE GESTION DE L'IMMIGRATION

1.1 Type de gestion de l'immigration

Au cours de l'année 2007-2008, la population néo-zélandaise dépassait les quatre millions d'habitants et plus d'une personne sur cinq étaient nées à l'étranger[133]. Cette proportion s'avère beaucoup plus importante que la moyenne d'une personne sur neuf, enregistrée à la même période pour les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)[134].

La croissance économique soutenue qu'a connue le pays au cours des dernières années a incité les instances gouvernementales néo-zélandaises à intensifier le recrutement des travailleurs migrants temporaires et permanents[135]. Le but du gouvernement de la Nouvelle-Zélande en matière d'immigration est de faciliter l'entrée des personnes ayant des qualifications dont le pays a besoin, d'aider ces personnes à s'établir dans leur nouvelle vie et dans leur nouveau pays et d'assurer la sécurité des frontières[136]. C'est dire que la gestion de l'immigration en Nouvelle-Zélande est « active ».

En 2007-2008, 46 077 personnes ont obtenu l'autorisation de résider de manière permanente au pays en vertu du programme de résidence de la Nouvelle-Zélande (*New Zealand Residence Programme*)[137]. Ce dernier permet l'octroi de permis de résidence permanente (RP) aux migrants qui répondent aux critères établis par le gouvernement ou qui entrent au pays en vertu des engagements humanitaires de la Nouvelle-Zélande[138]. Pour l'année 2007-2008, le nombre de RP octroyées selon les catégories de migrants se présente comme suit :

---

133 Immigrant Council of Ireland, *On Speaking Terms*, p. 52, http://www.immigrantcouncil.ie/images/8175_onspeakingterms.pdf

134 IMSED Research, *Migration Trends & Outlook, 2007/08*, p. xi, http://www.dol.govt.nz/publications/research/migration-trends-08/migration-trends-2007-08.pdf

135 OCDE, *Perspectives des migrations internationales. SOPEMI 2008*, p. 292, http://www.oecd.org/dataoecd/58/57/41257773.pdf

136 DOL, *Immigration Act Review. Overview. April 2006*, p. 1, http://www.dol.govt.nz/PDFs/immigration-act-review-overview.pdf

137 IMSED Research, *International Migration Outlook. New Zealand 2007/08. OECD Continuous Reporting System on Migration (SOPEMI)*, p. 1, http://www.dol.govt.nz/publications/research/migration-outlook-2008/international-migration-outlook-nz-2008.pdf

138 INZ, *What is the New Zealand Residence Programme?*, http://www.immigration.govt.nz/community/stream/employ/faq/residenceprog.htm

TABLEAU 8 : PERMIS DE RP OCTROYÉS EN 2007-2008 SELON LES DIVERSES CATÉGORIES D'IMMIGRANTS[139]

Catégorie	Nombre de permis de RP	Pourcentage
« Qualifiés / Affaires »	27 303	59
Regroupement familial	14 637	32
« Internationale / Humanitaire »	4 137	9
Total	**46 077**	**100**

Changements apportés au système d'immigration néo-zélandais

Sur le plan international, la nature de la migration connaît actuellement des changements. Le nombre de migrants temporaires voyageant afin de visiter, d'étudier ou de travailler augmente considérablement dans le monde et la situation en Nouvelle-Zélande n'est pas différente d'ailleurs[140].

Pour faire face à ces changements, le *Department of Labour* (DOL) a entrepris, en 2006, un important programme visant à transformer le système d'immigration de la Nouvelle-Zélande (*Immigration Change Programme*) dont la révision législative la plus complète entreprise à l'égard de l'immigration depuis 20 ans. Un projet de loi a été déposé devant le Parlement en août 2007[141]. Les modifications apportées à la Loi sur l'immigration de 1987 concernaient essentiellement trois domaines clés : les qualifications (*skills*), la sécurité et l'établissement ou intégration (*settlement*)[142]. Le texte de loi a été réécrit par rapport à ces trois domaines clés – et ce, tout en respectant les principes de base de la Loi de 1987 – afin de poursuivre les objectifs suivants :

- « la Nouvelle-Zélande a les qualifications, le talent et la main-d'œuvre dont elle a besoin, maintenant et dans le futur;
- les Néo-Zélandais ont confiance en la sécurité de [leurs] frontières;
- les migrants et les réfugiés s'établissent bien et s'intègrent dans les communautés »[143].

Dans le cadre de l'*Immigration Change Programme*, le gouvernement néo-zélandais a également revu sa stratégie d'établissement, la *New Zealand Settlement Strategy* (NZSS), qui remonte à 2004 et qui vise à fournir un support adéquat aux « nouveaux arrivants »[144].

---

139 IMSED Research, *International Migration Outlook. New Zealand 2007/08. OECD Continuous Reporting System on Migration (SOPEMI)*, p. 1, http://www.dol.govt.nz/publications/research/migration-outlook-2008/international-migration-outlook-nz-2008.pdf

140 IMSED Research, *Migration Trends & Outlook, 2007/08*, p. xi, http://www.dol.govt.nz/publications/research/migration-trends-08/migration-trends-2007-08.pdf

141 *Ibid.*, p. 15.

142 DOL, *Immigration Act Review. Summary of Cabinet Decisions. November 2006*, p. 2, http://www.dol.govt.nz/PDFs/iar-decisions.pdf

143 *Ibid.*

144 La NZSS identifie les nouveaux arrivants comme étant « des personnes venant en Nouvelle-Zélande afin de travailler, de vivre et/ou d'étudier, soit sur la base d'un permis temporaire ou en tant que nouveaux résidents permanents ». IMSED Research, *Developing a New Zealand Settlement Knowledge Base: Phase One Working Paper – A Framework and Initial Indicators*, p. 7, http://www.dol.govt.nz/publications/research/skb/skb-working-paper.pdf

La mise en œuvre de l'*Immigration Change Programme* n'est pas terminée et des changements sont encore à prévoir au cours des prochaines années.

1.2 Partage des responsabilités fédéral / provincial

L'immigration est une compétence du gouvernement national qui relève plus précisément du DOL. (*Voir la section 1.3 « Organisations responsables de l'immigration »*.)

Par ailleurs, la complexité des besoins des migrants requiert l'intervention et la contribution de plusieurs ministères et organismes, tant au niveau national que régional et local[145]. Ainsi, le DOL collabore avec les gouvernements locaux afin de développer des stratégies et des plans d'action en matière d'établissement[146]. (*Voir la section 2.3 « Organisations responsables de la pratique » et section 3.1 « Stratégie d'établissement »*.)

1.3 Organisations responsables de l'immigration

En Nouvelle-Zélande, la gestion de l'immigration est sous la responsabilité ultime du DOL. Le rôle premier de celui-ci est d'améliorer la performance du marché du travail néo-zélandais et, par le fait même, de renforcer l'économie et d'accroître la qualité de vie des Néo-Zélandais[147]. Il contribue à la création d'une main-d'œuvre néo-zélandaise hautement qualifiée en gérant l'immigration et en « commercialisant » le pays en tant que destination pour le travail et les études[148].

Le DOL est financé par le gouvernement national. En plus d'assumer les responsabilités en matière de développement du marché du travail et de la main-d'œuvre en Nouvelle-Zélande, le DOL chapeaute trois autres départements[149] :

- *Immigration New Zealand*, qui assume toutes les responsabilités eu égard au programme d'immigration du gouvernement, à la sécurité des frontières, ainsi qu'aux politiques liées à l'établissement, aux travailleurs, étudiants et visiteurs étrangers[150];
- *Department for Social Development and Employment*, responsable de la législation et des politiques en matière d'aide à l'emploi et de développement social;
- *Accident Compensation Corporation* (ACC), responsable des questions relatives à la santé et à la sécurité au travail.

Chacune de ces instances, y compris le DOL, est sous la responsabilité d'un ministre[151].

L'*Immigration New Zealand* compte 750 employés répartis dans 30 bureaux à l'étranger et en Nouvelle-Zélande[152]. Ses mandats sont :

---

[145] INZ, *Our Future Together: New Zealand Settlement Strategy*, p. 9, http://www.immigration.govt.nz/NR/rdonlyres/F2D460BA-8A84-4073-8A12-84C2BE0B1BB8/0/Strategy.pdf

[146] DOL, *Annual Report 2007/08. Department of Labour's Annual Report for the year ended 30 June 2008*, p. 19, http://www.dol.govt.nz/PDFs/annualreport0708.pdf

[147] DOL, *About Us. Overview*, http://www.dol.govt.nz/about/index.asp

[148] DOL, *About Us. Our Responsibilities. Immigration*, http://www.dol.govt.nz/about/responsibilities/immigration.asp

[149] Il est à noter que les trois autres ministres sont sous l'autorité du ministre du DOL.

[150] DOL, *About Us. Our Ministers. Dr. Jonathan Coleman*, http://www.dol.govt.nz/about/ministers/coleman.asp

[151] DOL, *Our Ministers*, http://www.dol.govt.nz/about/ministers/wilkinson.asp
Il n'a pas été possible d'obtenir d'organigramme du DOL.

[152] INZ, *New Zealand Worldwide*, http://www.immigration.govt.nz/migrant/general/aboutnzis/newzealandworldwide.htm

- d'enrichir la collectivité de la Nouvelle-Zélande par l'immigration[153];
- d'être une terre d'accueil pour les personnes persécutées et les réfugiés[154];
- de permettre la croissance économique de la Nouvelle-Zélande en[155] :
  - fournissant des conseils sur les politiques d'immigration de la Nouvelle-Zélande aux employeurs et aux groupes communautaires;
  - facilitant l'entrée des visiteurs, des étudiants, des investisseurs et des travailleurs étrangers;
  - informant adéquatement les immigrants potentiels afin qu'ils soient aptes à prendre une décision éclairée dans leurs démarches en vue d'immigrer en Nouvelle-Zélande;
  - soutenant les nouveaux arrivants dans leurs établissements conjointement avec d'autres organismes gouvernementaux et communautaires;
  - administrant et en gérant toutes les questions relatives à l'entrée des personnes en Nouvelle-Zélande.
- de représenter le gouvernement de la Nouvelle-Zélande dans les forums internationaux traitant d'immigration;
- de veiller à ce que le gouvernement de la Nouvelle-Zélande respecte les ententes et traités internationaux qu'il a signés en matière de migration des personnes, de droit des réfugiés, de criminalité, de fraude et de sécurité liés à l'immigration[156].

Dans le cadre de la NZSS, le DOL est seul responsable; le DOL et l'*Immigration New Zealand* y sont toujours considérés comme une seule et même entité. C'est d'ailleurs pourquoi l'*Immigration New Zealand* ne figure pas parmi les agences gouvernementales présentées dans la liste des participants de la NZSS (*voir l'annexe I à ce sujet*)[157].

2 VUE D'ENSEMBLE DE LA PRATIQUE RETENUE : NEW ZEALAND SETTLEMENT STRATEGY (NZSS)

2.1 Contexte préalable à l'instauration de la pratique

Au début des années 2000, le contexte de l'immigration, tant à l'échelle mondiale qu'à l'échelle nationale, a incité le gouvernement de la Nouvelle-Zélande à développer et à mettre en œuvre une stratégie et un plan d'action d'établissement. À l'échelle mondiale, le domaine de l'immigration subissait alors des changements considérables obligeant la Nouvelle-Zélande à s'adapter. À l'échelle nationale, le système d'immigration néo-zélandais révélait des lacunes importantes à l'égard de l'établissement des nouveaux arrivants.

---

[153] INZ, *Enriching New Zealand*, http://www.immigration.govt.nz/migrant/general/aboutnzis/enrichingnz.htm
[154] INZ, *Helping Hand*, http://www.immigration.govt.nz/migrant/general/aboutnzis/helpinghand.htm
[155] INZ, *Making a difference*, http://www.immigration.govt.nz/migrant/general/aboutnzis/makingadifference.htm
[156] INZ, *International engagement*, http://www.immigration.govt.nz/migrant/general/aboutnzis/internationalengagement/default.htm
[157] Dans les faits, il incombe à la *Settlement Division* du DOL d'assumer le leadership de la NZSS (*voir la section 2.3 : Organisations responsables de la pratique.*)

Changements dans le domaine de l'immigration[158]

La Nouvelle-Zélande est un pays fondé sur l'immigration, élément qui a toujours été décisif pour la prospérité du pays. Depuis quelques années déjà, de nombreux changements bouleversent la sphère de l'immigration à l'échelle mondiale. La question de la sécurité des frontières est devenue cruciale, le nombre d'individus « mobiles » à travers le globe ne cesse d'augmenter et surtout, il y a davantage de compétition quant au recrutement et à la sélection des migrants[159] qualifiés.

En effet, plusieurs pays[160] tentent d'attirer les mêmes migrants qualifiés que la Nouvelle-Zélande. Pour faire face à la compétition, le gouvernement néo-zélandais a dû mettre en place des stratégies et des programmes afin d'attirer, mais surtout de retenir les personnes dont il a besoin[161].

La NZSS a été adoptée pour faire face à cette situation selon le postulat que plus vite les nouveaux arrivants se sentent les bienvenus et se sentent en relation avec leur communauté, plus vite ils sont en mesure de contribuer au futur de la Nouvelle-Zélande. Selon les autorités néo-zélandaises, de telles stratégies et de tels programmes permettent à la Nouvelle-Zélande de demeurer globalement compétitive, de conserver une économie forte, d'améliorer son développement social et de rester « un bon citoyen international ».

Lacunes dans le système d'immigration néo-zélandais

L'élaboration et la mise en œuvre de la NZSS et de son plan d'action (la pratique retenue pour fin d'étude plus approfondie dans le cadre du présent mandat) visent à répondre à différentes lacunes. Au fil des ans, l'établissement des nouveaux arrivants était devenu une problématique importante[162]. Bien que des agences gouvernementales fournissaient et finançaient des services liés à l'établissement depuis longtemps, ces services étaient fragmentés et de qualité variable. Certains se recoupaient alors que d'autres étaient tout simplement absents et difficiles d'accès[163]. De plus, il y avait un manque de coordination et de communication entre les différentes instances publiques (nationales, régionales et locales) et les autres parties prenantes[164]. Enfin, il arrivait que les

---

158 INZ, *Our Future Together: New Zealand Settlement Strategy*, p. 4-6, http://www.immigration.govt.nz/NR/rdonlyres/F2D460BA-8A84-4073-8A12-84C2BE0B1BB8/0/Strategy.pdf

159 Dans le contexte de la Nouvelle-Zélande, le terme anglais *migrant* désigne autant ceux qui s'établissent au pays que ceux qui y sont de manière temporaire. Par souci de cohérence, nous utiliserons le terme *migrant* dans cette fiche afin de désigner les individus qui s'établissent en Nouvelle-Zélande sur une base permanente.

160 Il s'agit notamment de l'Australie, du Canada, des États-Unis et du Royaume-Uni. DOL, *Making the Most of Where We are: New Zealand's immigration policies for skills, security and settlement*, http://www.international.metropolis.net/events/melbourne07/Workshop-Tuesday/Dunstan_Stephen_Tues_Anzac_President%20%5BCompatibility%20Mode%5D.pdf

161 Surtout en considérant qu'un nouveau résident permanent sur cinq quitte la Nouvelle-Zélande. INZ, *Our Future Together: New Zealand Settlement Strategy*, p. 8, http://www.immigration.govt.nz/NR/rdonlyres/F2D460BA-8A84-4073-8A12-84C2BE0B1BB8/0/Strategy.pdf

162 Nous avons tenté de voir si, préalablement à l'adoption de la NZSS, une commission ou un comité avait été mis sur pied afin de faire le point sur les problèmes pour avoir un portrait plus détaillé des lacunes liées à l'intégration, mais à l'exception des résultats d'une consultation interministérielle tenue en 2004, repris en introduction de la NZSS et dans le présent paragraphe, aucune information supplémentaire n'a pu être relevée.

163 INZ, *The New Zealand Settlement Strategy in Outline. A Future Together*, p. 3, http://www.immigration.govt.nz/NR/rdonlyres/7137ABC7-9569-4BAE-BB09-227914CECE50/0/NZImmigrationSettlementStrategyOutline.pdf

164 *Ibid.*, p. 18.

migrants et les réfugiés ne sachent pas que des services étaient disponibles ou ne soient pas certains de savoir comment y accéder[165].

2.2 Objectifs poursuivis

La NZSS repose essentiellement sur une vision inclusive de la société néo-zélandaise, un avantage sur le plan économique. Afin de favoriser ce climat d'inclusion, la stratégie vise à offrir aux nouveaux arrivants « des services réceptifs et un environnement accueillant dans un respect partagé de la diversité »[166].

La NZSS poursuit des objectifs prioritaires de même que des objectifs intermédiaires. Les objectifs prioritaires sont classés en trois volets alors que les objectifs intermédiaires sont transversaux.

TABLEAU 9 : OBJECTIFS DE LA NZSS[167]

Objectifs prioritaires (*high-level objectives*)		
La transformation économique	Les familles (jeunes et aînés)	L'identité nationale
La transformation de l'économie néo-zélandaise est appuyée par la contribution des migrants et des réfugiés et par leur habileté à réaliser leurs aspirations personnelles, grâce à : • l'accès à une éducation et un emploi approprié; • l'usage de leurs compétences, de leurs connaissances et de leurs qualifications; • la stimulation de l'innovation et de la création dans le monde des affaires; • la consolidation des relations entre les marchés néo-zélandais et internationaux.	Les familles de migrants et de réfugiés ont un accès équitable aux ressources dont ils ont besoin pour être sécurisés et en mesure d'atteindre leur plein potentiel, dans tous les aspects de la vie sociale et économique.	Les Néo-Zélandais comprennent et acceptent la diversité culturelle. Les migrants, les réfugiés et leur famille ont un sens d'appartenance à la Nouvelle-Zélande, tout en conservant leur identité culturelle, contribuant ainsi à la vivacité sociale et culturelle de la Nouvelle-Zélande.

[165] INZ, *Settlement Support New Zealand – a national network of migrant resource services initiative. A Guide for Implementation*, p. 8, http://www.immigration.govt.nz/NR/rdonlyres/5D16AC9D-F0E7-4F0C-BD6E-1BCFBC4E0007/0/SettlementGuidefinaldoc.pdf

[166] INZ, *Our Future Together: New Zealand Settlement Strategy*, p. 9, http://www.immigration.govt.nz/NR/rdonlyres/F2D460BA-8A84-4073-8A12-84C2BE0B1BB8/0/Strategy.pdf

[167] IMSED Research, *Developing a New Zealand Settlement Knowledge Base. Phase One Working Paper – A Framework and Initial Indicators*, p. 8, http://www.dol.govt.nz/publications/research/skb/skb-working-paper.pdf
INZ, *Settlement Support New Zealand – a national network of migrant resource services initiative. A Guide for Implementation*, p. 9, http://www.immigration.govt.nz/NR/rdonlyres/5D16AC9D-F0E7-4F0C-BD6E-1BCFBC4E0007/0/SettlementGuidefinaldoc.pdf

Objectifs intermédiaires
Les migrants, les réfugiés et leur famille : ▪ obtiennent un emploi approprié relativement à leurs qualifications et à leurs compétences; ils sont appréciés pour leur contribution à la transformation et à l'innovation économiques; ▪ sont confiants d'utiliser l'anglais dans un contexte néo-zélandais ou ont accès à un soutien linguistique approprié; ▪ accèdent à de l'information appropriée et à des services sensibles disponibles dans l'ensemble de la communauté; ▪ forment des réseaux sociaux et bâtissent une identité communautaire durable; ▪ se sentent en sécurité au sein de la communauté dans laquelle ils vivent; ▪ acceptent et respectent le mode de vie néo-zélandais et contribuent à des activités civiques, communautaires et sociales.

2.3 Organisations responsables de la pratique

La *Settlement Division* du DOL est responsable de la direction et de la coordination de la mise en œuvre intersectorielle de la NZSS[168]. Assurant les fonctions d'un « secrétariat à l'établissement », la *Settlement Division* coordonne et évalue la progression des avancées effectuées en matière d'établissement, et ce, particulièrement à l'égard des préoccupations soulevées lors de consultations avec des migrants et des réfugiés. De par son rôle de secrétariat, la *Settlement Division* contribue également à l'*Interdepartmental Committee on Migrant Settlement and Refugee Resettlement*, surtout en ce qui a trait à l'élaboration et à l'implantation de programmes interministériels supportant des résultats liés à l'établissement. Il faut savoir qu'à tous les six mois, le DOL fait rapport au ministre de l'Immigration et à d'autres ministres en ce qui concerne l'état d'avancement de la mise en œuvre des initiatives du *Settlement National Action Plan* (SNAP)[169].

Puisque la stratégie consiste en une approche pangouvernementale, de nombreuses agences y participent également. (*Voir l'annexe I « Agences contribuant au programme d'établissement néo-zélandais »*.)

Enfin, lorsqu'il est question d'établissement, les régions sont également impliquées. Elles font notamment des efforts afin d'attirer les travailleurs qualifiés dont elles ont besoin. Ainsi, certaines régions, dont Auckland, où 50 % des nouveaux arrivants s'établissent, et Wellington[170] ont également adopté des stratégies et des plans d'action visant l'établissement des nouveaux arrivants sur leur territoire. Ces stratégies régionales sont des « miroirs » de la stratégie nationale[171].

168 INZ, *Our Future Together: New Zealand Settlement Strategy*, p. 9, http://www.immigration.govt.nz/NR/rdonlyres/F2D460BA-8A84-4073-8A12-84C2BE0B1BB8/0/Strategy.pdf

169 Judi Altinkaya (3 août 2009). *Request for Information on the Settlement National Action Plan*, [courrier électronique à Sabrina Dumoulin], [en ligne], sabrina.dumoulin@enap.ca

170 DOL, *Annual Report 2007/08. Department of Labour's Annual Report for the year ended 30 June 2008*, p. 19, http://www.dol.govt.nz/PDFs/annualreport0708.pdf

171 INZ, *Our Future Together: New Zealand Settlement Strategy*, p. 20, http://www.immigration.govt.nz/NR/rdonlyres/F2D460BA-8A84-4073-8A12-84C2BE0B1BB8/0/Strategy.pdf

3 PRINCIPAUX ÉLÉMENTS CARACTÉRISANT LA PRATIQUE

La NZSS est présentée comme étant un « parapluie » sous lequel les initiatives prévues au SNAP sont déployées[172]. La présente section comporte deux volets : le premier concerne la NZSS et le second, le SNAP.

3.1 Stratégie nationale d'établissement

Élaborée en consultation avec les migrants et les réfugiés, la NZSS présente l'approche nationale de la Nouvelle-Zélande en matière d'établissement des nouveaux arrivants, définis comme étant les personnes nées à l'étranger, venues en Nouvelle-Zélande pour vivre, apprendre ou travailler. La NZSS a été lancée pour la première fois en 2004, révisée en 2006, puis relancée en 2007, au même moment que le SNAP[173].

La révision de la NZSS et l'adoption du SNAP visaient notamment à répondre à une situation pour le moins préoccupante. En effet, en 2007, un nouveau résident permanent sur cinq quittait la Nouvelle-Zélande malgré son nouveau statut. La version 2007 de la NZSS et du plan d'action l'accompagnant a donc été élaborée et mise en œuvre dans le but, entre autres, de les retenir.

La stratégie vise à la fois les Néo-Zélandais et les migrants, les réfugiés et leur famille, y compris les résidents permanents, dont le nombre a augmenté au cours des dernières années, et les migrants temporaires, toujours plus nombreux[174].

Définition de l'établissement

Le gouvernement néo-zélandais définit l'établissement comme un processus[175] :

- débutant avec la perception et l'information qu'a le nouvel arrivant de la Nouvelle-Zélande avant même d'arriver au pays;
- se terminant par la pleine intégration de ce nouvel arrivant à la vie en Nouvelle-Zélande et par la réalisation de ses aspirations.

Considérant que le processus d'établissement comprend la réalisation des aspirations des nouveaux arrivants, le gouvernement estime qu'il est primordial de bien les informer afin qu'ils aient des attentes réalistes par rapport à ce qu'est la vie en Nouvelle-Zélande. Selon le gouvernement néo-zélandais, plus le nouvel arrivant est informé et préparé, plus il a de chance de s'établir avec succès. Par ailleurs, le processus d'établissement est perçu comme une expérience mutuelle à laquelle la société d'accueil et le nouvel arrivant participent activement[176].

---

[172] INZ, *Our Future Together: New Zealand Settlement Strategy*, p. 9, http://www.immigration.govt.nz/NR/rdonlyres/F2D460BA-8A84-4073-8A12-84C2BE0B1BB8/0/Strategy.pdf

[173] IMSED Research, *Developing a New Zealand Settlement Knowledge Base: Phase One Working Paper – A Framework and Initial Indicators*, p. 7, http://www.dol.govt.nz/publications/research/skb/skb-working-paper.pdf

[174] INZ, *Our Future Together: New Zealand Settlement Strategy*, p. 7-8, http://www.immigration.govt.nz/NR/rdonlyres/F2D460BA-8A84-4073-8A12-84C2BE0B1BB8/0/Strategy.pdf

[175] *Ibid.*, p. 12.

[176] *Ibid.*, p. 13.

Stratégies régionales d'établissement

Afin de répondre aux besoins particuliers des régions d'Auckland et de Wellington, des stratégies régionales d'établissement ont été développées, en partenariat avec les gouvernements locaux, des organisations non gouvernementales (ONG) et d'autres parties prenantes ayant des intérêts liés à l'établissement des migrants et des réfugiés. Élaborées en vertu du contexte propre à chaque région, ces deux stratégies ont également été accompagnées de plans d'action présentant les initiatives prévues afin d'améliorer les résultats obtenus quant à l'établissement des nouveaux arrivants à Auckland et à Wellington. Ces stratégies régionales s'inscrivent dans la même logique que la NZSS[177].

- Auckland

La stratégie d'établissement d'Auckland a été lancée en 2006[178]. Cette région est la première porte d'entrée en Nouvelle-Zélande et constitue, par le fait même, un endroit clé en ce qui concerne l'établissement des migrants et des réfugiés. Déployée sous le « parapluie » du programme *Auckland Sustainable Cities*, la stratégie vise à ce que « les migrants, les réfugiés et leur famille développent un sentiment d'appartenance grâce :

- à des opportunités leur permettant de participer et de contribuer pleinement dans la région d'Auckland, tant sur le plan économique que social;
- au fait qu'ils soient reconnus et respectés en tant que Néo-Zélandais égaux et appréciés »[179].

- Wellington

La stratégie et le plan d'action d'établissement de Wellington[180] ont été lancés en 2008 à titre de compléments au plan d'action régional pour la santé et le bien-être des réfugiés (2006). La stratégie d'établissement de Wellington vise à ce que les habitants de la région accueillent les nouveaux arrivants et les appuient afin qu'ils s'établissent avec succès. Elle vise également à ce que les nouveaux arrivants « participent, prospèrent, se connectent et contribuent au bien-être [des] communautés » de la région.

---

[177] Toutefois, étant donné le temps imparti pour la présente étude, il n'a pas été possible de documenter davantage les liens entre ces stratégies et la NZSS. Ces liens ne sont pas explicités dans la documentation consultée. Nous cherchions à en savoir plus sur les liens financiers et les modes de reddition de comptes au DOL (le cas échéant) par rapport à ces stratégies régionales. Des questions en ce sens ont été posées à différentes personnes-ressources, mais au moment de rédiger la présente fiche, nos démarches étaient demeurées vaines.

[178] INZ, *Auckland Regional Settlement Strategy*, http://www.immigration.govt.nz/settlement/regionalstrategies/auckland.htm

[179] *Ibid.*

[180] INZ, *The Wellington Regional Settlement Strategy*, http://www.immigration.govt.nz/NR/rdonlyres/21E262BE-3C51-4855-8EAB-33A5523EC3D4/0/TheWellingtonRegionalSettlementStrategy.pdf
INZ, *Plan of Action for Wellington Regional Settlement*, http://www.immigration.govt.nz/NR/rdonlyres/40113ED7-A0FC-4B9E-A60D-80A9E6FDE900/0/WRSS_Action_Plan_webv230July2008.pdf

Initiatives appuyant la NZSS

Si le SNAP appuie la NZSS, d'autres initiatives gouvernementales contribuent également à sa mise en œuvre. Ces initiatives incluent notamment[181] :

- le *Settlement Support New Zealand* (SSNZ);
- les programmes *Refugees Quota Resettlement* et *Refugee Settlement*;
- le programme *Settling In* du ministère du Développement social.

La première de ces initiatives est intimement liée à la NZSS, et plus particulièrement à l'une des initiatives prévues au plan d'action national (*voir la section 3.2.3 « Améliorer l'information portant sur la vie en Nouvelle-Zélande et destinée aux nouveaux arrivants (initiative 3.1) »*). Par conséquent, il importe de la présenter plus en détails ici.

À la suite du premier lancement de la NZSS en décembre 2004, le gouvernement néo-zélandais a accepté de financer la mise en œuvre de premières initiatives à l'égard de l'établissement. Le financement concernait notamment le développement et l'implantation d'un réseau national de services destinés aux migrants et réfugiés, le SSNZ[182].

L'initiative relative à ce réseau de services s'articule autour de deux priorités[183] :

- Établir une meilleure coordination des conseils et des renseignements offerts à l'égard de l'établissement;
- Offrir à l'ensemble de la population migrante et réfugiée des services qui soient plus sensibles à l'échelle locale.

Depuis 2005-2006, le réseau SSNZ possède des coordonnateurs dans quelque 19 localités à travers le pays. Ces coordonnateurs travaillent de pair avec les gouvernements locaux et d'autres organisations sociales afin de guider adéquatement les nouveaux migrants et réfugiés vers les divers services locaux qui pourraient leur être utiles[184].

---

[181] Judi Altinkaya (3 août 2009). *Request for Information on the Settlement National Action Plan*, [courrier électronique à Sabrina Dumoulin], [en ligne], sabrina.dumoulin@enap.ca

[182] DOL, *Settlement Support New Zealand – a national network of migrant resource services initiative. A Guide for Implementation*, p. 9-10, http://www.immigration.govt.nz/NR/rdonlyres/5D16AC9D-F0E7-4F0C-BD6E-1BCFBC4E0007/0/SettlementGuidefinaldoc.pdf

[183] *Ibid.*, p. 10.

[184] INZ, *Living in New Zealand: A Guide for Migrants*, http://www.immigration.govt.nz/migrant/settlementpack/

FIGURE 3 : CARTE GÉOGRAPHIQUE REPRÉSENTANT LE RÉSEAU SSNZ[185]

En 2007, le SSNZ a été évalué par un groupe de recherche de l'Université d'Otago. L'étude a révélé que le SSNZ comportait de bonnes bases et était un système efficace, particulièrement dans les petites villes de la Nouvelle-Zélande. Le groupe de recherche a également noté certains problèmes à considérer et a émis des recommandations permettant d'améliorer le réseau. Parmi les problématiques soulevées, le groupe recommandait notamment une meilleure collaboration et davantage de communication entre les régions. Il importe de mentionner que le DOL a suivi ces recommandations[186].

3.2 Plan d'action national d'établissement

Le SNAP a été développé à la suite de consultations[187] effectuées auprès de migrants et de réfugiés afin de mettre en œuvre la NZSS. Ce plan détermine les actions à entreprendre afin de réaliser les objectifs du gouvernement en matière d'établissement. Il est toutefois important de noter que le SNAP ne présente pas l'ensemble du travail effectué par le gouvernement à l'égard de l'établissement. Les initiatives prévues au SNAP ne sont pas des activités qui entrent dans ce qu'on pourrait qualifier « d'activités courantes » ou *business-as-usual activities* mais bien des nouveaux projets alignés sur la plus récente approche pangouvernementale en matière d'établissement[188].

---

185 INZ, *Welcome to New Zealand. A Guide for Newcomers*, p. 4, http://www.immigration.govt.nz/NR/rdonlyres/5B311B4E-FCA8-443E-9BD7-8AF9DF8205EF/0/WelcometoNZ.pdf

186 Judi Altinkaya (3 août 2009). *Request for Information on the Settlement National Action Plan*, [courrier électronique à Sabrina Dumoulin], [en ligne], sabrina.dumoulin@enap.ca

187 Il s'agit notamment de 18 mois de consultations effectuées auprès de migrants et de réfugiés en vue de l'élaboration de la stratégie régionale d'Auckland, ainsi que de plusieurs consultations séparées, effectuées par des agences du gouvernement central auprès de migrants et de réfugiés entre 2004 et 2006.
Judi Altinkaya (3 août 2009). *Request for Information on the Settlement National Action Plan*, [courrier électronique à Sabrina Dumoulin], [en ligne], sabrina.dumoulin@enap.ca

188 Judi Altinkaya (3 août 2009). *Request for Information on the Settlement National Action Plan*, [courrier électronique à Sabrina Dumoulin], [en ligne], sabrina.dumoulin@enap.ca

Les initiatives présentées par le SNAP sont classées selon l'objectif prioritaire auquel elles sont associées : la transformation économique, les familles (jeunes et aînés), l'identité nationale. Certaines initiatives sont également dites transversales dans la mesure où elles concernent plus d'un objectif prioritaire.

Pour chaque initiative, le SNAP :

- présente une brève description de celle-ci;
- cible le ministère responsable, l'agence qui y contribue, les tiers impliqués dans sa mise en œuvre (ONG, partenaires divers, etc.);
- dresse un calendrier de réalisation.

Certaines initiatives présentées dans le SNAP sous l'objectif 1 « Transformation économique » et sous l'objectif 2 « Familles (jeunes et aînés) » sont étroitement liées à l'apprentissage de la langue anglaise. D'autres, prévues sous l'objectif 3 « Identité nationale », concernent l'apprentissage des droits et des devoirs des citoyens néo-zélandais. Dans le cadre du présent mandat, les initiatives du SNAP retenues pour une plus ample présentation concernent soit l'apprentissage de la langue, soit l'apprentissage des droits et des devoirs civiques.

Deux initiatives en matière d'apprentissage linguistique sont exposées :

- Améliorer le programme *English for Speakers of Other Languages* (ESOL) et les programmes de perfectionnement au travail (initiative 1.4 du SNAP);
- Accroître la qualité des cours ESOL destinés aux adultes (initiative 2.8 du SNAP).

De même, deux initiatives en matière d'apprentissage des droits et des devoirs civiques sont présentées :

- Améliorer l'information portant sur la vie en Nouvelle-Zélande et destinée aux nouveaux arrivants (initiative 3.1 du SNAP);
- Développer un programme de planification individuelle d'établissement pour les nouveaux migrants (initiative 3.2 du SNAP).

3.2.1 Améliorer le programme ESOL et les programmes de perfectionnement au travail (initiative 1.4)

Initiative telle que présentée dans le SNAP[189]

À l'égard de la prestation de services dans le cadre du programme ESOL et des programmes de perfectionnement au travail (*work readiness programmes*), la présente initiative vise à identifier des solutions possibles afin de :

- surmonter les obstacles qui entravent l'accessibilité à ces services;
- aborder les écarts qui existent entre les résultats visés et les résultats obtenus dans le cadre de ces programmes.

[189] INZ, *Settlement National Action Plan. New Zealand Settlement Strategy*, p. 5, http://www.immigration.govt.nz/NR/rdonlyres/5A045541-0E5F-4B37-A2F4-0D0A80ABF2D6/0/ActionPlan.PDF

Ceci permettra d'améliorer les résultats obtenus quant à l'emploi des migrants et des réfugiés.

Acteur principal	Collaborateur	Calendrier	
Tertiary Education Commission (TEC) / ministère du Développement social	DOL	Au 31 décembre 2007	Complétion d'un plan de distribution des programmes, des groupes cibles et d'une analyse de l'écart.
		Au 31 mars 2008	Détermination des étapes clés pour les prochaines étapes du travail.

État actuel de l'initiative

En décembre 2007 et août 2008, le ministère du Développement social et la TEC ont respectivement produit des rapports liés à la présente initiative. Les deux rapports[190] permettent une meilleure compréhension des besoins ressentis, notamment dans le cadre du programme ESOL, en offrant des renseignements concernant les écarts et les priorités actuels du programme.

Jusqu'à maintenant, il semble que le travail effectué dans le cadre de cette initiative ait servi essentiellement à faire le point sur la situation. Aucune information permettant de savoir comment le gouvernement compte s'y prendre afin de remédier aux problématiques soulevées n'est encore disponible à ce jour.

Rapport de la TEC

Le rapport de la TEC, intitulé *English for Speakers of Other Languages (ESOL). Report on National Gaps and Priorities*, présente l'information selon les divers groupes d'apprenants. Le rapport traite également des obstacles entravant l'accessibilité aux services ESOL et discute de certains éléments contenus dans le rapport du ministère du Développement social.

Écarts et priorités[191]

En analysant l'écart entre les résultats prévus et les résultats obtenus, la TEC a été en mesure de cibler trois besoins prioritaires en ce qui concerne les cours ESOL. D'abord, le nombre de places disponibles pour les apprenants non alphabétisés est insuffisant. Par conséquent, elle estime qu'il serait nécessaire de fournir davantage d'appui à ce groupe d'apprenants manifestant des besoins particuliers.

Par ailleurs, la TEC note qu'il y a une forte demande pour des cours ESOL basés sur l'emploi ou offrant du matériel propre au secteur industriel. Si le gouvernement néo-zélandais était en mesure de combler cette demande, la productivité nationale en profiterait certainement selon la TEC.

Enfin, la demande des apprenants non financés[192] pour des services ESOL est élevée et augmente sans cesse. Selon la TEC, les autorités gouvernementales devraient adopter des politi-

[190] Il a été impossible de consulter le rapport du Ministère. Toutefois, le rapport de la TEC est disponible sur le Web à l'adresse suivante : http://www.tec.govt.nz/upload/downloads/esol-national-gaps-priorities.pdf

[191] TEC, *English for Speakers of Other Languages (ESOL). Report on National Gaps and Priorities*, p. 10-11, http://www.tec.govt.nz/upload/downloads/esol-national-gaps-priorities.pdf

[192] En Nouvelle-Zélande, le gouvernement offre du financement à certains migrants et réfugiés pour qu'ils suivent gratuitement des cours ESOL. Les programmes ESOL offerts sur le territoire néo-zélandais assurent l'apprentissage de ces clients subventionnés, mais aussi de migrants adultes non admissibles aux subventions gouvernementales.

ques et trouver du financement pour offrir des services ESOL aux migrants temporaires (qui sont souvent des apprenants non financés). En effet, la TEC considère qu'un investissement envers les migrants temporaires est susceptible d'avoir des retombées positives à long terme, car plusieurs migrants de cette catégorie entreprennent des démarches pour devenir résidents permanents.

- Obstacles à l'accessibilité[193]

Dans son rapport, la TEC présente également une liste d'obstacles qui entravent l'accessibilité aux programmes ESOL et, par le fait même, la participation des apprenants à ces programmes. Il s'agit essentiellement :

- du nombre insuffisant de places disponibles (dans le cadre de trois programmes ESOL réunis, la liste d'attente contient environ 1 000 noms);
- du nombre insuffisant d'horaires de classes situés en dehors des heures normales d'école;
- du manque de services offerts aux apprenants à l'égard de la garde d'enfants et du transport;
- du manque d'appui offert aux apprenants ESOL atteints de problèmes de santé mentale.

- **Rapport du ministère du Développement social**[194]

Les remarques de la TEC correspondent essentiellement aux éléments contenus dans le rapport du ministère du Développement social en ce qui concerne les cours ESOL. Dans son rapport, le ministère a noté ce qui suit :

- le manque de matériel relatif au marché du travail dans le cadre des programmes ESOL;
- la courte durée de certains programmes comparativement aux besoins des migrants qui s'échelonnent généralement sur le long terme;
- la discordance entre certains apprenants et les programmes offerts;
- le manque d'information à l'égard des cours ESOL dans certaines régions de la Nouvelle-Zélande.

Enfin, le ministère souhaiterait qu'il y ait une meilleure coordination entre son travail et celui de la TEC.

3.2.2 Accroître la qualité des cours ESOL destinés aux adultes (initiative 2.8)

Cette initiative vise à accroître les ressources disponibles à l'égard de l'enseignement et de l'apprentissage chez les adultes pour les domaines de la langue, de l'arithmétique et de l'alphabétisation, incluant notamment les cours ESOL[195].

Ces derniers doivent payer des frais de scolarité pour avoir droit aux services ESOL. Le terme *apprenants non financés* désigne ce type de clientèle.

193 TEC, *English for Speakers of Other Languages (ESOL). Report on National Gaps and Priorities*, p. 7, http://www.tec.govt.nz/upload/downloads/esol-national-gaps-priorities.pdf

194 *Ibid.*, p. 10.

195 INZ, *Settlement National Action Plan. New Zealand Settlement Strategy*, p. 8, http://www.immigration.govt.nz/NR/rdonlyres/5A045541-0E5F-4B37-A2F4-0D0A80ABF2D6/0/ActionPlan.PDF

L'initiative comprend deux projets :

- Le projet « Cadre de progression »;
- Le projet « Outils de sélection et d'évaluation ».

L'initiative fait par ailleurs partie d'un projet plus vaste intitulé *Learning for Living*.

Projet « Cadre de progression » (projet 2.8.1)

- Projet tel que présenté dans le SNAP[196]

Ce projet a pour but la création de cadres de progression servant à guider les adultes qui sont en cours d'apprentissage dans les domaines de l'alphabétisation, de la langue et de l'arithmétique. Les cadres de progression visent à permettre aux apprenants de mieux planifier leur apprentissage, particulièrement à partir du moment où ils entreprennent des tâches à titre d'employé, de membre au sein d'une famille ou de membre au sein d'une communauté.

Ces cadres de progression soutiennent l'apprenant dans l'identification de ses besoins en matière d'apprentissage et lui permettent d'identifier quelles seront les étapes qu'il aura àfranchir pour améliorer ses compétences dans les domaines nommés ci-haut.

Acteur principal	Collaborateur	Calendrier	
TEC	Ministère de l'Éducation	Au 31 octobre 2006	Développement d'une ébauche de cadres de progression en consultation avec le secteur de l'enseignement aux adultes
		Au 30 juin 2007	Complétion de consultations sur le sujet
		À la fin 2007	Révision et publication des cadres de progression

- État actuel du projet

Comme prévu dans le SNAP, une version révisée des cadres de progression, maintenant appelés « Progressions d'apprentissage », a été publiée en 2008[197]. Cette nouvelle version a été développée en réponse aux réactions des tuteurs et des fournisseurs de services obtenues dans le cadre de consultations sur le sujet. L'ensemble des Progressions d'apprentissage et des ressources disponibles à cet égard est disponible en ligne[198].

Essentiellement, les Progressions d'apprentissage prennent la forme de guides destinés aux tuteurs afin de les aider à déterminer les besoins et les demandes des apprenants. Ces guides

[196] INZ, *Settlement National Action Plan. New Zealand Settlement Strategy*, p. 9, http://www.immigration.govt.nz/NR/rdonlyres/5A045541-0E5F-4B37-A2F4-0D0A80ABF2D6/0/ActionPlan.PDF
[197] TEC, *Learning Progressions for Adult Literacy and Numeracy: Background Information*, http://www.tec.govt.nz/upload/downloads/Learning-progressions-background.pdf
[198] Literacy and Numeracy for Adults, *Learning Progressions and Resources*, http://literacyandnumeracyforadults.com/Learning-Progressions-and-Resources

fournissent des activités utiles à l'enseignement et décrivent les principaux éléments que les apprenants adultes doivent maîtriser afin qu'ils puissent[199] :

- écouter avec compréhension;
- parler afin de communiquer;
- lire avec compréhension;
- écrire afin de communiquer;
- « faire du sens » avec les chiffres afin de résoudre des problèmes;
- raisonner de manière statistique;
- mesurer et interpréter les espaces et les formes.

Ces sept « enchaînements d'apprentissage » reflètent des compétences clés pour les domaines de l'écoute, de l'expression orale, de la lecture, de l'écriture et de l'arithmétique. Chaque enchaînement est constitué de progressions (ou étapes) qui décrivent le développement des compétences de l'apprenant[200].

Il faut savoir que le terme *progression* implique un « mouvement séquentiel » vers l'expertise, plutôt qu'une série de tâches séparées que l'apprenant doit effectuer et compléter afin de progresser. Par conséquent, il n'existe pas de niveau à franchir dans le cadre des « enchaînements d'apprentissage ». Chaque étape, ou progression, se distingue essentiellement des autres grâce à sa place au sein de la séquence[201].

Le schéma suivant illustre les enchaînements d'apprentissages et les progressions pour les domaines de la langue et de l'alphabétisation.

SCHÉMA 1 : LISTE DES ENCHAÎNEMENTS D'APPRENTISSAGES ET DES PROGRESSIONS POUR LES DOMAINES DE LA LANGUE ET DE L'ALPHABÉTISATION[202]

Enchaînements d'apprentissages	Progressions (ou étapes)
Écouter avec compréhension	Vocabulaire Langue et texte Compréhension Écoute critique Écoute et expression orale interactives
Parler afin de communiquer	Vocabulaire Langue et texte Utilisation de stratégies pour communiquer Écoute et expression orale interactives

199 TEC, *Learning Progressions for Adult Literacy and Numeracy: Background Information*, p. 4, http://www.tec.govt.nz/upload/downloads/Learning-progressions-background.pdf

200 TEC, *Learning Progressions for Adult Literacy and Numeracy: Background Information*, p. 6, http://www.tec.govt.nz/upload/downloads/Learning-progressions-background.pdf

201 *Ibid.*

202 TEC, *Learning Progressions for Adult Literacy*, p. 7, http://www.tec.govt.nz/upload/downloads/Learning-progressions-literacy.pdf

Enchaînements d'apprentissages	Progressions (ou étapes)
Lire avec compréhension	Décodage ⇄ ⇄ Vocabulaire Langue et texte ⇄ ⇄ Compréhension Lecture critique
Écrire afin de communiquer	Intention et auditoire ⇄ ⇄ Épellation Vocabulaire ⇄ ⇄ Langue et texte Planification et composition ⇄ Révision et édition

Projet « Outils de sélection et d'évaluation » (projet 2.8.2)

Projet tel que présenté dans le SNAP[203]

Dans le cadre de ce projet, l'objectif est de cerner des outils de sélection et d'évaluation pour les domaines de l'alphabétisation, de la langue et de l'arithmétique afin de développer une « approche nationale cohérente » à l'égard de l'enseignement destiné aux adultes.

Acteur principal	Collaborateurs	Calendrier	
Ministère de l'Éducation	*New Zealand Qualifications Authority* Ministère du Développement social	Au 30 avril 2007	Complétion d'un rapport d'étude sur l'outil d'évaluation et détermination des prochaines étapes clés
		En septembre 2007	Début du développement d'un outil d'évaluation en lecture et en arithmétique
		En juin 2008	Complétion de la première phase de développement
		En juillet 2008	Début de la première période d'essai
		En juillet 2007	Adaptation de l'outil de sélection pour une période d'essai en Nouvelle-Zélande
		2007-2008	Période d'essai pour l'outil de sélection

[203] INZ, *Settlement National Action Plan. New Zealand Settlement Strategy*, p. 9, http://www.immigration.govt.nz/NR/rdonlyres/5A045541-0E5F-4B37-A2F4-0D0A80ABF2D6/0/ActionPlan.PDF

- État actuel du projet

Comme mentionné par les personnes-ressources contactées, la mise en œuvre de ce projet suit actuellement son cours, bien que le calendrier de réalisation prévu dans le SNAP ait été récemment révisé[204].

Le ministère de l'Éducation affirmait également, dans son rapport annuel 2007, que le travail avait commencé à l'égard du développement des outils d'évaluation et de sélection. À cet égard, le ministère expliquait que l'outil d'évaluation serait développé afin qu'il puisse être utilisé en ligne dans le but d'aider les tuteurs à déterminer le niveau de compétence de leurs étudiants, et ce, pour qu'ils soient en mesure de mieux planifier la suite de leur apprentissage. L'outil de sélection serait quant à lui développé afin d'aider les organisations à cibler les personnes ayant besoin d'assistance à l'égard de l'alphabétisation ou de l'arithmétique ou des deux[205].

Aujourd'hui, le dossier relatif à l'outil d'évaluation est une responsabilité de la TEC. Celle-ci a d'ailleurs mandaté le *New Zealand Council for Educational Research* en vue de développer l'outil en question. À l'heure actuelle, quelque 2 500 éléments d'évaluation pour les domaines de l'alphabétisation, de l'écriture et de l'arithmétique sont en cours d'élaboration. Ces éléments d'évaluation sont par ailleurs développés en lien avec les diverses Progressions d'apprentissage (projet expliqué précédemment). Une période d'essai pour les éléments d'évaluation en développement est prévue pour août 2009 et la première publication de l'outil d'évaluation est prévue pour mars 2010. Dans le cadre de cette première version, l'outil permettra l'évaluation des « enchaînements d'apprentissages » suivants[206] :

- Lire avec compréhension;
- Écrire afin de communiquer;
- « Faire du sens » avec les chiffres afin de résoudre des problèmes;
- Mesurer et interpréter les espaces et les formes.

En ce qui concerne l'outil de sélection, rien n'a encore été publié. Par conséquent, il s'avère difficile de connaître l'état d'avancement du projet, d'autant plus que la personne-ressource contactée à cet égard n'a pas été en mesure de fournir de plus amples renseignements.

3.2.3 Améliorer l'information portant sur la vie en Nouvelle-Zélande et destinée aux nouveaux arrivants (initiative 3.1)

- **Initiative telle que présentée dans le SNAP**[207]

Afin que les nouveaux arrivants comprennent mieux ce qu'est la vie en Nouvelle-Zélande, la présente initiative vise le développement de produits informationnels améliorés. De tels produits offriront aux migrants la possibilité d'avoir des attentes plus réalistes à l'égard de la vie dans leur nouveau pays.

---

[204] Judi Altinkaya (3 août 2009). *Request for Information on the Settlement National Action Plan*, [courrier électronique à Sabrina Dumoulin], [en ligne], sabrina.dumoulin@enap.ca

[205] Ministry of Education, *Annual Report 2007. Building a world-leading education system*, p. 27, http://www.minedu.govt.nz/~/media/MinEdu/Files/TheMinistry/AnnualReport2007.pdf

[206] TEC, *Literacy and Numeracy for Adults Assessment Tool*, http://www.tec.govt.nz/templates/standard.aspx?id=3662

[207] INZ, *Settlement National Action Plan. New Zealand Settlement Strategy*, p. 10, http://www.immigration.govt.nz/NR/rdonlyres/5A045541-0E5F-4B37-A2F4-0D0A80ABF2D6/0/ActionPlan.PDF

Les nouveaux produits informationnels concerneront les éléments suivants :

- Disponibilité des services gouvernementaux offerts à l'ensemble de la population, de même que l'accessibilité à ces services;
- Droits et responsabilités des résidents de la Nouvelle-Zélande;
- Renseignements dont ont besoin les détenteurs de permis temporaires.

Acteur principal	Collaborateurs	Calendrier	
DOL	Services d'orientation professionnelle (*Career Services*) Ministère du Développement social *Housing New Zealand Corporation* Ministère de l'Éducation Ministère de la Santé *New Zealand Qualifications Authority* TEC Autorités territoriales locales *ESOL Home Tutors* Organisations professionnelles Migrants et réfugiés	Au 30 avril 2007	Identification de la clientèle, du contenu et du calendrier pour les nouveaux produits informationnels sur l'établissement
		À partir du 31 octobre 2007	Alignement des produits informationnels sur l'implantation du modèle *Immigration Business Transformation*[208]

État actuel de l'initiative

- Guide Welcome to New Zealand et magazine LINKZ

Depuis février 2008[209], un nouveau guide intitulé *Welcome to New Zealand* est distribué à tous les migrants et réfugiés à leur arrivée en Nouvelle-Zélande. Le document de 31 pages offre des renseignements utiles et pratiques visant à faciliter l'établissement des nouveaux arrivants. L'information présentée est déclinée sous plusieurs sujets, à savoir[210] :

- Choses importantes à faire;
- Urgences;
- Aide à l'établissement;
- Logement;
- ESOL et services d'interprétation;
- Transport;
- Services publics (électricité, gaz, eau);
- Communications (téléphone, services postaux, Internet);

[208] Modèle de prestation de services pour le domaine de l'immigration développé récemment afin de maximiser le potentiel de la nouvelle législation et de la nouvelle politique d'immigration de la Nouvelle-Zélande.
IMSED Research, *Migration Trends & Outlook, 2007/08*, p. 16,
http://www.dol.govt.nz/publications/research/migration-trends-08/migration-trends-2007-08.pdf

[209] DOL, *Annual Report 2007/08. Department of Labour's Annual Report for the year ended 30 June 2008*, p. 18,
http://www.dol.govt.nz/PDFs/annualreport0708.pdf

[210] INZ, *Welcome to New Zealand. A Guide for Newcomers*, http://www.immigration.govt.nz/NR/rdonlyres/5B311B4E-FCA8-443E-9BD7-8AF9DF8205EF/0/WelcometoNZ.pdf
Des renseignements à l'égard de ces sujets sont également disponibles sur le site Internet de l'INZ.
INZ, *Living in New Zealand. A Guide for Migrants*, http://www.immigration.govt.nz/migrant/settlementpack/

- Emploi (y compris les impôts);
- Argent;
- Santé;
- Éducation (petite enfance, primaire, secondaire, tertiaire);
- Gouvernement, conseils de ville, conseils de district;
- Domaine légal;
- Culture māorie.

Il faut savoir que la *Settlement Division* du DOL publie depuis plusieurs années déjà un magazine trimestriel intitulé *LINKZ*. Ce dernier est offert gratuitement aux migrants et réfugiés pendant les deux premières années suivant leur arrivée dans leur pays d'accueil[211]. Le magazine *LINKZ* vise à donner aux nouveaux arrivants une meilleure idée de ce qu'est la vie en Nouvelle-Zélande. Jusqu'à maintenant, 41 numéros ont été publiés, ce qui signifie que le magazine a été offert pour la première fois aux migrants et réfugiés bien avant le lancement initial de la NZSS. Il n'en demeure pas moins que le DOL poursuit toujours le tirage du magazine qui compte parmi les initiatives favorisant l'établissement. Le plus récent numéro a été publié en mars 2009[212].

- Banque d'information du SSNZ[213]

Dans le cadre de l'initiative 3.1, le DOL a également développé la *Settlement Knowledge Bank*, une banque d'information au sujet de l'établissement visant à appuyer le travail quotidien effectué par les coordonnateurs du SSNZ. L'information concerne une foule de sujets tels que les droits du consommateur, l'éducation, l'emploi, les employeurs et les employés, la famille, la santé, l'habitation et les jardins, les loisirs, l'argent, le peuple néo-zélandais, etc. Le matériel offert dans la banque d'information permet aux coordonnateurs du réseau SSNZ de partager et de discuter avec les nouveaux arrivants.

- Étapes à venir et évaluation[214]

Le DOL s'affaire présentement à développer un programme visant à fournir de l'information au sujet de l'établissement au moyen de divers médias. Le DOL souhaite ne plus se concentrer uniquement sur des publications écrites. Il désire aussi fournir des renseignements utiles aux migrants et réfugiés à des moments autres que celui de leur arrivée en Nouvelle-Zélande.

Par ailleurs, une révision des publications actuellement utilisées a récemment été complétée. Les résultats de l'évaluation ont été très positifs à l'égard du guide *Welcome to New Zealand*, notamment en ce qui concerne son contenu, sa présentation et le moment de sa délivrance.

---

211 INZ, *Linkz magazine articles*, http://www.immigration.govt.nz/settlement/linkz/default.htm

212 INZ, *Linkz Magazine*, http://www.immigration.govt.nz/settlement/linkz/linkzissues.htm
INZ, *LINKZ. Making Your Way in New Zealand*, http://www.immigration.govt.nz/NR/rdonlyres/A543758D-2A24-4124-A5CC-BC65FDB688A5/0/LINKZ1LOWRES.pdf

213 Judi Altinkaya (3 août 2009). *Request for Information on the Settlement National Action Plan*, [courrier électronique à Sabrina Dumoulin], [en ligne], sabrina.dumoulin@enap.ca

214 *Ibid.*

3.2.4 Développer un programme de planification individuelle d'établissement pour les nouveaux migrants (initiative 3.2)

Initiative telle que présentée dans le SNAP[215]

Cette initiative vise à étudier l'efficacité d'un programme de planification individuelle d'établissement qui pourrait être offert aux nouveaux migrants et réfugiés afin de les appuyer dans le cadre de leur intégration en Nouvelle-Zélande.

Acteur principal	Collaborateurs	Calendrier	
DOL	Groupes de migrants Gouvernements locaux ONG SSNZ Bureaux *Citizen Advice* Autres fournisseurs de services gouvernementaux	Au 31 octobre 2007	Dépôt d'un rapport d'avancement devant le ministre de l'Immigration.
		Au 29 février 2008	Dépôt d'un rapport final devant le ministre de l'Immigration (et, subséquemment, devant le Cabinet, si nécessaire).

État actuel de l'initiative[216]

Le DOL a produit un document de réflexion afin d'enquêter sur l'efficacité d'un éventuel programme de planification individuelle d'établissement pour les nouveaux migrants. Les étapes prévues au calendrier du SNAP ont donc été complétées.

Le rapport du DOL conclut qu'il n'y a pas suffisamment de preuves quant à l'efficacité d'un programme d'établissement individualisé pour justifier l'élaboration et la mise en place d'un tel service à l'échelle nationale. Le DOL note toutefois que certaines initiatives actuellement en cours dans des régions du pays pourraient l'amener à reconsidérer les choses à cet égard dans le futur. À titre d'exemple, la région d'Auckland offre notamment des services personnalisés d'établissement à ses migrants.

4 FACTEURS DE SUCCÈS, ÉCUEILS RENCONTRÉS ET RÉSULTATS OBTENUS

Afin de mieux comprendre les résultats obtenus en ce qui concerne l'établissement des nouveaux arrivants en Nouvelle-Zélande, le SNAP a prévu la création et la mise en œuvre du projet *Base de connaissances liées à l'établissement* (ou *Settlement Knowledge Base*). Les activités de la *Settlement Knowledge Base* sont notamment utiles afin d'évaluer l'état d'avancement de la mise en œuvre de la NZSS.

Selon le SNAP, le projet de la *Settlement Knowledge Base* comporte trois phases de développement :

---

[215] INZ, *Settlement National Action Plan. New Zealand Settlement Strategy*, p. 11, http://www.immigration.govt.nz/NR/rdonlyres/5A045541-0E5F-4B37-A2F4-0D0A80ABF2D6/0/ActionPlan.PDF

[216] Judi Altinkaya (3 août 2009). *Request for Information on the Settlement National Action Plan*, [courrier électronique à Sabrina Dumoulin], [en ligne], sabrina.dumoulin@enap.ca

- Phase I – Ébauche d'un cadre de travail et détermination des indicateurs initiaux relatifs à l'établissement;
- Phase II – Élaboration de la base de connaissances et rédaction d'un rapport d'avancement (*indicator report*);
- Phase III – Identification des stratégies d'investissement relatives à la recherche.

En 2008, le DOL a publié le rapport final de la phase I. Pour ce qui est des phases II et III, les rapports finaux devaient être rendus disponibles au plus tard le 30 juin 2009. Aucun de ces rapports n'a toutefois été publié à ce jour (15 juillet 2009). Lorsque le rapport de la phase II sera publié, il sera possible de connaître les principaux facteurs de succès de la NZSS et du SNAP, les écueils rencontrés lors de la mise en œuvre des initiatives d'établissement et les résultats obtenus dans le cadre du programme d'établissement néo-zélandais.

Pour le moment, la seule source d'information disponible demeure les personnes-ressources contactées. Toutefois, puisque la NZSS a été publiée assez récemment, il s'avère que peu d'information relative aux facteurs de succès, aux écueils rencontrés et aux résultats obtenus est disponible, même pour les personnes-ressources du DOL. Bien que des rapports ait été produits au sujet de la NZSS, peu concernent l'avancement et les retombées de la stratégie.

4.1 Principaux facteurs de succès

- Considérations d'autres organisations

Bien qu'elle ait été développée récemment, la NZSS a déjà été étudiée par certaines organisations à travers le monde. À titre d'exemple, le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale de l'Organisation des Nations Unies a salué la stratégie d'établissement de la Nouvelle-Zélande comme étant un aspect positif permettant d'éliminer la discrimination raciale[217].

De plus, un membre américain du *Ian Axford (New Zealand) Fellowships in Public Policy*[218], Patti Grogan, a publié, en 2008, une étude comparative entre les programmes d'intégration des États-Unis et de la Nouvelle-Zélande. Madame Grogan a notamment indiqué dans son rapport que « les expériences de la Nouvelle-Zélande quant à l'implantation de la NZSS offrent des leçons valables pour les autres pays considérant des programmes d'intégration »[219]. Qui plus est, madame Grogan considère que la NZSS est un bon exemple de politiques gouvernementales qui accordent de la valeur à l'immigration et aux immigrants[220].

---

[217] Organisation des Nations Unies - Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, *Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Examen des rapports présentés par les États parties conformément à l'article 9 de la Convention. Observations finales du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale. Nouvelle-Zélande*, http://www2.ohchr.org/english/bodies/cerd/docs/CERD.C.NZL.CO.17_fr.pdf

[218] Ce groupe a été mis en place en 1995 par le gouvernement néo-zélandais afin de faciliter les échanges entre la Nouvelle-Zélande et les États-Unis en ce qui concerne les politiques publiques.

[219] Traduit de l'anglais. Patti Grogan, *Does a Rising Tide Lift All Boats? Refugee Resettlement, Integration and New Zealand's Settlement Strategy*, p. 59, http://www.fulbright.org.nz/voices/axford/docs/axford2008_grogan.pdf

[220] Patti Grogan, *Does a Rising Tide Lift All Boats? Refugee Resettlement, Integration and New Zealand's Settlement Strategy*, p. 59, http://www.fulbright.org.nz/voices/axford/docs/axford2008_grogan.pdf

- Évaluation de certaines initiatives

Quelques initiatives du SNAP et d'autres programmes appuyant la NZSS ont été évalués à la suite de leur récente mise en œuvre. Ceci est notamment le cas du guide *Welcome to New Zealand* et du réseau SSNZ. Les résultats obtenus à la suite de l'évaluation de ces deux initiatives se sont avérés majoritairement positifs.

4.2 Écueils rencontrés lors de la mise en œuvre

Puisque la NZSS couvre un large éventail de secteurs d'activité et comprend plusieurs initiatives, sa mise en œuvre fait certainement l'objet de nombreux écueils. Malheureusement, il n'a pas été possible d'en cerner plusieurs étant donné que la stratégie est plutôt récente et que peu de rapports au sujet de la mise en œuvre des initiatives du SNAP ont été produits jusqu'ici.

Nous savons toutefois que certaines initiatives s'avèrent difficiles, voire impossibles à implanter. C'est notamment la conclusion à laquelle le DOL en est venu dans une étude de faisabilité et d'efficacité portant sur le programme de planification individuelle d'établissement pour les nouveaux migrants (initiatives 3.2).

De plus, dans le cadre de son étude comparative entre les États-Unis et la Nouvelle-Zélande, Patti Grogan a considéré certaines des problématiques rencontrées par le gouvernement néo-zélandais et les organisations responsables dans le cadre de l'établissement du réseau SSNZ. Parmi les problèmes soulevés par madame Grogan, les responsables du SSNZ devront notamment tenter[221] :

- accroître la capacité d'action des réseaux d'établissement locaux;
- toucher un plus grand nombre de migrants et de réfugiés, particulièrement ceux qui ne font pas la demande de services d'établissement;
- améliorer l'interaction entre les organisations SSNZ et la communauté, dont les employeurs et le secteur des affaires.

4.3 Résultats obtenus

Il a été impossible de documenter la présente section dans la mesure où les projets et les initiatives prévues au SNAP ne sont pas encore implantés ou viennent tout juste d'être mis en œuvre.

5 CONCLUSION

L'approche pangouvernementale de la Nouvelle-Zélande par rapport à l'établissement des migrants est un programme d'envergure permettant d'aborder les questions relatives à l'intégration des migrants et des réfugiés à l'échelle nationale. En ce sens, la NZSS était, au moment de son élaboration première, une stratégie innovatrice. À l'époque, la plupart des pays d'immigration comptaient sur une réponse locale (ex. : ville par ville, ONG par ONG) ou sur des initiatives sectorielles (ex. : concernant les exigences linguistiques) afin de favoriser l'établissement de leurs nou-

[221] Patti Grogan, *Does a Rising Tide Lift All Boats? Refugee Resettlement, Integration and New Zealand's Settlement Strategy*, p. 57-58, http://www.fulbright.org.nz/voices/axford/docs/axford2008_grogan.pdf

veaux arrivants. Lorsqu'il existait une approche interministérielle, souvent seule la relocalisation des réfugiés était visée[222].

La NZSS figure parmi les nombreuses stratégies et réformes adoptées par la Nouvelle-Zélande au cours des dernières années. En raison des changements qui s'orchestrent dans la sphère de l'immigration et dans d'autres sphères de la société, le gouvernement néo-zélandais s'affaire à revoir les politiques, les programmes et les services qu'il offre à l'ensemble de la population. De fait, la NZSS s'aligne sur d'autres stratégies aussi vastes dont l'*Adult ESOL Strategy* et la *Skill Strategy*, de même que sur des réformes dont celle entamée en 2008 dans le secteur de l'éducation tertiaire[223].

Encore peu de renseignements sont disponibles quant aux principaux facteurs de succès de la NZSS et du SNAP, aux écueils rencontrés lors de la mise en œuvre des initiatives prévues au SNAP et aux résultats obtenus. Certaines évaluations menées à l'égard d'initiatives déjà mises en place permettent toutefois de conclure au succès, du moins partiel, de l'approche néo-zélandaise. Pour le reste, les publications prochaines du DOL, notamment celles liées à la *Settlement Knowledge Base*, offriront davantage de renseignements à ce sujet.

---

[222] Kerupi Tavita, Group Manager – Service International (Juillet 2007). *Revised Publication Our Future Together – The New Zealand Settlement Strategy and Settlement National Action Plan*, p. 3, [document fourni par Judi Altinkaya]. Judi Altinkaya (3 août 2009). *Request for Information on the Settlement National Action Plan*, [courrier électronique à Sabrina Dumoulin], [en ligne], sabrina.dumoulin@enap.ca

[223] TEC, *English for Speakers of Other Languages (ESOL). Report on National Gaps and Priorities*, p. 1-2, http://www.tec.govt.nz/upload/downloads/esol-national-gaps-priorities.pdf

BIBLIOGRAPHIE

DEPARTMENT OF LABOUR (Page consultée le 7 juillet 2009). *About Us. Our Organisation. Department Funding*, [en ligne], http://www.dol.govt.nz/about/organisation/our-org-funding.asp

DEPARTMENT OF LABOUR (Page consultée le 7 juillet 2009). *About Us. Our Responsibilities. Immigration*, [en ligne], http://www.dol.govt.nz/about/responsibilities/immigration.asp

DEPARTMENT OF LABOUR (Page consultée le 7 juillet 2009). *About Us. Overview*, [en ligne], http://www.dol.govt.nz/about/index.asp

DEPARTMENT OF LABOUR (Page consultée le 7 juillet 2009). *About Us. Our Ministers. Dr. Jonathan Coleman*, [en ligne], http://www.dol.govt.nz/about/ministers/coleman.asp

DEPARTMENT OF LABOUR (Page consultée le 7 juillet 2009). *Annual Report 2007/08. Department of Labour's Annual Report for the year ended 30 June 2008*, [en ligne], http://www.dol.govt.nz/PDFs/annualreport0708.pdf

DEPARTMENT OF LABOUR (Page consultée le 6 juillet 2009). *Immigration Act Review. Overview. April 2006*, [en ligne], http://www.dol.govt.nz/PDFs/immigration-act-review-overview.pdf

DEPARTMENT OF LABOUR (Page consultée le 7 juillet 2009). *Immigration Act Review. Summary of Cabinet Decisions. November 2006*, [en ligne], http://www.dol.govt.nz/PDFs/iar-decisions.pdf

DEPARTMENT OF LABOUR (Page consultée le 13 juillet 2009). *Settlement Support New Zealand – a national network of migrant resource services initiative. A Guide for Implementation*, [en ligne], http://www.immigration.govt.nz/NR/rdonlyres/5D16AC9D-F0E7-4F0C-BD6E-1BCFBC4E0007/0/SettlementGuidefinaldoc.pdf

GROGAN, Patti (Page consultée le 11 août 2009). *Does a Rising Tide Lift All Boats? Refugee Resettlement, Integration and New Zealand's Settlement Strategy*, [en ligne], http://www.fulbright.org.nz/voices/axford/docs/axford2008_grogan.pdf

IMMIGRANT COUNCIL OF IRELAND (Page consultée le 6 juillet 2009). *On Speaking Terms*, [en ligne], http://www.immigrantcouncil.ie/images/8175_onspeakingterms.pdf

INTERNATIONAL MIGRATION, SETTLEMENT & EMPLOYMENT DYNAMICS RESEARCH (Page consultée le 7 juillet 2009). *Developing a New Zealand Settlement Knowledge Base: Phase One Working Paper – A Framework and Initial Indicators*, [en ligne], http://www.dol.govt.nz/publications/research/skb/skb-working-paper.pdf

INTERNATIONAL MIGRATION, SETTLEMENT & EMPLOYMENT DYNAMICS RESEARCH (Page consultée le 6 juillet 2009). *International Migration Outlook. New Zealand 2007/08. OECD Continuous Reporting System on Migration (SOPEMI)*, [en ligne], http://www.dol.govt.nz/publications/research/migration-outlook-2008/international-migration-outlook-nz-2008.pdf

INTERNATIONAL MIGRATION, SETTLEMENT & EMPLOYMENT DYNAMICS RESEARCH (Page consultée le 6 juillet 2009). *Migration Trends & Outlook, 2007/08*, [en ligne], http://www.dol.govt.nz/publications/research/migration-trends-08/migration-trends-2007-08.pdf

LITERACY AND NUMERACY FOR ADULTS (Page consultée le 11 août 2009). *Learning Progressions and Resources*, [en ligne], http://literacyandnumeracyforadults.com/Learning-Progressions-and-Resources

MINISTRY OF EDUCATION (Page consultée le 10 juillet 2009). *Annual Report 2007. Building a world-leading education system*, [en ligne], http://www.minedu.govt.nz/~/media/MinEdu/Files/TheMinistry/AnnualReport2007.pdf

NEW ZEALAND IMMIGRATION SERVICES (Page consultée le 8 juillet 2009). *Auckland Regional Settlement Strategy*, [en ligne], http://www.immigration.govt.nz/settlement/regionalstrategies/auckland.htm

NEW ZEALAND IMMIGRATION SERVICES (Page consultée le 13 juillet 2009). *Linkz Magazine*, [en ligne], http://www.immigration.govt.nz/settlement/linkz/linkzissues.htm

NEW ZEALAND IMMIGRATION SERVICES (Page consultée le 13 juillet 2009). *Linkz magazine articles*, [en ligne], http://www.immigration.govt.nz/settlement/linkz/default.htm

NEW ZEALAND IMMIGRATION SERVICES (Page consultée le 13 juillet 2009). *LINKZ. Making Your Way in New Zealand*, [en ligne], http://www.immigration.govt.nz/NR/rdonlyres/A543758D-2A24-4124-A5CC-BC65FDB688A5/0/LINKZ1LOWRES.pdf

NEW ZEALAND IMMIGRATION SERVICES (Page consultée le 13 juillet 2009). *Living in New Zealand: A Guide for Migrants*, [en ligne], http://www.immigration.govt.nz/migrant/settlementpack/

NEW ZEALAND IMMIGRATION SERVICES (Page consultée le 2 juillet 2009). *Our Future Together: New Zealand Settlement Strategy*, [en ligne], http://www.immigration.govt.nz/community/stream/support/publications/futuretogether.htm

NEW ZEALAND IMMIGRATION SERVICES (Page consultée le 8 juillet 2009). *Plan of Action for Wellington Regional Settlement*, [en ligne], http://www.immigration.govt.nz/NR/rdonlyres/40113ED7-A0FC-4B9E-A60D-80A9E6FDE900/0/WRSS_Action_Plan_webv230July2008.pdf

NEW ZEALAND IMMIGRATION SERVICES (Page consultée le 6 juillet 2009). *Settlement National Action Plan. New Zealand Settlement Strategy*, [en ligne], http://www.immigration.govt.nz/NR/rdonlyres/5A045541-0E5F-4B37-A2F4-0D0A80ABF2D6/0/ActionPlan.PDF

NEW ZEALAND IMMIGRATION SERVICES (Page consultée le 7 juillet 2009). *Settlement Support New Zealand – a national network of migrant resource services initiative. A Guide for Implementation*, [en ligne], http://www.immigration.govt.nz/NR/rdonlyres/5D16AC9D-F0E7-4F0C-BD6E-1BCFBC4E0007/0/SettlementGuidefinaldoc.pdf

NEW ZEALAND IMMIGRATION SERVICES (Page consultée le 7 juillet 2009). *The New Zealand Settlement Strategy in Outline. A Future Together*, [en ligne], http://www.immigration.govt.nz/NR/rdonlyres/7137ABC7-9569-4BAE-BB09-227914CECE50/0/NZImmigrationSettlementStrategyOutline.pdf

NEW ZEALAND IMMIGRATION SERVICES (Page consultée le 8 juillet 2009). *The Wellington Regional Settlement Strategy*, [en ligne], http://www.immigration.govt.nz/NR/rdonlyres/21E262BE-3C51-4855-8EAB-33A5523EC3D4/0/TheWellingtonRegionalSettlementStrategy.pdf

NEW ZEALAND IMMIGRATION SERVICES (Page consultée le 10 juillet 2009). *Welcome to New Zealand. A Guide for Newcomers*, [en ligne], http://www.immigration.govt.nz/NR/rdonlyres/5B311B4E-FCA8-443E-9BD7-8AF9DF8205EF/0/WelcometoNZ.pdf

NEW ZEALAND IMMIGRATION SERVICES (Page consultée le 7 juillet 2009). *What is the New Zealand Residence Programme?*, [en ligne], http://www.immigration.govt.nz/community/stream/employ/faq/residenceprog.htm

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (Page consultée le 6 juillet 2009). *Perspectives des migrations internationales. SOPEMI 2008*, [en ligne], http://www.oecd.org/dataoecd/58/57/41257773.pdf

ORGANISATION DES NATIONS UNIES - COMITÉ POUR L'ÉLIMINATION DE LA DISCRIMINATION RACIALE (Page consultée le 2 juillet 2009). *Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Examen des rapports présentés par les États parties conformément à l'article 9 de la Convention. Observations finales du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale. Nouvelle-Zélande*, [en ligne], http://www2.ohchr.org/english/bodies/cerd/docs/CERD.C.NZL.CO.17_fr.pdf

TERTIARY EDUCATION COMMISSION (Page consultée le 14 juillet 2009). *English for Speakers of Other Languages (ESOL). Report on National Gaps and Priorities*, [en ligne], http://www.tec.govt.nz/upload/downloads/esol-national-gaps-priorities.pdf

TERTIARY EDUCATION COMMISSION (Page consultée le 9 juillet 2009). *Learning Progressions*, [en ligne], http://www.tec.govt.nz/templates/standard.aspx?id=1016

TERTIARY EDUCATION COMMISSION (Page consultée le 9 juillet 2009). *Learning Progressions for Adult Literacy*, [en ligne], http://www.tec.govt.nz/upload/downloads/Learning-progressions-literacy.pdf

TERTIARY EDUCATION COMMISSION (Page consultée le 9 juillet 2009). *Learning Progressions for Adult Literacy and Numeracy: Background Information*, [en ligne], http://www.tec.govt.nz/upload/downloads/Learning-progressions-background.pdf

TERTIARY EDUCATION COMMISSION (Page consultée le 10 juillet 2009). *Literacy and Numeracy for Adults Assessment Tool*, [en ligne], http://www.tec.govt.nz/templates/standard.aspx?id=3662

PERSONNE-RESSOURCES

Department of Labour

Judi Altinkaya
Director Settlement Division
Judi.Altinkaya@dol.govt.nz

Kim-Ang Chhim
Senior Advisor – Settlement Division
Kim-Ang.Chhim@dol.govt.nz

ANNEXE I : AGENCES CONTRIBUANT AU PROGRAMME D'ÉTABLISSEMENT NÉO-ZÉLANDAIS[224]

www.careers.govt.nz

www.moh.govt.nz

www.police.govt.nz

www.dol.govt.nz

www.justice.govt.nz

www.ethnicaffairs.govt.nz

www.dia.govt.nz

www.minpac.govt.nz

www.ssc.govt.nz

www.hnzc.co.nz

www.msd.govt.nz

www.tpk.govt.nz

www.med.govt.nz

www.tec.govt.nz

www.moe.govt.nz

www.mwa.govt.nz

www.mfat.govt.nz

www.nzqa.govt.nz

www.treasury.govt.nz

[224] INZ, *Our Future Together: New Zealand Settlement Strategy*, p. 23, http://www.immigration.govt.nz/community/stream/support/publications/futuretogether.htm

ALLEMAGNE
PRATIQUE 3 – CYCLE D'INTÉGRATION CIVIQUE

ALLEMAGNE – PRATIQUE 3 – CYCLE D'INTÉGRATION CIVIQUE

1 CADRE GÉNÉRAL DE GESTION DE L'IMMIGRATION

1.1 Type de gestion de l'immigration

L'Allemagne possède une importante communauté allochtone[225]. Confrontée à une pénurie de main-d'œuvre, l'Allemagne de l'Ouest a signé, dès 1955, des accords bilatéraux avec de nombreux pays (Italie, Espagne, Grèce, Turquie, Portugal et l'ex-Yougoslavie), autorisant leurs ressortissants à venir travailler temporairement au pays (*guest worker program*)[226]. La plupart de ces travailleurs étrangers sont rentrés dans leur pays d'origine, mais bon nombre d'entre eux sont demeurés en Allemagne. Aujourd'hui, plusieurs jeunes immigrants descendent de ces travailleurs étrangers venus en Allemagne après la Seconde Guerre mondiale[227].

Les principaux évènements politiques qui ont modifié le paysage politique en Europe depuis la fin des années 1980 ont eu une incidence notable sur l'immigration en Allemagne. La chute du mur de Berlin le 9 novembre 1989 et la fin des restrictions des déplacements avec les pays de l'Europe de l'Est y a notamment entraîné des flux migratoires importants. Ainsi, de 1988 à 2003, près de 3 millions de rapatriés de souche allemande qui vivaient sur les anciens territoires situés à l'Est sont rentrés au pays. De ce nombre, 2,2 millions provenaient de l'Union soviétique, 575 000 de Pologne et 220 000 de Roumanie[228].

Il existe ainsi une distinction en Allemagne entre les immigrants (*Ausländer / Zuwanderer*) et les rapatriés de souche allemande (*Spätaussiedler*). Bon nombre des immigrants vivant en Allemagne sont les descendants des travailleurs étrangers venus au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Les rapatriés de souche allemande constituent, pour leur part, le deuxième grand groupe d'immigrants. Ce dernier comprend toutes les personnes de souche allemande admises au rapatriement en provenance de Pologne, de Roumanie, de l'Union soviétique, de Tchéquie, de

---

[225] Allemagne Faits et réalités, *L'immigration et l'intégration*, http://www.tatsachen-ueber-deutschland.de/fr/la-societe/main-content-08/immigration-et-lintegration.html Voir aussi OCDE, *Panorama des statistiques de l'OCDE 2009*, p. 26 et 27.
Il y a en Allemagne plusieurs communautés linguistiques minoritaires de longue date, reconnues par la Charte européenne des minorités ethniques et linguistiques. De plus, les flux migratoires ont également une longue histoire sur ce territoire. Toutefois, ce n'est qu'après la Deuxième Guerre mondiale que l'historique migratoire des personnes est retracé systématiquement.

[226] Leslie F. Seidle, *Comparative Research and Analysis: Germany*, p. 2, http://www.accommodements.qc.ca/documentation/rapports/rapport-2-seidle-leslie.pdf
Aujourd'hui, les descendants de ces travailleurs forment une large proportion des 7 millions d'étrangers vivant en Allemagne. En outre, entre 1987 et 2001, l'Allemagne a accueilli plus d'immigrants en nombre absolu que le Canada et l'Australie combinés.
Andreas Damelang et Max Steinhardt, *Integration Policy at a Regional Level in Germany*, p. 1, http://www.focus-migration.de/uploads/tx_wilpubdb/PB10-integration.pdf

[227] Allemagne Faits et réalités, *L'immigration et l'intégration*, http://www.tatsachen-ueber-deutschland.de/fr/la-societe/main-content-08/immigration-et-lintegration.html

[228] Veysel Oezcan, *Germany: Immigration in Transition*, http://www.migrationinformation.org/Profiles/display.cfm?id=235
Allemagne Faits et réalités, *L'immigration et l'intégration*, http://www.tatsachen-ueber-deutschland.de/fr/la-societe/main-content-08/immigration-et-lintegration.html

Hongrie, d'Albanie et de la République populaire de Chine. Les rapatriés de souche allemande reviennent progressivement en Allemagne depuis l'effondrement des régimes communistes[229].

Compte tenu du contexte et du nombre important de rapatriés de souche allemande qui revenaient au pays (400 000 personnes en 1990), le gouvernement allemand a mis en place certaines mesures afin de ralentir ce rythme. À titre d'exemple, un système de quotas a été instauré pour ralentir le rythme de ce type d'immigration. De 1993 à 1999, le quota a été fixé à 225 000 personnes par année. Pour les années 2000 et 2001, le même quota a été diminué à 103 000 personnes[230].

L'immigration des rapatriés de souche allemande a par ailleurs fait l'objet de certaines mesures d'intégration spécifiques. En effet, comparativement aux autres immigrants, les rapatriés de souche allemande jouissent depuis plusieurs années de certains privilèges pour faciliter leur intégration, dont la possibilité de suivre des cours d'allemand et d'obtenir certains emplois. Malgré ces mesures, les rapatriés de souche allemande qui sont rentrés au pays par le passé éprouvent toujours des difficultés importantes d'intégration. L'une des principales raisons est le peu de connaissances de la langue allemande par plusieurs d'entre elles. À titre d'exemple, en 2003, 80 % des immigrants de cette catégorie étaient des personnes à charge. Or, les personnes à charge des rapatriés de souche allemande n'avaient pas à prouver de connaissances de base en Allemand[231].

Au fil des ans, l'importance en termes du nombre total d'immigrants reçus a engendré la nécessité pour le gouvernement allemand de fixer l'objectif de promouvoir l'intégration des immigrants dans un texte de loi. Cela a été fait pour la première fois en 2005[232] lors de l'entrée en vigueur de la *Residence Act* (*Aufenthaltsgesetz*). Il s'agit d'une loi portant sur les conditions de séjour. La *Residence Act* fait partie de l'*Immigration Act* (*Zuwanderungsgesetz*), une loi-cadre qui comprend, en plus de la loi portant sur les conditions de séjour, la loi sur la liberté de circulation des citoyens de l'Union européenne (UE), la loi sur la procédure d'asile, la loi sur le registre national des étrangers et la loi sur la citoyenneté[233].

L'adoption de la *Residence Act* est le fruit d'un long processus amorcé en 2000 avec la mise sur pied d'une commission (*Independant Comission on Migration to Germany*) chargée de formuler des propositions pour l'élaboration d'une politique sur l'immigration et l'intégration. La commission en question a remis son rapport en 2001, lequel était intitulé *Structuring Immigration, Fostering Integration*. Ce dernier comprenait plusieurs recommandations, notamment en matière d'intégration, et soulignait l'importance de mettre en place des moyens pour favoriser l'apprentissage de l'allemand par les nouveaux immigrants. Sur la base de ce rapport, le gouver-

---

229 Allemagne Faits et réalités, *L'immigration et l'intégration*, http://www.tatsachen-ueber-deutschland.de/fr/la-societe/main-content-08/limmigration-et-lintegration.html

230 Veysel Oezcan, *Germany: Immigration in Transition*, http://www.migrationinformation.org/Profiles/display.cfm?id=235

231 *Ibid.*

232 En effet, bien que l'existence des lois qui encadrent le séjour des étrangers et l'acquisition de la nationalité allemande remonte à une période préalable à 2005, ce n'est qu'à partir de cette date que l'objectif de promouvoir l'intégration a été incorporé dans la loi (*Residence Act*).
Andreas Damelang et Max Steinhardt, *Integration Policy at a Regional Level in Germany*, p. 1, http://www.focus-migration.de/uploads/tx_wilpubdb/PB10-integration.pdf

233 Federal Ministry of the Interior, *Immigration Act*, http://www.zuwanderung.de/cln_151/nn_1120100/EN/ImmigrationToday/TheImmigrationAct/theImmigrationAct__node.html?__nnn=true

nement allemand déposait un premier projet de loi en novembre 2001. Toutefois, la loi a été contestée par l'opposition devant les tribunaux pour des raisons procédurales. Ce n'est qu'en juillet 2004 que le projet de loi a finalement passé toutes les étapes législatives, son entrée en vigueur étant fixée au 1er janvier 2005[234].

Deux ans plus tard, soit en août 2007, de nouveaux amendements à l'*Immigration Act* et à la *Residence Act*[235] sont entrés en vigueur, notamment pour tenir compte de 11 nouvelles directives émises par l'UE en matière de résidence et d'asile. Sur le plan de l'intégration, les modifications législatives étaient liées à l'immigration des conjoints et conjointes et introduisaient un âge minimum requis ainsi que des exigences en matière de connaissances de la langue allemande avant leur entrée au pays[236]. Ainsi, la *Residence Act* fait notamment la promotion de « l'insertion des étrangers dans la vie économique, culturelle et sociale[237] » et leur reconnaît le droit de bénéficier d'un cycle d'intégration civique[238].

1.2 Incidence de l'appartenance à l'Union européenne

L'appartenance à l'UE entraîne plusieurs conséquences sur la gestion de l'immigration en Allemagne. En effet, le droit européen, composé des traités signés entre États, des directives et des décisions des instances de l'UE, doit être transposé par les pays membres dans leur droit national. Par conséquent, ces derniers doivent tenir compte du droit européen en matière de gestion de l'immigration.

En vertu du droit européen, les citoyens européens, c'est-à-dire qui proviennent d'un pays appartenant à l'UE, peuvent travailler dans un autre pays de l'UE sans avoir à demander de permis de travail. Cette pratique fait de l'UE une vaste zone où la libre circulation des travailleurs est un droit reconnu pour tous les citoyens de l'UE[239].

Le principe de libre circulation des travailleurs n'empêche toutefois pas les pays membres « d'exiger des connaissances linguistiques pour l'accès à un emploi, par exemple un certain niveau de connaissances linguistiques; ce qui signifie que le niveau de connaissances doit être proportionné et raisonnablement nécessaire à la bonne exécution des tâches. Les politiques

---

234 Veysel Oezcan, *Germany: Immigration in Transition*, http://www.migrationinformation.org/Profiles/display.cfm?id=235

235 La source citée fait uniquement référence à l'*Immigration Act* puisque cette dernière est, comme mentionnée précédemment, une loi-cadre qui comprend d'autres lois dont la *Residence Act*. Tout de même, les amendements à l'*Immigration Act* concernent également la *Residence Act*.

236 Federal Ministry of the Interior, *Migration and Integration: Residence law and policy on migration and integration in Germany*, p. 2, http://www.en.bmi.bund.de/Internet/Content/Common/Anlagen/Broschueren/2008/Migration__und__Integration__en,templateId=raw,property=publicationFile.pdf/Migration_und_Integration_en.pdf

237 Sénat français, *La formation des étrangers à la langue du pays d'accueil*, p. 11, http://www.senat.fr/lc/lc150/lc150.pdf

238 *Ibid.*
Metropolis, *Integration Policy in Germany: Challenges-Programmes- Perspectives*, http://www.metropolis2008.org/pdf/20081030/workshops/w095-30_reimann-jens.pdf

239 À l'heure actuelle, les pays membres de l'UE peuvent imposer certaines restrictions à ce principe pour les ressortissants des pays nouvellement intégrés à l'UE (République tchèque, Estonie, Lituanie, Lettonie, Hongrie, Pologne, Slovénie, Slovaquie, Bulgarie et Roumanie). Toutefois, d'ici 2011, toutes les restrictions devront être abolies à l'égard des ressortissants de la République tchèque, de l'Estonie, de la Lituanie, de la Lettonie, de la Hongrie, de la Pologne, de la Slovénie et de la Slovaquie. En ce qui concerne la Bulgarie et la Roumanie, les restrictions à la libre circulation des travailleurs devront être levées au plus tard en 2014.
Union européenne, *Élargissement de l'UE : dispositions transitoires*, http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=466&langId=fr

nationales de protection ou de promotion d'une langue dans un État membre sont conformes au droit communautaire, mais elles ne peuvent donner lieu à aucune discrimination à l'encontre des ressortissants d'autres États membres. Ainsi, le principe de la non-discrimination rend illicite l'exigence selon laquelle les connaissances linguistiques en question doivent avoir été acquises sur le territoire national. On ne peut pas non plus exiger une langue spécifique comme langue maternelle[240]. » Néanmoins, l'UE finance, par l'entremise du Fonds social européen, des cours destinés aux immigrants qui reçoivent des prestations pour sans-emploi (*unemployment benefits*). Ces cours visent à réduire les obstacles langagiers à l'emploi, favorisant ainsi l'insertion des immigrants au marché du travail[241].

1.3 Partage des responsabilités fédéral / provincial

L'Allemagne est un régime fédéral composé de trois paliers de gouvernement : le régime fédéral, les États (Länder) et les villes[242]. Selon l'article 83 de la loi fondamentale[243], sauf disposition contraire ou admise par cette loi, « les *Länder* exécutent les lois fédérales à titre de compétence propre[244] ».

Cet article fait de l'exécution des lois relatives aux étrangers une compétence des États. Ainsi, les États prennent les décisions qui s'imposent par rapport à l'application des lois fédérales relatives aux étrangers. Pour cette raison, le gouvernement fédéral a comme règle générale de ne pas répondre aux requêtes individuelles des personnes concernées par une décision prise par les autorités des États lorsqu'elles concernent l'application de la loi relative aux étrangers[245]. Nonobstant ce partage des pouvoirs entre les États et le niveau fédéral, le ministère fédéral de l'Intérieur demeure l'entité responsable des étrangers et des demandeurs d'asile[246]. Ainsi, dans la pratique, le *Federal Office for Migration and Refugees* (BAMF) (le palier fédéral) prend les décisions relatives aux demandes d'asile. Il est également responsable de la promotion et de la coordination de l'intégration linguistique, sociale et sociétale des immigrants[247].

Le parcours des immigrants à leur arrivée en Allemagne diffère selon les cas. Toutefois, tous les nouveaux arrivants doivent d'abord se présenter au Bureau pour les étrangers (*Ausländerbehörde*). Les nouveaux arrivants peuvent aussi bénéficier des services de conseillers en immigration.

---

240 Commission européenne, *Libre circulation des travailleurs*, http://ec.europa.eu/youreurope/nav/fr/citizens/working/free-circulation/index.html
Federal Ministry of Interior, *EU Citizens*, http://www.zuwanderung.de/cln_160/nn_1120100/EN/ImmigrationToday/ImmigrationAZ/Functions/AZ__catalog,lv2=1123182,lv3=1085798.html

241 Federal Office for Migration and Refugees, *Integration in Germany*, p. 9, http://www.integration-in-deutschland.de/cln_092/nn_284544/SharedDocs/Anlagen/EN/Integration/Publikationen/02-integration-in-deutschland-e,templateId=raw,property=publicationFile.pdf/02-integration-in-deutschland-e.pdf

242 Citymayors, *Local Government in Germany Shaped by Regional Differences*, http://www.citymayors.com/government/germany_government.html

243 La Loi fondamentale du 23 mai 1949 est la loi sur laquelle repose l'ordre constitutionnel allemand.

244 Gouvernement fédéral, *Loi fondamentale pour la République fédérale d'Allemagne*, art. 83, http://www.bundesregierung.de/nn_194494/Webs/Breg/FR/Loifondamentale/08__Lexecutiondesloisfederalesetladministrationfederale/lexecutiondesloisfederalesetladministrationfederale.html

245 Federal Ministry of the Interior, *Administrative organization*, http://www.zuwanderung.de/cln_160/nn_1070222/EN/ImmigrationToday/ImmigrationAZ/immigrationAZ__node.html?__nnn=true

246 Federal Ministry of the Interior, *Topics*, http://www.en.bmi.bund.de/cln_028/nn_148176/Internet/Navigation/EN/Topics/majorTopics__node.html__nnn=true

247 BAMF, *The Federal Office and its tasks*, http://www.bamf.de/cln_092/nn_1034446/EN/DasBAMF/Aufgaben/aufgaben-node.html?__nnn=true

Ces derniers ne relèvent toutefois pas du Bureau pour les étrangers. En effet, il incombe à certaines grandes organisations d'organiser les services de conseillers en immigration. Ces grandes organisations sont celles-là mêmes qui offrent les cours d'intégration.

Conformément à la procédure de subvention actuellement en place, le gouvernement fédéral subventionne la mise en œuvre de ces services de conseil en immigration. C'est également lui qui fixe les objectifs que doivent atteindre les organisations responsables relativement à ces services. Les conseillers œuvrent ainsi dans un cadre bien défini conformément à la procédure de gestion de cas en vigueur (entretien avec les nouveaux arrivants, analyse des compétences, élaboration d'un plan de financement à l'intégration). Il est également à noter que certains Bureaux pour les étrangers ont mis des locaux à la disposition des conseillers en immigration, de telle sorte que les immigrants ont accès à ces services immédiatement après leur entretien au Bureau pour les étrangers. Enfin, étant donné les moyens budgétaires limités du gouvernement fédéral, les organisations ne sont pas en mesure d'assurer l'accès aux services de conseillers en immigration à l'ensemble des immigrants[248].

Enfin, bien que le cycle d'intégration civique soit une initiative fédérale qui vise à doter les nouveaux arrivants d'une base linguistique et culturelle commune, des initiatives des États et des autorités locales permettent à ceux et celles qui le désirent de pousser leur processus d'intégration plus loin. Il faut toutefois noter que la réussite du cycle d'intégration (fédéral) par les immigrants a un caractère obligatoire dans la mesure où un immigrant qui ne réussit pas son cycle d'intégration peut se voir refuser le renouvellement de son permis de résidence temporaire ou se voir refuser l'octroi de la résidence permanente[249]. Ainsi, il existe des initiatives d'intégration à tous les niveaux de la structure étatique allemande (fédéral, États, villes)[250]. Certains États allemands offrent des programmes additionnels aux personnes ayant réussi leur cycle d'intégration.

À titre d'exemple, à certains endroits en Bavière, le cycle d'intégration est lié à une mesure pour obtenir un certificat de fin d'études de niveau secondaire (le diplôme d'une école *Hauptschule*[251]). Dans le cadre de ce programme particulier, les matières scolaires sont enseignées en lien avec la formation linguistique offerte dans le cadre du cycle d'intégration. Dès la fin du cycle d'intégration, les immigrants reçoivent une formation professionnelle complémentaire. Cette formation combinée (cycle d'intégration et formation professionnelle) ou *dual-track* de 22 mois inclut également un stage de trois semaines en entreprise.

---

[248] Susanne Ellinger (20 août 2009). *Ihre Anfrage an Herrn Birkel vom 18. August 2009*, [courrier électronique à Dave Bussières,] [en ligne], dave_bussieres@enap.ca

[249] Federal Ministry of the Interior, *Residence Act of 30 July 2004*, p. 8-9 et 33-34, http://www.en.bmi.bund.de/Internet/Content/Common/Anlagen/Gesetze/Gesetze__Sprachen/AufenthG__en,templateId=raw,property=publicationFile.pdf/AufenthG_en.pdf

[250] BAMF, *Integration in Germany*, p. 15, http://www.integration-in-deutschland.de/cln_092/nn_284544/SharedDocs/Anlagen/EN/Integration/Publikationen/02-integration-in-deutschland-e,templateId=raw,property=publicationFile.pdf/02-integration-in-deutschland-e.pdf

[251] En Allemagne, les élèves qui sortent de l'école primaire (période de quatre ans) doivent choisir entre trois types d'écoles de niveau secondaire, et ce, en fonction de leurs résultats scolaires. La *Hauptschule* est une école obligatoire de base (formation d'une durée de cinq ans dont le diplôme de base donne accès aux apprentissages de métiers de « col bleu »). Après quoi se trouvent les écoles « intermédiaires » (*Realschule*, période de six ans dont le diplôme obtenu donne accès aux apprentissages de professions de « col blanc ») et les écoles « supérieures » (*Gymnasien*, formation d'une durée de huit ans dont le diplôme donne accès aux universités).
BAMF, *Integration in Germany*, p. 8, http://www.integration-in-deutschland.de/cln_092/nn_284544/SharedDocs/Anlagen/EN/Integration/Publikationen/02-integration-in-deutschland-e,templateId=raw,property=publicationFile.pdf/02-integration-in-deutschland-e.pdf

Dans l'État de Rhénanie-du-Nord - Westphalie, des cours de communication sont offerts après le cycle d'intégration. Ces cours sont financés par les centres d'éducation aux adultes et par les personnes y assistant. Ces formations visent la promotion et l'utilisation des compétences acquises lors de la formation linguistique du cycle d'intégration[252].

1.4 Organisations responsables de l'immigration

Le ministère fédéral de l'Intérieur a la responsabilité de l'immigration et de l'intégration en Allemagne. Au sein du Ministère, le Département de la Migration, de l'Intégration, des Réfugiés et de l'Harmonisation européenne est responsable des questions concernant les politiques migratoires et d'intégration (*voir les annexes I et II qui présentent les organigrammes de ces deux entités*). En outre, le Département a la supervision technique du BAMF[253]. L'organigramme du BAMF est présenté à l'annexe III.

Le mandat du BAMF consiste entre autres à coordonner et à promouvoir l'intégration linguistique et sociale des immigrés en Allemagne[254]. La *Residence Act* prévoit que le BAMF doit notamment :

- promouvoir l'intégration des migrants qui résident de façon permanente sur le territoire fédéral et soutenir le gouvernement fédéral dans l'élaboration d'une politique d'intégration;
- offrir de l'information sur les possibilités légales de naturalisation;
- encourager et soutenir les initiatives d'intégration des migrants qui sont résidents sur le territoire fédéral sur une base permanente, y compris les initiatives concernant les *Länder*, les autorités locales, les groupes sociaux, etc.

De plus, dans le cadre de son mandat, le BAMF doit soumettre au *Bundestag* (assemblée législative du gouvernement fédéral allemand) un rapport sur la situation des étrangers en Allemagne. Cet exercice doit être répété tous les deux ans[255].

---

[252] Il est à noter qu'il existe également d'autres initiatives des États, notamment des activités d'intégration par le sport. Ces dernières permettent à des personnes issues de cultures différentes de se réunir pour pratiquer un sport et ainsi favoriser l'intégration des immigrants. Il est également à noter que le gouvernement fédéral a mis en place un programme intitulé « l'intégration par le sport » (*Integration through sport*). Ces initiatives, bien que portant sur l'intégration, ne sont pas liées au cycle d'intégration.
BAMF, *Integration in Germany*, p. 8, http://www.integration-in-deutschland.de/cln_092/nn_284544/SharedDocs/Anlagen/EN/Integration/Publikationen/02-integration-in-deutschland-e,templateId=raw,property=publicationFile.pdf/02-integration-in-deutschland-e.pdf
Sachsen-Anhalt, *Integration through sport*, http://www.sachsen-anhalt.de/LPSA/index.php?id=30043

[253] Federal Ministry of the Interior, *Functions of Directorate-General M*, http://www.en.bmi.bund.de/Internet/Content/Ministerium/Organigramm__Neu/Referate/abteilung__m__e[illegible];l.html

[254] BAMF, *The Federal Office and its tasks*, http://www.bamf.de/nn_1034446/EN/DasBAMF/Aufgaben/aufgaben-node.html?__nnn=true

[255] Le dernier rapport à cet effet porte sur la situation en 2007. Un exemplaire de ce rapport est disponible à l'adresse suivante : Beauftragte der Bundesregierung für Migration, Flüchtlinge und Integration, *Siebter Bericht über die Lage der Ausländerinnen und Ausländer in Deutschland*, http://dip21.bundestag.de/dip21/btd/16/076/1607600.pdf
Federal Ministry of the Interior, *Residence Act of 30 July 2004*, p. 73, http://www.en.bmi.bund.de/Internet/Content/Common/Anlagen/Gesetze/Gesetze__Sprachen/AufenthG__en,templateId=raw,property=publicationFile.pdf/AufenthG_en.pdf

2 VUE D'ENSEMBLE DE LA PRATIQUE

En Allemagne, l'intégration est perçue comme un processus marqué par la réciprocité entre les immigrants et le gouvernement allemand. En tant que représentant de la société d'accueil, le gouvernement allemand offre des outils et des services d'orientation afin de favoriser l'intégration du nouvel arrivant[256]. En contrepartie, celui-ci doit participer activement à son intégration en apprenant l'allemand et en respectant les lois et l'ordre social du pays[257]. Toutefois, il est à noter que contrairement à certains pays (ex. : la France), les attentes du gouvernement envers l'immigrant ne sont pas fixées dans le cadre d'un contrat officiel signé entre les parties.

Afin de favoriser l'intégration des immigrants, le gouvernement allemand a mis en place un cycle d'intégration civique tel que prévu par la *Residence Act*[258]. Ce cycle comprend deux volets : la formation linguistique et les cours d'adaptation[259].

2.1 Contexte préalable à l'instauration de la pratique

La mise en place du cycle d'intégration tient au fait que le gouvernement allemand considère que la connaissance de la langue ainsi que des aspects sociaux, culturels et économiques de la société allemande est nécessaire pour intégrer les immigrants avec succès[260]. Comme mentionné précédemment à la section 1.1 « Type de gestion de l'immigration », une commission sur l'immigration et l'intégration avait été mise sur pied en 2000 et avait pour mandat d'évaluer comment établir les besoins de l'Allemagne en matière d'immigration et de quelle manière cette immigration doit être gérée et limitée[261]. À l'époque, la commission considérait que l'intégration des personnes immigrantes serait l'un des défis les plus importants qu'aurait à surmonter la société allemande au cours des prochaines décennies[262].

Le rapport *Structuring Immigration, Fostering Integration*, déposé par la commission en 2001, soulignait notamment que l'immigration permettrait à l'Allemagne d'éviter une pénurie de main-d'œuvre qualifiée et hautement qualifiée engendrée par le vieillissement de la population et la dénatalité[263].

---

256 BAMF, *Integration in Germany*, p. 5, http://www.integration-in-deutschland.de/cln_092/nn_284544/SharedDocs/Anlagen/EN/Integration/Publikationen/02-integration-in-deutschland-e,templateId=raw,property=publicationFile.pdf/02-integration-in-deutschland-e.pdf

257 *Ibid.*

258 *Ibid.*, p. 6.

259 Le terme *cours d'adaptation* est utilisé en remplacement de l'expression « cours d'orientation » afin de traduire plus fidèlement la nature de la formation donnée.
BAMF, *Concept for a nation-wide integration course*, http://www.bamf.de/cln_092/SharedDocs/Anlagen/EN/Integration/Publikationen/Integrationskurse/04-integrationskurskonzept-eng-broschuere-publikation,templateId=raw,property=publicationFile.pdf/04-integrationskurskonzept-eng-broschuere-publikation.pdf

260 BAMF, *Integration in Germany*, p. 6, http://www.integration-in-deutschland.de/cln_092/nn_284544/SharedDocs/Anlagen/EN/Integration/Publikationen/02-integration-in-deutschland-e,templateId=raw,property=publicationFile.pdf/02-integration-in-deutschland-e.pdf

261 Independent Commission on Migration to Germany, *Structuring Immigration, Fostering Integration*, p. 20, http://www.en.bmi.bund.de/Internet/Content/Common/Anlagen/Broschueren/2001/Structuring__Immigration__-__Fostering__Id__14625__en,templateId=raw,property=publicationFile.pdf/Structuring_Immigration_-_Fostering_Id_14625_en.pdf

262 *Ibid.*, p. 11-12.

263 *Ibid.*, p. 17.

En matière de connaissance de la langue allemande, la commission insistait sur le fait qu'une proportion importante des rapatriés de souche allemande qui revenaient au pays à la fin des années 1990 échouaient à leur test de langue[264] (rappelons ici que l'immigration en Allemagne est composée de deux groupes : les rapatriés de souche allemande et les autres).

TABLEAU 10 : TAUX DE RÉUSSITE DES TESTS DE CONNAISSANCE DE LA LANGUE ALLEMANDE PAR LES RAPATRIÉS DE SOUCHE ALLEMANDE

Année	Nombre de tests	Taux de réussite (en %)
1996	8 196	72,9
1997	57 236	63,9
1998	58 929	57,8
1999	22 862	51,6
2000	35 004	47,7

Ces taux de réussite étaient d'autant plus surprenants que les rapatriés de souche allemande devaient suivre une formation linguistique à temps complet pour une période de six mois. Le rapport ne fait toutefois pas mention de statistiques à l'égard des autres types d'immigrants.

Par ailleurs, à cette époque, le gouvernement fédéral allemand offrait également un soutien financier pour que les travailleurs étrangers et leur famille puissent suivre des cours de langue. L'intégration des immigrants se faisait donc essentiellement par l'apprentissage de l'allemand. Conséquemment, la commission recommandait alors au gouvernement d'uniformiser ce type d'initiatives à l'ensemble des immigrants[265].

2.2 Objectifs poursuivis

Le cycle d'intégration a été conçu afin que les participants acquièrent une bonne maîtrise de la langue allemande ainsi qu'une connaissance adéquate du système légal, de l'histoire et de la culture du pays. Les autorités allemandes souhaitent que le cycle d'intégration permette aux étrangers de s'adapter au style de vie des Allemands au point où ils pourront agir de manière autonome dans tous les aspects de leur vie, c'est-à-dire sans l'assistance de tierces parties[266].

La formation proposée permet aux immigrants d'acquérir les compétences langagières requises pour devenir autonomes[267]. Pour ce qui est des cours d'adaptation, ils visent à donner aux immi-

[264] *Ibid.*, p. 177. Entre 1996 et 2000, les rapatriés de souche allemande devaient prouver cette prétention en passant un test de connaissance de l'allemand.

[265] Independent Commission on Migration to Germany, *Structuring Immigration, Fostering Integration*, p. 201 et 220, http://www.en.bmi.bund.de/Internet/Content/Common/Anlagen/Broschueren/2001/Structuring__Immigation__-__Fostering__Id__14625__en,templateId=raw,property=publicationFile.pdf/Structuring_Immigation_-_Fostering_Id_14625_en.pdf

[266] Federal Ministry of the Interior, *Residence Act of 30 July 2004*, p. 32, http://www.en.bmi.bund.de/cln_012/nn_148248/Internet/Content/Common/Anlagen/Gesetze/Gesetze__Sprachen/AufenthG__en,templateId=raw,property=publicationFile.pdf/AufenthG_en.pdf

[267] BAMF, *Concept for a Nation-Wide Integration Course: Revised new edition*, p. 11, http://www.integration-in-deutschland.de/cln_110/SharedDocs/Anlagen/EN/Integration/Downloads/Integrationskurse/Kurstraeger/KonzepteLeitfaeden

grants des connaissances sur le système légal, la culture et l'histoire de l'Allemagne. Le cours d'adaptation met également en valeur le système démocratique allemand ainsi que les principes d'un État constitutionnel, de l'égalité de droit, de la tolérance et de la liberté de religion. Ainsi, selon le BAMF, le cours d'adaptation aide les participants à s'adapter à la société allemande et à adopter une attitude positive envers leur nouvel environnement de vie[268].

2.3 Organisations responsables de la pratique

Le BAMF est mandaté par la *Residence Act* pour coordonner et voir à ce que les cours prévus au cycle d'intégration soient offerts. En ce qui concerne les cours de formation linguistique et d'adaptation, ils sont donnés par des institutions publiques ou privées. Ces dernières doivent obtenir une certification par le BAMF. La certification est valide pour trois ans et peut être prolongée au-delà de cette période[269].

Les institutions d'enseignement doivent acheminer leurs demandes de certification au bureau régional du BAMF responsable de leur région. Les demandes doivent notamment comprendre de l'information sur le contenu des cours offerts et sur les manuels d'enseignement qui seront utilisés. De plus, les institutions doivent fournir de l'information sur les locaux où seront données les formations ainsi que sur le personnel qui sera responsable de donner les cours[270].

D'ailleurs, il est à noter que les enseignants doivent eux aussi obtenir une certification du BAMF. La responsabilité de certifier les enseignants revient au bureau fédéral (*Federal Office*) du BAMF situé à Nuremberg. Pour obtenir cette certification, les enseignants doivent démontrer qu'ils ont les connaissances suffisantes pour enseigner l'allemand. Ainsi, un enseignant doit avoir complété avec succès des études supérieures d'enseignement de l'allemand langue seconde ou, si ce critère n'est pas rempli, avoir suivi une formation donnée par le BAMF à cet effet[271].

/konzept-fuer-einen-bundesweiten-integrationskurs-englisch-pdf-en,templateId=raw,property=publicationFile.pdf/konzept-fuer-einen-bundesweiten-integrationskurs-englisch-pdf-en.pdf

268 BAMF, *Concept for a Nation-Wide Integration Course : Revised new edition*, p. 11, http://www.integration-in-deutschland.de/cln_110/SharedDocs/Anlagen/EN/Integration/Downloads/Integrationskurse/Kurstraeger/KonzepteLeitfaeden/konzept-fuer-einen-bundesweiten-integrationskurs-englisch-pdf-en,templateId=raw,property=publicationFile.pdf/konzept-fuer-einen-bundesweiten-integrationskurs-englisch-pdf-en.pdf

269 BAMF, *Ordinance on Integration Courses and its basic contents*, http://www.en.bmi.bund.de/nn_148248/Internet/Content/Themen/Integration/DatenUndFakten/Ordinance__on__Integration__Courses.html

270 BAMF, *Accreditation process for providers of integration courses*, http://www.integration-in-deutschland.de/nn_285614/SubSites/Integration/EN/03__Akteure/Integrationskurse/Organisation/Kurstraegerzulassung/kurstraegerzulassung-inhalt.html

271 De plus, jusqu'au 31 décembre 2009, il est possible pour une personne qui n'a pas complété d'études de langue ni suivi la formation du BAMF d'obtenir une exemption. Toutefois, les enseignants exemptés devront compléter des études d'allemand ou la formation du BAMF pour être certifiés après le 31 décembre 2009. Ces personnes peuvent d'ailleurs obtenir une aide financière du BAMF si elles prennent part à la formation donnée par ce dernier. Dans cette éventualité, les participants à la formation peuvent recevoir une aide financière du BAMF de 1 300 € lorsque l'ensemble de la formation doit être suivie et de 650 € si la formation ne l'est que partiellement. En ce qui concerne les enseignants qui prennent part à cette formation et qui n'en ont pas été exemptés avant le 31 décembre 2009, ils doivent en assumer les coûts, à moins que des besoins urgents pour la dispense d'un cycle d'intégration soient manifestes. Voir BAMF, *Teaching staff: Accreditation and additional qualifications*, http://www.integration-in-deut-

Actuellement, près de 1 800 institutions proposent des cours dans le cadre du cycle d'intégration civique. Leurs responsabilités à cet égard sont les suivantes :

- Procéder à l'enregistrement des participants;
- Informer le BAMF de la date du début du cycle;
- S'assurer que la présence aux cours se fait selon les règles en vigueur;
- Mener des examens de contrôle en cours de formation ainsi que les examens finaux obligatoires[272].

Par ailleurs, Telc GmbH, une organisation privée spécialisée dans les évaluations langagières, joue un rôle important dans le processus d'évaluation des participants à la fin de leur formation. En effet, cette organisation, en plus d'avoir participé à l'élaboration de l'examen final, corrige tous les examens écrits portant sur l'évaluation des aptitudes langagières. De plus, Telc GmbH certifie des évaluateurs pour la partie orale de l'examen final[273]. Ces évaluateurs peuvent être les enseignants qui ont donné la formation aux participants. Toutefois, dans cette éventualité, un enseignant ne doit pas avoir offert de formation au participant évalué, et ce, dans les six mois précédant l'évaluation[274]. (*Pour plus de détails à cet effet, voir la section 3.2 portant sur les mécanismes d'évaluation des connaissances.*)

3 PRINCIPAUX ÉLÉMENTS CARACTÉRISANT LA PRATIQUE

3.1 Cycle d'intégration civique

Le cycle d'intégration civique est composé de deux volets, soit une formation linguistique et un cours d'adaptation. Cette section présente, dans un premier temps, les principaux aspects du cycle d'intégration dans son ensemble, les personnes visées par celui-ci de même que les aspects financiers qui y sont liés. Les sections 3.1.1 et 3.1.2, pour leur part, abordent de manière détaillée en quoi consistent la formation linguistique et le cours d'adaptation du cycle d'intégration.

Principaux aspects

Le cycle d'intégration civique se compose d'une formation linguistique de langue allemande d'un maximum de 600 unités d'enseignement et d'un cours d'adaptation de 45 unités qui permet aux immigrants de se familiariser avec le fonctionnement de la société allemande[275]. Chaque unité d'enseignement équivaut à une leçon de 45 minutes[276].

---

schland.de/nn_284456/SubSites/Integration/EN/03__Akteure/Integrationskurse/Organisation/Lehrkraefte/lehrkraefte-node.html?__nnn=true

272 BAMF, *Providers and attendees*, http://www.integration-in-deutschland.de/nn_285616/SubSites/Integration/EN/01__Ueberblick/Angebote/Integrationskurse/TeilnehmerAnbieter/teilnehmeranbieter-node.html?__nnn=true

273 Ines Hälbig (4 août 2009). *German tests*, [courrier électronique à Mathieu Carrier], [en ligne], mathieu_carrier@enap.ca

274 *Ibid.*, le 31 août 2009.

275 Comme cela sera explicité dans la section 3.1.2, les principaux thèmes abordés sont : l'histoire de l'Allemagne, le système politique et l'État allemand, les droits et les devoirs des citoyens, la participation à la vie civique, les possibilités de formation et la vie en société dans le contexte du multiculturalisme. Les cours d'adaptation préparent éga-

Plusieurs méthodes d'enseignement sont utilisées afin d'atteindre les objectifs du cycle d'intégration, à savoir :

- l'utilisation de formes d'enseignement et d'apprentissage adaptées aux adultes et qui permettent aux participants de prendre part activement aux formations;
- la mise en interaction de tous les participants d'un même cours;
- l'adaptation aux participants, c'est-à-dire s'assurer que les besoins des participants déterminent le processus éducatif. Ainsi, le contenu des cours est adapté aux circonstances de vie des participants de manière à s'assurer que ces derniers y trouvent une pertinence et un sens en regard de leur contexte de vie;
- la responsabilisation des participants à l'égard de la réussite de leur formation;
- la prise en compte de l'apprentissage individuel et de stratégies adaptées à cette fin.

L'adaptation du contenu des cours aux participants s'applique également au choix de certains contenus et outils pédagogiques. Ainsi, les participants sont impliqués dans la sélection des sujets, des méthodes et des supports utilisés dans le cadre de l'enseignement[277].

Alternatives au cycle d'intégration « régulier »

Il est possible, pour les personnes qui ne peuvent suivre le programme régulier du cycle d'intégration (645 unités), de s'inscrire et de suivre un cycle d'intégration spécifique comprenant des cours visant à répondre à leurs besoins. Certains cours sont ainsi offerts pour certaines clientèles et constituent des alternatives au cycle d'intégration régulier[278]. Ces cours ont été mis en place à la suite d'une étude menée en 2005 sur la clientèle des cours réguliers[279]. Les résultats de cette étude indiquaient que certains groupes de personnes, notamment les jeunes, les femmes peu scolarisées et les femmes issues de cultures musulmanes, ne fréquentaient pas les cours réguliers[280]. À titre d'exemple, il est possible pour les personnes qui ont besoin de connais-

---

lement les participants à prendre part au test final du cycle d'intégration dont un volet porte sur les connaissances générales de la société allemande.
BAMF, *Concept for a Nationwide Integration Course*, p. 24-26, http://www.integration-in-deutschland.de/cln_110/SharedDocs/Anlagen/EN/Integration/Downloads/Integrationskurse/Kurstraeger/KonzepteLeitfaeden/konzept-fuer-einen-bundesweiten-integrationskurs-englisch-pdf-en,templateId=raw,property=publicationFile.pdf/konzept-fuer-einen-bundesweiten-integrationskurs-englisch-pdf-en.pdf

276 BAMF, *Concept for a Nation-Wide Integration Course: Revised new edition*, p. 8, http://www.integration-in-deutschland.de/cln_110/SharedDocs/Anlagen/EN/Integration/Downloads/Integrationskurse/Kurstraeger/KonzepteLeitfaeden/konzept-fuer-einen-bundesweiten-integrationskurs-englisch-pdf-en,templateId=raw,property=publicationFile.pdf/konzept-fuer-einen-bundesweiten-integrationskurs-englisch-pdf-en.pdf

277 *Ibid.*, p. 11-12.

278 Safiye Bayazit (31 août 2009). *Requested information on integration courses in Germany*, [courrier électronique à Mathieu Carrier], [en ligne], mathieu_carrier@enap.ca

279 BAMF, *Integration in Germany*, p. 17, http://www.integration-in-deutschland.de/cln_092/nn_284544/SharedDocs/Anlagen/EN/Integration/Publikationen/02-integration-in-deutschland-e,templateId=raw,property=publicationFile.pdf/02-integration-in-deutschland-e.pdf

280 La version définitive de ce rapport a été publiée en 2006. Voir S. Haug et F. Zerger, *Integration courses – initial experiences and findings*, Working Paper No 5. Nuremberg : BAMF [en allemand seulement].
Un résumé est disponible sur le site Internet du BAMF à l'adresse suivante :
http://www.bamf.de/cln_101/nn_432740/SharedDocs/Anlagen/EN/Migration/Publikationen/ForschungWorkingPapers/wp05-Integrationskurse.html

sances de base de suivre un cours qui met l'accent sur les besoins en alphabétisation (*Integration Course for Literacy*). Ce type de cours est d'une durée maximale de 945 unités, soit 900 pour la formation linguistique et 45 pour le cours d'adaptation. Il est à noter que les personnes qui participent à ce type de cours peuvent intégrer la formation linguistique habituelle proposée dans le cadre du cycle d'intégration.

En plus du cours d'alphabétisation, les immigrants peuvent prendre part à l'un ou l'autre des cours suivants :

- Un cours qui met l'accent sur les besoins des femmes et des parents (*Integration Course for Women and Parents*) – Le contenu est identique aux cours réguliers, mais l'accent est mis sur l'information susceptible d'intéresser plus particulièrement les femmes et les parents (ex. : des explications plus détaillées sur le système d'éducation sont données en même temps que l'apprentissage de la langue);
- Un cours qui met l'accent sur les besoins des jeunes (*Integration Course for Young People*) – Il cible les jeunes de 28 ans et moins qui ne fréquentent plus l'école. Les outils pédagogiques et les sujets couverts sont adaptés à cette clientèle;
- Un cours destiné aux personnes établies depuis longtemps en Allemagne (*Support Course*);
- Un cours intensif (*Intensive Course*) – Offert en 430 unités dont 400 sont consacrées à la formation linguistique et 30 au cours d'adaptation[281].

À la suite de cette même étude menée en 2005, de nouveaux cours pour femmes (*niederschwellige Frauenkurse*) ont été également préparés et mis en place au cours de la même année. Ces cours, que nous avons choisi d'appeler cours « préliminaires », sont des cours préalables au cycle d'intégration. Ils sont offerts aux femmes ayant un certain profil (ex. : peu scolarisées, issues de culture à prédominance musulmane, etc.). Il s'agit, en quelque sorte, de cours visant à « intégrer » ces femmes au cycle d'intégration dit « régulier ». Cette pratique fait l'objet d'une étude détaillée dans une autre fiche de la présente étude.

Personnes visées

Selon la *Residence Act*, tout étranger qui réside sur le territoire fédéral allemand sur une base permanente[282] doit suivre le cycle d'intégration lorsqu'il reçoit son permis de résidence pour la première fois et que son immigration est motivée par l'une des raisons suivantes :

- Pour travailler;
- Pour joindre la personne qui en est responsable (personne à charge);

---

[281] BAMF, *Integration Gateway*, http://www.integration-in-deutschland.de/nn_284456/SubSites/Integration/EN/03__Akteure/Integrationskurse/Paedagogisches/Kursarten/kursarten-node.html?__nnn=true

[282] La loi stipule que par « résidence permanente », il faut comprendre les personnes qui obtiennent un permis de résidence de plus d'un an ou ont détenu un permis de résidence pour plus de 18 mois, à moins que celui-ci soit de nature temporaire. « Permanent residence is generally to be assumed if the foreigner receives a residence permit of over one year's duration or has held a residence permit for more than 18 months, unless the stay is of a temporary nature ».
Federal Ministry of the Interior, *Residence Act of 30 July 2004*, p. 33 (article 44), http://www.en.bmi.bund.de/cln_012/nn_148248/Internet/Content/Common/Anlagen/Gesetze/Gesetze__Sprachen/AufenthG__en,templateId=raw,property=publicationFile.pdf/AufenthG_en.pdf

- Pour des raisons humanitaires;
- Pour des raisons politiques.

Également, la *Residence Act* stipule qu'un étranger qui reçoit des prestations en vertu du programme de soutien au revenu pour les chercheurs d'emploi doit suivre le cycle d'intégration si cette obligation fait partie des conditions qui lui sont imposées pour obtenir des prestations[283]. Les étrangers dont des besoins d'intégration spécifiques sont constatés par le Bureau des étrangers doivent aussi participer au cycle d'intégration. Toutefois, l'obligation de prendre part au cycle d'intégration peut être retirée s'il est jugé déraisonnable de demander à un étranger, par exemple, de suivre des cours et de poursuivre des activités économiques[284].

Il existe aussi une distinction entre les personnes qui ont reçu leur permis de résidence avant 2005 et celles qui l'ont obtenu après 2005. Pour celles qui l'ont eu avant 2005, elles n'ont pas à suivre le cycle d'intégration civique, à moins qu'elles reçoivent des prestations de soutien au revenu ou si le Bureau des étrangers juge que des besoins spécifiques d'intégration doivent être comblés[285]. Ces mêmes personnes peuvent également demander de participer au cycle d'intégration civique sur une base volontaire[286]. En ce qui concerne les personnes qui ont obtenu leur permis de résidence après 2005, elles doivent prendre part au cycle d'intégration si leur maîtrise de la langue allemande n'est pas suffisante ou si leur participation est requise comme condition d'obtention pour recevoir des prestations de soutien au revenu[287].

L'obligation de suivre le cycle d'intégration doit être acquittée au maximum deux ans après la réception, par l'immigrant, de son permis de résidence ou au moment indiqué sur le permis. Toutefois, les personnes suivantes ne sont pas soumises à l'obligation de participer au cycle d'intégration :

- Les enfants, les adolescents et les jeunes adultes qui vont à l'école;
- Les personnes dont les besoins d'intégration sont peu importants. Lors de leur arrivée en Allemagne, les étrangers doivent se présenter au Bureau des étrangers de leur localité. À cette occasion, leurs besoins d'intégration sont évalués. Si ces besoins sont jugés peu importants, l'immigrant ne sera pas soumis à l'obligation de participer au cycle d'intégration, mais pourra tout de même y participer s'il le désire[288]. Cette pratique s'applique également

---

[283] En effet, l'article 44 a(1) de la *Residence Act* stipule qu'un fournisseur de prestations pour chercheurs d'emploi peut demander au prestataire de suivre le cycle d'intégration.

[284] Federal Ministry of the Interior, *Residence Act of 30 July 2004*, p. 32-34, http://www.en.bmi.bund.de/cln_012/nn_148248/Internet/Content/Common/Anlagen/Gesetze/Gesetze__Sprachen/AufenthG__en,templateId=raw,property=publicationFile.pdf/AufenthG_en.pdf
Aussi, même si cette exception n'est pas mentionnée explicitement dans la loi, les autorités pourraient, en vertu de cette disposition, juger qu'il est déraisonnable pour les personnes ayant un certain âge ou un handicap d'exiger qu'ils participent au cycle d'intégration et les en dispenser.

[285] BAMF, *Providers and attendees*, http://www.integration-in-deutschland.de/nn_285616/SubSites/Integration/EN/01__Ueberblick/Angebote/Integrationskurse/TeilnehmerAnbieter/teilnehmeranbieter-node.html?__nnn=true

[286] *Ibid.*

[287] *Ibid.*

[288] L'article 44 (3) 2 stipule : « The entitlement to attend an integration course shall not apply when the need for integration is discernibly minimal ». Le texte ne comporte aucune précision sur les « besoins minimaux » en matière d'intégration, pas plus qu'il n'explicite les processus d'évaluation permettant de déterminer si un immigrant remplit ces conditions. Toutefois, à l'article 30 (p. 34) relatif à l'immigration des conjoints, il est dit que les autorités allemandes prendront en considération les « besoins d'intégration visiblement minimaux des conjoints » dans le pro-

aux personnes qui démontrent que leur niveau de connaissance de la langue allemande est suffisant;

- Les personnes qui suivent une formation dans la République fédérale allemande;
- Les personnes qui suivent des mesures éducatives équivalentes sur le territoire de la République fédérale et qui en fournissent la preuve;
- Les personnes pour qui la fréquentation du cours d'intégration sur une base régulière serait impossible ou déraisonnable.

Les personnes qui démontrent que leur niveau de connaissance de la langue allemande est suffisant devront néanmoins suivre les cours d'adaptation prévus dans le cycle d'intégration[289].

Les étrangers en provenance d'un autre pays de l'UE ainsi que les citoyens allemands (ex. : un citoyen qui n'a pas une connaissance suffisante de la langue allemande et dont l'immigration remonte à une date antérieure à la mise en vigueur du cycle d'intégration), ne peuvent être obligés de participer au cycle d'intégration[290]. De plus, les étrangers ayant un permis de résidence délivré en vertu de l'article 38a de la loi (c'est-à-dire le permis délivré aux étrangers pouvant démontrer qu'ils ont un statut de résident permanent d'un pays membre de l'UE) sont exemptés du cours d'adaptation, et ce, uniquement dans la mesure où ils peuvent prouver qu'ils ont suivi une formation équivalente dans un pays membre de l'UE pour obtenir leur statut de résident permanent[291]. Toutes ces personnes peuvent toutefois faire une demande pour prendre part au cycle d'intégration civique si elles le désirent et pourront y participer dans la mesure où il reste des places disponibles[292].

Le cycle d'intégration s'adresse également aux étrangers qui habitent le territoire allemand depuis plusieurs années. À titre facultatif, ces personnes, si elles ne maîtrisent pas l'allemand au niveau B1, peuvent suivre le cycle d'intégration. Toutefois, étant donné que les cours s'adressent en priorité aux personnes qui doivent suivre le cycle d'intégration, elles doivent s'inscrire aux pla-

---

cessus d'octroi du permis de résidence en vertu du règlement de la section 43 (4), lequel stipule que le gouvernement fédéral se réserve le droit de réguler certains détails relatifs à la mise en œuvre du cours d'intégration ainsi qu'à la sélection des participants.
Olga Vlachou (6 août 2009). *Informations on integration courses*, [courrier électronique à Mathieu Carrier], [en ligne], mathieu_carrier@enap.ca

289 Federal Ministry of the Interior, *Residence Act of 30 July 2004*, p. 32-34, http://www.en.bmi.bund.de/cln_012/nn_148248/Internet/Content/Common/Anlagen/Gesetze/Gesetze__Sprachen/AufenthG__en,templateId=raw,property=publicationFile.pdf/AufenthG_en.pdf

290 BAMF, *Providers and attendees*, http://www.integration-in-deutschland.de/nn_285616/SubSites/Integration/EN/01__Ueberblick/Angebote/Integrationskurse/TeilnehmerAnbieter/teilnehmeranbieter-node.html?__nnn=true

291 Federal Ministry of the Interior, *Residence Act of 30 July 2004*, p. 34, http://www.en.bmi.bund.de/cln_012/nn_148248/Internet/Content/Common/Anlagen/Gesetze/Gesetze__Sprachen/AufenthG__en,templateId=raw,property=publicationFile.pdf/AufenthG_en.pdf

292 BAMF, *EU Citizens*, http://www.integration-in-deutschland.de/cln_101/nn_285014/SubSites/Integration/EN/03__Akteure/Integrationskurse/Organisation/Teilnehmer/5__eubuerger-inhalt.html
BAMF, *German nationals*, http://www.integration-in-deutschland.de/cln_110/nn_285014/SubSites/Integration/EN/03__Akteure/Integrationskurse/Organisation/Teilnehmer/6__deutsche-staatsangeh.html

ces restantes. En 2007, elles représentaient près de 58,6 % des étudiants inscrits au cycle d'intégration[293].

Aspects financiers

En ce qui concerne les aspects financiers, chaque participant doit payer un 1 € par leçon. Le BAMF, pour sa part, assume le reste des frais, soit 1,35 € par leçon pour chaque participant. Ainsi, pour un cours d'intégration comprenant 645 heures d'enseignement, le coût total pour les participants est de 645 €[294]. Ces derniers n'ont pas à payer cette somme en un seul versement. Afin de faciliter le paiement, 100 € sont versés au début de chaque module de 100 heures et 45 € au début du cours d'adaptation de 45 heures. Par ailleurs, si les participants complètent leur cycle à l'intérieur d'un délai de 2 ans, la moitié des coûts qu'ils auront défrayés leur sera remboursée[295].

Les participants bénéficiaires de l'assurance emploi et de l'aide sociale sont exemptés de la contribution financière[296]. Ils doivent soumettre une demande d'exemption aux coordonnateurs régionaux du BAMF en remplissant le formulaire prévu à cet effet[297]. Les personnes en difficulté financière qui ne bénéficient pas de l'assurance emploi ou de l'aide sociale peuvent également utiliser ce formulaire pour adresser une demande d'exemption. Les participants ayant déjà trouvé une institution d'enseignement peuvent demander à cette dernière d'envoyer le formulaire en leur nom[298].

Il existe également une aide financière pour les rapatriés de souche allemande. Ces derniers ainsi que pour leur conjoint ou conjointe et leurs enfants[299] peuvent, en principe, suivre gratuitement

---

293 BAMF, *Integration in Germany*, p. 7, http://www.integration-in-deutschland.de/cln_092/nn_284544/SharedDocs/Anlagen/EN/Integration/Publikationen/02-integration-in-deutschland-e,templateId=raw,property=publicationFile.pdf/02-integration-in-deutschland-e.pdf

294 BAMF, *Providers and attendees*, http://www.integration-in-deutsch-land.de/nn_285616/SubSites/Integration/EN/01__Ueberblick/Angebote/Integrationskurse/TeilnehmerAnbieter/teilnehmeranbieter-node.html?__nnn=true

295 BAMF, *Attendance and costs*, http://www.integration-in-deutsch-land.de/cln_110/nn_285254/SubSites/Integration/EN/02__Zuwanderer/Integrationskurse/Teilnahme/Vor2005/4__kosten-inhalt.html

296 Prestation d'assurance emploi : Depuis le 1er janvier 2005, la prestation d'assurance emploi et l'aide sociale ont été remplacées par une nouvelle prestation sociale nommée *Unemployment benefit II (basic security for job-seekers)*. Il s'agit plus particulièrement d'une aide destinée aux personnes à la recherche d'emploi. Celle-ci est accordée à condition que les demandeurs fassent un effort pour s'intégrer au marché du travail (ce qui suppose, pour les immigrants, le développement de compétences langagières).
Pour de plus amples informations à ce sujet, voir le site de l'Agence fédérale de l'emploi [en allemand seulement] : Bundesagentur für Arbeit, *Page d'accueil*, http://www.arbeitsagentur.de/

297 BAMF, *Antrag auf Befreiung vom Kostenbeitrag zum Integrationskurs*, http://www.integration-in-deutsch-land.de/cln_110/SharedDocs/Anlagen/DE/Integration/Downloads/Integrationskurse/Kursteilnehmer/AntraegeAuslaender/antrag-auf-kostenbefreiung-630-027b-pdf__IP,templateId=raw,property=publicationFile.pdf/antrag-auf-kostenbefreiung-630-027b-pdf_IP.pdf

298 BAMF, *Attendance and costs*, http://www.integration-in-deutsch-land.de/cln_110/nn_285254/SubSites/Integration/EN/02__Zuwanderer/Integrationskurse/Teilnahme/Vor2005/4__kosten-inhalt.html

299 Cette mesure ne s'applique pas pour les rapatriés de souche allemande ayant été admis au cours d'intégration comme citoyen allemand (*German national*). Voir BAMF, *Attendance and costs*, http://www.integration-in-deutsch-

un cycle d'intégration civique[300]. L'aide financière du BAMF peut ne pas couvrir l'ensemble du cycle d'intégration civique du participant si celui-ci :

- débute sa formation linguistique dans un niveau plus avancé au début de sa formation;
- prend part à un cours intensif;
- passe directement à un module de cours plus élevé avec l'approbation du dispensateur de cours[301].

De plus, un financement lié aux services de garde d'enfants est offert aux mères. Dans les faits, ce sont les institutions d'enseignement qui s'assurent de fournir le service en question. Le BAMF soutient les institutions d'enseignement à cet effet. Pour obtenir ce financement, les institutions doivent soumettre divers documents comptables ainsi que les listes prouvant que les participants suivent toujours les cours[302].

Il est également possible d'obtenir un certain financement pour les déplacements[303]. L'aide financière pour les frais de déplacement n'est octroyée que dans certaines circonstances. Cette mesure s'applique notamment lorsque le prestataire de l'assurance emploi ou de l'aide sociale oblige le bénéficiaire à prendre part au cours d'intégration. De même, toute personne ayant été obligée par son bureau local des étrangers (*Ausländerbehörde*) de participer au cycle d'intégration peut obtenir une allocation de déplacement même si elle ne touche pas de prestation d'assurance emploi ou d'aide sociale[304]. Autrement dit, l'aide financière pour les déplacements n'est pas offerte aux participants qui suivent le cycle d'intégration sans y être obligés. Sur le plan administratif, un participant doit, au préalable, faire une demande auprès du BAMF pour recevoir la contribution financière. Cette dernière ne lui est toutefois versée qu'à la fin de chaque module et à condition que sa

---

land.de/cln_110/nn_285258/SubSites/Integration/EN/02__Zuwanderer/Integrationskurse/Teilnahme/Spaetaussiedler/3__kosten-inhalt.html
Un formulaire est disponible pour les rapatriés de souche allemande qui souhaitent soumettre une demande d'exemption.
BAMF, *Antrag auf Fahrtkostenerstattung gemäß §§ 9 Abs. 1 S. 5 BVFG, 4 Abs. 4 IntV*, http://www.integration-in-deutsch-land.de/cln_110/SharedDocs/Anlagen/DE/Integration/Downloads/Integrationskurse/Kursteilnehmer/AntraegeSpaetaussiedler/antrag-fahrtkostenerstattung-630-029c-pdf,templateId=raw,property=publicationFile.pdf/antrag-fahrtkostenerstattung-630-029c-pdf.pdf

300 BAMF, *Providers and attendees*, http://www.integration-in-deutsch-land.de/nn_285616/SubSites/Integration/EN/01__Ueberblick/Angebote/Integrationskurse/TeilnehmerAnbieter/teilnehmeranbieter-node.html?__nnn=true

301 BAMF, *Concept for a Nation-Wide Integration Course: Revised new edition*, p. 11-12, http://www.integration-in-deutsch-land.de/cln_110/SharedDocs/Anlagen/EN/Integration/Downloads/Integrationskurse/Kurstraeger/KonzepteLeitfaeden/konzept-fuer-einen-bundesweiten-integrationskurs-englisch-pdf-en,templateId=raw,property=publicationFile.pdf/konzept-fuer-einen-bundesweiten-integrationskurs-englisch-pdf-en.pdf

302 Safiye Bayazit (11 août 2009). *Requested information on integration courses in Germany*, [courrier électronique à Mathieu Carrier], [en ligne], mathieu_carrier@enap.ca

303 Carola Cichos, *A New Language and Integration Policy – Germany*, p. 4-5, http://www.coe.int/t/dg4/linguistic/Source/Mig08_C-Cichos_Txt.doc

304 BAMF, *Attendance and costs*, http://www.integration-in-deutsch-land.de/cln_110/nn_285254/SubSites/Integration/EN/02__Zuwanderer/Integrationskurse/Teilnahme/Vor2005/4__kosten-inhalt.html

participation au module ait été régulière[305]. C'est l'institution d'enseignement qui reçoit, après avoir fourni les documents appropriés, la contribution financière du BAMF pour les frais de transport. Cette contribution est par la suite remise aux participants qui y ont droit[306]. Il est à noter que le niveau de financement est fixé en fonction du coût des transports en commun publics que doit assumer le participant pour se rendre à ses cours[307].

Selon le bilan annuel relatif au cycle d'intégration, le BAMF a reçu, en 2008, 112 769 demandes d'exemption de la contribution financière, parmi lesquelles 97 628 ont été acceptées[308]. Ces demandes provenaient de rapatriés de souche allemande ou de personnes touchant la prestation d'assurance emploi ou d'aide sociale. En ce qui concerne les frais de déplacement, 90 169 demandes de remboursement ont été traitées par le BAMF en 2008, parmi lesquelles 74 434 ont reçu une réponse positive[309].

3.1.1 Formation linguistique

La formation linguistique est séparée en deux niveaux : de base et intermédiaire. Chaque niveau est divisé en trois modules[310] de 100 unités d'enseignement (*le déroulement de la formation sera expliqué en détail un peu plus loin*).

TABLEAU 11 : UNITÉS D'ENSEIGNEMENT LIÉES À LA FORMATION LINGUISTIQUE

Niveau	Module 1	Module 2	Module 3	Total des unités
De base	100 unités	100 unités	100 unités	**300 unités**
Intermédiaire	100 unités	100 unités	100 unités	**300 unités**
Total des points				**600 unités**

Le niveau de base permet aux participants de développer les aptitudes suivantes :

- Comprendre des phrases et des expressions communes utilisées dans la vie de tous les jours;
- Communiquer à propos de situations simples et routinières dans le cadre d'échanges d'information simples et directes qui porte sur des situations familières et courantes;
- Utiliser un langage simple pour décrire son origine et sa profession (ou son programme d'études), son environnement et ses besoins immédiats[311].

[305] Safiye Bayazit (31 août 2009). *Requested information on integration courses in Germany*, [courrier électronique à Mathieu Carrier], [en ligne], mathieu_carrier@enap.ca
[306] *Ibid.*, le 11 août 2009.
[307] *Ibid.*, le 31 août 2009.
[308] BAMF, *Integrationskurse Bilanz 2008*, p. 28, http://www.integration-in-deutsch-land.de/cln_110/nn_282950/SharedDocs/Anlagen/DE/Integration/Publikationen/Integrationskurse/Integrationskursbilanz-2008,templateId=raw,property=publicationFile.pdf/Integrationskursbilanz-2008.pdf
[309] *Ibid.*
[310] La documentation consultée ne permet pas de voir à quoi correspondent les différents modules au sein de chaque niveau. Des demandes d'information ont été faites à nos personnes-ressources, mais au moment de rédiger la présente fiche, elles étaient demeurées sans réponse.
[311] BAMF, *Concept for a Nation-Wide Integration Course: Revised new edition*, p. 15, http://www.integration-in-deutsch-

Pour ce qui est du niveau intermédiaire, il permet aux participants d'acquérir les aptitudes suivantes :

- Comprendre les principaux aspects d'un sujet familier (comme le travail ou l'école) lorsqu'un langage clair et standard est utilisé;
- Se débrouiller avec la plupart des situations de la vie de tous les jours lorsqu'ils sont confrontés à un lieu où la langue allemande est utilisée;
- Parler, de manière simple et cohérente, de sujets tels que la famille et le travail ainsi que de sujets d'intérêt personnel;
- Parler d'expériences et d'événements, décrire des buts et des souhaits ainsi que donner des raisons et des explications brèves sur certains points de vue[312].

Au terme de la formation linguistique donnée dans le cadre du cycle d'intégration, les participants doivent maitriser le niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR)[313]. Ce cadre a été élaboré par le Conseil de l'Europe et « [...] fournit une base pour la reconnaissance mutuelle des qualifications en langues [...][314] ». Le CECR comprend une échelle composée des niveaux suivants : A1, A2, B1, B2, C1 et C2. Il est à noter que le niveau A1 est celui qui représente le niveau le plus faible alors que C2 représente le niveau le plus élevé[315]. (*L'annexe IV présente plus en détail les exigences liées à chacun de ces niveaux.*)

Classement des participants

Les participants sont classés dans le niveau et le module appropriés en fonction d'un test de classement standardisé. Ce dernier permet d'évaluer trois éléments relativement à la connaissance de la langue allemande :

- La compétence verbale;
- La compétence écrite;
- Les besoins du futur participant en matière de formation littéraire.

---

land.de/cln_110/SharedDocs/Anlagen/EN/Integration/Downloads/Integrationskurse/Kurstraeger/KonzepteLeitfaeden/konzept-fuer-einen-bundesweiten-integrationskurs-englisch-pdf-en,templateId=raw,property=publicationFile.pdf/konzept-fuer-einen-bundesweiten-integrationskurs-englisch-pdf-en.pdf

312 BAMF, *Concept for a Nation-Wide Integration Course: Revised new edition*, p. 20, http://www.integration-in-deutsch-land.de/cln_110/SharedDocs/Anlagen/EN/Integration/Downloads/Integrationskurse/Kurstraeger/KonzepteLeitfaeden/konzept-fuer-einen-bundesweiten-integrationskurs-englisch-pdf-en,templateId=raw,property=publicationFile.pdf/konzept-fuer-einen-bundesweiten-integrationskurs-englisch-pdf-en.pdf
La source en question précise également certaines aptitudes développées par les participants, et ce, en fonction de la compréhension orale et écrite ainsi que par rapport à la communication orale et écrite.

313 BAMF, *Concept for a Nation-Wide Integration Course: Revised new edition*, p. 12-13, http://www.integration-in-deutsch-land.de/cln_110/SharedDocs/Anlagen/EN/Integration/Downloads/Integrationskurse/Kurstraeger/KonzepteLeitfaeden/konzept-fuer-einen-bundesweiten-integrationskurs-englisch-pdf-en,templateId=raw,property=publicationFile.pdf/konzept-fuer-einen-bundesweiten-integrationskurs-englisch-pdf-en.pdf

314 Conseil de l'Europe, *Cadre européen commun de référence pour les langues : apprendre, enseigner, évaluer (CECR)*, http://www.coe.int/t/dg4/linguistic/cadre_FR.asp

315 Conseil de l'Europe, *Niveaux*, http://www.coe.int/T/DG4/Portfolio/?L=F&M=/main_pages/levelsf.html

Le test de classement est réalisé par un enseignant d'une institution d'enseignement certifiée et peut comprendre, au maximum, six étapes. Seule la première est obligatoire puisqu'elle permet notamment d'évaluer les connaissances de base du participant. En ce qui concerne les cinq autres étapes, elles permettent d'évaluer le participant sur une échelle de « mauvais » à « bon » et ainsi déterminer le module qui lui conviendra le mieux. Il s'agit donc d'un processus graduel qui permet au participant de démontrer dans quelle mesure il maîtrise la langue allemande. Par conséquent, si le participant démontre qu'il maîtrise le niveau B1 du CECR, il peut passer immédiatement l'examen final qui suit la formation linguistique. Si, à ce moment, le participant ne réussit pas l'examen, le module approprié lui est attribué en fonction des résultats qu'il a obtenus. Si le participant réussit l'examen final, il est dirigé vers le cours d'adaptation.

Les six étapes du processus d'évaluation sont les suivantes[316] :

- Une entrevue, obligatoire, qui sert à obtenir des renseignements sur le participant et à déterminer l'état des connaissances de base du futur participant;
- Une conversation qui va plus en profondeur que l'entrevue initiale, si nécessaire, pour déterminer l'étendue des connaissances du futur participant;
- Un test réalisé à partir d'images, si nécessaire, pour déterminer davantage l'étendue des connaissances du futur participant;
- Un examen écrit, si nécessaire, qui comprend des éléments relatifs à la grammaire, au vocabulaire et à la compréhension de la lecture. Cet examen comprend également une partie sur la littérature et est composé de 10 tâches distinctes. Tout comme les deux étapes précédentes, l'examen écrit sert à déterminer l'étendue des connaissances du futur participant;
- Une évaluation des capacités d'apprentissage (*learning counseling*). Cette évaluation sert à déterminer si le futur participant devrait être intégré dans un groupe particulier pour favoriser son apprentissage. Selon le nombre de participants, des groupes spéciaux peuvent être formés pour regrouper :
  - des parents et des femmes;
  - des jeunes et des jeunes adultes (sont considérés comme « jeunes adultes » les immigrants qui ne sont plus en âge d'être contraints d'aller à l'école, qui ne suivent pas de formation pour apprentis et qui ont moins de 27 ans);
  - des immigrants qui ont déjà résidé en Allemagne un certain temps et qui ont besoin d'une formation linguistique spécialisée[317].
- L'assignation au cours approprié en fonction des résultats obtenus par le futur participant.

Le niveau de connaissance des futurs participants est établi en fonction du CECR. Rappelons que le niveau exigé dans le cadre du cycle d'intégration est le niveau B1 (il s'agit du niveau exigé

---

316 BAMF, *Concept for a Nation-Wide Integration Course: Revised new edition*, p. 8, http://www.integration-in-deutschland.de/cln_110/SharedDocs/Anlagen/EN/Integration/Downloads/Integrationskurse/Kurstraeger/KonzepteLeitfaeden/konzept-fuer-einen-bundesweiten-integrationskurs-englisch-pdf-en,templateId=raw,property=publicationFile.pdf/konzept-fuer-einen-bundesweiten-integrationskurs-englisch-pdf-en.pdf
Il n'a pas été possible d'obtenir d'information plus précise sur ce qui différencie les étapes 1 et 2, notamment sur leur durée. Les démarches auprès de nos personnes-ressources étaient demeurées vaines au moment de rédiger la version finale de cette fiche.

317 *Ibid.*, p. 10.

pour être exempté de la formation linguistique ou du niveau exigé pour réussir l'examen final au terme du cycle d'intégration ou des deux)[318].

Dans l'éventualité où une personne obtient un classement de B1, elle se voit offrir la possibilité de passer immédiatement au test final (*Deutsch-Test für Zuwanderer*) portant sur la formation linguistique. Si elle réussit cette partie du test final, elle n'aura pas à suivre la formation linguistique offerte dans le cadre du cycle d'intégration, mais elle devra tout de même suivre les cours d'adaptation[319].

Déroulement de la formation linguistique

Pour ce qui est des participants qui n'ont pas démontré une connaissance minimale de la langue allemande lors de leur test de classement, ils doivent effectuer les 600 unités d'enseignement maximum prévus. En ce qui concerne les participants qui ont démontré un certain niveau de connaissances de la langue allemande, ils sont placés dans le module qui leur convient le mieux et auront à effectuer le nombre d'unités d'enseignement nécessaires pour faire les modules restants. Ainsi, si un participant est classé dans le premier module du cours intermédiaire, il devra faire un total de 300 unités d'enseignement, c'est-à-dire les unités restantes pour compléter les 3 modules du cours intermédiaire. Toutefois, s'il est placé dans le second module, il n'aura qu'à faire les 200 unités d'enseignement restantes.

La formation linguistique offre une certaine flexibilité aux participants. En effet, ces derniers peuvent la suivre à temps complet ou à temps partiel. Ils peuvent également passer de temps complet à temps partiel en cours de formation si, par exemple, ils se trouvent un emploi. Il est également possible pour les participants de changer de dispensateur de cours, dans l'éventualité d'un déménagement par exemple[320].

3.1.2 Cours d'adaptation

Avant de prendre part au cours d'adaptation, un immigrant doit avoir complété avec succès sa formation linguistique ou avoir démontré un niveau de connaissance suffisant de la langue allemande. Le cours d'adaptation permet aux immigrants d'acquérir des connaissances sur le système légal, l'histoire et la culture de l'Allemagne. Un accent particulier est également mis sur les valeurs du système démocratique allemand et sur les principes d'un État constitutionnel, d'égalité, de tolérance et de liberté de religion.

Le cours d'adaptation est divisé en trois modules qui abordent divers aspects :

- Le module « politique en démocratie » traite :
  - de la structure et des principes de l'État allemand;
  - des droits fondamentaux et des obligations civiques;

---

[318] BAMF, *Concept for a Nation-Wide Integration Course: Revised new edition*, p. 12-13, http://www.integration-in-deutschland.de/cln_110/SharedDocs/Anlagen/EN/Integration/Downloads/Integrationskurse/Kurstraeger/KonzepteLeitfaeden/konzept-fuer-einen-bundesweiten-integrationskurs-englisch-pdf-en.templateId=raw,property=publicationFile.pdf/konzept-fuer-einen-bundesweiten-integrationskurs-englisch-pdf-en.pdf

[319] *Ibid.*

[320] *Ibid.*, p. 10.

  - des organes constitutionnels, des partis et des symboles de l'État;
  - de l'État social;
  - de la participation politique.
- Le module « histoire et responsabilité » aborde :
  - le National Socialisme (ou le nazisme)[321] et ses conséquences;
  - les étapes importantes de l'histoire allemande depuis 1945;
  - la vie dans une Allemagne réunifiée et européenne.
- Le module « personnes et société » permet aux participants d'acquérir des connaissances sur :
  - la vie en famille et en communauté;
  - l'éducation en Allemagne;
  - les relations interculturelles;
  - la diversité religieuse.

En fonction des intérêts manifestés par les participants au cours d'adaptation, les aspects abordés dans les différents modules peuvent être explorés plus en profondeur et d'autres sujets peuvent également être ajoutés. Pour ce qui est du matériel pédagogique, il est fourni et approuvé par le BAMF. Les enseignants peuvent aussi recourir à d'autre matériel s'ils le jugent nécessaire[322].

3.2 Mécanismes d'évaluation des connaissances

Examens de contrôle en cours de formation

Dans le cadre de la formation linguistique, les participants sont soumis à des examens de contrôle. Un premier a lieu à la fin du cours de base et un second vers la fin du cours intermédiaire. À la fin du cours de base, les participants doivent passer un test pour évaluer leur niveau de connaissance. Ils devraient, à cette étape de leur formation linguistique, maîtriser le niveau A2 du CECR. Les enseignants peuvent également, s'ils le jugent nécessaire, faire passer un examen de contrôle durant la formation pour évaluer le niveau de connaissance des participants par rapport au niveau A1 du CECR. Dans les deux cas, ces examens permettent d'établir les progrès réalisés depuis le début de la formation linguistique et d'évaluer les méthodes d'enseignement.

En ce qui concerne l'examen de contrôle qui doit être effectué vers la fin du cours intermédiaire, il sert à préparer les participants pour leur examen final et à constater les progrès qu'ils ont réalisés depuis le début de leur formation[323]. Par conséquent, à cette étape de leur formation, ils devraient maîtriser le niveau B1 du CECR.

Fait à noter, les examens de contrôle peuvent être adaptés en fonction des groupes. Ainsi, les groupes composés de regroupements spécifiques tel que décrit précédemment (les femmes et

[321] C'est-à-dire la période comprise entre 1933-1945 et marquée par le nazisme (*Nationalsozialismus*).

[322] BAMF, *Concept for a Nation-Wide Integration Course: Revised new edition*, p. 25-26, http://www.integration-in-deutschland.de/cln_110/SharedDocs/Anlagen/EN/Integration/Downloads/Integrationskurse/Kurstraeger/KonzepteLeitfaeden/konzept-fuer-einen-bundesweiten-integrationskurs-englisch-pdf-en,templateId=raw,property=publicationFile.pdf/konzept-fuer-einen-bundesweiten-integrationskurs-englisch-pdf-en.pdf

[323] *Ibid.*, p. 23.

les parents, les jeunes et les jeunes adultes ainsi que les immigrants ayant déjà résidé en Allemagne) sont soumis à des examens dont les concepts ont été adaptés à leur situation particulière[324].

Examen final

Un test final doit être réussi par les participants au cycle d'intégration civique. Le test final sert à évaluer le niveau de connaissances des participants à la suite de leur formation linguistique d'abord, et ensuite du cours d'adaptation. Il est toutefois à noter que les participants ne peuvent prendre part à l'examen final portant sur le cours d'adaptation avant d'avoir réussi la partie portant sur la formation linguistique. Ainsi, une première partie du test est consacrée uniquement à l'évaluation des connaissances des participants par rapport à la langue allemande. Cette partie comporte un volet écrit et un volet oral. Ainsi, les participants doivent faire face à des situations de communications qui permettent d'évaluer leurs aptitudes en compréhension orale et écrite ainsi qu'en écriture et en communication orale[325].

Cette partie du test a été conçue par l'Institut Goethe et Telc GmbH[326]. L'Institut Goethe est une institution allemande qui a pour mission de faire la promotion de la langue allemande[327]. Telc GmbH est une organisation spécialisée dans les procédures d'évaluation relatives au langage[328]. Cette dernière participe au processus d'évaluation pour les volets écrit et oral du test de langue. En effet, les examens écrits doivent être acheminés par les institutions d'enseignement au bureau de Telc GmbH de Francfort pour être corrigés. En ce qui concerne le volet oral, deux personnes certifiées par Telc GmbH sont responsables d'évaluer les participants (il peut s'agir d'enseignants de l'institution d'enseignement, en autant que ceux-ci n'aient pas enseigné aux candidats au cours des six mois précédents).

Le test permettant d'évaluer les aptitudes langagières est standardisé pour l'ensemble du pays. Toutefois, il est possible pour les groupes composés de jeunes d'obtenir une version adaptée de l'examen. Celle-ci est structurée de la même façon que le test standard : les tâches à accomplir et les niveaux de difficulté sont les mêmes. Seuls les sujets du test sont adaptés aux intérêts des jeunes[329].

Pour ce qui est de la seconde partie de l'examen, elle est standardisée pour l'ensemble du pays et permet d'évaluer les connaissances des participants au cours d'adaptation en fonction des

---

[324] BAMF, *Concept for a Nation-Wide Integration Course: Revised new edition*, p. 19, http://www.integration-in-deutschland.de/cln_110/SharedDocs/Anlagen/EN/Integration/Downloads/Integrationskurse/Kurstraeger/KonzepteLeitfaeden/konzept-fuer-einen-bundesweiten-integrationskurs-englisch-pdf-en,templateId=raw,property=publicationFile.pdf/konzept-fuer-einen-bundesweiten-integrationskurs-englisch-pdf-en.pdf

[325] *Ibid.*, p. 28.

[326] BAMF, *Final examination*, http://www.integration-in-deutschland.de/cln_110/nn_284396/SubSites/Integration/EN/03__Akteure/Integrationskurse/Paedagogisches/Test/test-inhalt.html?__nnn=true

[327] Goethe-Institut, *About us*, http://www.goethe.de/uun/enindex.htm

[328] Telc GmbH, *This is telc*, http://www.telc.net/telc.93+M5c50842c46a.0.html

[329] Ines Hälbig (4 août 2009). *German tests*, [courrier électronique à Mathieu Carrier], [en ligne], mathieu_carrier@enap.ca

modules mentionnés précédemment[330]. Cette seconde partie est un examen à choix multiples, chaque question étant rattachée à quatre réponses possibles. Pour ce test, un participant doit obtenir un minimum de 13 bonnes réponses sur un total de 25 questions, et ce, dans un délai de 45 minutes[331]. Les questions sont puisées dans une banque de 250 questions. L'ensemble des questions contenues dans la banque peut être téléchargé à partir du site Internet du BAMF[332]. Il est aussi possible de faire en ligne des « pratiques » du test[333].

Le test permettant d'évaluer les connaissances acquises lors du cours d'adaptation a été élaboré par l'Institut pour le progrès éducationnel (*Institut zur Qualitätsentwicklung im Bildungswesen*) situé dans l'Université Humboldt[334]. L'institut œuvre dans des champs d'expertise liés à l'éducation, notamment en ce qui concerne la standardisation des normes en matière d'éducation et d'évaluation[335].

Par ailleurs, il est à noter que les personnes devant participer au cycle d'intégration ne sont pas tenues de suivre la formation linguistique ou les cours d'adaptation pour passer l'une ou l'autre des parties du test final. Toutefois, s'ils choisissent cette avenue, ils le font à leurs propres risques.

En effet, bien que le premier test soit gratuit, un échec engendre des conséquences importantes. Ainsi, une personne qui a suivi les cours de langue, mais qui ne réussit pas la partie du test portant sur la connaissance de l'allemand, doit faire une demande au BAMF pour suivre une nouvelle formation linguistique d'un maximum de 300 unités d'enseignement. Pour passer de nouveau l'examen final gratuitement, un participant devra avoir repris ces 300 unités de formation linguistique[336].

---

330 BAMF, *Concept for a Nation-Wide Integration Course: Revised new edition*, p. 14, http://www.integration-in-deutschland.de/cln_110/SharedDocs/Anlagen/EN/Integration/Downloads/Integrationskurse/Kurstraeger/KonzepteLeitfaeden/konzept-fuer-einen-bundesweiten-integrationskurs-englisch-pdf-en,templateId=raw,property=publicationFile.pdf/konzept-fuer-einen-bundesweiten-integrationskurs-englisch-pdf-en.pdf

331 BAMF, *Concept for a Nation-Wide Integration Course: Revised new edition*, p. 28, http://www.integration-in-deutschland.de/cln_110/SharedDocs/Anlagen/EN/Integration/Downloads/Integrationskurse/Kurstraeger/KonzepteLeitfaeden/konzept-fuer-einen-bundesweiten-integrationskurs-englisch-pdf-en,templateId=raw,property=publicationFile.pdf/konzept-fuer-einen-bundesweiten-integrationskurs-englisch-pdf-en.pdf

332 BAMF, *General Catalogue of test questions for the orientation course*, http://www.integration-in-deutschland.de/nn_285224/SharedDocs/Anlagen/EN/Integration/Downloads/Integrationskurse/Kurstraeger/Sonstiges/orientierungskurstest-geamtkatalog.html

333 BAMF, *Practice examination*, http://www.integration-in-deutschland.de/nn_285224/SharedDocs/Anlagen/EN/Integration/Downloads/Integrationskurse/Kurstraeger/Sonstiges/uebungssatz-pruefung-zertifikat-deutsch-pdf.html

334 Metropolis, *Integration Policy in Germany: Challenges-Programmes-Perspectives*, http://www.metropolis2008.org/pdf/20081030/workshops/w095-30_reimann-jens.pdf

335 Nesse, *Institut zur Qualitätsentwicklung im Bildungswesen (IQB) Humboldt-Universität zu Berlin / Institute for Educational Progress*, http://www.nesse.fr/nesse/social-aspects-of-education-and-training/mapping/topic-8/institutions/institut-zur-qualitatsentwicklung-im-bildungswesen-iqb-humboldt-universitat-zu-berlin-institute-for-educational-progress

336 BAMF, *Concept for a Nation-Wide Integration Course: Revised new edition*, p. 14, http://www.integration-in-deut-

3.3 Acquis ou conséquences liées à la formation

La réussite aux tests finaux permet aux participants de recevoir un certificat du cycle d'intégration civique (*Zertifikat Integrationskurs*) attestant leur réussite. Ce certificat leur sert de preuve auprès des autorités pour démontrer leur connaissance de la langue et de la culture allemandes[337].

La participation au cycle d'intégration et l'obtention du certificat procurent les avantages suivants :

- La possibilité d'obtenir un droit de séjour illimité;
- La possibilité de diminuer le temps requis avant d'être éligible à la naturalisation de huit à sept ans[338].

Selon la *Residence Act*, si un immigrant ne respecte pas l'obligation de participer au cycle d'intégration, le prolongement de son permis de séjour (*residence permit*) peut lui être refusé, à moins qu'il ne prouve qu'il a réussi à s'intégrer à la communauté par d'autres moyens. De plus, pour obtenir un permis d'établissement permanent (*settlement permit*), l'immigrant doit notamment démontrer qu'il maîtrise adéquatement l'allemand et qu'il a une connaissance de base des systèmes juridique et social allemands. Selon la *Residence Act*, ces deux dernières exigences seront considérées comme remplies si l'immigrant a passé avec succès le cycle d'intégration civique. Il est également à noter que ces deux exigences ne seront pas prises en compte si

---

schland.de/cln_110/SharedDocs/Anlagen/EN/Integration/Downloads/Integrationskurse/Kurstraeger/KonzepteLeitfaeden/konzept-fuer-einen-bundesweiten-integrationskurs-englisch-pdf-en,templateId=raw,property=publicationFile.pdf/konzept-fuer-einen-bundesweiten-integrationskurs-englisch-pdf-en.pdf

Des demandes d'information ont été envoyées afin d'obtenir plus de renseignements sur ce qui se passe pour les personnes qui échouent au test final qu'elles ont décidé de passer sans avoir préalablement suivi les cours (linguistique, d'adaptation ou les deux). Nous cherchions également à obtenir plus de détails par rapport aux coûts et à la reprise de la partie du test portant sur l'adaptation. Toutefois, au moment de rédiger la version finale de cette fiche, aucune réponse n'avait été obtenue.

337 BAMF, *Concept for a Nation-Wide Integration Course: Revised new edition*, p. 29, http://www.integration-in-deutschland.de/cln_110/SharedDocs/Anlagen/EN/Integration/Downloads/Integrationskurse/Kurstraeger/KonzepteLeitfaeden/konzept-fuer-einen-bundesweiten-integrationskurs-englisch-pdf-en,templateId=raw,property=publicationFile.pdf/konzept-fuer-einen-bundesweiten-integrationskurs-englisch-pdf-en.pdf

338 BAMF, *Integration in Germany*, p. 6, http://www.integration-in-deutschland.de/cln_092/nn_284544/SharedDocs/Anlagen/EN/Integration/Publikationen/02-integration-in-deutschland-e,templateId=raw,property=publicationFile.pdf/02-integration-in-deutschland-e.pdf

Les documents ne mentionnent pas la réussite du cycle d'intégration comme étant une condition nécessaire à la naturalisation. Toutefois, une connaissance suffisante de la langue allemande étant l'une des exigences de l'obtention de la naturalisation, faire la démonstration de la réussite du cycle d'intégration doit contribuer à faire la preuve requise sur ce plan. Par ailleurs, il faut savoir que depuis septembre 2008, les candidats à la naturalisation doivent passer un test de connaissances sur la société et l'histoire allemandes. Ce test comporte 33 questions sélectionnées dans une banque de 310 questions. Pour le réussir, le candidat doit répondre correctement à 17 questions. La durée du test est de 60 minutes. Par conséquent, il ne faut pas confondre ce test avec celui relatif au cours d'adaptation du cycle d'intégration qui comprend 25 questions puisées dans une banque qui en comporte 250 et qui doit être réalisé dans un délai de 45 minutes.

BAMF, *Information about the naturalisation test*, http://www.integration-in-deutschland.de/nn_282906/SubSites/Integration/EN/02__Zuwanderer/Einbuergerungstest/einbuergerungstest-node.html?__nnn=true

BAMF, *Final examination*, http://www.integration-in-deutschland.de/cln_117/nn_285108/SubSites/Integration/EN/02__Zuwanderer/Integrationskurse/Pruefung/pruefung-node.html?__nnn=true

l'immigrant ne peut suivre le cycle d'intégration civique pour des raisons de handicap ou de maladies mentales, physique ou psychologique.

Par conséquent, certains immigrants peuvent obtenir un permis d'établissement permanent sans pour autant avoir participé au cycle d'intégration civique ni l'avoir réussi. Il s'agit toutefois d'exceptions. Par exemple, la loi souligne également qu'un immigrant peut obtenir un permis d'établissement permanent s'il parle adéquatement l'allemand (niveau de base) et qu'il n'a pas été obligé de suivre le cycle d'intégration pour les raisons suivantes :

- Ses besoins d'intégration sont peu importants;
- Sa participation au cycle « cours d'intégration » sur une base régulière serait impossible ou déraisonnable[339].

4 FACTEURS DE SUCCÈS, ÉCUEILS RENCONTRÉS ET RÉSULTATS OBTENUS

Afin d'évaluer l'évolution et le développement du cycle d'intégration, le gouvernement allemand a mis en place une commission d'évaluation composée d'experts. Cette dernière doit assumer les tâches suivantes :

- Faire progresser les concepts relatifs au cycle d'intégration;
- Faire évoluer les processus de contrôle de la qualité;
- Évaluer le matériel pédagogique, les concepts et les examens.

Les membres de la commission sont nommés pour une période de trois ans par le ministère fédéral de l'Intérieur[340]. Les rapports publiés par cette commission comprennent essentiellement des statistiques sur l'origine et le statut des participants au cycle d'intégration civique ainsi que sur les résultats obtenus par ces derniers jusqu'à maintenant. Les principales statistiques sont présentées dans la section 4.3 intitulée « Résultats obtenus ».

Par ailleurs, le ministère de l'Intérieur a demandé à Rambøll Management, en 2006, de produire une étude sur le cycle d'intégration civique. Cette dernière, parue en 2007, présente les principaux facteurs de succès et les écueils rencontrés par les différents acteurs impliqués dans la mise sur pied du cycle d'intégration civique allemand. Les principaux constats de cette étude sont présentés dans les sections suivantes, soit les sections 4.1 et 4.2.

4.1 Principaux facteurs de succès

Le rapport déposé par Rambøll Management indique que la centralisation des principales responsabilités relatives au cycle d'intégration civique entre les mains du BAMF et la déconcentra-

---

339 Federal Ministry of the Interior, *Residence Act of 30 July 2004*, p. 8-9, http://www.en.bmi.bund.de/cln_012/nn_148248/Internet/Content/Common/Anlagen/Gesetze/Gesetze__Sprachen/AufenthG__en,templateId=raw,property=publicationFile.pdf/AufenthG_en.pdf

340 BAMF, *Concept for a Nation-Wide Integration Course: Revised new edition*, p. 31, http://www.integration-in-deutschland.de/cln_110/SharedDocs/Anlagen/EN/Integration/Downloads/Integrationskurse/Kurstraeger/KonzepteLeitfaeden/konzept-fuer-einen-bundesweiten-integrationskurs-englisch-pdf-en,templateId=raw,property=publicationFile.pdf/konzept-fuer-einen-bundesweiten-integrationskurs-englisch-pdf-en.pdf

tion opérée par ce dernier au sein de 22 bureaux régionaux sont des facteurs de succès importants. En effet, plusieurs acteurs touchés par le cycle d'intégration civique (ex. : les institutions responsables de donner les cours, les bureaux des étrangers, etc.) ont souligné que le rôle de coordonnateur joué par les bureaux régionaux du BAMF est un élément positif qui facilite la mise en œuvre du cycle d'intégration civique. Cet aspect est d'autant plus important que les acteurs touchés par le cycle et qui ne relèvent pas du BAMF perçoivent parfois leur rôle différemment selon les différentes régions du pays. De plus, Rambøll Management souligne le rôle central joué par les autorités locales pour inclure le cycle d'intégration civique dans les différentes stratégies d'intégration au niveau régional[341].

Par ailleurs, les échanges d'information qui ont eu lieu avec les représentants du BAMF (collaboration de nos personnes-ressources) montrent qu'un des principaux facteurs de succès de la pratique est lié à la sélection et à la certification des enseignants et des institutions d'enseignement. Cette certification prévoit que certaines exigences de qualité doivent être satisfaites par les fournisseurs des cours prévus au cycle d'intégration. L'atteinte de ces exigences est revue par le BAMF sur une base régulière, ce qui permet un contrôle de la qualité important[342].

Sur le plan de l'organisation des cours, la création de groupes spécifiques (ex. : pour les femmes et les parents) contribue grandement, selon les personnes-ressources consultées, au succès du cycle d'intégration. L'adaptation de la matière enseignée en fonction des intérêts des différents groupes est soulignée par les représentants du BAMF comme un élément significatif qui contribue à la réussite du cycle d'intégration par les participants. En effet, lorsque les concepts des cours sont plus près de la réalité vécue par les participants, ces derniers assimilent souvent plus rapidement et efficacement la matière enseignée[343].

Les personnes-ressources ont également souligné qu'en ce qui a trait aux participants, la mise en application des éléments qu'ils ont appris en classe dans leur vie de tous les jours est un facteur décisif pour assurer leur réussite. Ainsi, ces derniers sont fortement invités à le faire avec leur entourage, et ce, par l'entremise de différentes activités (lecture de journaux allemands, activités dans la communauté, etc.). Les personnes-ressources soulignent qu'il s'agit toutefois d'un facteur sur lequel le BAMF et les institutions d'enseignement ont peu de contrôle[344].

4.2 Écueils rencontrés lors de la mise en œuvre

L'étude réalisée par Rambøll Management en 2007 souligne que la mise en place du cycle d'intégration civique a représenté un défi important pour les autorités impliquées. En effet, ces dernières n'ont pu profiter d'une période de temps suffisante pour réaliser les tâches complexes associées à cette mise en place. Par conséquent, Rambøll Management considérait que le processus associé à la mise sur pied du cycle a engendré des procédures et une réglementation parfois mal adaptées et inefficientes. À titre d'exemple, le rapport mentionne que les institutions qui donnaient des cours au début du cycle d'intégration devaient consacrer environ 64 heures en efforts administratifs, pour donner une formation totale de 630 unités d'enseignement, ce qui comprend la formation linguistique et le cours d'adaptation (il est à noter qu'au moment de l'évaluation

---

341 Rambøll Management, *Evaluation of the nation wide Integration Courses*, p. 3, http://www.coe.int/t/dg4/linguistic/Source/Germany_ExecutiveSummary_Evaluatio_integration_courses.pdf

342 Olga Vlachou (6 août 2009). *Informations on integration courses*, [courrier électronique à Mathieu Carrier], [en ligne], mathieu_carrier@enap.ca

343 *Ibid.*

344 *Ibid.*

de Rambøll Management, le cycle d'intégration était de 630 unités d'enseignement, et non de 645)[345].

Dans le cadre de son étude, Rambøll Management a également proposé certaines pistes d'amélioration qui devaient, à son avis, être explorées par les autorités responsables du cycle d'intégration civique. Les sept propositions suivantes ont été formulées :

- Mettre en place de nouveaux mécanismes pour évaluer le succès du cycle d'intégration. À titre d'exemple, les participants devraient passer un examen final sous la responsabilité de personnes externes à l'institution d'enseignement. De plus, un système d'évaluation basé sur des indicateurs précis devrait être mis en place au sein du BAMF;
- Déployer plus d'efforts afin d'augmenter le taux de réussite au cycle d'intégration (il était d'environ 40 % lors de la réalisation de l'étude). Dans cet ordre d'idées, Rambøll suggérait d'offrir un cours de littératie avant le cycle d'intégration et de rendre plus flexible la formation linguistique en permettant aux participants, par exemple, de recevoir entre 600 et 900 unités d'enseignement;
- Élaborer un cursus uniforme pour le cours d'adaptation comprenant notamment des examens standardisés et des formations pour les enseignants;
- Faciliter l'accès au cycle pour certains groupes spécifiques;
- Mettre en place des moyens complémentaires d'intégration, tout en mettant l'accent sur la responsabilité de l'immigrant. Par exemple, les immigrants devraient être soutenus financièrement s'ils désirent poursuivre une formation linguistique qui va au-delà du plus haut niveau offert par le cycle d'intégration;
- Diminuer le fardeau administratif en supprimant certaines procédures jugées inutiles. À cet effet, Rambøll suggère, par exemple, d'éliminer le remboursement des cours auquel certains participants ont droit. De plus, l'enregistrement des participants devrait être simplifié en introduisant notamment une procédure en ligne;
- Revoir le mode de financement du cycle d'intégration civique en introduisant un système de coupons. Par contre, le rapport ne précise pas de quelle manière un tel système fonctionnerait. En fait, cette recommandation est très semblable à la précédente puisqu'à terme, les deux visent à réduire le fardeau administratif[346].

À la suite de ces propositions (formulées en 2007), le gouvernement fédéral a apporté plusieurs modifications au cycle d'intégration, dont celles-ci :

- L'abolition de certaines exigences liées à la transmission d'information pour les dispensateurs de cours. La source ne fait toutefois pas référence à des exigences précises. L'idée derrière cette modification est d'alléger la tâche administrative des dispensateurs de cours;
- La réduction du nombre maximal de personnes par classe (qui est passé de 25 à 20 personnes);
- Une augmentation du nombre d'unités d'enseignement pour les cours spécifiques d'intégration (ce nombre était de 600, il est maintenant de 900). Ces cours ont été décrits précédemment à la section 3.1 (voir « Alternatives au cycle d'intégration régulier »);

[345] Rambøll Management, *Evaluation of the nation wide Integration Courses*, p. 3, http://www.coe.int/t/dg4/linguistic/Source/Germany_ExecutiveSummary_Evaluatio_integration_courses.pdf
[346] *Ibid.*, p. 4-5.

- L'introduction du cours spécial destiné aux personnes établies depuis longtemps en Allemagne et du cours intensif;
- Le remboursement des frais de déplacement pour les participants qui sont obligés de suivre le cycle parce qu'ils touchent des prestations de soutien au revenu et pour les participants qui sont exemptés de payer pour suivre le cycle d'intégration;
- Le versement d'une indemnité de transport pour les participants dont la participation est une exigence d'un bureau des étrangers;
- La possibilité de reprendre le niveau intermédiaire de la formation linguistique;
- Le remboursement de la moitié de la contribution financière du participant si ce dernier réussit le cycle en moins de deux ans[347].

Par ailleurs, les représentants du BAMF qui ont été interrogés dans le cadre de l'étude ont souligné que l'un des principaux problèmes du cycle d'intégration (tel qu'il existait lors de sa mise en œuvre initiale) a été de mettre en place les conditions permettant à tous les immigrants de participer aux cours. À titre d'exemple, ils expliquent que les immigrants qui devaient débourser des frais de transport importants pour se rendre à leur institution d'enseignement ont souvent été découragés et n'ont pas terminé le cycle qu'ils avaient entrepris. De la même manière, la garde des enfants a également constitué un obstacle important à la participation de certains immigrants au cycle d'intégration. C'est d'ailleurs pour cette raison que le BAMF a mis en place des mesures pour alléger les coûts de transport de certains immigrants et pour assurer la garde des enfants.

Un autre des écueils rencontrés est lié à la mise en place des groupes particuliers (ex. : les femmes et les parents ou les jeunes). La principale difficulté à cet égard consiste à avoir un nombre suffisant de participants appartenant au même groupe pour offrir un cours spécifique. Les institutions d'enseignement doivent regrouper, autant que possible, les immigrants qui manifestent des besoins particuliers, et ce, tout en tenant compte pour ces derniers de la distance à parcourir, des places disponibles en services de garde, etc. Pour pallier cette difficulté, les représentants du BAMF mentionnent que les bureaux régionaux du BAMF coordonnent ce type de démarche afin d'appuyer les institutions d'enseignement et ainsi permettre la mise sur pied de groupes spécifiques qui comprennent un nombre significatif de participants[348].

4.3 Résultats obtenus

4.3.1 Données statistiques

Depuis la mise en place du cycle d'intégration, 34 518 cours (formation linguistique et cours d'adaptation) ont été amorcés. De ce nombre, 22 042 ont été complétés[349].

---

[347] BAMF, *Evaluation of Integration courses in 2006*, http://www.integration-in-deutschland.de/cln_110/nn_285612/SubSites/Integration/EN/01__Ueberblick/Angebote/Integrationskurse/Evaluation/evaluation-node.html?__nnn=true

[348] Olga Vlachou (6 août 2009). *Informations on integration courses*, [courrier électronique à Mathieu Carrier] [en ligne], mathieu_carrier@enap.ca

[349] BAMF, *Bericht zur Integrationskursgeschäftsstatistik für das Jahr 2008*, p. 9, http://www.integration-in-deutschland.de/cln_110/SharedDocs/Anlagen/EN/Integration/Downloads/Integrationskurse/Kurstraeger/Statistiken/integrationskursgeschaeftsstatistik__en__Bundesgebiet,templateId=raw,property=publicationFile.pdf/integrationskursgeschaeftsstatistik_en_Bundesgebiet.pdf

TABLEAU 12 : ÉVOLUTION DU NOMBRE DE COURS DONNÉS ET TERMINÉS DEPUIS L'ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA *RESIDENCE ACT*

	2005-2006	2007	2008	Total
Cours débutés	16 871	8 428	9 219	34 518
Cours terminés	10 692	5 607	5 743	22 042

Par ailleurs, depuis l'entrée en vigueur de la *Residence Act*, 248 488 personnes ont terminé leur formation linguistique. De ce nombre, 173 312 ont pris part à l'examen final de langue et 115 732 ont réussi cette épreuve. Ainsi, par rapport au nombre total de personnes qui ont terminé leur formation, le taux de réussite des participants depuis 2005 est de 66,78 % par rapport au nombre total de participants à l'examen final[350].

Il est à noter que les évaluations présentées par la commission responsable d'évaluer annuellement le cycle d'intégration civique ne présentent pas de statistiques concernant le taux de réussite des personnes qui n'ont pas suivi la formation linguistique ou celles qui ont pris part au test final du cours d'adaptation[351].

Sur le plan financier, lors de l'année financière 2007, le gouvernement allemand avait alloué un budget de 140,8 M€ (228,205 M$ CA) pour le cycle d'intégration. Ce montant est passé à 154,8 M€ (251,219 M$ CA) pour l'année financière 2008 et devrait être maintenu ainsi au cours des prochaines années[352].

4.3.2 Évaluation globale

Selon l'étude réalisée par Rambøll Management pour le compte du BAMF, la mise en place du cycle d'intégration civique constitue une amélioration qualitative significative en matière d'intégration des immigrants par rapport à la situation qui prévalait avant sa mise en place. Rambøll Management souligne également que ce cycle pallie adéquatement les manquements constatés antérieurement en matière de promotion de l'enseignement de la langue allemande aux immigrants[353].

---

350 BAMF, *Bericht zur Integrationskursgeschäftsstatistik für das Jahr 2008*, p. 10, http://www.integration-in-deutschland.de/cln_110/SharedDocs/Anlagen/EN/Integration/Downloads/Integrationskurse/Kurstraeger/Statistiken/integrationskursgeschaeftsstatistik_en_Bundesgebiet,templateId=raw,property=publicationFile.pdf/integrationskursgeschaeftsstatistik_en_Bundesgebiet.pdf

351 Des demandes d'information ont été envoyées afin d'obtenir plus de détails à cet effet, mais au moment de rédiger le rapport final, aucune réponse n'avait été obtenue.

352 Federal Ministry of the Interior, *Migration and Integration: Residence law and policy on migration and integration in Germany*, p. 100, http://www.en.bmi.bund.de/Internet/Content/Common/Anlagen/Broschueren/2008/Migration_und_Integration_en,templateId=raw,property=publicationFile.pdf/Migration_und_Integration_en.pdf

353 BAMF, *Concept for a Nation-Wide Integration Course: Revised new edition*, p. 7, http://www.integration-in-deutschland.de/cln_110/SharedDocs/Anlagen/EN/Integration/Downloads/Integrationskurse/Kurstraeger/KonzepteLeitfaeden/konzept-fuer-einen-bundesweiten-integrationskurs-englisch-pdf-

Toutefois, cette même étude indique clairement que des programmes comparables au cycle d'intégration civique ont été analysés dans différentes administrations, dont les Pays-Bas, le Danemark, la Suède et l'Autriche. Cet exercice et l'expérience allemande montrent, selon Rambøll Management, que les approches varient sensiblement d'un pays à l'autre et qu'il ne serait pas possible de transposer intégralement, en Allemagne, l'un ou l'autre des programmes étudiés[354].

Il est par ailleurs difficile de porter un jugement sur l'atteinte des objectifs que vise le gouvernement allemand avec le cycle d'intégration dans la mesure où il n'existe pas de cible précise relative, par exemple, au taux de réussite des participants à l'examen final. Tout de même, le fait que 66,78 % des participants à l'examen final de langue aient réussi ce dernier contraste avec les taux de réussite observés à la fin des années 1990 et en 2000 par les immigrants qui se réclamaient d'origine allemande (*voir la section 2.1*).

La difficulté à porter un jugement par rapport à l'impact du cycle d'intégration sur l'intégration des immigrants est également soulignée par les représentants du BAMF interrogés. En effet, une évaluation de cet impact est en cours, mais pour l'instant, aucune donnée à cet effet n'est disponible au sein du gouvernement fédéral allemand. Par ailleurs, les représentants du BAMF considèrent que le fait que près des deux tiers des personnes qui prennent part au cycle n'y sont pas obligées montre que l'initiative est pertinente. Il est également à noter que près de 50 % des participants au cycle sont des immigrants qui résident en Allemagne depuis longtemps et que, par conséquent, ils n'étaient pas contraints de suivre le cycle. Les représentants du BAMF considèrent que ces données montrent que le cycle est perçu comme un outil d'intégration important[355].

5 CONCLUSION

Le cycle d'intégration civique, qui comprend une formation linguistique et un cours sur la culture et l'histoire allemandes (cours d'adaptation), permet au gouvernement fédéral allemand de favoriser l'apprentissage de l'allemand par les immigrants, tout en leur donnant certaines connaissances sur la société allemande. Le gouvernement fédéral assume les responsabilités relatives au financement et à la planification de la formation linguistique et des cours d'adaptation, alors que des institutions publiques et privées s'assurent de donner les leçons en lien avec les différentes composantes du cycle d'intégration civique.

Obligatoire pour la plupart des immigrants arrivés en Allemagne après 2005, le cycle d'intégration civique favorise l'intégration des immigrants par l'entremise de cours de langue d'une durée maximale de 600 leçons de 45 minutes chacune et d'un cours touchant les aspects civiques de la vie en Allemagne (culture, histoire, etc.) de 45 leçons de 45 minutes chacune (ces cours sont dits « d'adaptation »). Pour avoir accès aux cours d'adaptation, les participants aux formations doivent d'abord avoir réussi avec succès l'examen final portant sur la connaissance de la langue allemande. Il est également possible, pour les immigrants qui le désirent, de passer l'examen final de langue sans avoir pris part, en tout ou en partie, à la formation linguistique. Dans cette éventualité, un échec à l'examen a pour conséquence d'obliger l'immigrant à suivre une formation linguistique d'au moins 300 leçons de 45 minutes chacune, le tout à ses frais.

---

en,templateId=raw,property=publicationFile.pdf/konzept-fuer-einen-bundesweiten-integrationskurs-englisch-pdf-en.pdf

354 Rambøll Management, *Evaluation of the nation wide Integration Courses*, p. 3, http://www.coe.int/t/dg4/linguistic/Source/Germany_ExecutiveSummary_Evaluatio_integration_courses.pdf

355 Safiye Bayazit (1er septembre 2009). *Requested information on integration courses in Germany*, [courrier électronique à Mathieu Carrier], [en ligne], mathieu_carrier@enap.ca

En ce qui concerne le cours d'adaptation, il est également suivi d'un examen final à choix multiples. Sa réussite permet à un immigrant de recevoir un certificat du cycle d'intégration civique. Celui-ci permet à un immigrant d'obtenir un droit de séjour illimité et de diminuer le temps requis avant d'être éligible à la naturalisation de huit à sept ans.

Enfin, les témoignages obtenus auprès de représentants du BAMF et les éléments identifiés comme étant des facteurs de succès montrent que la standardisation des exigences envers les dispensateurs des formations, notamment par l'entremise de la certification des institutions et des enseignants, s'avère être un élément positif important du cycle d'intégration. Dans le même ordre d'idées, la centralisation des responsabilités gouvernementales entre les mains du BAMF permet une meilleure coordination du cycle d'intégration dont la mise en œuvre est, quant à elle, décentralisée. Elle permet également de réduire les variations pouvant exister, sur le plan du contenu et de la qualité de la formation offerte, d'une région à une autre. Selon l'information obtenue, cette uniformisation est à la fois appréciée par les institutions d'enseignement, les enseignants et les participants au cycle[356].

[356] Olga Vlachou (6 août 2009). *Informations on integration courses*, [courrier électronique à Mathieu Carrier], [en ligne], mathieu_carrier@enap.ca

BIBLIOGRAPHIE

ALLEMAGNE FAITS ET RÉALITÉS (Page consultée le 4 mai 2009). *L'immigration et l'intégration*, [en ligne], http://www.tatsachen-ueber-deutschland.de/fr/la-societe/main-content-08/limmigration-et-lintegration.html

BEAUFTRAGTE DER BUNDESREGIERUNG FÜR MIGRATION (Page consultée le 26 août 2009). *Flüchtlinge und Integration, Siebter Bericht über die Lage der Ausländerinnen und Ausländer in Deutschland*, [en ligne], http://dip21.bundestag.de/dip21/btd/16/076/1607600.pdf

BUNDESMINISTERIUM DES INNERN (Page consultée le 26 août 2009). *Organisationsplan*, [en ligne], http://www.bmi.bund.de/cae/servlet/contentblob/150176/publicationFile/17942/PDF_Organigramm_BMI.pdf;jsessionid=7CEA2B11D40045ECB5A36B636E38CC77

CICHOS, Carola (Page consultée le 15 avril 2009). *A New Language and Integration Policy – Germany*, [en ligne], http://www.coe.int/t/dg4/linguistic/Source/Mig08_C-Cichos_Txt.doc

CITYMAYORS (Page consultée le 8 avril 2009). *Local Government in Germany Shaped by Regional Differences*, [en ligne], http://www.citymayors.com/government/germany_government.html

COMMISSION EUROPÉENNE (Page consultée le 15 juillet 2009). *Libre circulation des travailleurs*, [en ligne], http://ec.europa.eu/youreurope/nav/fr/citizens/working/free-circulation/index.html

CONSEIL DE L'EUROPE (Page consultée le 15 juillet 2009). *Cadre européen commun de référence pour les langues*, [en ligne], http://www.coe.int/T/DG4/Portfolio/documents/cadrecommun.pdf

CONSEIL DE L'EUROPE (Page consultée le 15 juillet 2009). *Cadre européen commun de référence pour les langues : apprendre, enseigner, évaluer (CECR)*, [en ligne], http://www.coe.int/t/dg4/linguistic/cadre_FR.asp?

CONSEIL DE L'EUROPE (Page consultée le 15 juillet 2009). *Niveaux*, [en ligne], http://www.coe.int/T/DG4/Portfolio/?L=F&M=/main_pages/levelsf.html

DAMELANG, Andreas et Max STEINHARDT (Page consultée le 7 avril 2009). *Integration Policy at a Regional Level in Germany*, [en ligne], http://www.focus-migration.de/uploads/tx_wilpubdb/PB10-integration.pdf

FEDERAL MINISTRY OF THE INTERIOR (Page consultée le 15 avril 2009). *Administrative organization*, [en ligne], http://www.zuwanderung.de/cln_160/nn_1070222/EN/ImmigrationToday/ImmigrationAZ/immigrationAZ__node.html?__nnn=true

FEDERAL MINISTRY OF THE INTERIOR (Page consultée le 8 juillet 2009). *EU citizens*, [en ligne], http://www.zuwanderung.de/cln_160/nn_1120100/EN/ImmigrationToday/ImmigrationAZ/Functions/AZ__catalog,lv2=1123182,lv3=1085798.html

FEDERAL MINISTRY OF THE INTERIOR (Page consultée le 4 mai 2009). *Functions of Directorate-General M*, [en ligne], http://www.en.bmi.bund.de/Internet/Content/Ministerium/Organigramm__Neu/Referate/abteilung__m__engl.html

FEDERAL MINISTRY OF THE INTERIOR (Page consultée le 16 juillet 2009). *Migration and Integration: Residence law and policy on migration and integration in Germany*, [en ligne], http://www.en.bmi.bund.de/Internet/Content/Common/Anlagen/Broschueren/2008/Migration__und__Integration__en,templateId=raw,property=publicationFile.pdf/Migration_und_Integration_en.pdf

FEDERAL MINISTRY OF THE INTERIOR (Page consultée le 6 avril 2009). *Residence Act of 30 July 2004*, [en ligne], http://www.en.bmi.bund.de/Internet/Content/Common/Anlagen/Gesetze/Gesetze__Sprachen/AufenthG__en,templateId=raw,property=publicationFile.pdf/AufenthG_en.pdf

FEDERAL MINISTRY OF THE INTERIOR (Page consultée le 15 avril 2009). *The Immigration Act*, [en ligne], http://www.zuwanderung.de/cln_151/nn_1120100/EN/ImmigrationToday/TheImmigrationAct/2__Zuwanderungsgesetz.html?__nnn=true

FEDERAL MINISTRY OF THE INTERIOR (Page consultée le 17 avril 2009). *Topics*, [en ligne], http://www.en.bmi.bund.de/cln_028/nn_148176/Internet/Navigation/EN/Topics/majorTopics__node.html__nnn=true

FEDERAL OFFICE FOR MIGRATION AND REFUGEES (Page consultée le 26 août 2009). *Accreditation process for providers of integration courses*, [en ligne], http://www.integration-in-deutschland.de/nn_285614/SubSites/Integration/EN/03__Akteure/Integrationskurse/Organisation/Kurstraegerzulassung/kurstraegerzulassung-inhalt.html

FEDERAL OFFICE FOR MIGRATION AND REFUGEES (Page consultée le 20 juillet 2009). *Bericht zur Integrationskursgeschäftsstatistik für das Jahr 2008*, 10 p., [en ligne], http://www.integration-in-deutschland.de/cln_110/SharedDocs/Anlagen/EN/Integration/Downloads/Integrationskurse/Kurstraeger/Statistiken/integrationskursgeschaeftsstatistik__en__Bundesgebiet,templateId=raw,property=publicationFile.pdf/integrationskursgeschaeftsstatistik_en_Bundesgebiet.pdf

FEDERAL OFFICE FOR MIGRATION AND REFUGEES (Page consultée le 15 avril 2009). *Concept for a Nationwide Integration Course*, [en ligne], http://www.integration-in-deutschland.de/cln_092/nn_282908/SharedDocs/Anlagen/EN/Integration/Downloads/Integrati

onskurse/Kurstraeger/KonzepteLeitfaeden/konzept-fuer-einen-bundesweiten-integrationskurs-englisch-pdf-en.html

FEDERAL OFFICE FOR MIGRATION AND REFUGEES (Page consultée le 14 juillet 2009). *Concept for a Nation-Wide Integration Course: Revised new edition*, [en ligne], http://www.integration-in-deutschland.de/cln_110/SharedDocs/Anlagen/EN/Integration/Downloads/Integrationskurse/Kurstraeger/KonzepteLeitfaeden/konzept-fuer-einen-bundesweiten-integrationskurs-englisch-pdf-en,templateId=raw,property=publicationFile.pdf/konzept-fuer-einen-bundesweiten-integrationskurs-englisch-pdf-en.pdf

FEDERAL OFFICE FOR MIGRATION AND REFUGEES (Page consultée le 16 juillet 2009). *EU citizens*, [en ligne], http://www.integration-in-deutschland.de/cln_101/nn_285014/SubSites/Integration/EN/03__Akteure/Integrationskurse/Organisation/Teilnehmer/5__eubuerger-inhalt.html

FEDERAL OFFICE FOR MIGRATION AND REFUGEES (Page consultée le 30 juillet 2009). *Evaluation of Integration courses in 2006*, http://www.integration-in-deutschland.de/cln_110/nn_285612/SubSites/Integration/EN/01__Ueberblick/Angebote/Integrationskurse/Evaluation/evaluation-node.html?__nnn=true

FEDERAL OFFICE FOR MIGRATION AND REFUGEES (Page consultée le 29 juillet 2009). *Final examination*, [en ligne], http://www.integration-in-deutschland.de/cln_110/nn_284396/SubSites/Integration/EN/03__Akteure/Integrationskurse/Paedagogisches/Test/test-inhalt.html?__nnn=true

FEDERAL OFFICE FOR MIGRATION AND REFUGEES (Page consultée le 16 juillet 2009). *German nationals*, [en ligne], http://www.integration-in-deutschland.de/cln_110/nn_285014/SubSites/Integration/EN/03__Akteure/Integrationskurse/Organisation/Teilnehmer/6__deutsche-staatsangeh.html

FEDERAL OFFICE FOR MIGRATION AND REFUGEES (Page consultée le 16 juillet 2009). *Integration Gateway*, [en ligne], http://www.integration-in-deutschland.de/nn_284456/SubSites/Integration/EN/03__Akteure/Integrationskurse/Paedagogisches/Kursarten/kursarten-node.html?__nnn=true

FEDERAL OFFICE FOR MIGRATION AND REFUGEES (Page consultée le 7 avril 2009). *Integration in Germany*, [en ligne], http://www.integration-in-deutschland.de/cln_092/nn_284544/SharedDocs/Anlagen/EN/Integration/Publikationen/02-integration-in-deutschland-e,templateId=raw,property=publicationFile.pdf/02-integration-in-deutschland-e.pdf

FEDERAL OFFICE FOR MIGRATION AND REFUGEES (Page consultée le 29 juillet 2009). *Migrationsbericht*, [en ligne], http://www.bamf.de/cln_092/SharedDocs/Anlagen/EN/Migration/Publikationen/Forschung/Migrationsberichte/migrationsbericht-2007,templateId=raw,property=publicationFile.pdf/migrationsbericht-2007.pdf

FEDERAL OFFICE FOR MIGRATION AND REFUGEES (Page consultée le 16 juillet 2009). *Ordinance on Integration Courses and its basic contents*, [en ligne], http://www.en.bmi.bund.de/nn_148248/Internet/Content/Themen/Integration/DatenUndFakten/Ordinance_on_Integration_Courses.html

FEDERAL OFFICE FOR MIGRATION AND REFUGEES (Page consultée le 29 juillet 2009). *Organizational Chart*, [en ligne], http://www.bamf.de/cln_092/SharedDocs/Anlagen/EN/DasBAMF/Downloads/Sonstiges/organigramm,templateId=raw,property=publicationFile.pdf/organigramm.pdf

FEDERAL OFFICE FOR MIGRATION AND REFUGEES (Page consultée le 14 juillet 2009). *Providers and attendees*, [en ligne], http://www.integration-in-deutschland.de/nn_285616/SubSites/Integration/EN/01_Ueberblick/Angebote/Integrationskurse/TeilnehmerAnbieter/teilnehmeranbieter-node.html?__nnn=true

FEDERAL OFFICE FOR MIGRATION AND REFUGEES (Page consultée le 29 juillet 2009). *The Federal Office and its tasks*, [en ligne], http://www.bamf.de/cln_092/nn_1034446/EN/DasBAMF/Aufgaben/aufgaben-node.html?__nnn=true

GOUVERNEMENT FÉDÉRAL (Page consultée le 7 avril 2009). *Loi fondamentale pour la République fédérale d'Allemagne*, [en ligne], http://www.bundesregierung.de/Webs/Breg/FR/Loifondamentale/loi-fondamentale.html

INDEPENDENT COMMISSION ON MIGRATION TO GERMANY (Page consultée le 13 juillet 2009). *Structuring Immigration, Fostering Integration*, [en ligne], http://www.en.bmi.bund.de/Internet/Content/Common/Anlagen/Broschueren/2001/Structuring_Immigation_-_Fostering_Id_14625_en,templateId=raw,property=publicationFile.pdf/Structuring_Immigation_-_Fostering_Id_14625_en.pdf

METROPOLIS (Page consultée le 7 avril 2009). *Integration Policy in Germany: Challenges-Programmes – Perspectives*, [en ligne], http://www.metropolis2008.org/pdf/20081030/workshops/w095-30_reimann-jens.pdf

NAUJOKS, Daniel (Page consultée le 31 août 2009). *Citizenship: German Nationality through Naturalisation*, [en ligne], http://www.migrationsrecht.net/european-immigration-migration-law/619-citizenship-german-nationality-through-naturalisation.html

NESSE (Page consultée le 4 mai 2009). *Institut zur Qualitätsentwicklung im Bildungswesen (IQB) Humboldt-Universität zu Berlin / Institute for Educational Progress*, [en ligne], http://www.nesse.fr/nesse/social-aspects-of-education-and-training/mapping/topic-8/institutions/institut-zur-qualitatsentwicklung-im-bildungswesen-iqb-humboldt-universitat-zu-berlin-institute-for-educational-progress

NORTH, Brian et Neil JONES (Page consultée le 13 juillet 2009). *Relating Language Examinations to the Common European Framework of Reference for Languages: Learning, Teaching, Assessment (CEFR)*, [en ligne], http://www.coe.int/t/dg4/linguistic/Manual%20-%20Extra%20Material%20-%20proofread%20-%20FINAL.pdf

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (2009). *Panorama des statistiques de l'OCDE 2009*, Paris, Éditions OCDE, 316 p.

OEZCAN, Veysel (Page consultée le 15 juillet 2009). *Germany: Immigration in Transition*, [en ligne], http://www.migrationinformation.org/Profiles/display.cfm?id=235

Rambøll Management (Page consultée le 21 juillet 2009). *Evaluation of the nation wide Integration Courses*, [en ligne], http://www.coe.int/t/dg4/linguistic/Source/Germany_ExecutiveSummary_Evaluatio_integration_courses.pdf

SACHSEN-ANHALT (Page consultée le 26 août 2009). *Integration through sport*, [en ligne], http://www.sachsen-anhalt.de/LPSA/index.php?id=30043

SEIDLE, F. Leslie (Page consultée le 7 avril 2009). *Comparative Research and Analysis: Germany*, [en ligne], http://www.accommodements.qc.ca/documentation/rapports/rapport-2-seidle-leslie.pdf

SÉNAT FRANÇAIS (Page consultée le 6 avril 2009). *La formation des étrangers à la langue du pays d'accueil*, [en ligne], http://www.senat.fr/lc/lc150/lc150.pdf

SÉNAT FRANÇAIS (Page consultée le 9 juillet 2009). *Les accords de Schengen*, [en ligne], http://www.senat.fr/europe/schengen.html

UNION EUROPÉENNE (Page consultée le 14 juillet 2009). *Élargissement de l'UE : dispositions transitoires*, [en ligne], http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=466&langId=fr

US DEPARTMENT OF STATE (Page consultée le 7 avril 2009). *Background Note: Germany*, [en ligne], http://www.state.gov/r/pa/ei/bgn/3997.htm

TELC GMBH (Page consultée le 30 juillet 2009). *This is telc*, [en ligne], http://www.telc.net/telc.93+M5c50842c46a.0.html

PERSONNES-RESSOURCES

Petra Krah
Telc GmbH
Téléphone : +49 (0) 69 956246-21
p.krah@telc.net

Ines Hälbig
Test-Entwicklung/Test Development
Téléphone : +49 (0) 69 95 62 46-22
Télécopieur : +49 (0) 69 95 62 46-62
i.haelbig@telc.net

Susanne Ellinger
90461 Nürnberg
Téléphone : 0911 943-5400
Télécopieur : 0911 943-6007
susanne.ellinger@bamf.bund.de

Hans Stocker
Auswärtiges Amt
Ref. 508 - Ausländerrecht
Téléphone : 030/5000-2752
Télécopieur : 030/5000-52752
508-21@diplo.de

Safiye Bayazit
Bundesministerium des Innern
Alt Moabit 101
10559 Berlin
Téléphone : +49 (0) 30 18 681 2527
Télécopieur : +49 (0) 30 18 681 2226
Safiye.Bayazit@bmi.bund.de

Olga Vlachou
Federal Office for Migration and Refugees
info.buerger@bamf.bund.de

ANNEXE I : ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE FÉDÉRAL DE L'INTÉRIEUR

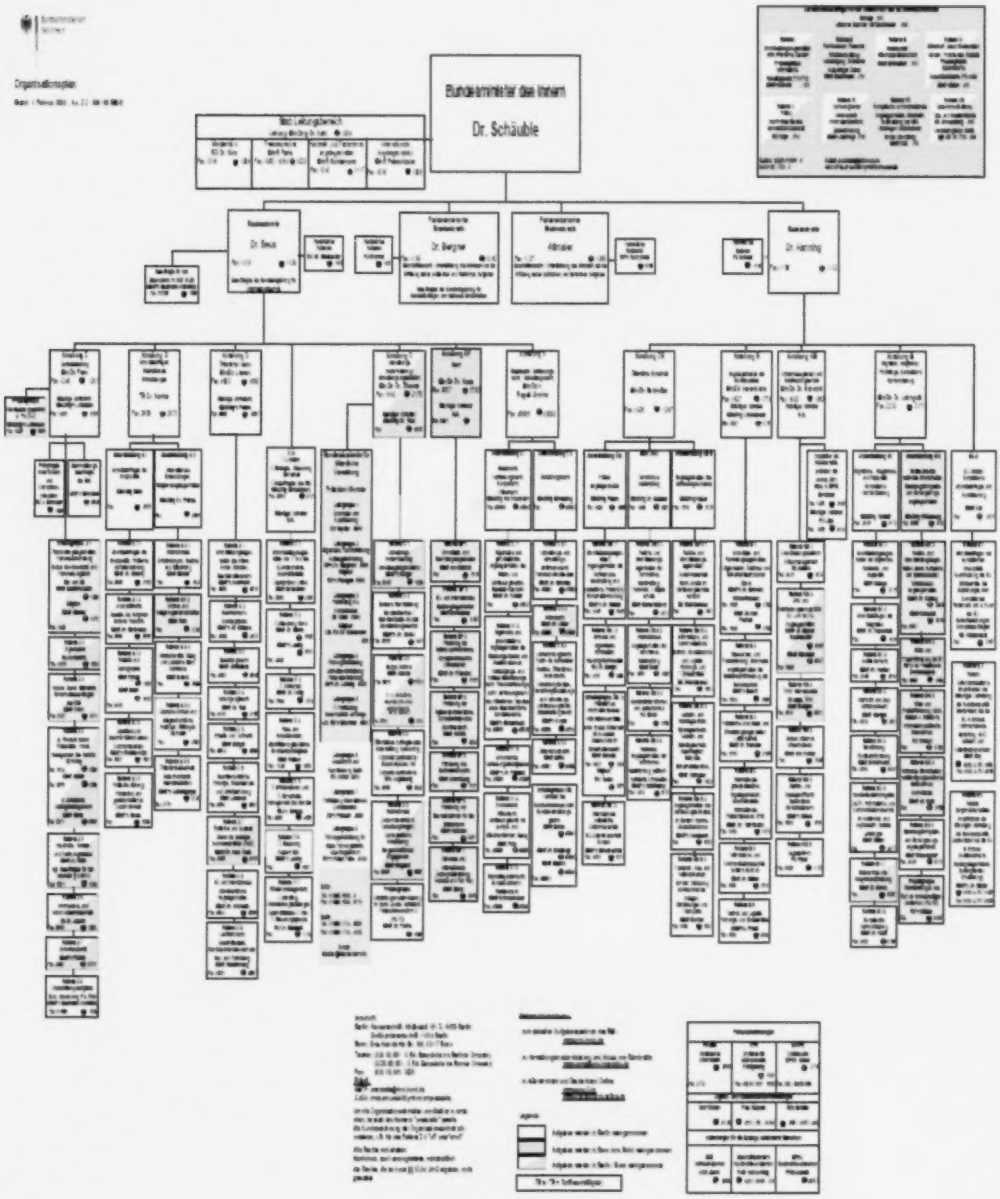

Source : Bundesministerium des Innern, *Organisationsplan*, http://www.bmi.bund.de/cae/servlet/contentblob/150176/publicationFile/17942/PDF_Organigramm_BMI.pdf;jsessionid=7CEA2B11D40045ECB5A36B636E38CC77

ANNEXE II : DÉPARTEMENT DE LA MIGRATION, DE L'INTÉGRATION, DES RÉFUGIÉS ET DE L'HARMONISATION EUROPÉENNE

Source : Bundesministerium des Innern, *Organisationsplan*, http://www.bmi.bund.de/cae/servlet/contentblob/150176/publicationFile/17942/PDF_Organigramm_BMI.pdf;jsessionid=7CEA2B11D40045ECB5A36B636E38CC77

ANNEXE III : ORGANIGRAMME DU BAMF

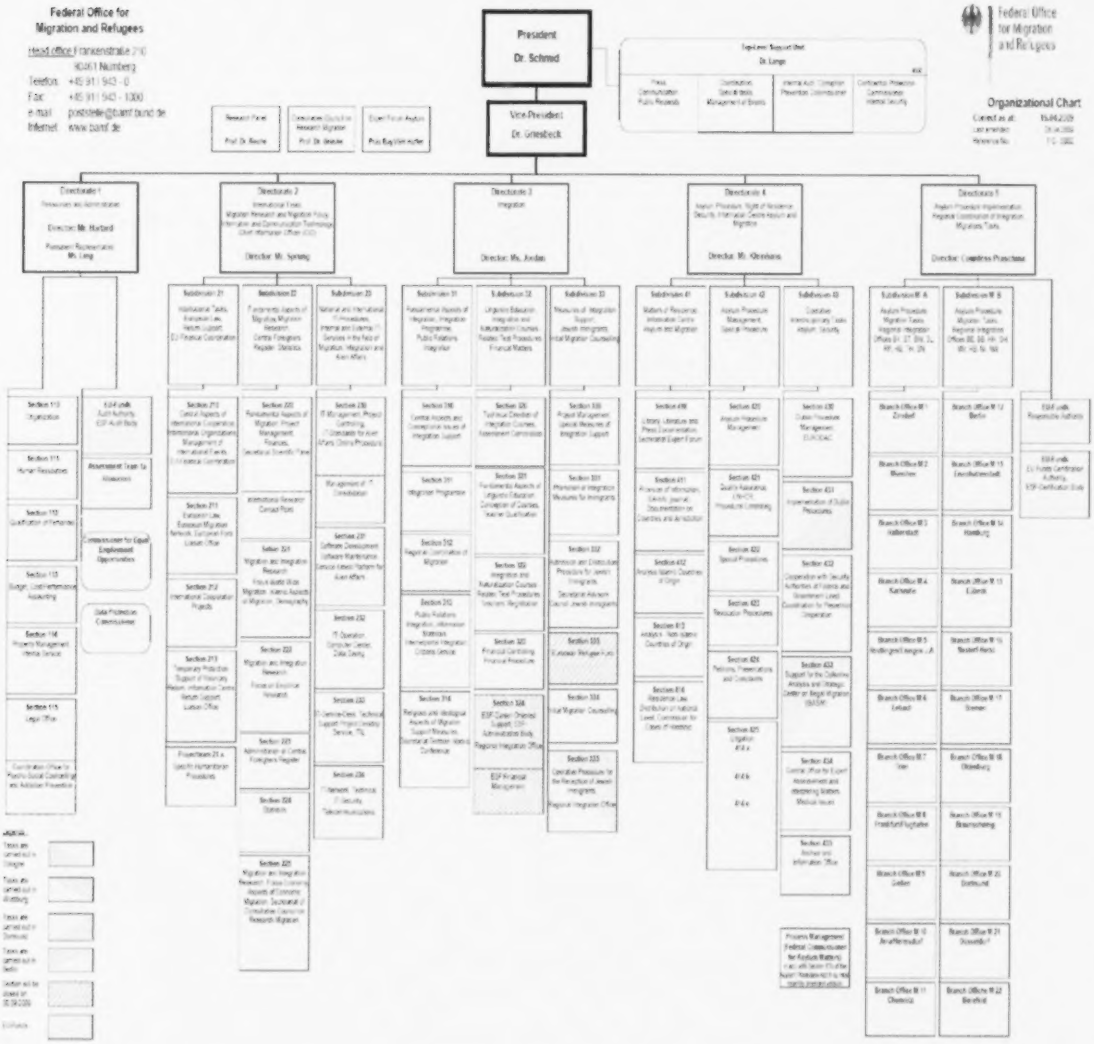

Source : BAMF, *Organizational Chart*, http://www.bamf.de/cln_092/SharedDocs/Anlagen/EN/DasBAMF/Downloads/Sonstiges/organigramm,templateId=raw,property=publicationFile.pdf/organigramm.pdf

ANNEXE IV : NIVEAUX DU CADRE EUROPÉEN COMMUN DE RÉFÉRENCE POUR LES LANGUES

UTILISATEUR EXPÉRIMENTÉ	C2	Peut comprendre sans effort pratiquement tout ce qu'il/elle lit ou entend. Peut restituer faits et arguments de diverses sources écrites et orales en les résumant de façon cohérente. Peut s'exprimer spontanément, très couramment et de façon précise et peut rendre distinctes de fines nuances de sens en rapport avec des sujets complexes.
	C1	Peut comprendre une grande gamme de textes longs et exigeants, ainsi que saisir des significations implicites. Peut s'exprimer spontanément et couramment sans trop apparemment devoir chercher ses mots. Peut utiliser la langue de façon efficace et souple dans sa vie sociale, professionnelle ou académique. Peut s'exprimer sur des sujets complexes de façon claire et bien structurée et manifester son contrôle des outils d'organisation, d'articulation et de cohésion du discours.
UTILISATEUR INDÉPENDANT	B2	Peut comprendre le contenu essentiel de sujets concrets ou abstraits dans un texte complexe, y compris une discussion technique dans sa spécialité. Peut communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance tel qu'une conversation avec un locuteur natif ne comportant de tension ni pour l'un ni pour l'autre. Peut s'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets, émettre un avis sur un sujet d'actualité et exposer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités.
	B1	Peut comprendre les points essentiels quand un langage clair et standard est utilisé et s'il s'agit de choses familières dans le travail, à l'école, dans les loisirs, etc. Peut se débrouiller dans la plupart des situations rencontrées en voyage dans une région où la langue cible est parlée. Peut produire un discours simple et cohérent sur des sujets familiers et dans ses domaines d'intérêt. Peut raconter un événement, une expérience ou un rêve, décrire un espoir ou un but et exposer brièvement des raisons ou explications pour un projet ou une idée.
UTILISATEUR ÉLÉMENTAIRE	A2	Peut comprendre des phrases isolées et des expressions fréquemment utilisées en relation avec des domaines immédiats de priorité (par exemple, informations personnelles et familiales simples, achats, environnement proche, travail). Peut communiquer lors de tâches simples et habituelles ne demandant qu'un échange d'informations simple et direct sur des sujets familiers et habituels. Peut décrire avec des moyens simples sa formation, son environnement immédiat et évoquer des sujets qui correspondent à des besoins immédiats.
	A1	Peut comprendre et utiliser des expressions familières et quotidiennes ainsi que des énoncés très simples qui visent à satisfaire des besoins concrets. Peut se présenter ou présenter quelqu'un et poser à une personne des questions la concernant – par exemple, sur son lieu d'habitation, ses relations, ce qui lui appartient, etc. – et peut répondre au même type de questions. Peut communiquer de façon simple si l'interlocuteur parle lentement et distinctement et se montre coopératif.

Source : Conseil de l'Europe, *Cadre européen commun de référence pour les langues*, p. 25, http://www.coe.int/T/DG4/Portfolio/documents/cadrecommun.pdf

ALLEMAGNE

PRATIQUE 4 – COURS

PRÉLIMINAIRES POUR LES FEMMES

ALLEMAGNE – PRATIQUE 4 – COURS PRÉLIMINAIRES POUR LES FEMMES

1 CADRE GÉNÉRAL DE GESTION DE L'IMMIGRATION

Le cadre général de gestion de l'immigration ayant été décrit dans la fiche « Allemagne – Pratique 3 – Cycle d'intégration civique », il n'a pas été repris pour cette pratique.

2 VUE D'ENSEMBLE DE LA PRATIQUE

2.1 Contexte préalable à l'instauration de la pratique

Préalablement aux cours offerts dans le cadre du cycle d'intégration, l'Office fédéral pour les migrations et les réfugiés (BAMF) a mis sur pied des cours dits « préliminaires[357] » pour les femmes issues de l'immigration (*niederschwellige Frauenkurse*)[358].

Bien qu'ils soient ouverts aux femmes de toutes les origines, ces cours visent tout particulièrement les femmes issues de cultures à prédominance musulmane. Au fil des ans, les autorités allemandes ont remarqué que ces femmes constituaient une clientèle plus difficile à rejoindre en raison de certaines contraintes restreignant, entre autres, leur liberté de mouvement[359]. Or, les épouses et les mères jouent un rôle essentiel dans le processus d'intégration des familles immigrantes. À cet égard, la sixième version du rapport sur les familles (*Familienbericht*) de la République fédérale allemande stipule que « l'intégration des familles immigrantes repose sur l'offre de cours de base »[360]. Le plan national d'intégration, quant à lui, mentionne explicitement que « la politique d'intégration doit particulièrement prendre en considération les femmes comme allocutaires. Elles sont à la fois les piliers et le moteur pour une politique d'intégration active. Les femmes migrantes, en tant que mères, occupent une position clé pour l'intégration de la génération suivante »[361].

2.2 Objectifs poursuivis

Les cours préliminaires ont pour objectif de permettre aux immigrantes de surmonter leurs appréhensions à propos des cours offerts dans le cadre du cycle d'intégration et de les inciter à utiliser

[357] Dans les faits, les termes allemands utilisés font plutôt référence à des cours qui sont de niveau peu élevé et peu intensif. Dans le cadre de cette étude, ces cours seront qualifiés de cours « préliminaires », en ce sens qu'il s'agit de cours de « préparation » considérés comme étant des « ponts » vers d'autres mesures.

[358] BAMF, *Konzept zur Orientierung niederschwelliger Kurse zur Integration ausländischer Frauen*, http://www.arbeitundleben.de/download/formularservice/bamf/frauenkurse/neukonzept-frauenkurse-fassung-2007-12-01.pdf

[359] *Ibid.*, p. 2.

[360] Bundesministerium für Familie, Senioren, Frauen und Jugend, *Sechster Familienbericht Familien ausländischer Herkunft in Deutschland, Leistungen – Belastungen – Herausforderungen*, p. 185, http://www.bmfsfj.de/bmfsfj/generator/RedaktionBMFSFJ/Internetredaktion/Pdf-Anlagen/PRM-3529-Familienbericht,property=pdf,bereich=bmfsfj,sprache=de,rwb=true.pdf

[361] Die Bundesregierung, *Der Nationale Integrationsplan*, p. 18, http://www.bundesregierung.de/Content/DE/Publikation/IB/Anlagen/nationaler-integrationsplan,property=publicationFile.pdf

les services des conseillers à leur disposition[362]. Ils visent à rejoindre des femmes qui sont difficilement joignables avec les autres programmes, à soutenir leur intégration et à rehausser leur estime d'elles-mêmes en les encourageant à participer aux autres mesures d'intégration disponibles[363].

En Allemagne, certaines femmes immigrantes ont difficilement accès au cycle d'intégration dit « régulier », notamment parce qu'elles ont peu ou pas fréquenté l'école dans leur pays d'origine. Le développement des compétences langagières constituant un volet important du cycle d'intégration, les cours préliminaires visent à joindre les femmes de tous les niveaux d'alphabétisation, possédant différents niveaux de connaissances en allemand, et ce, afin de les éveiller et de les orienter vers des cours d'intégration réguliers. Ils permettent également à certaines d'entre elles de franchir un premier pas vers l'alphabétisation. L'objectif des cours préliminaires est ainsi d'offrir aux participantes des notions de base en allemand afin de les inciter à poursuivre leur apprentissage dans le cadre d'autres mesures d'intégration comme le cycle d'intégration (langue et orientation). À ce titre, les cours préliminaires constituent, en quelque sorte, des « ponts » vers les autres mesures. Afin de joindre plus facilement ces femmes qui sont peu habituées à l'éducation, les cours préliminaires sont également offerts dans des jardins d'enfants et des écoles primaires.

Par ailleurs, puisque les compétences langagières constituent l'une des conditions les plus importantes au succès scolaire et à l'intégration des enfants, les cours préliminaires visent également à préparer les femmes – et plus particulièrement les mères – à assumer pleinement leur rôle dans le processus d'apprentissage des enfants. Ceci est conforme au plan national d'intégration, dont un des objectifs principaux est « d'encourager l'apprentissage de l'allemand dès le plus jeune âge »[364].

Enfin, les cours préliminaires visent à faire valoir les droits des femmes dans la société. S'adressant tout particulièrement aux immigrantes issues de cultures à prédominance musulmane, les cours prônent l'égalité des sexes comme fondement des rapports entre les hommes et les femmes et permettent d'aborder différents thèmes liés au rôle social de ces dernières. Cela étant, les cours contribuent à combattre la formation de « sociétés parallèles » (*Parallelgesellschaften*) et l'influence des groupes fondamentalistes islamiques, lesquels font obstacle au dialogue inter-

---

362 BAMF, *Konzept zur Orientierung niederschwelliger Kurse zur Integration ausländischer Frauen*, p. 2, http://www.arbeitundleben.de/download/formularservice/bamf/frauenkurse/neukonzept-frauenkurse-fassung-2007-12-01.pdf
Voir également [en anglais] : *Integration in Germany*, p. 8, http://www.integration-in-deutschland.de/cln_092/nn_284544/SharedDocs/Anlagen/EN/Integration/Publikationen/02-integration-in-deutschland-e,templateId=raw,property=publicationFile.pdf/02-integration-in-deutschland-e.pdf
À ce sujet, voir la section 2.3 « Organisations responsables de la pratique ».

363 Ces autres mesures d'intégration comprennent notamment le cycle d'intégration régulier de 630 unités d'enseignement ainsi que les cours offerts dans le cadre d'un cycle d'intégration particulier, par exemple celui de 945 unités visant spécifiquement les femmes et les parents.
BAMF, *Seminar courses to assist the integration of immigrant women (easy-access courses for women)*, http://www.integration-in-deutschland.de/cln_101/nn_283442/SubSites/Integration/EN/03__Akteure/Integrationsprojekte/Frauenkurse/frauenkurse-inhalt.html?__nnn=true

364 Die Bundesregierung, *Der Nationale Integrationsplan*, Themenfeld 2, p. 47, http://www.bundesregierung.de/Content/DE/Publikation/IB/Anlagen/nationaler-integrationsplan,property=publicationFile.pdf

culturel et au processus d'intégration[365]. Par ailleurs, bien que les femmes issues de cultures à prédominance musulmane soient particulièrement ciblées par ces cours préliminaires, il est important de souligner qu'il ne s'agit pas d'une mesure destinée uniquement à ces femmes. En effet, les jeunes femmes et les jeunes mères n'ayant pas de parenté en Allemagne sont également visées.

En regard des explications mentionnées ci-dessus, les cours préliminaires comportent généralement trois principaux objectifs, qui se résument ainsi :

- Objectif 1 – Prise de conscience de sa propre culture et recherche des nouvelles manifestations dans les conditions différentes de la migration; conséquences psychologiques et sociopsychologiques de la migration;
- Objectif 2 – Orientation linguistique;
- Objectif 3 – Connaissance générale de la société allemande.

Par ailleurs, il faut savoir que ce sont les participantes elles-mêmes qui détermineront les thèmes qui seront abordés pendant les cours.

2.3 Organisations responsables de la pratique

L'organisation responsable des cours préliminaires pour les femmes immigrantes est le BAMF[366]. Cet organisme est supervisé par le Département de la Migration, de l'Intégration, des Réfugiés et de l'Harmonisation européenne qui, lui, relève du ministère fédéral de l'Intérieur à qui incombe la responsabilité de l'immigration et de l'intégration[367]. Les cours sont offerts par diverses associations d'envergure nationale, à savoir[368] :

- *Arbeiterwohlfahrt*;
- *Internationaler Bund*;
- *Deutscher Paritätischer Wohlfahrtsverband*;
- *Verein für internationale Jugendarbeit e.V.*;
- *Academia Espanola de Formacion*.

---

365 BAMF, *Konzept zur Orientierung niederschwelliger Kurse zur Integration ausländischer Frauen*, p. 2, http://www.arbeitundleben.de/download/formularservice/bamf/frauenkurse/neukonzept-frauenkurse-fassung-2007-12-01.pdf

366 BAMF, *Integration in Germany*, p. 8, http://www.integration-in-deutschland.de/cln_092/nn_284544/SharedDocs/Anlagen/EN/Integration/Publikationen/02-integration-in-deutschland-e,templateId=raw,property=publicationFile.pdf/02-integration-in-deutschland-e.pdf
Voir également BAMF, *Seminar courses to assist the integration of immigrant women (easy-access courses for women)*, http://www.integration-in-deutsch-land.de/cln_101/nn_283442/SubSites/Integration/EN/03__Akteure/Integrationsprojekte/Frauenkurse/frauenkurse-inhalt.html?__nnn=true

367 Bundesministerium des Innern, *Organisationsplan*, http://www.bmi.bund.de/cae/servlet/contentblob/150176/publicationFile/18455/PDF_Organigramm_BMI.pdf

368 BAMF, *Seminar courses to assist the integration of immigrant women (easy-access courses for women)*, http://www.integration-in-deutsch-land.de/cln_110/nn_283442/SubSites/Integration/EN/03__Akteure/Integrationsprojekte/Frauenkurse/frauenkurse-node.html?__nnn=true

Depuis 2006, toutefois, d'autres organisations ont été habilitées à offrir les cours préliminaires[369]. Plusieurs d'entre elles sont des organisations indépendantes œuvrant auprès des immigrants de toute origine[370] ou auprès de certaines communautés en particulier[371]. Les cours préliminaires sont également offerts par certaines organisations religieuses[372] ainsi que par divers lieux d'enseignement tels que les écoles primaires et les *Volkshochschule*[373]. Certaines organisations municipales sont aussi habilitées à offrir des cours préliminaires. Il peut s'agir, par exemple, des bureaux de l'intégration (*Integrationsbüros*) ou des centres de la culture (*Kulturzentren*). Enfin, d'autres types d'organisations sont également impliquées, notamment la Croix-Rouge ainsi que divers centres d'information ou réseaux de contacts (*Kontakt- und Informationszentren*)[374].

Parallèlement aux cours préliminaires, des conseillers en immigration s'occupent d'évaluer les besoins spécifiques de chaque immigrant relativement au processus d'intégration. Ces conseillers constituent l'une des principales mesures de la politique fédérale d'intégration[375]. En 2007, le ministère fédéral de l'Intérieur a ainsi dépensé 26,5 M€ pour ce type de services. Le BAMF veille à assurer la disponibilité des conseillers en immigration pour tous les nouveaux arrivants. Diverses organisations ont été mandatées pour offrir ces services spécialisés[376]. Enfin, comme mentionné à la section 2.2 « Objectifs poursuivis », un des objectifs des cours préliminaires est d'inciter les immigrantes à utiliser ces services.

---

369 *Ibid*. Une liste partielle des organisations ayant été habilitées à offrir les cours préliminaires depuis 2006 a été obtenue auprès du BAMF. Gerhard Birkel (7 août 2009). *Weiteren Fragen*, [courrier électronique à Dave Bussières], [en ligne], Dave.Bussieres@enap.ca

370 Par exemple, *Internationales Center für Deutsche und Immigranten*.

371 Par exemple, *Türkisches Bildungs- und Kulturzentrum*, *Förderkreis Marokkanische Frauen*, *Alevitische Gemeinde Deutschland*, *Deutsch-Arabische Gemeinschaft*, *Deutsch-Iranischer Verein*, *Verein der Vietnamesen*, *Somalisches Komitee - Information und Beratung*.

372 Par exemple, *Diakonisches Werk*, *Caritasverband*, *Kolping-Bildungszentrum*, *Kirchengemeinden*.

373 En Allemagne, les *Volkshochschulen* (universités populaires) sont des établissements municipaux proposant des cours pour adultes.

374 Gerhard Birkel (7 août 2009). *Weiteren Fragen*, [courrier électronique à Dave Bussières], [en ligne], Dave.Bussieres@enap.ca
Dans le cadre du cycle d'intégration régulier, près de 1 800 institutions sont actuellement habilitées à offrir des cours. Ces organisations sont de type public ou privé et ont obtenu une certification de la part du BAMF. Celle-ci est valide pour trois ans et peut être prolongée au-delà de cette période. Toutefois, le processus est différent pour les cours préliminaires. En effet, il n'existe pas de processus de certification proprement dit pour ce qui est des cours préliminaires. Les organisations qui désirent offrir ces cours sont toutefois soumises à certains contrôles de la part du BAMF. Il peut s'agir, par exemple, d'une vérification dans le Registre des associations (*Vereinregister*) ou d'une collecte de renseignements sur l'organisation concernée par l'entremise de divers réseaux. Les résultats de ces recherches sont conservés dans un dossier qui rend compte de la qualité de l'organisation.
Jan Entrich (26 août 2009). *Ihre Anfrage an Herrn Birkel vom 18. August 2009*, [courrier électronique à Dave Bussières], [en ligne], Dave.Bussieres@enap.ca

375 BAMF, *Integration in Germany*, p. 10, http://www.integration-in-deutschland.de/cln_092/nn_284544/SharedDocs/Anlagen/EN/Integration/Publikationen/02-integration-in-deutschland-e,templateId=raw,property=publicationFile.pdf/02-integration-in-deutschland-e.pdf

376 Ces organisations sont *Arbeiterwohlfahrt*, *Deutscher Caritasverband*, *Diakonisches Werk der Evangelischen Kirche Deutschland*, *German Red Cross*, *Deutscher Paritätischer Wohlfahrtsverband*, *Zentralwohlfahrtsstelle der Juden in Deutschland*. BAMF, *Integration in Germany*, p. 10, http://www.integration-in-deutschland.de/cln_092/nn_284544/SharedDocs/Anlagen/EN/Integration/Publikationen/02-integration-in-deutschland-e,templateId=raw,property=publicationFile.pdf/02-integration-in-deutschland-e.pdf

3 PRINCIPAUX ÉLÉMENTS CARACTÉRISANT LA PRATIQUE

3.1 Nature de la pratique

Les cours préliminaires se distinguent des autres mesures d'intégration par leur caractère « préparatoire » visant à initier les femmes au cycle d'intégration et à joindre des femmes qui sont déjà présentes depuis longtemps, mais qui n'ont pas pu être jointes par les programmes réguliers. Les cours nécessitent peu de temps et sont offerts par diverses organisations en plusieurs endroits (ex. : dans les écoles et les garderies), de telle sorte qu'ils sont facilement accessibles aux mères de famille. Selon le choix des participantes, les cours peuvent être suivis avec des femmes d'une même nationalité ou de nationalités différentes, l'idée étant d'encourager le plus grand nombre à suivre le processus d'intégration dans les meilleures conditions possible[377].

Les cours prennent différentes formes : des séminaires qui durent quelques jours, des groupes de discussion dans lesquels sont abordés des éléments pratiques de la vie quotidienne, des ateliers, des jeux de rôle, des excursions, etc.[378] Chaque groupe est composé d'un minimum de 10 participantes[379]. Les cours sont offerts sous la forme de 5 unités de cours de 20 heures chacun (pour un maximum de 100 heures). Ces modules sont interchangeables et ils peuvent être suivis séparément, de manière à ce que chaque participante puisse progresser à son propre rythme selon ses compétences langagières. Il est également possible de s'inscrire à des cours intensifs offerts, par exemple, durant les fins de semaine. Il est à noter que le contenu des modules varie selon la volonté commune de la responsable de cours et des participantes. À titre indicatif, le BAMF propose toutefois une série de thèmes qui seront décrits dans la section 3.3 « Les thèmes abordés ».

3.2 Clientèles visées[380]

Les cours préliminaires visent les femmes issues de l'immigration qui sont tenues de suivre le cycle d'intégration et celles qui désirent faire le cycle d'intégration sans y être obligées. Ils s'adressent autant aux femmes qui vivent depuis longtemps en Allemagne qu'aux nouvelles arrivantes. Les participantes doivent être âgées de 16 ans et plus et détenir un permis de séjour permanent en Allemagne. Les femmes de toutes les origines sont invitées à prendre part aux cours, à l'exception des immigrantes en provenance des pays de l'Europe de l'Ouest[381], d'Amérique du Nord et d'Australie. Enfin, seules les femmes qui n'ont pas obtenu de diplôme sco-

---

377 BAMF, *Konzept zur Orientierung niederschwelliger Kurse zur Integration ausländischer Frauen*, p. 11, http://www.arbeitundleben.de/download/formularservice/bamf/frauenkurse/neukonzept-frauenkurse-fassung-2007-12-01.pdf

378 BAMF, *Seminar courses to assist the integration of immigrant women (easy-access courses for women)*, http://www.integration-in-deutschland.de/cln_101/nn_283442/SubSites/Integration/EN/03__Akteure/Integrationsprojekte/Frauenkurse/frauenkurse-inhalt.html?__nnn=true

379 BAMF, *Konzept zur Orientierung niederschwelliger Kurse zur Integration ausländischer Frauen*, p. 8, http://www.arbeitundleben.de/download/formularservice/bamf/frauenkurse/neukonzept-frauenkurse-fassung-2007-12-01.pdf

380 *Ibid.*

381 À savoir : l'Andorre, la Belgique, le Danemark, l'Allemagne, la Finlande, la France, la Grèce, la Grande-Bretagne, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, la Norvège, l'Autriche, le Portugal, San Marino, la Suède, la Suisse et l'Espagne.
BAMF, *Konzept zur Orientierung niederschwelliger Kurse zur Integration ausländischer Frauen*, p. 11, http://www.arbeitundleben.de/download/formularservice/bamf/frauenkurse/neukonzept-frauenkurse-fassung-2007-12-01.pdf

laire ou de formation professionnelle en Allemagne sont admissibles aux cours. Plus précisément, les clientèles visées sont les suivantes :

- Jeunes femmes et mères venant en Allemagne dans le cadre du programme de rassemblement des familles et n'ayant pas de membre de leur famille en Allemagne pouvant les soutenir dans les problèmes de la vie quotidienne. Ces femmes s'occupent principalement de l'éducation des enfants;
- Immigrantes ayant déjà élevé une famille;
- Immigrantes de la première génération;
- Immigrantes avec peu de scolarité;
- Immigrantes musulmanes ou issues de cultures à prédominance musulmane.

3.3 Thèmes abordés

Les cours préliminaires ont pour objectif de susciter la discussion sur des thèmes liés à la vie quotidienne en Allemagne ainsi qu'au rôle des femmes dans la société. Ils servent également à pratiquer concrètement des situations quotidiennes pour celles qui ne parlent pas ou qui parlent peu l'allemand. Les participantes sont encouragées à venir partager leurs expériences migratoires et à réfléchir sur leurs perspectives d'avenir au sein de la République fédérale allemande. La présente section décrit quelques-uns des thèmes abordés, en regard des objectifs 1 et 3 (*voir la section 2.2*). Il est à noter que ces thèmes ne constituent que des suggestions proposées par le BAMF à l'intention des responsables de cours. Le contenu spécifique des cours résulte d'un commun accord entre le responsable de cours et les participantes[382].

- Objectif 1 – Prise de conscience de sa propre culture et recherche des nouvelles manifestations dans les conditions différentes de la migration; conséquences psychologiques et socio-psychologiques de la migration

Les participantes sont encouragées à réfléchir à différents éléments et à en discuter. Les conflits générationnels, l'image de la femme en changement, la vie entre deux cultures ainsi que les mesures de soutien disponibles constituent quelques-uns des sujets abordés. Les participantes sont également amenées à réfléchir sur leurs perspectives d'avenir par l'entremise d'un travail biographique abordant les questions suivantes sous l'angle de schèmes et d'expériences culturelles :

- D'où viens-je? Qui suis-je? Où vais-je?;
- Que représente l'Allemagne pour moi et ma famille?;
- Quelle est mon image de l'Allemagne?;
- Quelle est l'importance de la langue allemande pour moi et ma famille?;
- Quel est mon rapport au travail?;
- Est-ce l'homme, la mère, les enfants qui travaillent?;
- Que vais-je faire en Allemagne? Travailler ou rester à la maison?;
- La compréhension du rôle de la femme dans la société d'origine et dans la société d'accueil;

---

[382] BAMF, *Konzept zur Orientierung niederschwelliger Kurse zur Integration ausländischer Frauen*, p. 8, http://www.arbeitundleben.de/download/formularservice/bamf/frauenkurse/neukonzept-frauenkurse-fassung-2007-12-01.pdf

- L'image des femmes;
- L'expérience de deuil et de perte liée à la migration, ses effets (anxiété, insécurité, etc.) et la nécessité de faire un travail de deuil attribuable à la migration.

- Connaissance générale de la société allemande

La méconnaissance de la société d'accueil et la peur de l'étranger peuvent mener à l'isolement des immigrantes. Les cours préliminaires visent à transmettre à ces dernières de l'information de base sur les valeurs et le fonctionnement de la société allemande, plus précisément en ce qui concerne les cinq thèmes suivants :

- Éducation des enfants et rôle des parents;
- Fonctionnement du système scolaire;
- Prévention de la violence domestique et soins de santé;
- Vie quotidienne et orientation dans la ville;
- Perspectives d'avenir.

Le contenu de chacun de ces thèmes est décrit plus en détail à l'annexe I.

3.4 Frais associés à la formation et aide financière

Le BAMF subventionne les organisations et les associations qui offrent les cours préliminaires à hauteur de 550 € par participante pour 20 heures de cours, et ce, jusqu'à concurrence de 5 cours (100 heures) par participante. Cette somme couvre l'ensemble des frais de cours, à savoir : le salaire de la responsable, le matériel pédagogique, la location de la salle de cours (s'il y a lieu) ainsi que la somme totale des coûts administratifs[383]. Les cours préliminaires sont gratuits pour les participantes. Toutefois, une légère contribution financière peut être demandée par l'organisation responsable lorsque des excursions sont organisées[384].

Les sommes allouées permettent également de payer les services de garde des enfants dont l'organisation incombe à chacune des organisations responsables de la formation[385]. L'aide financière est accordée directement à ces dernières et aucune subvention n'est octroyée aux *Länder*[386].

3.5 Mécanismes d'évaluation des connaissances

Selon les informations obtenues auprès du BAMF, les cours préliminaires ne comportent aucun mécanisme d'évaluation des connaissances, et ce, afin d'éviter toute pression sur les participan-

---

[383] BAMF, *Orientierung niederschwelliger Kurse zur Integration ausländischer Frauen*, p. 9, http://www.integration-in-deutschland.de/cln_101/nn_284862/SharedDocs/Anlagen/EN/Integration/Downloads/Integrationsprojekte/new-design-of-courses-for-women,templateId=raw,property=publicationFile.pdf/new-design-of-courses-for-women.pdf

[384] Jan Entrich (26 août 2009). *Ihre Anfrage an Herrn Birkel vom 18. August 2009*, [courrier électronique à Dave Bussières], [en ligne], Dave.Bussieres@enap.ca

[385] Gerhard Birkel (7 août 2009). *Weiteren Fragen*, [courrier électronique à Dave Bussières], [en ligne], Dave.Bussieres@enap.ca

[386] BAMF, *Grundsätze zur Förderung von Maßnahmen zur Integration ausländischer Frauen (niederschwellige Frauenkurse)*, p. 2, http://www.integration-in-deutschland.de/cln_110/nn_284862/SharedDocs/Anlagen/EN/Integration/Downloads/Integrationsprojekte/funding-principles-for-women_27s-courses,templateId=raw,property=publicationFile.pdf/funding-principles-for-women%27s-courses.pdf

tes[387]. Toutefois, au terme de chaque module, des entrevues sont menées par la responsable du cours afin de mesurer le succès remporté par les cours préliminaires et la satisfaction des participantes. Les questions portent sur la volonté de ces dernières de poursuivre le cycle d'intégration. Advenant le cas où une participante ne désire pas poursuivre le processus d'intégration, le responsable doit lui demander pourquoi. Ces entrevues permettent de déterminer quels sont les besoins individuels des participantes, de déterminer, pour chacune d'entre elles, les prochaines étapes de leur processus d'intégration et de connaître les causes d'une non-participation aux programmes offerts.

4 FACTEURS DE SUCCÈS, ÉCUEILS RENCONTRÉS ET RÉSULTATS OBTENUS

La présente section décrit les principaux facteurs de succès et résultats obtenus, selon les entrevues menées auprès des participantes. Il est à noter que les cours préliminaires ne comportent aucune évaluation formelle des participantes et qu'aucun rapport public ne fait état des résultats obtenus. L'information présentée ci-dessous a été recueillie par courrier électronique auprès d'une personne-ressource du BAMF[388].

4.1 Facteurs de succès

Les principaux facteurs de succès tiennent à la structure et à la dimension sociale et culturelle des cours préliminaires. Le caractère simple et accessible des cours permet de vaincre les blocages qui découragent souvent les femmes à participer aux mesures d'intégration. Le fait que ces cours demandent peu de temps et sont offerts dans des endroits facilement accessibles (par exemple, dans les mêmes écoles fréquentées par les enfants) les rend plus acceptables de la part de la famille. De même, l'absence d'épreuve finale a pour but d'éviter de mettre de la pression sur les participantes et de permettre à ces dernières d'apprendre dans une atmosphère plus détendue et familière. La répartition des femmes en petits groupes facilite la communication et permet de rehausser la confiance des participantes.

Un facteur essentiel de succès tient également au fait que les cours préliminaires sont conçus exclusivement pour les femmes. Celles-ci se sentent ainsi plus libres de discuter sur des thèmes qui les concernent tout particulièrement. Par ailleurs, la participation des femmes à ces cours ne semble poser aucun problème dans les familles musulmanes. Cela est notamment attribuable au fait que les responsables de cours sont des femmes pour la plupart issues de l'immigration (62 %). Grâce à leur langue maternelle, elles réussissent à créer un climat de confiance en classe, incitant ainsi les femmes à prendre part aux cours. À cet égard, elles agissent non seulement à titre d'enseignantes, mais constituent également des modèles d'intégration et un pont entre les cultures.

Enfin, un autre facteur de succès tient à la gestion décentralisée de cette mesure d'intégration. Le BAMF, en effet, accorde beaucoup de latitude aux organisations responsables en ce qui concerne la conception et la mise en œuvre des cours préliminaires[389].

---

387 Gerhard Birkel (22 juillet 2009). *Integration Research*, [courrier électronique à Dave Bussières], [en ligne], dave.bussieres@enap.ca

388 *Ibid.*

389 Gerhard Birkel (7 août 2009). *Weiteren Fragen*, [courrier électronique à Dave Bussières], [en ligne], dave.bussieres@enap.ca

4.2 Écueils rencontrés et occasions de développement

Aucune information n'a été relevée dans la documentation consultée en ce qui concerne les écueils rencontrés lors de la mise en œuvre des cours préliminaires. Toutefois, dans une réponse à l'une de nos demandes d'information auprès du BAMF, celui-ci indique certains points qui devraient être améliorés dans les années à venir[390].

Dans un premier temps, puisque l'un des objectifs essentiels du cycle d'intégration est d'amener les nouveaux arrivants à parler allemand, le BAMF souhaiterait que le niveau de langue des participantes soit plus uniforme au terme des cours préliminaires. Ensuite, le BAMF voudrait assurer un meilleur suivi des candidates potentielles aux cours préliminaires. Un des principaux défis de l'intégration consiste en effet à établir un premier contact avec les femmes immigrantes. Actuellement, la période de temps qui s'écoule entre le moment où sont identifiées les personnes ayant besoin des cours préliminaires (« prospection des participantes ») et le début des cours préliminaires est trop longue. Ainsi, plusieurs femmes qui avaient manifesté leur désir de suivre ces cours, lorsque contactées la première fois, se désistent ou disent ne plus être intéressées au moment d'entreprendre les cours. Ainsi, le BAMF souhaite réduire le délai entre le premier contact avec les immigrantes et le commencement des cours. Enfin, la durée et la fréquence des cours préliminaires ne devraient pas être trop exigeantes pour les participantes, du fait que plusieurs d'entre elles n'ont jamais fréquenté l'école. À cet égard, l'un des objectifs essentiels des cours préliminaires doit rester celui de susciter la réflexion des femmes sur leurs perspectives d'avenir dans la République fédérale allemande.

À la suite de demandes d'information additionnelles faites auprès du BAMF pour obtenir plus de détails sur les écueils rencontrés lors de la mise en place des cours préliminaires (les problèmes financiers, les oppositions aux projets, etc.)[391], une personne-ressource a indiqué qu'aucun problème majeur n'est survenu depuis l'implantation des cours préliminaires, si ce n'est que le BAMF est actuellement « victime du succès » remporté par ces derniers. En effet, le nombre de demandes de participation aux cours préliminaires excède les ressources budgétaires disponibles du BAMF pour ces cours et, par conséquent, certaines femmes n'ont pas accès aux cours préliminaires[392].

4.3 Résultats obtenus

Les facteurs de succès présentés ci-dessus se reflètent dans les résultats obtenus lors des entrevues menées auprès des participantes. Ainsi, 80 % de ces dernières se sont dites satisfaites de ces cours tandis que seulement 1,7 % étaient insatisfaites. De plus, environ 90 % des femmes interrogées considèrent le contenu des cours « complet » et 85 % auraient souhaité qu'ils durent plus longtemps. Enfin, environ 82 % des femmes ont affirmé qu'elles trouvaient important que ces cours soient offerts tout particulièrement pour les femmes.

---

390 Gerhard Birkel (22 juillet 2009). *Integration Research*, [courrier électronique à Dave Bussières], [en ligne], dave.bussieres@enap.ca

391 Dave Bussières (31 juillet 2009). *Weiteren Fragen*, [courrier électronique à Gerhard Birkel], [en ligne], Gerhard.Birkel@bamf.bund.de

392 Gerhard Birkel (7 août 2009). *Weiteren Fragen*, [courrier électronique à Dave Bussières], [en ligne], dave.bussieres@enap.ca

L'Observatoire a entrepris des démarches afin de connaître la proportion de femmes inscrites au cours du cycle d'intégration ayant d'abord effectué les cours préliminaires[393]. Selon la réponse obtenue auprès de notre personne-ressource, aucune information n'est actuellement disponible à ce sujet. Le BAMF travaille présentement à la mise en place d'un système informatisé de collecte de données dont les premiers résultats paraîtront au cours de l'année 2010[394].

5 CONCLUSION

L'information obtenue auprès du BAMF montre que les cours préliminaires ont obtenu à ce jour beaucoup de succès auprès des femmes visées. Cela tient à leur caractère « élémentaire » visant des clientèles normalement plus difficiles à rejoindre, à savoir les femmes peu scolarisées, et plus particulièrement, les femmes issues de cultures musulmanes. Le fait que ces cours ne comportent aucun objectif concret d'un point de vue scolaire contribue à dissiper les craintes des femmes et constitue l'un des principaux facteurs de succès. Les cours préliminaires permettent ainsi de rejoindre le plus grand nombre de femmes possible et de les initier au processus d'intégration. À cet égard, ils constituent, en quelque sorte, « une intégration au processus d'intégration »[395].

---

393 Dave Bussières (31 juillet 2009). *Weiteren Fragen*, [courrier électronique à Gerhard Birkel], [en ligne], Gerhard.Birkel@bamf.bund.de

394 Gerhard Birkel (7 août 2009). *Weiteren Fragen*, [courrier électronique à Dave Bussières], [en ligne], dave.bussieres@enap.ca

395 BAMF, *Konzept zur Orientierung niederschwelliger Kurse zur Integration ausländischer Frauen*, p. 2, http://www.arbeitundleben.de/download/formularservice/bamf/frauenkurse/neukonzept-frauenkurse-fassung-2007-12-01.pdf

BIBLIOGRAPHIE

BUNDESAMT FÜR MIGRATION UND FLÜCHTLINGE (Page consultée le 11 août 2009). *Grundsätze zur Förderung von Maßnahmen zur Integra tion ausländischer Frauen (niederschwellige Frauenkurse)* (Stand: 19.08.2008), [en ligne], http://www.integration-in-deutsch-land.de/cln_110/nn_284862/SharedDocs/Anlagen/EN/Integration/Downloads/Integrationsprojekte/funding-principles-for-women_27s-courses,templateId=raw,property=publicationFile.pdf/funding-principles-for-women%27s-courses.pdf

BUNDESAMT FÜR MIGRATION UND FLÜCHTLINGE (Page consultée le 6 juillet 2009). *Integration in Germany*, [en ligne], http://www.integration-in-deut-schland.de/cln_092/nn_284544/SharedDocs/Anlagen/EN/Integration/Publikationen/02-integration-in-deutschland-e,templateId=raw,property=publicationFile.pdf/02-integration-in-deutschland-e.pdf

BUNDESAMT FÜR MIGRATION UND FLÜCHTLINGE (Page consultée le 6 juillet 2009). *Konzept zur Orientierung niederschwelliger Kurse zur Integration ausländischer Frauen* (version en date du 1er décembre 2007), [en ligne], http://www.arbeitundleben.de/download/formularservice/bamf/frauenkurse/neukonzept-frauenkurse-fassung-2007-12-01.pdf

BUNDESAMT FÜR MIGRATION UND FLÜCHTLINGE (Page consultée le 6 juillet 2009). *Page d'accueil*, [en ligne], http://www.bamf.de/

BUNDESAMT FÜR MIGRATION UND FLÜCHTLINGE (Page consultée le 6 juillet 2009). *Seminar courses to assist the integration of immigrant women (easy-access courses for women)*, [en ligne], http://www.integration-in-deutsch-land.de/cln_101/nn_283442/SubSites/Integration/EN/03__Akteure/Integrationsprojekte/Frauenkurse/frauenkurse-inhalt.html?__nnn=true

BUNDESMINISTERIUM FÜR FAMILIE, SENIOREN, FRAUEN UND JUGEND (Page consultée le 7 juillet 2009). *Sechster Familienbericht, Familien ausländischer Herkunft in Deutschland, Leistungen – Belastungen – Herausforderungen*, [en ligne], http://www.bmfsfj.de/bmfsfj/generator/RedaktionBMFSFJ/Internetredaktion/Pdf-Anlagen/PRM-3529-Familienbericht,property=pdf,bereich=bmfsfj,sprache=de,rwb=true.pdf

BUNDESMINISTERIUM DES INNERN (Page consultée le 8 juillet 2009). *Organisationsplan*, [en ligne], http://www.bmi.bund.de/cae/servlet/contentblob/150176/publicationFile/18455/PDF_Organigramm_BMI.pdf

BUNDESREGIERUNG (Page consultée le 7 juillet 2009). *Der Nationale Integrationsplan*, [en ligne], http://www.bundesregierung.de/Content/DE/Publikation/IB/Anlagen/nationaler-integrationsplan,property=publicationFile.pdf

PERSONNES-RESSOURCES

Gerhard Birkel
BAMF
Referat 330
Frankenstraße 210, 90461 Nürnberg
Téléphone : 0911 943-6515
gerhard.birkel@bamf.bund.de

Jan Entrich
BAMF
Frankenstraße 210, 90461 Nürnberg
Téléphone : 0911 943-6518
jan.entrich@bamf.bund.de

ANNEXE I : EXEMPLES DE THÈMES ABORDÉS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ ALLEMANDE[396]

- Éducation des enfants et rôle des parents :
  - le rôle des parents dans le processus d'acquisition du langage;
  - la motricité globale / motricité fine;
  - les perceptions visuelles, auditives et tactiles;
  - les compétences sociales;
  - la capacité de concentration;
  - les troubles de comportement;
  - le contact avec les médias (télévision, ordinateurs, etc.);
  - l'adolescence et la puberté;
  - le rôle du père.
- Fonctionnement du système scolaire :
  - les garderies;
  - l'école;
  - le décrochage scolaire;
  - les matières scolaires et les horaires de cours;
  - l'évaluation des élèves.
- Protection de la violence domestique et soins de santé :
  - les droits des femmes;
  - les services de soutien offerts;
  - le dépistage des maladies;
  - les maladies infantiles et la vaccination;
  - l'hygiène et les soins dentaires;
  - l'alimentation;
  - la prévention des grossesses et les maladies d'ordre gynécologique;
  - les premiers soins;
  - le sida;
  - l'assurance maladie, les hôpitaux, les médecins spécialistes.
- Vie quotidienne et orientation dans la ville[397] :
  - les us et coutumes;
  - la religion;

[396] Les thèmes présentés ci-dessus ne constituent pas la liste exhaustive de tous ceux figurant dans le document *Konzept zur Orientierung niederschwelliger Kurse zur Integration ausländischer Frauen*, p. 5-8, http://www.arbeitundleben.de/download/formularservice/bamf/frauenkurse/neukonzept-frauenkurse-fassung-2007-12-01.pdf

[397] Des excursions sont également organisées afin d'aider les femmes à vaincre les craintes liées au contact du monde extérieur. Les cours présentent aussi les différentes possibilités de participation des femmes à la vie collective et traite du dialogue interculturel.

- la culture allemande;
- le triage des déchets et les règlements pour locataires et copropriétaires;
- les institutions culturelles, les centres de loisirs, les banques, les bureaux de poste, les marchés, les centres d'aide aux immigrants.

- Perspectives d'avenir :
  - les secteurs d'activité;
  - les formations requises;
  - les possibilités de formation.

ÉTATS-UNIS
PRATIQUE 5
GROUPE DE TRAVAIL SUR LES « NOUVEAUX AMÉRICAINS »

ÉTATS-UNIS – PRATIQUE 5 – GROUPE DE TRAVAIL SUR LES « NOUVEAUX AMÉRICAINS »

1 CADRE GÉNÉRAL DE GESTION DE L'IMMIGRATION

1.1 Type de gestion de l'immigration

En 2005, 12,4 % de la population américaine totale était constituée de personnes nées à l'étranger. Un peu plus de la moitié de ces personnes, soit environ 53,5 %, provenaient d'Amérique latine[398]. Parmi celles-ci, les personnes en provenance du Mexique arrivaient au premier rang, comptant pour près d'un tiers de la population née à l'étranger (30,7 %), alors que les personnes provenant de la Chine arrivaient au deuxième rang (4,9 %)[399]. Ces données incluent les immigrants illégaux. En 2005, ceux-ci comptaient pour 28 % de la population née à l'étranger. En fait, le nombre annuel d'immigrants entrant aux États-Unis sans document est estimé à 500 000[400].

Ces données expliquent notamment pourquoi les politiques américaines concernant l'immigration reflètent, à tous les niveaux, la préoccupation croissante manifestée à l'égard de l'immigration illégale, tout particulièrement celle en provenance du Mexique[401]. Ces politiques s'articulent presque entièrement autour des deux objectifs suivants :

- Déterminer l'admissibilité des nouveaux arrivants;
- Combattre l'immigration illégale.

En ce qui concerne l'immigration légale, il faut savoir que les migrants de la catégorie « Famille » comptent pour la majorité des personnes qui obtiennent leur résidence permanente aux États-Unis, avec une moyenne annuelle de 64 % calculée entre 2000 et 2006. La moyenne annuelle des nouveaux résidents permanents entrés au pays après avoir reçu une carte verte basée sur l'emploi est de 16 % pour la même période[402].

Langues officielles et accessibilité linguistique

Sur le plan linguistique, les États ont commencé à adopter des lois afin d'officialiser l'anglais au cours des années 1980. À l'heure actuelle, l'anglais est la langue officielle de 30 des 50 États américains[403]. Par ailleurs, certains États ont plus d'une langue officielle. Ceci est notamment le cas d'Hawaï (anglais et hawaïen) et de la Louisiane (anglais et français)[404].

De plus, la loi américaine sur les droits civils (*Civil Rights Act*) oblige les agences fédérales à rendre leurs programmes et leurs services accessibles aux personnes ayant des capacités limitées en anglais. Par conséquent, à l'intérieur de certains programmes fédéraux, des traductions et des

398 Ceci inclut l'Amérique du Sud, l'Amérique Centrale, le Mexique et les Caraïbes.
399 Leslie F. Seidle, *Comparative Research and Analysis, United States – Country Profile*, p. 2, http://www.accommodements.qc.ca/documentation/rapports/rapport-2-seidle-leslie.pdf
400 *Ibid.*
401 *Ibid.*, p. 1.
402 *Ibid.*, p. 2.
403 U.S. English, *Official English, States with Official English Laws*, http://www.us-english.org/view/13
404 Leslie F Seidle, *Comparative Research and Analysis, United States – Country Profile*, p. 5, http://www.accommodements.qc.ca/documentation/rapports/rapport-2-seidle-leslie.pdf

services sont disponibles en espagnol ou en d'autres langues. Par exemple, le dernier recensement américain a été imprimé en anglais et dans cinq autres langues[405].

Intégration des immigrants

Les États-Unis n'ont pas encore adopté de politique nationale en matière d'intégration des immigrants[406]. « Dans l'ensemble, l'intégration culturelle, sociale, civique, économique et politique des immigrants et de leurs descendants a été laissée aux forces du marché, aux immigrants eux-mêmes et aux organisations bénévoles[407]. » Pour combler ce manque, un groupe de travail sur les « nouveaux Américains » a récemment été mis sur pied. Les participants aux tables de discussion se sont penchés sur la question de l'intégration des immigrants et ont publié, en 2008, un rapport consultatif à cet effet[408]. Les prochaines sections renferment plus de détails à cet égard.

1.2 Partage des responsabilités fédéral / provincial

Comme indiqué dans le rapport publié par le groupe de travail sur les « nouveaux Américains », « l'immigration est une responsabilité du gouvernement fédéral, mais l'intégration se déroule au sein des communautés, et non dans la sphère fédérale »[409]. Ainsi, le gouvernement fédéral développe les politiques nationales à l'égard de l'immigration, traite les demandes de visas, les demandes de citoyenneté, etc., alors que les États et les communautés répondent aux besoins de la population immigrante, surtout en ce qui concerne son intégration. Ils fournissent le support nécessaire et participent à la stratégie nationale d'immigration. Par exemple, ils développent des programmes, avec l'aide du gouvernement fédéral, dans le but d'aider les immigrants à apprendre l'anglais et à acquérir les compétences nécessaires afin de contribuer à la communauté. De plus, ils fournissent orientations et ressources en matière de langue et d'emploi. Les autorités municipales participent également à l'intégration des immigrants en facilitant l'accès aux services offerts à l'égard de l'anglais et de la citoyenneté[410].

1.3 Organisations responsables de l'immigration

Le *U.S. Department of Homeland Security* (USDHS) est le principal responsable de l'immigration aux États-Unis. Il assure la prestation de services liés à l'entrée et à l'établissement au pays (ex. : naturalisation, octroi des permis de travail, etc.). Ce département est également responsable des enquêtes et de l'application des lois fédérales à l'égard de l'immigration, des douanes et de la sécurité aérienne[411]. (*Voir l'organigramme à l'annexe I.*)

Les responsabilités du USDHS en matière d'immigration sont réparties entre plusieurs agences : *U.S. Citizenship and Immigration Services* (USCIS), *Citizenship and Immigration Services Ombudsman* et *U.S. Immigration and Customs Enforcement*.

---

405 Leslie F. Seidle, *Comparative Research and Analysis, United States – Country Profile*, p. 6, http://www.accommodements.qc.ca/documentation/rapports/rapport-2-seidle-leslie.pdf

406 Il est important de faire la distinction entre une politique d'immigration et une politique d'intégration des immigrants. Les États-Unis ont une politique nationale d'immigration, mais n'ont pas encore de politique nationale à l'égard de l'intégration.

407 Mary C. Waters et Zoua M. Vang, *The Challenges of Immigration to Race Based Diversity Policies in the United States*, p. 2-3, http://www.ssw.umich.edu/CASD/diversityPoliciesAndImmigration.pdf

408 USDHS, *Building an Americanization Movement for the Twenty-first Century*, http://www.uscis.gov/files/nativedocuments/M-708.pdf

409 *Ibid.*, p. 37.

410 *Ibid.*, p. 13-14.

411 USDHS, *Immigration*, http://www.dhs.gov/ximgtn/

- U.S. Citizenship and Immigration Services[412]

Le USCIS est responsable de la gestion de l'immigration et de la naturalisation. À cet égard, elle établit les politiques, les priorités et les services afin de préserver l'héritage des États-Unis en tant que nation d'immigrants. L'agence traite les demandes d'immigration, de naturalisation et de protection des réfugiés qu'elle reçoit. Elle doit également s'assurer qu'aucun individu susceptible d'être une menace pour la sécurité publique du pays ne peut être accepté en tant qu'immigrant. (*Voir l'organigramme à l'annexe II.*)

- Citizenship and Immigration Services Ombudsman[413]

Cette agence émet des recommandations en vue de résoudre les problèmes qu'ont certains individus ou employeurs avec le USCIS. Les individus lésés peuvent adresser leurs doléances directement à cette agence[414]. Pour sa part, l'ombudsman se rapporte directement à l'USDHS.

- U.S. Immigration and Customs Enforcement[415]

La *U.S. Immigration and Customs Enforcement* a pour mission de protéger la sécurité nationale en s'assurant que les lois sur l'immigration et les douanes sont appliquées et respectées. Elle est notamment chargée d'enquêter sur les cas présumés de fraude ou de crime à l'égard de l'immigration et de la sécurité des frontières.

2 VUE D'ENSEMBLE DE LA PRATIQUE

2.1 Contexte préalable à l'instauration de la pratique

Le contexte général lié à l'immigration mentionné plus haut est étroitement associé au contexte préalable à l'instauration de la pratique présentée ici, soit la création d'un groupe de travail sur les « nouveaux Américains »[416]. En effet, au moment de la création du groupe de travail sur les « nouveaux Américains », il y avait un nombre record de nouveaux immigrants aux États-Unis. Ces individus provenaient d'une grande variété de pays et certains s'établissaient au sein de communautés qui n'avaient pas une longue tradition d'immigration. Ces éléments ont motivé le gouvernement fédéral à appeler à un effort national dans le but de s'assurer du succès de l'« assimilation » de cette vague d'immigrants. Le président Georges W. Bush a vu en cette conjoncture une « opportunité historique » de souligner l'importance de l'intégration des immigrants et a créé, par ordre exécutif, le groupe de travail sur les « nouveaux Américains » le 7 juin 2006[417]. (*L'ordre exécutif du président sur le groupe de travail est reproduit à l'annexe III.*)

---

412 USCIS, *About Us*, http://www.uscis.gov/portal/site/uscis/menuitem.eb1d4c2a3e5b9ac89243c6a7543f6d1a/?vgnextoid=2af29c7755cb9010VgnVCM10000045f3d6a1RCRD&vgnextchannel=2af29c7755cb9010VgnVCM10000045f3d6a1RCRD

413 USDHS, *Citizenship and Immigration Services Ombudsman*, http://www.dhs.gov/xabout/structure/editorial_0482.shtm

414 USDHS, *CIS Ombudsman - Case Problems*, http://www.dhs.gov/ximgtn/programs/editorial_0497.shtm

415 USICE, *About*, http://www.ice.gov/about/index.htm

416 La *Task Force on New Americans*, en anglais.

417 USDHS, *Building an Americanization Movement for the Twenty-first Century*, p. viii, http://www.uscis.gov/files/nativedocuments/M-708.pdf

2.2 Objectifs poursuivis

Par la création du groupe de travail sur les « nouveaux Américains », le président de l'époque désirait renforcer les efforts de l'USDHS, du gouvernemental fédéral en général, des États et agences locales en ce qui a trait à l'intégration des immigrants[418].

Plus spécifiquement, le groupe de travail est une initiative interministérielle fédérale visant à aider les immigrants « à apprendre la langue anglaise, à embrasser les fondements communs de la culture civique américaine et à devenir des Américains à part entière »[419]. Essentiellement, le travail du groupe consiste à proposer et à mettre en place des initiatives interministérielles afin d'aider les immigrants à s'établir dans leur pays d'accueil et de maximiser les ressources fédérales dans le cadre de la promotion de l'intégration. Ceci inclut les éléments suivants :

- Fournir des ressources techniques aux communautés et aux organisations;
- Encourager le bénévolat;
- Développer des méthodes d'enseignement et de formation efficaces;
- Conduire de la recherche ciblée;
- Émettre des recommandations au président.

2.3 Organisations responsables de la pratique

En vertu de l'ordre exécutif du président Bush, l'organisation principalement responsable de la pratique est l'USDHS. Le groupe de travail a été présidé par Michael Chertoff, deuxième Secrétaire à la Sécurité intérieure à l'USDHS, et c'est ce ministère qui assurait le secrétariat du groupe.

Toutefois, le groupe de travail comptait des représentants de 12 ministères fédéraux et un comité de travail technique (*technical working committee*) composé de 8 agences fédérales et présidé par Alfonso Aguilar du USCIS.

Les ministères et agences représentés étaient les suivants :

- *Department of Agriculture*;
- *Department of Commerce*;
- *Department of Defense*;
- *Department of Education*;
- *Department of Health and Human Services*;
- *Department of Homeland Security*;
- *Department of Housing and Urban Development*;
- *Department of the Interior*;
- *Department of Justice*;
- *Corporation for National and Community Service*;
- *Federal Trade Commission*;
- *General Services Administration*;
- *Government Printing Office*;
- *Institute of Museum and Library Services*;
- *National Endowment for the Arts*;
- *National Endowment for the Humanities*;

[418] Depuis son élection, Barack Obama n'a pas donné d'instruction concernant le groupe de travail sur les « nouveaux Américains ». Ainsi, ce groupe ne sait pas s'il sera maintenu dans sa structure actuelle, ni si son mandat sera encore le même sous la nouvelle administration.
Adam Hunter (30 juillet 2009). *Canadian Research on OECD Countries Integration Policies*, [courrier électronique à Sabrina Dumoulin], [en ligne], sabrina.dumoulin@enap.ca

[419] USCIS, *Fact Sheet: Task Force on New Americans*, http://www.uscis.gov/portal/site/uscis/menuitem.5af9bb95919f35e66f614176543f6d1a/?vgnextoid=afc8ef590da4e110VgnVCM1000004718190aRCRD&vgnextchannel=68439c7755cb9010VgnVCM10000045f3d6a1RCRD

- *Department of Labor*;
- *Department of State*;
- *Department of the Treasury*;
- *Small Business Administration*.

Par ailleurs, les travaux menés par le groupe ont réuni plusieurs acteurs de la société américaine. En effet, plusieurs individus ainsi que plusieurs organisations publiques et privées ont participé aux tables de discussion organisées par le groupe de travail. Parmi les organisations publiques, certaines représentaient les États de l'Arizona, de la Californie, des Carolines, de l'Arkansas, de l'Indiana, du New Hampshire, du Massachusetts, de l'Illinois, de Washington et du Texas. Des villes et des comtés ont également été représentés lors des rencontres du groupe de travail. Parmi les participants, on note entre autres la présence de représentants du comté de Miami-Dade (Floride), de la ville de Chandler (Arizona), du comté de Maricopa (Arizona) et de la ville de Los Angeles (Californie). L'Association nationale des comtés et la Ligue nationale des villes ont par ailleurs été de la partie. (*Voir l'annexe IV pour consulter la liste complète de ces participants.*)

3 PRINCIPAUX ÉLÉMENTS CARACTÉRISANT LA PRATIQUE

Les activités du groupe de travail sur les « nouveaux Américains » se sont articulées autour de deux thèmes majeurs, à savoir :

- « la diversité dans l'unité » – Puisque la diversité rend un pays fort et que l'unité assure son succès, le groupe de travail appelle à une identité civique unifiée qui respecte la diversité;
- « la citoyenneté en tant qu'identité » – Le groupe de travail souhaite faire comprendre que la citoyenneté n'est pas qu'un simple avantage permettant à son détenteur d'exercer des droits comme, à titre d'exemple, le droit de voter. Se sentir et être perçu comme faisant partie de la communauté politique est un indicateur important de l'intégration d'une personne au sein d'une société donnée.

Guidé par ces thèmes, le groupe de travail s'est réuni dans le cadre de sept tables de discussion qui se sont échelonnées entre le 6 février 2007 et le 19 mars 2008. Au cours de ces rencontres, les participants ont considéré les éléments suivants :

- Que font directement et concrètement les divers secteurs de la société américaine en matière d'intégration?;
- Quelles pratiques sont efficaces?;
- Comment le gouvernement fédéral peut mieux coordonner et supporter les groupes qui ont un impact sur l'intégration des immigrants ou qui ont le potentiel de s'engager dans cette voie de manière plus proactive?

Huit secteurs de la société américaine ont été étudiés dans le cadre des tables de discussion :

- Gouvernements locaux et d'États;
- Organisations communautaires et religieuses;
- Bibliothèques publiques;
- Enseignants travaillant auprès des adultes;
- Entreprises et secteur privé;
- Fondations et organismes caritatifs;
- Organisations civiques et clubs philanthropiques;
- Gouvernement fédéral.

3.1 Recommandations

À l'intérieur de son rapport publié en 2008, le groupe de travail sur les « nouveaux Américains » a émis 10 grandes recommandations[420] :

- Développer un mouvement d'américanisation pour le XXI[e] siècle;
- Considérer l'intégration comme une voie à double sens;
- Améliorer la législation en matière d'intégration et de citoyenneté;
- Continuer et améliorer les célébrations fédérales à l'égard de l'intégration;
- Développer le leadership fédéral en matière d'intégration;
- Améliorer les outils d'apprentissage en ligne offerts aux adultes;
- Encourager le secteur privé afin de promouvoir l'intégration;
- Mobiliser la communauté bénévole;
- Accroître le nombre d'intervenants dans le cadre de l'intégration des immigrants;
- Élargir les analyses et les évaluations effectuées au sujet de l'intégration des immigrants aux États-Unis.

Les pages qui suivent fournissent davantage de détails pour chacune des recommandations ci-dessus.

Mouvement d'américanisation pour le XXI[e] siècle

Le groupe de travail a appelé à un effort collectif visant l'ensemble des secteurs de la société américaine afin de promouvoir l'intégration des immigrants. Ceci devrait inclure :

- une campagne d'alphabétisation accueillante dans le but d'encourager l'acquisition de l'anglais;
- la promotion, dans tous les secteurs, d'un sens d'attachement aux principes politiques fondamentaux et au patriotisme par l'entremise d'initiatives d'intégration (ces initiatives devraient être encouragées, et non imposées);
- la continuation et l'amélioration de célébrations à l'égard de la citoyenneté et de l'identité civique américaine (tous les secteurs devraient être davantage impliqués dans le cadre des cérémonies de naturalisation, des salons sur la citoyenneté – *citizenship fairs* – et d'évènements publics).

Intégration : une voie à double sens

L'intégration doit être vue comme une voie à double sens : d'une part, l'intégration des immigrants permet l'édification des communautés; d'autre part, les communautés embrassent les principes de la politique américaine dans le but de recevoir et d'« assimiler » avec succès les immigrants. Le groupe de travail a recommandé que :

- l'enseignement de l'histoire et des connaissances civiques soit renforcé au primaire, au secondaire et à l'université;

[420] USDHS, *Building an Americanization Movement for the Twenty-first Century*, p. 44-50, http://www.uscis.gov/files/nativedocuments/M-708.pdf

- l'on développe une campagne publique ciblant les nouveaux immigrants et les autochtones dans le but de fournir une meilleure compréhension de l'identité américaine.

Législation en matière d'intégration et de citoyenneté

L'intégration des immigrants peut être facilitée par une meilleure législation. Par conséquent, le groupe de travail supporte notamment le projet de loi proposant la création de Conseils d'État en matière d'intégration. Le USCIS devrait fournir de l'information à ces Conseils d'État, développer des produits et convier les mêmes Conseils à partager les pratiques qui s'avèrent prometteuses, à développer des initiatives et à évaluer l'efficacité des programmes mis en place.

Le groupe de travail recommande par ailleurs que le Bureau de la citoyenneté soit autorisé à accepter des dons de la part du secteur privé et de fondations dans le cadre de programmes d'intégration.

Célébrations fédérales à l'égard de l'intégration

Selon le groupe de travail, les célébrations entourant la citoyenneté et l'identité civique américaine devraient promouvoir l'importance de l'intégration. Une médaille présidentielle devrait être attribuée annuellement à des citoyens naturalisés qui ont considérablement contribué à la société américaine.

Leadership fédéral en matière d'intégration

Le groupe de travail a appelé à une institutionnalisation fédérale de l'intégration. Les agences fédérales devraient incorporer des messages à l'égard de l'intégration dans le cadre des programmes qu'elles administrent et qui servent les immigrants et les communautés. De plus, le gouvernement fédéral devrait travailler à partir des initiatives du groupe de travail[421], initiatives auxquelles devraient participer les ambassades et les consulats américains afin que le processus d'intégration débute avant même l'arrivée des immigrants aux États-Unis. Enfin, les services d'orientation offerts aux réfugiés devraient inclure l'enseignement de connaissances civiques.

Outils d'apprentissage en ligne offerts aux adultes

Les outils d'apprentissage en ligne et d'apprentissage à distance devraient être davantage développés. Des composantes d'apprentissage abordant des sujets tels que l'anglais, l'histoire et le gouvernement américain devraient être rendues disponibles pour les immigrants à travers les États-Unis sur un portail Internet.

Promotion de l'intégration dans le secteur privé

La vaste majorité des immigrants contribue à l'économie américaine et les entreprises qui les engagent jouent un rôle clé dans le cadre de leur intégration par l'entremise du milieu de travail. Par conséquent, le groupe de travail sur les « nouveaux Américains » a recommandé aux entreprises d'inclure de la formation à l'égard de l'anglais, des connaissances civiques et de la citoyenneté dans le cadre de leurs programmes de développement de la main-d'œuvre.

---

[421] Le site *WelcometoUSA.gov*, le projet *New Americans* et le *Civics and Citizenship Toolkit*, par exemple.

Par ailleurs, les associations et les organisations professionnelles, de même que les regroupements d'employés, devraient supporter et développer les programmes d'intégration offerts aux travailleurs immigrants.

- **Mobilisation de la communauté bénévole**

En matière de bénévolat, le groupe de travail a recommandé la mise en place d'un programme national de formation destiné aux bénévoles afin que ceux-ci acquièrent les compétences nécessaires pour enseigner un anglais de base aux immigrants. De plus, les entreprises devraient encourager leurs employés à faire du bénévolat dans leur communauté.

- **Augmentation du nombre d'intervenants en matière d'intégration**

Le précédent mouvement d'américanisation a pu compter sur la participation d'une grande variété d'acteurs. Puisque l'« assimilation » a réintégré le discours public, un plus grand bassin d'intervenants devrait s'engager à fournir des efforts quant à l'intégration des immigrants. À titre d'exemple, le groupe de travail a encouragé les fondations, les organisations caritatives, les organisations civiques et les clubs philanthropiques à participer à l'intégration des immigrants.

- **Analyse et évaluation de l'intégration des immigrants aux États-Unis**

L'immigration est un sujet souvent abordé dans le cadre d'études et d'analyses. Toutefois, beaucoup moins de recherches portent sur l'intégration politique et l'attachement civique. De meilleures contributions dans ce champ de recherche profiteraient à la création de politiques d'« assimilation », et ce, tant à l'échelle communautaire que nationale.

Par conséquent, le groupe de travail a recommandé aux laboratoires d'idées (*think tanks*) et aux institutions scolaires d'inclure l'« assimilation » politique et l'attachement civique à leurs analyses de l'intégration des immigrants. Par ailleurs, les études fédérales et les études indépendantes ne devraient pas être uniquement quantitatives – taux de naturalisation ou accès aux bénéfices, par exemple –, mais devraient également poser un regard qualitatif sur les questions de l'attachement et de l'identité politique.

3.2 Initiatives

Depuis sa création, en juin 2006, le groupe de travail sur les « nouveaux Américains » a également œuvré au développement de premières initiatives. Au nombre de huit, ces initiatives répondent essentiellement aux trois besoins suivants[422] :

- Améliorer l'accès à l'information et aux ressources pour les nouveaux immigrants;
- Encourager le bénévolat chez les citoyens américains et les nouveaux immigrants;
- Fournir de la formation et des ressources techniques aux organisations servant les immigrants.

Les pages qui suivent présentent les premières initiatives développées et mises en place par le groupe de travail.

---

[422] USDHS, *Building an Americanization Movement for the Twenty-first Century*, p. 56-58, http://www.uscis.gov/files/nativedocuments/M-708.pdf

Accès à l'information et aux ressources destinées aux nouveaux immigrants

Deux initiatives du groupe de travail ont permis de rendre plus accessibles l'information et les ressources destinées aux nouveaux immigrants. Il s'agit de la création du site Internet *WelcometoUSA.gov* et de la publication de la brochure *Welcome to the United States: A Guide for New Immigrants*.

- Site Internet WelcometoUSA.gov

Le site Internet www.welcometoUSA.gov fournit de l'information générale aux nouveaux immigrants dans le but de faciliter leur établissement aux États-Unis et de leur permettre d'embrasser les fondements de la culture civique américaine. Le portail offre des liens qui permettent aux utilisateurs de trouver aisément des classes d'anglais, des moyens de s'impliquer dans la communauté par l'entremise d'activités bénévoles, des services gouvernementaux, etc. Il permet également aux immigrants d'en apprendre davantage sur les États-Unis en fournissant des renseignements pratiques, classés selon des thèmes spécifiques tels que l'histoire américaine, le gouvernement, les aides de l'État, les soins médicaux, le logement, l'enseignement, la garde des enfants, l'emploi et la gestion des finances[423]. Le site Internet *WelcometoUSA.gov* a été créé en 2007 avec la collaboration du USCIS[424].

- Brochure Welcome to the United States: A Guide for New Immigrants

Pour sa part, la brochure *Welcome to the United States: A Guide for New Immigrants* est envoyée à tous les nouveaux détenteurs de visa avant leur arrivée aux Etats-Unis, et ce, depuis juin 2005. Le formulaire est également disponible en ligne dans les versions suivantes[425] :

- Anglaise;
- Arabe (disponible depuis 2007);
- Chinoise;
- Coréenne;
- Créole haïtien;
- Espagnole;
- Française;
- Ourdou (disponible depuis 2007);
- Polonaise (disponible depuis 2007);
- Portugaise;
- Russe;
- Somalienne;
- Tagalog;
- Vietnamienne.

La brochure, qui contient quelque 114 pages, renferme de l'information au sujet des droits et responsabilités des résidents permanents et du système gouvernemental américain. Elle offre également des renseignements pratiques relatifs à la vie quotidienne aux États-Unis. À titre d'exemple, les immigrants peuvent apprendre comment obtenir une carte de sécurité sociale ou comment interpréter le code de la route[426].

---

[423] America.gov, *Un site web vise à faciliter l'insertion des nouveaux immigrés*, http://www.america.gov/st/washfile-french/2007/June/20070615100918xlrennef0.7596704.html

[424] America.gov, *Un guide conçu pour les nouveaux immigrants existe en 13 langues différentes*, http://www.america.gov/st/diversity-french/2008/June/20080611163334xlrennef0.1225702.html

[425] La version électronique de la brochure est disponible à l'adresse suivante : www.uscis.gov/newimmigrants

[426] America.gov, *Un guide conçu pour les nouveaux immigrants existe en 13 langues différentes*, http://www.america.gov/st/diversity-french/2008/June/20080611163334xlrennef0.1225702.html

Bénévolat chez les citoyens américains et les nouveaux immigrants

Projet New Americans

Le groupe de travail a œuvré au développement du projet *New Americans* dans le but d'encourager le bénévolat chez les citoyens américains et les immigrants. Cette initiative inclut :

- un moteur de recherche fonctionnant à partir des codes postaux qui permet de trouver des possibilités de volontariat près de chez soi;
- des activités sur le terrain dans le but de promouvoir le bénévolat;
- des campagnes d'intérêt général.

Sous la présidence de George W. Bush, le groupe de travail a collaboré avec la Maison-Blanche, et plus précisément avec le *USA Freedom Corps*, afin de mettre en ligne les renseignements au sujet du projet et le moteur de recherche. À la suite de l'élection de Barack Obama, le site Internet www.usafreedomcorps.gov est devenu www.serve.gov, un site fourni par la *Corporation for National & Community Service*. On y retrouve toujours le moteur de recherche permettant d'afficher les opportunités de bénévolat près de chez soi, mais l'information concernant le projet *New Americans* semble avoir été retirée[427].

Dans le but de souligner les efforts des individus qui offrent une grande partie de leur temps, notamment pour enseigner l'anglais et des connaissances civiques aux immigrants, le président Bush a également créé, en 2003, le *President's Volunteer & Community Service Award*. Cette récompense existe toujours[428].

Formation et ressources techniques destinées aux organisations servant les immigrants

Le groupe de travail a fourni aux bibliothèques publiques, aux enseignants travaillant auprès des adultes et aux bénévoles de la formation et des ressources techniques afin de les assister dans la mise en œuvre de programmes visant à aider les immigrants à s'établir aux États-Unis et à en apprendre davantage sur le pays. La trousse *Civics and Citizenship*, le site Internet *U.S. Civics and Citizenship*, le site Internet *EL/Civics* et le guide *Expanding ESL, Civics and Citizenship Education in Your Community* figurent parmi les ressources techniques développées par le groupe de travail.

Formation

Depuis octobre 2007, le USCIS offre des séances de formation dans les communautés afin d'aider les instructeurs et les bénévoles enseignant aux adultes à se préparer à l'enseignement de l'histoire américaine, des connaissances civiques et du processus de naturalisation destiné aux immigrants. En date de décembre 2008, plus de 2 000 personnes avaient bénéficié de ces séances de formation.

---

[427] Serve.gov, *Serve.gov*, http://www.serve.gov/

[428] The President's Volunteer Service Award, *About the Award*, http://www.presidentialserviceawards.gov/tg/pvsainfo/dspAboutAwards.cfm

- Trousse Civics and Citizenship

Les bibliothèques publiques contribuent à l'intégration des immigrants au sein de leur communauté et aident ceux-ci à mieux comprendre la vie dans leur nouveau pays d'accueil. Pour cette raison, le groupe de travail a créé une trousse contenant du matériel éducatif afin que les bibliothèques puissent mieux aider les résidents permanents à en apprendre davantage sur les États-Unis en vue de leur naturalisation. La trousse contient le matériel suivant[429] :

- La brochure *Welcome to the United States: A Guide for New Immigrants* (en anglais et en espagnol);
- Des cartes éclairs (*flash cards*) portant sur du matériel civique afin de préparer les immigrants au nouveau test de naturalisation;
- Le document *Learn About the United States: Quick Civics Lessons for the New Naturalization Test*;
- L'almanach des citoyens, de même que la Déclaration d'indépendance et la Constitution des États-Unis en format de poche;
- Une présentation multimédia incluant le DVD *A promise of Freedom: An Introduction to U.S. History and Civics for Immigrants* et la présentation *Flash® Becoming a U.S. Citizen: An Overview of the Naturalization Process*;
- Le rapport *Library Services for Immigrants: A report on Current Practices*.

En date de décembre 2008, le groupe de travail avait distribué près de 15 000 trousses *Civics and Citizenship* à travers le pays. En raison d'une forte demande, la trousse est aujourd'hui à la disposition de toute organisation offrant des services à des immigrants. Ces organisations peuvent recevoir une trousse gratuite en s'inscrivant sur le site Internet *Citizenshiptoolkit.gov*[430].

- Site Internet U.S. Civics and Citizenship

Créé par le Bureau de la citoyenneté du 'USCIS, ce centre de ressources est disponible en ligne et constitue un outil permettant aux bénévoles et aux enseignants de repérer aisément des ressources et d'intégrer du matériel civique à leur cours d'anglais afin d'aider les immigrants à se préparer pour leur naturalisation. Le site Internet offre notamment des cursus et des outils de planification[431].

- Site Internet EL/Civics

En octobre 2007, le USCIS et le *Department of Education* ont mis en place un site Internet offrant aux enseignants et bénévoles des cours et du matériel au sujet de l'histoire et du gouvernement américains, de l'engagement civique et du processus de naturalisation[432].

---

[429] Citizenshiptoolkit.gov, *Civics and Citizenship Toolkit. Civics and Citizenship Toolkit Contents*, http://www.citizenshiptoolkit.gov/toolkit.htm

[430] Citizenshiptoolkit.gov, *Civics and Citizenship Toolkit*, http://www.citizenshiptoolkit.gov/

[431] USCIS, *Welcome to U.S. Civics and Citizenship Online!*, http://www.uscis.gov/portal/site/uscis/menuitem.eb1d4c2a3e5b9ac89243c6a7543f6d1a/?vgnextoid=d70f9f9934741110VgnVCM1000000ecd190aRCRD&vgnextchannel=d70f9f9934741110VgnVCM1000000ecd190aRCRD

[432] EL/Civics Online, *Welcome!*, http://www.elcivicsonline.org/

- Guide Expanding ESL, Civics and Citizenship Education in Your Community

Offert gratuitement par le USCIS, ce guide est disponible en ligne[433]. Il a été conçu afin de fournir aux organisations et aux individus proposant des services aux immigrants les ressources informatives nécessaires dans le but de bâtir et d'offrir avec succès des cours d'anglais langue seconde. Le guide renferme également des renseignements au sujet des programmes civiques et de citoyenneté destinés aux immigrants adultes.

4 CONCLUSION

En raison des récentes élections présidentielles et du changement d'administration qui en a résulté, l'information disponible à l'égard du groupe de travail sur les « nouveaux Américains » et sur l'état d'avancement des différentes initiatives s'est estompée. En effet, la nouvelle administration s'affaire actuellement à déterminer comment reprendre le travail effectué jusqu'ici par le groupe de travail et comment poursuivre la mise en œuvre des initiatives élaborées et mises en œuvre par l'ancienne administration. Elle cherche par ailleurs à déterminer s'il ne faudrait pas mettre en place un mécanisme de coordination plus solide que celui du groupe de travail[434].

État donné que l'avenir du groupe de travail demeure indéterminé pour l'instant et que certains des acteurs politiques des agences fédérales faisant partie du groupe ont récemment intégré de nouveaux postes, il a été impossible de documenter les facteurs de succès, les écueils rencontrés et les résultats obtenus par le groupe de travail. Les personnes-ressources consultées à cet égard ont été incapables de nous fournir plus de renseignements[435]. Enfin, rappelons que la publication du rapport du groupe de travail est récente et que, par conséquent, peu de travail quant au suivi des recommandations aurait pu être effectué même si l'administration Bush était encore au pouvoir.

---

[433] USCIS, *M-677. Expanding ESL, Civics, and Citizenship Education in Your Community: A Start-Up Guide*, http://www.uscis.gov/files/nativedocuments/M-677.pdf

[434] Adam Hunter (30 juillet 2009). *Canadian Research on OECD Countries Integration Policies*, [courrier électronique à Sabrina Dumoulin], [en ligne], sabrina.dumoulin@enap.ca

[435] *Ibid.* M. Hunter a questionné ses collègues à ce sujet, mais il n'a pas obtenu de réponse.

BIBLIOGRAPHIE

AMERICA.GOV (Page consultée le 2 juillet 2009). *Un guide conçu pour les nouveaux immigrants existe en 13 langues différentes*, [en ligne], http://www.america.gov/st/diversity-french/2008/June/20080611163334xlrennef0.1225702.html

AMERICA.GOV (Page consultée le 2 juillet 2009). *Un site web vise à faciliter l'insertion des nouveaux immigrés*, [en ligne], http://www.america.gov/st/washfile-french/2007/June/20070615100918xlrennef0.7596704.html

CITIZENSHIPTOOLKIT.GOV (Page consultée le 2 juillet 2009). *Civics and Citizenship Toolkit*, [en ligne], http://www.citizenshiptoolkit.gov/

CITIZENSHIPTOOLKIT.GOV (Page consultée le 2 juillet 2009). *Civics and Citizenship Toolkit. Civics and Citizenship Toolkit Contents*, [en ligne], http://www.citizenshiptoolkit.gov/toolkit.htm

EL/CIVICS ONLINE (Page consultée le 2 juillet 2009). *Welcome!*, [en ligne], http://www.elcivicsonline.org/

SEIDLE, Leslie F. (Page consultée le 17 avril). *Comparative Research and Analysis, United States – Country Profile*, [en ligne], http://www.accommodements.qc.ca/documentation/rapports/rapport-2-seidle-leslie.pdf

SERVE.GOV (Page consultée le 2 juillet 2009). *Serve.gov*, [en ligne], http://www.serve.gov/

THE PRESIDENT'S VOLUNTEER SERVICE AWARD (Page consultée le 2 juillet 2009). *About the Award*, [en ligne], http://www.presidentialserviceawards.gov/tg/pvsainfo/dspAboutAwards.cfm

THE WHITE HOUSE (Page consultée le 1er juillet 2009). *Executive Order: Task Force on New Americans*, [en ligne], http://georgewbush-whitehouse.archives.gov/news/releases/2006/06/20060607-4.html

U.S. CITIZENSHIP AND IMMIGRATION SERVICES (Page consultée le 20 avril 2009). *About Us*, [en ligne], http://www.uscis.gov/portal/site/uscis/menuitem.eb1d4c2a3e5b9ac89243c6a7543f6d1a/?vgnextoid=2af29c7755cb9010VgnVCM10000045f3d6a1RCRD&vgnextchannel=2af29c7755cb9010VgnVCM10000045f3d6a1RCRD

U.S. CITIZENSHIP AND IMMIGRATION SERVICES (Page consultée le 30 juin 2009). *Fact Sheet: Task Force on New Americans*, [en ligne], http://www.uscis.gov/portal/site/uscis/menuitem.5af9bb95919f35e66f614176543f6d1a/?vgnex-toid=afc8ef590da4e110VgnVCM1000004718190aRCRD&vgnextchannel=68439c7755cb9010VgnVCM10000045f3d6a1RCRD

U.S. CITIZENSHIP AND IMMIGRATION SERVICES (Page consultée le 2 juillet 2009). *M-677. Expanding ESL, Civics, and Citizenship Education in Your Community: A Start-Up Guide*, [en ligne], http://www.uscis.gov/files/nativedocuments/M-677.pdf

U.S. CITIZENSHIP AND IMMIGRATION SERVICES (Page consultée le 1er juillet 2009). *Ressources for New Immigrants*, [en ligne], www.uscis.gov/newimmigrants

U.S. CITIZENSHIP AND IMMIGRATION SERVICES (Page consultée le 10 avril 2009). *USCIS Offices*, [en ligne], http://www.uscis.gov/portal/site/uscis/menuitem.5af9bb95919f35e66f614176543f6d1a/?vgnextoid=476fcf021c599110VgnVCM1000004718190aRCRD&vgnextchannel=2af29c7755cb9010VgnVCM10000045f3d6a1RCRD

U.S. CITIZENSHIP AND IMMIGRATION SERVICES (Page consultée le 2 juillet 2009). *Welcome to U.S. Civics and Citizenship Online!*, [en ligne], http://www.uscis.gov/portal/site/uscis/menuitem.eb1d4c2a3e5b9ac89243c6a7543f6d1a/?vgnextoid=d70f9f9934741110VgnVCM1000000ecd190aRCRD&vgnextchannel=d70f9f9934741110VgnVCM1000000ecd190aRCRD

U.S. DEPARTMENT OF HOMELAND SECURITY (Page consultée le 16 avril 2009). *Building an Americanization Movement for the Twenty-first Century*, [en ligne], http://www.uscis.gov/files/nativedocuments/M-708.pdf

U.S. DEPARTMENT OF HOMELAND SECURITY (Page consultée le 7 mai 2009). *CIS Ombudsman - Case Problems*, [en ligne], http://www.dhs.gov/ximgtn/programs/editorial_0497.shtm

U.S. DEPARTMENT OF HOMELAND SECURITY (Page consultée le 27 avril 2009). *Citizenship and Immigration Services Ombudsman*, [en ligne], http://www.dhs.gov/xabout/structure/editorial_0482.shtm

U.S. DEPARTMENT OF HOMELAND SECURITY (Page consultée le 21 avril 2009). *Immigration*, [en ligne], http://www.dhs.gov/ximgtn/

U.S. DEPARTMENT OF HOMELAND SECURITY (Page consultée le 21 avril 2009). *Organizational Chart*, [en ligne], http://www.dhs.gov/xabout/structure/editorial_0644.shtm

U.S. ENGLISH (Page consultée le 20 avril 2009). *Official English, States with Official English Laws*, [en ligne], http://www.us-english.org/view/13

U.S. IMMIGRATION AND CUSTOMS ENFORCEMENT (Page consultée le 27 avril 2009). *About*, [en ligne], http://www.ice.gov/about/index.htm

WATERS, Mary C. et M. Vang ZOUA (Page consultée le 17 avril 2009). *The Challenges of Immigration to Race Based Diversity Policies in the United States*, [en ligne], http://www.ssw.umich.edu/CASD/diversityPoliciesAndImmigration.pdf

PERSONNE-RESSOURCE

USCIS

Adam Hunter
Analyste politique, *Office of Citizenship*
adam.hunter@dhs.gov

ANNEXE I : ORGANIGRAMME DE L'USDHS[436]

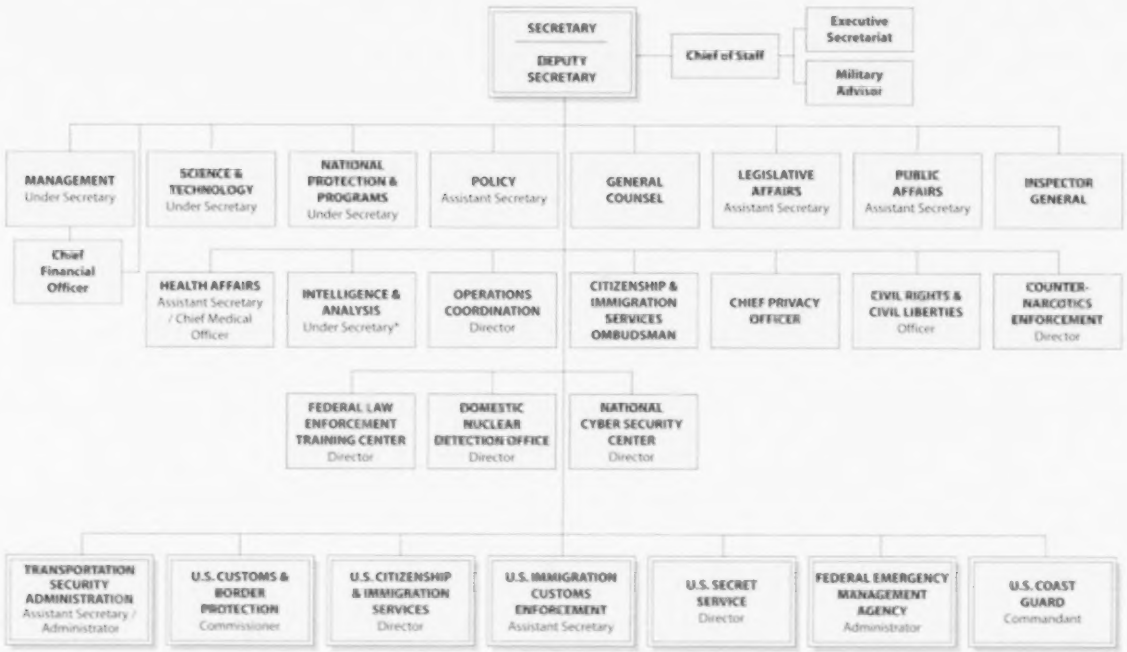

À jour au 17 juillet 2008.

[436] USDHS, *Organizational Chart*, http://www.dhs.gov/xabout/structure/editorial_0644.shtm

ANNEXE II : ORGANIGRAMME DE L'USCIS[437]

[437] USCIS, *USCIS Offices*, http://www.uscis.gov/portal/site/uscis/menuitem.5af9bb95919f35e66f614176543f6d1a/?vgnextoid=476fcf021c599110VgnVCM1000004718190aRCRD&vgnextchannel=2af29c7755cb9010VgnVCM10000045f3d6a1RCRD

ANNEXE III : ORDRE EXÉCUTIF : GROUPE DE TRAVAIL SUR LES « NOUVEAUX AMÉRICAINS »[438]

Executive Order 13404 of June 7, 2006

Task Force on New Americans

By the authority vested in me as President by the Constitution and the laws of the United States of America, and in order to strengthen the efforts of the Department of Homeland Security and Federal, State, and local agencies to help legal immigrants embrace the common core of American civic culture, learn our common language, and fully become Americans, it is hereby ordered as follows:

Section 1. *Establishment.* The Secretary of Homeland Security (Secretary) shall immediately establish within the Department of Homeland Security (Department) a Task Force on New Americans (Task Force).

Sec. 2. *Membership and Operation.* (a) The Task Force shall be limited to the following members or employees designated by them at no lower than the Assistant Secretary level or its equivalent:

- (i) the Secretary of Homeland Security, who shall serve as Chair;
- (ii) the Secretary of State;
- (iii) the Secretary of the Treasury;
- (iv) the Secretary of Defense;
- (v) the Attorney General;
- (vi) the Secretary of Agriculture;
- (vii) the Secretary of Commerce;
- (viii) the Secretary of Labor;
- (ix) the Secretary of Health and Human Services;
- (x) the Secretary of Housing and Urban Development;
- (xi) the Secretary of Education;
- (xii) such other officers or employees of the Department of Homeland Security as the Secretary may from time to time designate; and
- (xiii) such other officers of the United States as the Secretary may designate from time to time, with the concurrence of the respective heads of departments and agencies concerned.

(b) The Secretary shall convene and preside at meetings of the Task Force, direct its work, and as appropriate, establish and direct subgroups of the Task Force that shall consist exclusively of Task Force members. The Secretary shall designate an official of the Department to serve as the

[438] The White House, *Executive Order : Task Force on New Americans*, http://georgewbush-whitehouse.archives.gov/news/releases/2006/06/20060607-4.html

Executive Secretary of the Task Force, and the Executive Secretary shall head the staff assigned to the Task Force.

Sec. 3. *Functions.* Consistent with applicable law, the Task Force shall:

(a) provide direction to executive departments and agencies (agencies) concerning the integration into American society of America's legal immigrants, particularly through instruction in English, civics, and history;

(b) promote public-private partnerships that will encourage businesses to offer English and civics education to workers;

(c) identify ways to expand English and civics instruction for legal immigrants, including through faith-based, community, and other groups, and ways to promote volunteer community service; and

(d) make recommendations to the President, through the Secretary, from time to time regarding:

- (i) actions to enhance cooperation among agencies on the integration of legal immigrants into American society;
- (ii) actions to enhance cooperation among Federal, State, and local authorities responsible for the integration of legal immigrants;
- (iii) changes in rules, regulations, or policy to improve the effective integration of legal immigrants into American society; and
- (iv) proposed legislation relating to the integration of legal immigrants into American society.

Sec. 4. *Administration.* (a) To the extent permitted by law, the Department shall provide the funding and administrative support the Task Force needs to implement this order, as determined by the Secretary.

(b) Nothing in this order shall be construed to impair or otherwise affect:

- (i) authority granted by law to an agency or the head thereof; or
- (ii) functions of the Director of the Office of Management and Budget relating to budget, administrative, or legislative proposals.

(c) This order shall be implemented consistent with applicable law and subject to the availability of appropriations.

(d) This order is intended to improve the internal management of the Federal Government. This order is not intended to, and does not, create any right or benefit, substantive or procedural, enforceable at law or equity against the United States, its departments, agencies, entities, instrumentalities, officers, employees, agents, or any other person.

GEORGE W. BUSH

The White House, *June 7, 2006.*

ANNEXE IV : LISTE COMPLÈTE DES ORGANISATIONS AYANT PARTICIPÉ AUX TABLES DE DISCUSSION[439]

- *American Legion*
- *American Library Association*
- *Arizona State University*
- *Association of New Americans*
- *Bunker Hill Community College*
- *California State Library*
- *Cambodian Mutal Assistance Association*
- *Catholic Charities*
- *Catholic Charities, USA*
- *Catholic Legal Immigration Network, Inc.*
- *Center for Immigration Studies*
- *Center of Applied Linguistics*
- *City of Chandler, Arizona*
- *Civitan International*
- *Comprehensive Adult Student Assessment Systems*
- *Daughters of American Revolution*
- *Ethiopian Community Development Council, Inc.*
- *Federal Trade Commission*
- *Foundation for The Carolinas*
- *Free Library of Philadelphia*
- *Grantmakers Concerned with Immigrants and Refugees*
- *Government of Maricopa County, Arizona*
- *Hartford Public Library*
- *Hebrew Immigrant Aid Society*
- *Hispanic Women's Organization of Arkansas*
- *Hudson Institute*
- *Hyatt Regency Grand Cypress – Orlando, Florida*
- *ImmigrationWorks USA*
- *Indiana Office of Community and Rural Affairs*
- *Institute of Latino Studies, University of Notre Dame*
- *Institute of Museum and Library Services*
- *International Institute of Boston*
- *International Institute of New Hampshire*
- *Irish Immigration Center*
- *Jewish Community Relations Council*

[439] USDHS, *Building an Americanization Movement for the Twenty-first Century*, p. 60-63, http://www.uscis.gov/files/nativedocuments/M-708.pdf

- *John S. and James Knight Foundation*
- *King County Library System*
- *Latin American Health Institute*
- *Legal Aid of Arkansas*
- *Liberty's Promise*
- *Los Angeles City Council*
- *Los Angeles Unified School District*
- *Lutheran Immigration Refugee Services*
- *Marriott International*
- *Massachusetts Immigrant and Refugee Advocacy Coalition*
- *Massachusetts Office for Refugees and Immigrants, Commonwealth of Massachusetts*
- *Miami-Dade County Public Schools*
- *Migration Policy Institute*
- *Muslim American Society Freedom Foundation*
- *National Association of Counties*
- *National Association of Latino Elected and Appointed Officials*
- *National Conference of State Legislatures*
- *National Constitution Center*
- *National Council of La Raza*
- *National Endowment for the Humanities*
- *National Immigration Forum*
- *National League of Cities*
- *National Restaurant Association*
- *North American Center for Transborder Studies*
- *Office for Literacy and Outreach Services, American Library Association*
- *Office of the Governor, Commonwealth of Massachusetts*
- *Office of Refugee Resettlement, U.S. Department of Health and Human Services*
- *Office of Vocational and Adult Education, U.S. Department of Education*
- *Queens Borough Public Library*
- *REFORMA – American Library Association*
- *Retention Education, Inc.*
- *Saint Paul Public Library*
- *Seattle Public Library*
- *SRI International*
- *State of Illinois Office of New Americans Policy and Advocacy*
- *State Representative, Washington State Legislature*
- *Statue of Liberty – Ellis Island Foundation*
- *Surdna Foundation*
- *Texas A&M University*
- *Texas State Library*
- *The Bill & Melinda Gates Foundation*
- *The Heritage Foundation*

- *Treasure of the United States*
- *United Way of America*
- *Urban Libraries Council*
- *USCIS*
- *U.S. Committee for Refugees and Immigrants*
- *U.S. Department of Commerce*
- *U.S. Department of Housing and Urban Development*
- *U.S. Department of Justice*
- *U.S. Department of Labor*
- *U.S. Department of Treasury*
- *U.S. Government Printing Office*
- *U.S. Small Business Administration*
- *Walt Disney World Company*
- *Web Junction*